



Mali - Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le Gouvernement du Mali et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

- (1) Le gouvernement du Mali (représenté par Monsieur M. Moctar Ouane, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Ordonnateur National du FED) et la Commission européenne (représentée par Madame Irene Horejs, Chef de Délégation au Mali), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à plusieurs reprises à Bamako de mars 2006 à octobre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur du Mali conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation au Mali.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition du Mali pour la période 2008 - 2013, un montant de **533 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **26,3 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont le Mali bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement du Mali dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur base de l'Article 15.4 conjointement avec l'Article 4.1.d de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non-Etatiques ou sur base de l'Article 72.6 de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre

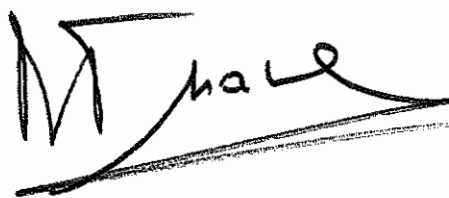
conformément aux règles et procédures prévues dans les Règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10^e FED et sur le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'Accord de Partenariat AC-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A l'issue de ces revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées, conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV, pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007.

Pour le Gouvernement du Mali

Pour la Commission Européenne



Moctar OUANE
Ministre Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale,
Ordonnateur national



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

Table des matières

Carte du Mali
Résumé
Acronymes

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS

| | |
|--|----|
| PARTENAIRE..... | 8 |
| I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE..... | 8 |
| I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire..... | 8 |
| I.3. Principaux accords bilatéraux..... | 10 |
| CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS..... | 10 |
| II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale..... | 10 |
| II.1.1. Situation politique et institutionnelle..... | 10 |
| II.1.2. Analyse économique et commerciale..... | 11 |
| II.1.3. Analyse de la situation sociale..... | 18 |
| II.1.4. Analyse des principaux problèmes environnementaux..... | 20 |
| II.1.5. Le Mali dans le contexte international..... | 21 |
| II.2. Analyse de la pauvreté..... | 22 |
| II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire..... | 23 |
| II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme..... | 24 |
| CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE..... | 26 |
| III. 1. Le bilan de la coopération CE-Mali..... | 26 |
| III.1.1. Le programme d'infrastructures routières..... | 26 |
| III.1.2. Le soutien à la décentralisation et à la réforme de l'Etat..... | 27 |
| III.1.3. L'appui au CSLP et le soutien macroéconomique..... | 28 |
| III.1.4. Domaines hors concentration..... | 28 |
| III.1.5. Utilisation de l'enveloppe B..... | 29 |
| III.1.6. Autres instruments..... | 29 |
| III.2. L'expérience des Etats membres et des autres donateurs et les progrès dans le processus d'harmonisation..... | 30 |
| III.2.1. Les modes de faire..... | 31 |
| III.2.2. Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation..... | 32 |
| III.3. Autres politiques de la CE..... | 32 |
| III.4. Description du dialogue politique avec le pays partenaire..... | 33 |
| CHAPITRE IV : LA STRATEGIE DE REPONSE..... | 34 |
| IV.1. Les déterminants de la stratégie de réponse..... | 34 |
| IV.2. Présentation synthétique de la stratégie de coopération: objectifs, axes et modalités..... | 35 |
| IV.2.1. Domaine de concentration 1: Gouvernance : Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'Etat..... | 36 |
| IV.2.2. Domaine de concentration 2 : appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger..... | 37 |
| IV.2.3. Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre du CSCRP..... | 39 |
| IV.2.4. Domaines hors concentration..... | 39 |

PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF

| | |
|---|----|
| 1. INTRODUCTION | 41 |
| 2. INSTRUMENTS FINANCIERS | 41 |
| 2.1. 10ème FED, enveloppe A, enveloppe A, € 533 millions | 41 |
| 2.2. 10ème FED, enveloppe B, € 26.3 millions | 42 |
| 2.3. Facilité d'investissement et les ressources propres de la BEI | 42 |
| 2.4. 10ème FED, programme indicatif régional | 43 |
| 2.5. Autres instruments financiers | 43 |
| 2.6. Suivi et évaluations | 46 |
| 3. DOMAINES DE CONCENTRATION | 44 |
| 3.1. Domaine 1 - Gouvernance : Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'Etat | 44 |
| 3.1.1. Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'Etat | 44 |
| 3.1.2. Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne. | 45 |
| 3.2. Domaine 2 - Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger | 45 |
| 3.2.1. Appui au Programme Sectoriel des Transports et aux infrastructures dans les régions du Nord et du Delta du Niger | 46 |
| 3.2.2. Appui au développement de la zone Office du Niger | 46 |
| 3.2.3. Appui au financement des investissements productifs des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti et Ségou | 47 |
| 4. APPUI BUDGETAIRE GENERAL (ABG) A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE | 48 |
| 5. AUTRES PROGRAMMES | 49 |
| 5.1. Appui au développement du secteur de la culture | 49 |
| 5.2. Appui à la société civile | 49 |
| 5.3. Sécurité Alimentaire | 49 |
| 5.4. Appui aux secteurs de production dans le cadre de l'APE | 50 |
| 5.5. Contribution à la station d'eau potable de Kabala | 50 |
| 5.6. Appui à l'ON et TCF | 50 |
| 6. CADRE D'INTERVENTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | 51 |
| 6.1. Domaine de concentration 1: Gouvernance : Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'état | 51 |
| 6.2. Domaine de concentration 2: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger | 53 |
| 6.3. Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté | 57 |
| 7. CALENDRIER DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS INDICATIFS | 60 |
| 7.1. Calendrier indicatif des engagements globaux | 60 |
| 7.2. Calendrier indicatif des déboursements | 62 |
| 8. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES | 63 |

ANNEXES

| | |
|------------|--|
| Annexe 1: | Un aperçu pays |
| Annexe 2: | Matrice des partenaires techniques et financiers |
| Annexe 3: | Profil environnemental du Mali |
| Annexe 4: | Profil des migrations du pays |
| Annexe 5: | Processus d'élaboration du Document Stratégie Pays |
| Annexe 6: | Feuille de route pour l'harmonisation |
| Annexe 7: | Situation du Mali au regard des principales conventions internationales |
| Annexe 8: | Analyse de la viabilité de la dette |
| Annexe 9: | Gouvernance: Engagements du Gouvernement du Mali |
| Annexe 10: | Gouvernance: propositions du plan d'action des engagements du Gouvernement |

Carte du MALI



Source www.quid.fr

Acronymes

| | |
|------------|--|
| ABG | Appui budgétaire général |
| ABS | Appui budgétaire sectoriel |
| ACF | Action contre la Faim |
| ACP | Afrique Caraïbe Pacifique |
| ADERE-Nord | Appui au Développement Régional du Nord |
| AFD | Agence française de développement |
| AGEROUTE | Agence de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'entretien routier |
| ANE | Acteurs Non Etatiques |
| ANICT | Agence nationale pour l'investissement des collectivités territoriales |
| APE | Accord de partenariat économique |
| ARIANE | Appui au renforcement institutionnel des acteurs non étatiques |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BIM | Banque Internationale du Mali |
| BM | Banque Mondiale |
| BOAD | Banque ouest africaine de développement |
| CAS | Country Assistance Strategy |
| CBMT | Cadre Budgétaire à Moyen Terme |
| CONFED | Cellule d'appui à l'ordonnateur National du FED |
| CE | Communauté européenne |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CENSAD | Communauté des Etats Sahélo-sahariens |
| CDE | Centre de développement des entreprises |
| CDMT | cadre des Dépenses à Moyen terme |
| CF | Convention de Financement |
| CMDT | Compagnie Malienne pour le Développement du Textile |
| CRM | Caisse de Retraite du Mali |
| CPAR | Country Procurement Assessment |
| CSCR | Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté |
| CSLP | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| CT | Collectivités Territoriales |
| DAF: | Directeurs des Affaires Financières |
| DCE | Délégation de la Commission européenne |
| DCPND | Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation |
| ECHO | Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne |
| EDM | Energie Du Mali |
| EDS | Enquêtes Démographiques et de Santé |
| ELIM | Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages |
| EM | Etats membres de l'Union Européenne |
| FCFA | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| FED | Fonds européen de développement |
| FLEX | Fluctuation des recettes d'exportation |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FOB | Free On Board |
| FRPC | Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance |
| FTI | Fast Track Initiative |
| GAR | Gestion axée sur les Résultats |
| GdM | Gouvernement du Mali |
| GSPC | Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat |
| IADM | Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale |
| IBW | Institutions de Brettons Woods |
| IDE | Investissements directs étrangers |
| IDH | Indice de Développement Humain |

| | |
|----------|--|
| IOTA | Institut Ophtalmologique Tropical d'Afrique |
| IPS | Industrial Promotion Services |
| JSA | Joint Strategic Assistance |
| OCDE | Organisme de coopération pour le développement économique |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMVS | Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal |
| ON | Ordonnateur National |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PACTEA | Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'eau et l'assainissement |
| PAGAMGFP | Plan d'Action du Gouvernement pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques |
| PARAD | Programme d'appui à la réforme de l'administration et décentralisation |
| PARI | Programme d'appui régional à l'intégration |
| PASA | Programme d'appui à la sécurité alimentaire |
| PASS | Programme d'appui au secteur santé |
| PAVIA | Programme d'appui à la valorisation des initiatives artistiques |
| PDDSS | Plan décennal de développement sanitaire et social |
| PDI | Programme de développement institutionnel |
| PEFA | Public Expenditure and Financial Accountability |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIN | Programme Indicatif National |
| PIR | Programme Indicatif Régional |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PMR | Programme de Micro-Réalisations |
| PNAE | Plan national d'action environnementale |
| PNB | Produit national brut |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| PPA | Parité du Pouvoir d'Achat |
| PPAB | Programme pluriannuel d'appui budgétaire au CSLP |
| PPTE | Pays pauvres très endettés |
| PRS | Programme régional solaire |
| PTF | Partenaire Technique et Financier |
| SISA | Système d'information sur la sécurité alimentaire |
| SNLP | Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté |
| SRP | Stratégie de Réduction de la pauvreté |
| SWAP | Sector Wide Approach |
| TCF | Technical Cooperation Facility |
| TIPP | Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers |
| UE | Union européenne |
| UEMOA | Union économique et monétaire Ouest africaine |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |

Taux de change depuis le 1^{er} janvier 2002: 1 € = 655,957 FCFA

Résumé

Le Mali est un pays sahélien, enclavé, avec une population estimée à 12,7 millions d'habitants qui croît à un rythme de 3 % par an, hors importants flux migratoires. Classé 175^e sur 177 pays selon l'indice 2006 de développement humain du PNUD, le Mali connaît un accroissement lent, mais continu, de son IDH depuis quinze ans. Situé au cœur d'une sous-région bouleversée par de nombreux conflits, le Mali a renoué avec la démocratie depuis quinze ans. Les droits humains sont garantis par les lois maliennes et l'État de droit est respecté dans ses principes. Toutefois, le poids des traditions influe considérablement sur les droits des catégories fragiles (femmes et enfants). L'indépendance de la justice est reconnue par la Constitution mais les insuffisances qualitatives et quantitatives des ressources humaines et la précarité des conditions matérielles en limitent l'efficacité. La corruption demeure un handicap majeur entravant l'exercice réel de la démocratie tout comme l'efficacité de l'action publique. Pays réputé pour sa stabilité, le nord du pays reste néanmoins une zone fragile. Le gouvernement a lancé une vaste réforme des institutions de l'État, appuyée par des partenaires techniques et financiers. La réforme essentielle en cours touche à la décentralisation.

L'économie malienne a connu une période de croissance entre 1994 et 2004, avec un taux moyen de 5,7 %. Peu diversifiée, car encore largement dominée par le secteur primaire, l'économie malienne est vulnérable aux chocs exogènes, qu'ils soient climatiques, économiques ou politiques. Exportatrice de matières premières, elle est soumise aux risques de variations des cours mondiaux, notamment ceux de l'or et du coton, amplifiés par les variations des cours du dollar par rapport à l'euro, monnaie d'ancrage du FCFA. La faiblesse des infrastructures et les coûts de l'énergie et du transport constituent des freins essentiels au développement du pays.

La part de la population concernée par la pauvreté serait passée de 72-73 % en 1989 à 68,3 % en 2001. Ce phénomène demeure plus répandu en milieu rural, où son incidence atteint 73 % contre 20 % en milieu urbain. En dépit d'un fort accroissement de l'offre des services sociaux, les résultats sont mitigés. Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 26 % et le taux brut de scolarisation a atteint 74 % en 2006, avec de fortes disparités régionales. La multiplication des années scolaires inachevées depuis quinze ans n'a pu avoir qu'un impact très négatif sur la qualité de l'enseignement reçu. Ce constat pose un problème quant à l'efficacité du système éducatif dans son ensemble. Malgré une amélioration des indicateurs de mortalité au cours des deux dernières décennies, l'état sanitaire des populations demeure précaire et les indicateurs de morbidité restent élevés. L'accès à l'eau potable progresse rapidement, l'objectif de 67 % a été réalisé dès 2006. L'analyse des tendances montre que, à l'exception de l'accès à l'eau potable, le pays ne pourra pas atteindre la plupart des OMD à l'horizon 2015. La situation sociale et économique dans les campagnes contribue à une importante migration interne ainsi qu'à l'émigration. La caractéristique de ces migrations est d'abord interne, des zones rurales vers les villes. Ainsi, à l'horizon de 2025, 50 % de la population malienne vivraient en zone urbaine, dans le triangle Bamako-Ségou-Mopti.

L'intervention communautaire au titre du 9^e FED a principalement concerné le développement des infrastructures routières, le soutien à la décentralisation sous forme d'un appui budgétaire sectoriel et l'aide à la mise en œuvre du CSLP sous forme d'un appui budgétaire général. Les fonds des 8^e et 9^e FED alloués aux infrastructures routières s'élèvent à 228,4 Mio EUR, les interventions ayant été centrées sur les corridors régionaux. L'enveloppe du 9^e FED a fortement contribué au désenclavement extérieur: travaux sur les accès vers Dakar par le nord avec Didiéma - Didiéni et par le sud avec Kati-Kita, accès vers Nouakchott avec Diéma-Nioro et accès vers Niamey avec Gao-Ansongo-Labezanga pour un total de 642 km. Un volet d'appui institutionnel et des actions relatives aux aspects transversaux ont complété l'intervention sectorielle. La crise ivoirienne a confirmé la pertinence des choix

stratégiques en termes de diversification des accès aux facilités portuaires essentielles pour la viabilité du pays.

La réforme de l'État, notamment la mise en œuvre de la décentralisation, a bénéficié d'un appui communautaire sous la forme du projet d'appui au démarrage des communes (8^e FED) d'un montant total de 45,8 Mio EUR. Un nouvel appui de 72 Mio EUR a été consenti sur les fonds du 9^e FED, dans le cadre de l'approche sectorielle; il inclut un appui budgétaire, le programme d'appui à la réforme de l'administration et à la décentralisation (PARAD). Le soutien de la CE a permis de regrouper les apports de plusieurs partenaires. N'étant pas ciblé, l'appui communautaire a permis de répartir les moyens d'investissement sur l'ensemble du territoire et des domaines d'intervention. Appuyant la dynamique qui amène les élus à devenir les acteurs de leur propre développement, le soutien à la décentralisation contribue à consolider les efforts de bonne gouvernance.

Le CSLP 2002-2006 a fait l'objet d'un appui budgétaire général d'un montant de 148,5 Mio EUR sur six ans, complété par un appui institutionnel de 5,5 Mio EUR aux politiques sectorielles du CSLP, à son suivi-évaluation ainsi que l'appui aux finances publiques et au système statistique. L'appui budgétaire général s'est traduit jusqu'ici par un niveau de décaissements satisfaisant, qui assure un flux significatif de trésorerie au profit du budget. Le programme a joué un rôle non négligeable dans l'effort consenti par l'administration malienne pour mettre en œuvre les politiques sectorielles et le plan d'action pour l'amélioration des finances publiques. Le système de tranche variable a sans conteste permis de progresser dans la rationalisation et la cohérence de l'information statistique au Mali.

La stratégie de réponse de la coopération communautaire se base sur les principes suivants: maintenir des interventions dans les secteurs du CSCRП où la CE a des avantages comparatifs, accompagner les efforts du gouvernement dans la promotion de la croissance en développant des appuis aux secteurs productifs porteurs autour de pôles de développement régionaux, prendre en compte l'effet de levier des instruments et des modalités d'appui et assurer les complémentarités avec la programmation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et les besoins liés à la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique.

Dans le cadre de la programmation du 10^e FED, comme dans le passé, la politique d'intervention de la CE s'insérera pleinement dans la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et répondra aux grands principes de la coopération au développement de l'Union européenne. Afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et d'assurer une cohérence et une complémentarité avec les interventions des autres bailleurs, notamment européens, les principaux domaines d'intervention choisis sont:

- **la gouvernance** (11 % de l'enveloppe): Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État visant i) la consolidation du processus de décentralisation et la déconcentration des services de l'État, ii) la définition et la mise en œuvre de la politique migratoire malienne;
- **le développement économique dans les régions du Nord et du delta du Niger** (50 %): Dans le cadre de l'intégration des régions décentralisées à haut potentiel, bénéficieront d'un appui: i) un programme sectoriel de transport et infrastructures dans ces régions ii) l'application du schéma directeur de l'office du Niger et iii) la mise en œuvre des plans régionaux de développement de ces régions;
- **l'appui budgétaire général à la mise en œuvre du CSCRП** (28 %): visant l'ensemble du processus de réformes dans les secteurs clés du CSCRП, en particulier dans les secteurs sociaux (éducation/santé) et les transports;
- **les autres programmes** (11 %) (y compris un appui aux secteurs productifs dans le cadre des APE et le soutien à la société civile).

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération à travers des accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage qu'au moyen de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-UE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et le Mali poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique de développement de l'UE. L'objectif général et principal de cette politique est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les quatre questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique qui définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

I.3. Principaux accords bilatéraux

La coopération entre le Mali et l'Union européenne est régie par les dispositions de l'accord de partenariat signé à Cotonou, le 23 juin 2000, entre les États ACP, la Communauté européenne et ses États membres. La durée de cet accord est de vingt ans.

Un accord de partenariat économique (APE UE-AO) est cours de négociation entre la Commission européenne d'une part et les États ACP d'Afrique de l'Ouest, représentés par la CEDEAO et l'UEMOA, d'autre part. Cet accord devrait être achevé d'ici la fin 2007 pour entrer en vigueur début 2008. Le Mali est partie prenante de ces négociations à travers des instances régionales dont il est membre.

CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

II.1.1. Situation politique et institutionnelle

Situé au cœur d'une sous-région bouleversée par de nombreux conflits, le Mali a renoué avec la démocratie depuis quinze ans. La Constitution de la 3^e République a été adoptée par référendum en janvier 1992, le système institutionnel malien repose sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Depuis 1992, l'alternance démocratique s'est produite normalement sur la base du suffrage universel. Les dernières élections générales de 2002 (présidentielles et législatives) et de 2004 (locales) ont été jugées satisfaisantes par les observateurs. La gestion du fichier électoral devrait être améliorée dans la perspective des élections futures. Les taux de participation restent relativement bas. Le président Amadou Toumani Touré a été réélu en 2007; son mandat est fondé sur un large consensus auquel la majorité des partis politiques adhère. L'Assemblée nationale est composée de 147 membres élus pour cinq ans au suffrage universel et issus de treize partis. Le paysage politique malien se caractérise par une prolifération de partis politiques (103 actuellement) et un débat de société peu présent.

L'indépendance de la justice est reconnue par la Constitution et le statut des magistrats les protège des ingérences éventuelles. En dépit d'un programme de réformes ambitieux, l'administration de la justice demeure en deçà des standards internationaux, en relation avec l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines et la précarité des conditions matérielles. L'accès à la justice demeure très inégal.

Les droits humains sont garantis par les lois maliennes et l'État de droit est respecté dans ses principes. La peine de mort n'est plus appliquée dans le pays depuis 1979, bien que des condamnations soient encore prononcées. Toutefois, le poids des traditions influe considérablement sur les droits des catégories fragiles, notamment les femmes et les enfants, et ce en dépit des conventions internationales ratifiées par le Mali: la condition de la femme reste précaire et l'inégalité demeure un fait dans beaucoup de domaines (droit d'héritage, accès au foncier). Les mariages précoces et la pratique de l'excision sont courants. Dans ce contexte, l'adoption puis l'application du Code de la famille sera déterminante pour permettre une évolution durable. Afin de combattre la traite des enfants, le gouvernement a introduit des cartes de circulations spécifiques pour les enfants et conclu des conventions avec les États voisins, qui permettent un meilleur contrôle aux frontières.

L'état civil ne fonctionne pas correctement. Un enfant sur deux n'est pas enregistré, toutefois, il y a une volonté exprimée d'amélioration, notamment avec la mise en place d'une mission consacrée à l'état civil au sein du ministère chargé des collectivités territoriales. L'état civil doit être réformé et sa gestion améliorée pour assurer l'existence juridique du citoyen.

La société civile ne joue pas encore le rôle d'un vrai contrepoids politique à l'État, traduisant des insuffisances significatives en matière de capacités et de représentativité et des pesanteurs sociologiques encore fortes. La liberté de la presse est garantie par la Constitution, une loi spécifique adoptée en 2000 protège effectivement son libre exercice. En complément des médias publics, les nombreux médias privés (essentiellement la radio, la presse écrite ayant une portée limitée au Mali) assurent une diversité des opinions. Ils bénéficient de soutiens publics très réduits. L'accès aux médias internationaux et à Internet demeure, pour des raisons techniques, limité à Bamako et aux principales villes secondaires.

La sécurité intérieure est garantie sur la majorité du territoire. Le nord du pays reste une zone fragile et difficilement contrôlable. Le dénouement pacifique de la crise de 2006 témoigne de la volonté de conciliation affichée par le gouvernement.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale, le gouvernement a lancé une vaste réforme des institutions de l'État à travers le « programme de développement institutionnel » appuyé par les partenaires techniques et financiers. Ce programme vise à recentrer le rôle de l'État autour de ses fonctions essentielles et à le doter d'outils de gestion permettant d'optimiser les ressources limitées. La réforme essentielle touche à la décentralisation, engagée depuis près de quinze ans. Elle s'est traduite par la création de 703 communes, 49 cercles et 8 régions, la tenue de deux élections communales (2000 et 2004) et par conséquent, l'émergence de nouveaux acteurs politiques plus proches des électeurs. D'importantes compétences en matière d'éducation, de santé et de gestion de l'eau ont été transférées aux collectivités territoriales; les transferts de la gestion des ressources naturelles sont attendus. Par contre, le transfert des ressources n'est pas encore à la hauteur du fardeau transmis, alors que les ressources locales font encore largement défaut. Le mouvement de dévolution s'accompagne désormais d'une déconcentration des moyens administratifs et techniques vers le terrain, entravée par l'état de pénurie généralisée des services.

La corruption demeure un handicap majeur qui entrave l'exercice réel de la démocratie tout comme l'efficacité de l'action publique. La corruption est alimentée par une certaine culture de l'impunité, toutes choses étant susceptibles d'accommodements préjudiciables à la collectivité. À cet égard, la décentralisation peut être à la fois une chance de réduction, par un contrôle démocratique plus direct, comme une source d'aggravation du phénomène, à travers la perpétuation des traditions et l'absence de contrepouvoirs locaux.

II.1.2. Analyse économique et commerciale

Situation économique, structures et performances

Peu diversifiée car encore largement dominée par le secteur primaire, l'économie malienne est vulnérable aux chocs exogènes, qu'ils soient climatiques, économiques ou politiques. Exportatrice de matières premières, elle est soumise aux risques de variations des cours mondiaux, notamment ceux de l'or et du coton (58 % et 22 % des exportations en 2005), amplifiés par les variations des cours du dollar par rapport à l'euro, monnaie d'ancrage du FCFA. La faiblesse des infrastructures et les coûts de l'énergie et du transport constituent des freins essentiels au développement du pays.

L'économie malienne a enregistré un taux de croissance réel annuel moyen de 5,7 % entre 1994 et 2004, ce qui constitue la meilleure performance de la zone UEMOA après dévaluation¹. Cette croissance soutenue a bénéficié d'une pluviométrie favorable mais a également pâti d'un environnement international particulièrement dégradé, car marqué par

1 Mémoire économique pour le Mali – Banque mondiale – septembre 2006.

une baisse des cours de l'or et du coton, principales exportations du pays. L'inflation a pu être maîtrisée, celle-ci se situant en moyenne à 3 % entre 1996 et 2004. L'inflation au Mali est alimentée principalement par les fluctuations de prix des céréales, très sensibles aux aléas climatiques. Le récent renchérissement du pétrole pourrait exercer une légère poussée sur le niveau des prix.

La demande intérieure, à 86 % privée, est restée forte depuis dix ans, entraînant un déficit du solde extérieur courant de l'ordre de 6 à 8 % chaque année. La consommation finale des ménages, largement imputable à l'autoconsommation, représente en moyenne 73 % du PIB. Le Mali a profité des IDE (3,4 % du PNB de 1994 à 2003 contre 2,3 % pour l'Afrique subsaharienne), notamment grâce à l'attractivité de son secteur minier et aux privatisations de certaines entreprises publiques (Eau, Énergie, Telecom). L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations en 2002 a entraîné de grands investissements dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Néanmoins, après avoir culminé à 168,8 Mrd de FCFA en 2002, le flux d'IDE a chuté fortement et stagne aujourd'hui autour de 50 Mrd de FCFA, soit 1,6 % du PIB courant. La consommation publique, 11 % du PIB, et l'investissement (7 %) sont largement tributaires des apports extérieurs.

Les investissements consentis dans le secteur minier et les mouvements relatifs aux prix mondiaux ont permis un certain rééquilibrage des comptes extérieurs. La hausse du cours de l'or depuis 2004, aujourd'hui autour de 600 USD l'once, a en effet contribué à une hausse spectaculaire de la part de ce produit dans les exportations maliennes (68 % prévu en 2006). Autre source de rééquilibrage, les transferts provenant des quatre millions d'émigrés estimés à plus de 120 Mrd de FCFA/an, contribuent aux revenus des familles. La position extérieure continuera à nécessiter d'importants flux financiers en faveur du Mali, bien que les initiatives PPTTE et IADM contribuent d'une manière significative à alléger le fardeau de la dette publique.

La croissance démographique restant de l'ordre de 3 % par an, celle du PIB par habitant a atteint 3 % par an en moyenne.

Entre 1994 et 2004, les principaux moteurs de la croissance ont été les secteurs de l'industrie minière et des services, bien que leurs poids dans le PIB soient demeurés modestes (21 % et 36 %). L'extraction aurifère est l'activité ayant enregistré la plus forte croissance (+ 21 % par an) devant les transports, le stockage et les services de communication (+ 6,5 % par an à eux trois), la construction et le commerce (+ 4,8 % par an). L'activité industrielle de transformation, pénalisée par les coûts de transport et de l'énergie, est demeurée stable, signe d'un développement économique modeste.

Le **secteur agricole**, qui représente le tiers du PIB et occupe les deux tiers de la population active, a connu plutôt de faibles rendements et un ralentissement de croissance (2,6 % par an), par rapport à la période 1987-93 (3,5 %). Il demeure vulnérable aux changements climatiques comme environnementaux tels que l'invasion acridienne de 2004.

La production de *céréales sèches*², à la base de l'alimentation des populations, est marquée par une productivité très réduite. La production céréalière malienne excède toutefois les besoins alimentaires du pays (excédent de 264 300 tonnes en 2005-2006). Les difficultés alimentaires rencontrées par la population (une année sur trois depuis vingt ans) seraient davantage un problème d'accessibilité dû à la pauvreté et aux coûts du transport. L'autoconsommation reste très importante, de l'ordre de 87 % de la production agricole en moyenne.

La croissance du secteur agricole est imputable à deux cultures, le riz et le coton.

2 3,4 millions de tonnes en 2005/06 selon la FAO.

La *production de riz irrigué* a été la seule filière agricole enregistrant une croissance de productivité continue ces dernières années³. Elle est concentrée dans la zone de l'Office du Niger, qui comporte 80 000 hectares aménagés sur une superficie irrigable estimée à plus d'un million d'hectares. L'intensification de la culture irriguée dans le cadre du schéma actuel pose cependant le problème de la gestion appropriée des ressources en eau du fleuve Niger au niveau régional, de la salinisation des sols irrigués et de la fragilisation des plaines en aval.

Le coton demeure la première culture commerciale au Mali. Le secteur compte 200 000 exploitations familiales et 3 300 000 personnes en vivent directement et indirectement. Le poids du secteur dans l'économie (8 % du PIB en 2005) est variable selon les années, avec une grande sensibilité à la pluviométrie, mais aussi aux cours mondiaux ainsi qu'aux variations du taux de change euro/USD. La culture de coton entraîne une rotation des cultures (assolement) et favorise les cultures céréalières, qui bénéficient des intrants agricoles dévolus au coton (engrais, produits phytosanitaires, culture attelée), et l'élevage associé. La production de coton, dont la croissance est surtout imputable à l'extension des surfaces, est peu valorisée en aval, étant exportée en quasi-totalité après égrenage. La filière est organisée autour d'un seul opérateur, la Compagnie malienne de développement du textile (CMDT) qui détient un rôle structurant de l'économie rurale. Son démantèlement en quatre filiales qui devraient être privatisées s'avère nécessaire pour revitaliser la filière cotonnière et lui redonner une compétitivité internationale. Cette privatisation devra prendre en compte la question de la gestion future et interprofessionnelle de la filière afin de continuer d'assurer la fourniture d'intrants, l'accès au crédit rural et le renforcement technique et organisationnel des producteurs.

L'élevage représente 11 % du PIB et constitue le troisième secteur exportateur; son marché couvre principalement les pays côtiers de la sous-région. Le potentiel de l'élevage est important, mais sa mise en valeur est passée par des améliorations génétiques du cheptel, l'amélioration de l'alimentation et de la santé animale ainsi que par la modernisation de la chaîne de transformation. Les possibilités de valorisation par transformation sont entravées par l'absence de chaîne de froid et de modes de transport adaptés.

En dépit d'un taux de croissance moyen estimé de 9,5 % sur les quatre dernières années⁴, **le secteur industriel** reste embryonnaire (10 % du PIB). En 2005, les entreprises industrielles (mines comprises) employaient moins de 17 000 salariés. Le développement du secteur est fortement entravé par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les coûts des facteurs, les marchés trop étroits et par les importations de produits asiatiques. La perspective de la signature d'un APE avec l'UE est perçue par les opérateurs davantage comme une source de risques que comme une chance à saisir.

L'activité minière est stimulée à court terme par une hausse des cours de plus de 50 % en deux ans. La production d'or est passée de 16 tonnes en 1997 à 54 tonnes attendues en 2006, mais les gisements actuellement en exploitation seront épuisés en 2011. L'exploitation minière industrielle est assurée par de grandes entreprises étrangères (Randgold, AngloGold), qui emploient 12.000 salariés. Le secteur contribue en 2005 à hauteur de 12 % des recettes publiques totales⁵ et à 3,6 % de salaires. Une révision du système d'exonération inscrit dans le code minier pourrait renforcer la contribution du secteur au budget national. Si les chiffres relatifs au montant total des recettes budgétaires issues de l'activité minière sont accessibles,

3 La production rizicole de la région de l'Office du Niger a enregistré une croissance continue (900 326 tonnes pour 2005-2006, soit la plus importante des trois dernières années).

4 TES du modèle macroéconomique du Mali (MPAT, 12 septembre 2006); CSP du MIC.

5 Aide-mémoire de la mission du FMI (Bamako, 1^{er} septembre 2006). Outre les dividendes distribués au titre de la participation de l'Etat, à hauteur de 20 %, les recettes fiscales relèvent d'une taxe ad valorem de 3 % calculée sur la valeur départ mine, d'une contribution pour prestation de services rendus de 3 % calculée sur la valeur des substances extraites et de l'impôt sur le bénéfice (35 % mais assorti d'une exonération de cinq ans).

il n'est pas possible d'avoir une vision d'ensemble de l'incidence de ces activités au niveau des collectivités locales. De façon générale, les revenus de l'activité minière sont utilisés pour financer le CSLP et réduire le déficit budgétaire.

Le **secteur tertiaire** représente 40 % du PIB en 2004 et 17 % de l'emploi, qui est cependant largement dominé par le secteur informel. Sa croissance est surtout liée aux services de transport et de télécommunication, en particulier à la téléphonie mobile et à l'extension du réseau.

Le secteur de la *culture*, auquel le gouvernement du Mali attribue une importance particulière comme facteur d'identité et de cohésion nationale, est aussi un secteur générateur d'emploi et de revenu. Son potentiel est étroitement lié à celui du *tourisme*, en forte augmentation, mais freiné par le manque d'infrastructures adéquates et de professionnalisation des acteurs.

Pays immense et enclavé, les *coûts de transport et de l'énergie* constituent les principaux freins au développement du Mali, les coûts du transport pénalisant la compétitivité de l'économie malienne. En dépit des efforts récents pour étendre le réseau routier (Nouakchott, Dakar et Conakry), celui-ci n'assure pas l'accessibilité des zones rurales et sa densité demeure la plus faible de l'Afrique de l'Ouest. De plus, les transporteurs sont peu professionnalisés, le parc de véhicules est vétuste et les taxations illicites renchérissent et ralentissent le trafic.

Le *secteur énergétique* est caractérisé par la faiblesse du taux d'électrification (environ 10 %) et le coût élevé de l'électricité⁶. L'électricité est à 80 % de source hydraulique et à 20 % de source thermique⁷. La hausse rapide de la demande ces dernières années et l'absence d'investissements depuis 2002 signifient que la société Énergie du Mali (EDM) n'aura pas les moyens de répondre aux pointes de la demande dès 2008. Des éventuelles installations hydroélectriques à Félou, Guina et Kénie et/ou l'interconnexion avec les réseaux ivoiriens et ghanéens ne pouvant être mis en service avant 2009, la capacité de production supplémentaire nécessaire (25 MW pour les trois prochaines années) devra être thermique. Toutefois, les investissements sont freinés par les incertitudes entourant les nouvelles perspectives de réforme (privatisation) d'EDM après sa renationalisation en 2005⁸.

Structure et gestion des finances publiques

Les recettes fiscales hors dons de l'État n'ont que modérément cru depuis une dizaine d'années, passant à 16,4 % du PIB en 2005. Rapporté à la seule économie formelle (35 % du PIB), ce taux s'avère toutefois non négligeable, malgré une évasion fiscale très répandue qui altère le calcul de l'assiette et le recouvrement. Les impôts directs sont d'un faible rendement (17 % des recettes totales), en raison du faible salariat et du petit nombre d'entreprises contribuant à l'impôt sur les bénéfices (80 % des recettes fiscales sont fournies par environ 400 entreprises). Les recettes reposent donc très largement sur la fiscalité indirecte. Toutefois, le rendement de la TVA intérieure ne contribue aux recettes qu'à hauteur de 13 %. La fiscalité liée aux importations (droit et taxes à l'importation, TVA et TIPP⁹) représente 44 % des recettes totales. Les recettes non fiscales demeurent mineures, à 6 % des recettes totales.

6 Les industriels moyens payent leur électricité en moyenne 0,15 USD/kWh, soit deux fois plus cher que les industriels chinois (0,07 USD/kWh) et plus de trois fois plus cher que les industriels d'Afrique du Sud, du Bangladesh (0,04 USD/kWh) ou de Tanzanie.

7 La principale source d'électricité hydraulique actuelle est le barrage de Manantali, qui produit en moyenne 807 GWh par an. Sur cette production, gérée par l'Office de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le Mali a droit à 52%, le Sénégal à 33% et la Mauritanie à 15%.

8 Suite à des différends sur les prix de vente de l'électricité, l'actionnaire principal SAURE s'est retiré. L'État malien est ainsi redevenu actionnaire majoritaire du capital d'EDM (66 %) avec une participation minoritaire de Industrial Promotion Services (IPS) West Africa, (34 %) filiale de la Fondation Aga Khan.

9 La taxe intérieure sur les produits pétroliers s'applique de fait à des produits entièrement importés.

En 2005, le Mali a reçu des dons à hauteur de 4,6 % du PIB, soit 20 % du total des ressources de l'État, contre 5,3 % en 1997. Sur la période 2002-2005, les dons alloués aux projets ont représenté les deux tiers du total contre un tiers pour les dons budgétaires.

Les dépenses publiques ont représenté 28 % du PIB en 2005, en comparaison des 23 % en 1997. La hausse des dépenses est entièrement imputable aux dépenses courantes liées aux budgets de l'éducation et de la santé. L'investissement a plafonné à 9,9 % du PIB pendant la période, financé en 2005 à hauteur du tiers sur des ressources propres et des deux tiers sur des ressources extérieures, dont 56 % sur des emprunts. Le rythme infra-annuel des dépenses atteste clairement de lenteurs dans la mise en place et l'exécution des crédits budgétaires au cours des exercices annuels. La répartition sectorielle des dépenses reflète les priorités du CSLP, avec 49,2 % des dépenses courantes consacrées à l'éducation, la santé et d'autres secteurs sociaux. On peut toutefois s'interroger sur l'efficacité de cette dépense, au regard des résultats modestes atteints au titre des OMD.

Le solde global (base ordonnancement, hors dons) se dégrade depuis plusieurs années et dépasse les 8 % du PIB. Le programme FRPC avec le FMI stipule que ce solde doit être financé sans recours aux arriérés intérieurs, pour ne pas dégrader la position financière de l'État par rapport à l'économie intérieure. Le Mali bénéficie toutefois globalement d'une situation macroéconomique assez stable du fait de la politique budgétaire prudente conduite par le gouvernement ces dernières années et de la discipline monétaire imposée par son appartenance à l'UEMOA. Le défi sera de maintenir le déficit budgétaire (dons compris) à un niveau soutenable autour de 3,7 % du PIB, en poursuivant l'assainissement financier du secteur public et en renforçant la mobilisation des recettes par un élargissement de l'assiette.

L'aide extérieure, en particulier les appuis budgétaires, ont eu un effet positif sur la croissance en contribuant au financement du déficit et à l'accroissement des dépenses dans les secteurs productifs. Ils n'ont pas débouché sur une appréciation réelle de la monnaie, ce qui aurait été préjudiciable à la compétitivité du pays.

L'encours total de la dette publique extérieure avant allègement était de 2,75 Mrd EUR. L'IADM, qui s'est traduite par une réduction de l'ordre de 1,17 Mrd EUR au titre du FMI et de la Banque mondiale, renforcera la stabilité macroéconomique du pays. Elle permettra aussi de dégager des ressources supplémentaires pour financer la croissance et la réduction de la pauvreté et permettre d'atteindre les OMD. Le service de la dette en 2006 devrait ainsi passer de 9,2 % des recettes d'exportation à 6,2 % du fait de l'annulation partielle de la dette. Dans le cadre de son dialogue avec le FMI, le gouvernement s'est par ailleurs engagé à poursuivre une politique d'endettement prudente.

Évaluation du processus de réforme

En termes de politique intérieure, le Mali est engagé dans une réforme fondamentale de ses institutions. Point central de cette réforme, le processus de décentralisation a entraîné une communalisation intégrale du pays. Cette réforme se poursuit dans le cadre du programme de développement institutionnel (PDI), le principal défi demeurant le transfert effectif des compétences et ressources aux collectivités territoriales ainsi que le renforcement de la déconcentration des services de l'administration, nécessaire à l'accompagnement de ces dernières dans leurs nouvelles missions.

Le gouvernement s'est également engagé dans une vaste réforme de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP¹⁰). Des progrès ont été enregistrés en matière de renforcement de la

10 Programme d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques adopté en Conseil des Ministres du 20 avril 2005, bénéficiant des instruments de monitoring tels que le ROSC et le CFAA en 2002, le CPAR en 2004/05 et un exercice PEFA en cours.

transparence de la programmation et de l'exécution budgétaire. Peu d'avancées sont encore enregistrées en ce qui concerne l'effectivité du contrôle judiciaire en matière de gestion des finances publiques¹¹, la modernisation et l'amélioration du système de passation des marchés publics, le contrôle interne exercé par la direction du contrôle financier et l'interconnexion informatique du circuit de la dépense publique. Le dispositif institutionnel actuel en matière de gestion macroéconomique nécessite d'être rationalisé. Le ministère de l'économie et des finances a, à ce titre, lancé un exercice de modernisation interne. Par ailleurs, un premier exercice d'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) a été réalisé en fin d'année 2006 par le gouvernement et les PTF. Il permet de disposer d'une situation de référence dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PAGAM/GFP.

Le gouvernement a également procédé à une vague de réformes structurelles qui ont porté sur des privatisations, libéralisations et restructurations dans divers secteurs.

Depuis 1988, une soixantaine d'entreprises publiques ont été privatisées. Toutefois, le programme connaît désormais des difficultés: retour dans le giron public de EDM après le retrait du partenaire européen, report de la privatisation de la CMDT à 2008, faible avancement des dossiers Banque internationale du Mali (BIM) et Banque de l'habitat du Mali (BHM) et SOTELMA (télécommunications), échec de la privatisation de la société pharmaceutique UMPP. Au niveau du secteur du coton, les réformes ont visé essentiellement la restructuration de la CMDT, l'amélioration de la compétitivité de la filière coton, la résorption du déficit de la filière et la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'accord entre l'Etat, la CMDT et les producteurs concernant le mécanisme de fixation des prix. Des efforts restent à faire pour améliorer la productivité de la filière et poursuivre l'assainissement financier de la CMDT.

La réforme du système financier, engagée depuis plusieurs années, vise à restructurer et privatiser le secteur bancaire¹², renforcer les institutions financières non bancaires notamment la Caisse de Retraites du Mali (CRM) et consolider le secteur de la microfinance. Les banques du Mali portent un lourd pourcentage de créances improductives (19% de l'encours brut des prêts étaient improductifs fin 2004) tandis que la faiblesse des projets bancaables tend à concentrer les prêts dans un petit nombre de secteurs, comme celui du coton.

Les réformes progressent lentement que ce soit au niveau des restructurations ou des privatisations comme de l'apurement des créances improductives. Elles doivent être poursuivies vigoureusement car le recours de ces entreprises à l'Etat à travers des garanties ou prêts nets, des exonérations, ou recapitalisations, représente un risque financier source de dérapage budgétaire.

Politique commerciale et intégration régionale

Le commerce international a été libéralisé dès 1989. De fait, le Code du Commerce du Mali se trouve pratiquement remplacé par les différentes codifications de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), notamment son Acte uniforme sur le droit commercial général. Le régime du commerce extérieur malien est également défini par son adhésion à l'UEMOA, à qui les pleins pouvoirs en matière de négociation commerciale ont été délégués. En dépit de la mise en place de l'union douanière et d'un

11 Le Bureau du Vérificateur Général a été institué le 25 août 2003. Il assume des missions d'évaluation des politiques publiques, de contrôle de la régularité et de la sincérité des opérations de recettes et de dépenses effectuées par les institutions de la république et de proposition aux autorités de mesures de renforcement de l'efficacité des services publics.

12 L'Etat malien reste le principal actionnaire de la BIM, de la BHM et de la Banque nationale de développement Agricole (BNDA). Ces trois établissements détiennent 38% des actifs bancaires du pays.

espace de libre commerce au sein de l'UEMOA, les recettes douanières issues des importations en provenance des pays de l'UEMOA demeurent significatives (29% du total).

L'économie du Mali est ouverte au commerce international avec un volume d'échanges¹³ de 65% du PIB en 2004 contre 50% pour l'ensemble des pays à bas revenu¹⁴ et 42% pour les pays de l'OCDE. Le commerce extérieur s'est accru à un taux moyen annuel de 9% pour les exportations et 11% pour les importations entre 1999 et 2004 creusant le déficit commercial à 13% du PIB. Cette performance défavorable s'explique aussi par une forte dégradation des termes de l'échange de 1,8% en moyenne annuelle depuis 1999, effet principalement du renchérissement du prix du pétrole, de la chute du prix du coton et de la parité du dollar vis à vis de l'euro, monnaie d'ancrage du FCFA.

Le Mali tire la plus grande partie de ses recettes à l'exportation 2005 de l'or (56%), du coton (38%) et du bétail (5%). Les principaux pays destinataires des exportations maliennes sont l'Afrique du Sud et la Suisse (30% et 20%) suivis par l'Union Européenne (12%) dont la part est en constante régression¹⁵.

Les premiers postes d'importation sont ceux des biens industriels (22%), des produits pétroliers (24%) et des produits alimentaires (14% dont majoritairement sucre et lait). L'importation de certains produits, dont la viande, est interdite. Les importations sont en premier lieu originaires de l'UEMOA (37%¹⁶) et de l'UE (31%), principalement du Sénégal et de la France. De l'UE, le Mali importe essentiellement des produits manufacturés, en particulier des biens d'équipements.

Concernant l'APE UE - Afrique de l'Ouest, le gouvernement du Mali soutient activement la CEDEAO et l'UEMOA dans le processus de négociation. A l'instar d'autres pays de la sous région, il a cependant exprimé ses inquiétudes quant à la perte des recettes fiscales provenant de la diminution des droits de douane et à la concurrence des importations en provenance de l'UE pour les produits locaux. Selon une étude récente¹⁷, les producteurs devraient profiter de la réduction des coûts des intrants importés de l'UE et d'un approfondissement de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO¹⁸. Afin de profiter pleinement des effets positifs d'un APE, des ajustements de la politique fiscale, de la politique de transport et de l'environnement des affaires en général, seront nécessaires. (cf. chapitre II .3).

Au niveau de l'intégration dans l'espace CEDEAO, le Mali a harmonisé ses documents douaniers. Néanmoins, il n'a pas levé ses barrières commerciales non tarifaires ou monétaires et n'a pas exporté de produits industriels sous le mécanisme de libéralisation des échanges. La revue du FMI de mars 2006 souligne la nécessité d'appliquer les politiques régionales approuvées et relève la persistance de barrières tarifaires et non tarifaires contraires au TEC. Le Mali a ratifié le protocole CEDEAO et est à jour dans ses paiements.

Quant à la situation du Mali par rapport aux critères de convergence économique de l'UEMOA, le pays a respecté, en 2005, trois des quatre critères de surveillance de premier rang du pacte de convergence de l'UEMOA, le critère non rempli étant celui relatif au taux d'inflation en raison de l'impact négatif de la mauvaise saison agricole 2004 sur les prix des denrées alimentaires.

13 Somme des exportations et importations.

14 World Development Indicators 2006.

15 30% en 1998 et 21% en 2001.

16 Il est probable que ce taux soit mal évalué compte tenu de la possibilité de fraude au certificat d'origine pour pouvoir bénéficier du TEC.

17 « Etude sur l'impact d'un APE sur les recettes fiscales du Mali », CE-BM, octobre 2006.

18 Compte tenu des délais établis par l'OMC, l'union douanière et la mise en place d'un TEC pour la zone CEDEAO devrait être complété au plus tard le 1^{er} janvier 2008.

II.1.3. Analyse de la situation sociale

Population active et emploi

Le PIB par habitant du Mali est de 371 \$ en 2003¹⁹ avec une position de 175^{ème} sur 177 pays selon l'Indice 2006 de Développement Humain du PNUD. Le Mali connaît un accroissement lent, mais continu de son IDH depuis quinze ans, de 0,283 en 1990 à 0,338 en 2004.

La population est estimée à 12,7 millions d'habitants en 2006 et 4 millions de Maliens vivaient à l'étranger. Elle croît à un rythme de 3% par an, hors flux migratoires. La population qui pourrait atteindre 18 millions en 2015 est essentiellement jeune (48,3% a moins de 18 ans) et rurale (67,7%). Au vu de la tendance des migrations internes, le taux d'urbanisation pourrait cependant atteindre 50% en moins de 20 ans.

Le marché de l'emploi au Mali compte près de 5 millions de travailleurs actifs²⁰, mais seuls les travailleurs de la fonction publique et du secteur moderne (2% du total) contribuent au régime fiscal²¹. Sur les 200.000 personnes bénéficiant d'un emploi salarié, 60.000 appartiennent à la fonction publique²² dont près de la moitié concentrée à Bamako. Les femmes constituent 25% des agents de la Fonction Publique.

Le rapport « Doing Business 2007 » de la Banque Mondiale classe le Mali au 131^{ème} rang (sur 175) en ce qui concerne la composante "emploi" de l'indice. Si les performances maliennes ressemblent à la moyenne sub-saharienne en termes de difficultés d'embauche, elles sont significativement moins favorables en termes de flexibilité des heures de travail et de facilités de licenciement même si ce licenciement est moins coûteux²³.

Le sous emploi en milieu rural est massif (54% de la population active). Le faible encadrement du monde paysan, la pauvreté monétaire et les rigidités des structures sociales sont des obstacles à la diffusion des bonnes pratiques agricoles.

La formation professionnelle est mal assurée et ne permet pas la diffusion des savoirs techniques minima pour assurer une base technologique viable aux systèmes de production.

L'économie informelle urbaine occupe 25% de la population active. Nombre de diplômés sont sans emploi ou occupent un emploi ne correspondant pas à leur qualification. Le travail des enfants demeure un problème majeur mais l'extrême pauvreté, urbaine et rurale, rend la lutte contre ce phénomène difficile.

Accès aux services sociaux

La stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement du Mali (CSLP) pour la période 2002-2006 met l'accent sur le développement des ressources humaines et l'accès aux services et infrastructures de base. En dépit d'un fort accroissement de l'offre des services sociaux et d'une amélioration des conditions de vie et de l'emploi des ménages entre 2001 et 2003²⁴, les résultats sont tout de même mitigés. L'analyse des tendances montre que le pays ne pourrait pas atteindre la plupart des OMD. La pauvreté demeure élevée et l'insécurité alimentaire préoccupante. Ainsi, la plupart des indicateurs de développement retenus au Mali ne seront

19 994 \$ sur base PPA.

20 La population active est occupée dans l'agriculture à hauteur de 80%, le secteur secondaire y compris les mines ne comptant que pour 7% et celui des services pour 13%.

21 L'ensemble des charges (fiscales et sociales) grevant les salaires déclarés représente entre 24% et 11% du salaire net.

22 Le Ministère de l'Éducation regroupe 44% des effectifs de la Fonction Publique, la Santé 10%, l'Agriculture et les Finances 8%. Les autres départements se partagent les 29% restants.

23 31 semaines de salaire au Mali contre 71,2 semaines en moyenne pour l'Afrique sub-saharienne.

24 Selon l'enquête ELIM 2003.

pas atteints au terme de ce premier exercice CSLP, à l'exception attendue de l'accès à l'eau potable et de la scolarisation au 1^{er} cycle du fondamental.

Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 26% (17% pour les femmes et 36% pour les hommes). En dépit des progrès enregistrés, la scolarisation des filles demeure significativement inférieure à celle des garçons. Le taux brut de scolarisation devrait atteindre 70% en 2006 et 60% pour les filles, avec toutefois de fortes disparités régionales.

Le taux de redoublants au 1^{er} cycle reste significativement supérieur à la cible visée, traduisant le faible rendement du système éducatif. Le taux d'achèvement du primaire ne se situe en 2004 qu'à 34%. De plus, la multiplication des années scolaires inachevées depuis 15 ans n'a pu qu'avoir un impact très négatif sur la qualité de l'enseignement reçu, notamment dans les cycles supérieurs. Ce constat pose un problème en termes d'efficacité du système éducatif dans son ensemble qui s'ajoute à celui de l'efficacité de la dépense publique dans le secteur.

La situation sanitaire a enregistré peu d'améliorations significatives, malgré une amélioration de l'accès aux soins et des progrès dans la couverture vaccinale des enfants. Si en moyenne la norme OMS de 5 000 habitants par sage-femme est satisfaite, il existe dans les régions de Mopti, Ségou et Tombouctou des communes pour lesquelles ce ratio avoisine les 45 000 habitants.

Malgré une amélioration des indicateurs de mortalité au cours des deux dernières décennies²⁵, l'état sanitaire des populations demeure un facteur important de la faible productivité, renforcé par une malnutrition chronique et sévère. Les indicateurs de morbidité restent élevés, loin des objectifs fixés. La mortalité maternelle reste élevée faute de disponibilité suffisante de personnel qualifié lors de l'accouchement et l'excision demeure une réalité pour 95% des femmes.

L'incidence du VIH/Sida demeure limitée à 1.9% de la population de 15 à 49 ans. L'épidémie est féminisée avec 55% des cas et on estime à 150 000 le nombre d'enfants infectés. La mortalité liée à la tuberculose et au paludisme progresse depuis quelques années. En dépit d'infrastructures disponibles, les services restent insuffisamment utilisés posant par là-même le problème de leur qualité et de leur coût.

L'accès à l'eau potable progresse rapidement, la cible de 67% devant être atteint dès 2006²⁶. Fin 2004, l'accès à l'eau potable en zone urbaine se situe à 66.3% contre 62.5% en zone rurale. L'approvisionnement en eau potable s'opère pour la plupart en dehors du réseau EDM qui n'assure que 5% de taux de couverture.

En 2005, seuls 15% des Maliens ont accès à l'électricité, dont 1% des ruraux. Les régions les plus pénalisées sont celles de Mopti (14 ménages sur 1000 ont accès à l'électricité) et Gao (19 pour 1000). En total, le Mali ne compte que 92 communes avec éclairage public.

Migrations

La situation sociale et économique dans les campagnes provoque d'importantes migrations. Elles sont d'abord internes: déplacements de population des zones rurales vers les villes secondaires et surtout vers Bamako mais concernent aussi l'étranger. Ainsi, à l'horizon de 2025, 50% de la population malienne vivraient en zone urbaine, dans le triangle Bamako-Ségou-Mopti. Les flux migratoires au-delà des frontières concernent, pour la très grande

25 Diminution du taux brut de mortalité (21,6 ‰ en 1988 contre 13,9 ‰ en 2003), l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance (42 ans en 1980 contre 47,9 ans en 2003), ou la baisse du taux de mortalité infantile (190 ‰ dans les années 1980 contre 123 ‰ en 2003).

26 (Le taux de la population ayant accès à une source d'eau potable a progressé à 64% en 2004 contre 57% en 2002).

majorité, des migrations sous régionale puis continentale. En 2001 on estimait à 1,7 million le nombre de Maliens installés en Côte d'Ivoire, et à 1,5 million ceux vivant dans les autres pays de la sous région, de l'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun) et en Afrique du Sud.²⁷

Les migrations vers l'Europe²⁸ proviennent surtout de la région de Kayes. Si la communauté malienne en France est estimée à un nombre relativement réduit (120 000 personnes), elle est très bien organisée et ses transferts sont extrêmement importants pour l'investissement dans leurs communes d'origine. Ainsi au sein de la région de Kayes, considérée parmi les plus pauvres du pays, certains cercles sont relativement bien dotés en services sociaux, établis pour la plupart avec le concours financier de la diaspora. Il y a lieu d'essayer de canaliser plus ces capitaux vers des investissements productifs et générateurs d'emploi.

Ces migrations jouent un rôle clé dans les stratégies de survie de ménages et les transferts financiers et techniques sont d'une grande importance pour le développement du pays dans toutes les régions. Le départ d'un migrant s'inscrit généralement dans un projet collectif où l'entité concernée (famille, communauté, village) contribue financièrement au départ en espérant un "retour sur investissement".

Compte tenu de l'importance des migrations pour la consommation des ménages, on peut estimer que le durcissement des politiques de migration en Europe et le conflit en Côte d'Ivoire ont un impact significatif sur les stratégies de survie des pauvres. De plus, de nombreuses familles installées en Côte d'Ivoire depuis des générations et donc n'ayant plus d'ancrage profond au Mali, sont retournées dans les villes maliennes, où elles vivent en situation de détresse.

Actuellement, ces flux, de migrants et de transferts d'argent, sont peu connus et il y a un grand besoin de renforcer la capacité des autorités maliennes à gérer les migrations et à valoriser les apports financiers et techniques de la diaspora. Comme la pression migratoire a son origine dans la situation difficile, voire désespérée de nombreux Maliens, celle-ci est encore une raison de soutenir le développement du Mali, notamment dans les campagnes, et d'orienter cette aide vers la création d'emploi.

II.1.4. Analyse des principaux problèmes environnementaux

Le Mali, de par sa situation géographique, est fortement vulnérable aux facteurs climatiques enchaînant périodes de sécheresse et de pluviométrie abondante, qui entraînent la désertification dans les parties Nord du pays et des inondations dans le Sud. La croissance démographique et la pauvreté contribuent à la dégradation accélérée des ressources naturelles, à travers la déforestation, les pratiques agricoles inappropriées, le surpâturage, la pollution de l'air et de l'eau. L'extension des activités humaines accélère la dégradation des écosystèmes et par conséquent de la biodiversité.

Les fleuves apportent, avec leurs affluents, la vie dans des régions qui, sans eux, seraient désertiques. La majorité de la population vit le long des deux fleuves, qui constituent une importante source d'alimentation en eau et qui ont une grande importance commerciale et agricole. La zone du Delta du Niger constitue un potentiel d'irrigation unique dans la sous région, encore peu exploité. Cependant, les problèmes de gestion des ressources en eau du fleuve à l'échelle de l'Office du Niger entraînent une salinisation des terres irriguées et d'importants gaspillages d'une ressource rare. La gestion de la crue du fleuve est déterminante pour l'économie des régions en aval. Ainsi, la baisse du niveau des eaux se rajoute au problème de l'ensablement des fleuves et lacs induit par la désertification et

27 Il faut néanmoins être très prudent quant aux chiffres avancés car aucune étude sérieuse n'a été entreprise depuis très longtemps.

28 Estimé à 200 000 personnes dont la plupart en France.

l'érosion des sols, mettant en péril les écosystèmes fluviaux et lacustres. La navigation sur le fleuve Niger est perturbée, et les ressources halieutiques sont dangereusement menacées par la perte d'habitat et la pollution d'origines diverses des eaux.

Dans les régions d'élevage du Nord, le cheptel -estimé à 5.5 millions de têtes de bovins et 15 millions d'ovins et caprins- a des besoins fourragers dépassant largement la capacité des zones écologiques. Ce surpâturage provoque une diminution des couvertures végétales naturelles et favorise l'érosion et la dégradation des sols fragiles et accélère l'ensablement.

La déforestation est un phénomène massif qui affecte l'ensemble des régions. Le bois représente 90% de l'énergie consommée au Mali et les plantations arborées durables ne fournissent que 10% du bois consommé. La pression agricole amplifie la surexploitation des sols entraînant leur appauvrissement. Ainsi la culture extensive du coton entraîne des effets négatifs sur les sols et la biodiversité des régions du Sud.

La croissance urbaine, notamment à Bamako, génère de nouveaux problèmes de pollution de l'air (parc automobile usagé, qualité médiocre des carburants, usage du bois de feu, phénomènes d'inversion atmosphérique). La question de la pollution des sols et partant de la nappe phréatique, du fait de l'absence de réseau efficace d'assainissement, induit une dégradation sévère des disponibilités en eau, pénalisant essentiellement les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le Mali a manifesté sa volonté d'intégrer la dimension environnementale dans toutes ses politiques macro-économiques, transversales et sectorielles, adoptant en 1998 le Plan National d'Action Environnementale (PNAE). L'insuffisance des indicateurs environnementaux, la focalisation trop limitative sur la gestion des ressources forestières et une méconnaissance des relations entre environnement et pauvreté, limitent toutefois une réelle intégration des aspects environnementaux dans les politiques gouvernementales et programmes de développement.

Le Mali a signé et ratifié plusieurs conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement (voir liste en annexe 7), tout en adhérant aux organisations et programmes sous-régionaux. Cependant les problèmes de capacités organisationnelles, l'insuffisance des ressources humaines, surtout aux niveaux régional et local rendent difficile leur application correcte.

II.1.5. Le Mali dans le contexte international

Le Mali joue un rôle actif sur la scène internationale et se distingue, en général, par ses bonnes relations avec ses partenaires²⁹. Celles-ci s'appuient notamment sur la stabilité politique du pays, ses efforts de démocratisation et son adhésion à la majorité des conventions et traités internationaux en matière de protection des droits de l'Homme. La ratification de ces législations internationales mériterait cependant de se concrétiser par une réelle application au niveau national, notamment en ce qui concerne les droits et protections des femmes et des enfants.

Le Mali a été l'un des coauteurs de l'initiative en faveur du coton à l'OMC, dont l'objectif est d'éliminer les politiques de subvention des USA et de l'UE, qui affectent les marchés mondiaux du coton. L'engagement diplomatique du Mali se traduit par son adhésion et son rôle actif au sein de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (UEMOA, CEDEAO, CENSAD, OMVS, UA).

Le Mali étant situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, la stabilité de la région est essentielle pour le développement du pays. Ainsi, le gouvernement du Mali participe activement à tous les efforts du règlement du conflit en Côte d'Ivoire. Par rapport à ses voisins dans le Nord, le

29 Notamment avec les pays non alignés comme Cuba et le Venezuela.

Mali connaît parfois des difficultés suite aux tensions entre les pays arabes, d'autant plus que le Sahara au Nord du Mali est une voie de transit de nombreux trafics illicites et zone de refuge du GSPC algérien. Les relations avec la Chine sont en constante intensification avec une percée significative des entreprises chinoises sur le marché de la construction publique et le poids prépondérant de la destination "Chine" dans les exportations de coton malien. Au titre des partenaires non traditionnels du pays, il convient également de noter le renforcement du positionnement de pays tels que l'Inde et l'Iran.

Le partenariat avec les Etats-Unis est également développé et s'est étendu au domaine sécuritaire depuis 2001 (avec l'initiative Pan Sahel dans le cadre de la lutte antiterroriste).

II.2. Analyse de la pauvreté

Selon les chiffres officiels, la part de la population concernée par la pauvreté serait passée de 72-73% en 1989 à 68,3% en 2001. D'autres estimations suggèrent des progrès plus rapides avec une incidence de la pauvreté qui serait passée de 63,8% en 1989 à 56,5% en 2001, ce qui illustre que la pauvreté monétaire a baissé sur la période³⁰. D'autant que les données disponibles sur l'évaluation des actifs détenus par les ménages (enquêtes EDS) et l'accès aux infrastructures de base confirment la tendance.

Compte tenu de la croissance démographique cependant, le nombre de pauvres demeurera stationnaire, autour de 7 millions de personnes. De plus, la croissance est restée inférieure à la cible de 6,7% avec 5,7% en moyenne sur la période. Sur cette base, et avec une croissance de la population de 3% par an, l'évolution du revenu par tête reste incertaine. L'indice de Gini servant à mesurer les inégalités était de 0,401 en 2001 avec une tendance à l'accroissement des inégalités.

Si cette pauvreté massive est structurelle³¹, elle s'avère aussi conjoncturelle, eu égard à l'extrême vulnérabilité de la plupart des ménages maliens. Le moindre choc externe (sécheresse, chute des prix, poussée inflationniste, conflit régional, ...) est en effet susceptible d'influer sur leur situation, compte tenu de leur précarité. Aux 2,5 millions de personnes (25% des ménages ruraux) en situation d'insécurité alimentaire s'ajoutent 1,5 million de personnes en situation de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, susceptibles d'y basculer sous l'effet d'un choc externe et sans capacité de réaction appropriée.

La pauvreté est plus répandue en milieu rural, où l'incidence atteint 73% contre 20% en milieu urbain. Selon l'étude sur la pauvreté des communes du PNUD/OCHA 2006, plus de la moitié (52%) des communes rurales sont pauvres avec un pourcentage plus élevé pour les régions de Mopti (76%), Kidal (70%), Tombouctou (56%) et Sikasso (55%)³².

La pauvreté urbaine est moins bien connue. Elle s'est probablement accrue du fait de la contraction de l'emploi dans le secteur formel à la suite des restructurations et liée à la présence de très nombreux migrants venus des campagnes. Plus du tiers des habitants de Bamako n'en est pas originaire.

Sécurité alimentaire

Les ménages en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité élevée sont concentrés dans le nord et le sud des régions Kayes et Koulikoro, le nord de Ségou, le plateau Dogon et

30 Le CSLP 2 donne le chiffre de 59,2% en 2005 comme incidence de la pauvreté. Il est à prendre avec beaucoup de précautions dans la mesure où il ne se fonde pas sur des données d'enquêtes mais sur le seuil de pauvreté 2001 (méthode énergie calorifique) actualisé.

31 Les causes structurelles générales relèvent de la géographie, du climat, de la disponibilité en eau, de la qualité des ressources naturelles, de la démographie.

32 Profil de pauvreté des communes du mali (ODHD/PNUD) - octobre 2006 - version provisoire.

la zone ceinturant le delta central du Niger à Mopti, le cercle de Douentza et la zone lacustre à Tombouctou³³. Ils sont peu présents dans les grandes zones de production agricole (Sikasso, Ségou, où la vulnérabilité est également moindre) et dans la zone de pastoralisme transhumant (Kidal).

La fragilité des moyens d'existence, les conditions d'habitation extrêmement médiocres, les mécanismes de survie non durables et le manque d'éducation compromettent l'état sanitaire et nutritionnel des jeunes enfants. La malnutrition est citée parmi les causes profondes d'une mortalité infantile élevée, soit 123 pour 1000 naissances vivantes au niveau du pays.

L'insécurité alimentaire apparaît de fait périodiquement et localement dans les zones de production déficitaires en fonction des aléas climatiques, la circulation des produits demeurant ponctuellement difficile en fonction de l'état des pistes de desserte. Par ailleurs, on note une détérioration de la situation alimentaire des pauvres en milieu urbain, notamment en période de soudure sous l'effet de la hausse des prix. Toutefois le risque alimentaire s'est ainsi pour partie transformé, passant d'une insécurité conjoncturelle, essentiellement rurale et due à des facteurs climatiques, à une insécurité structurelle, désormais aussi urbaine et péri urbaine.

II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire

Le Gouvernement du Mali fonde sa stratégie de développement sur la lutte contre la pauvreté. Il a adopté sa première Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) dès 1998 et élaboré, dans le cadre de l'initiative PPTE, un CSLP pour la période 2002-2006.

Ce premier CSLP est décliné selon trois axes stratégiques, (i) développement institutionnel, gouvernance et participation, (ii) développement humain durable et accès aux services de base et (iii) développement des infrastructures de base et des secteurs productifs. Il a enregistré des résultats mitigés aussi bien du point de vue des réformes de l'Etat que des secteurs éducation, santé et infrastructures qui ont été analysés au chapitre II.1.3 (Analyse de la situation sociale et emploi).

Le CSLP 2007-2011 (appelé Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté CSCR, finalisé au début 2007) met un accent particulier sur le rôle de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté. Il s'appuie ainsi sur trois grandes orientations stratégiques que sont (i) le développement du secteur productif, (ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et (iii) le renforcement du secteur social. Il définit 13 axes d'intervention prioritaires devant renforcer la synergie entre les politiques sectorielles : la sécurité alimentaire et le développement rural, le développement des PME-PMI, la gestion des ressources naturelles, la consolidation de la réforme des administrations publiques, la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires, le développement du secteur financier, le développement des infrastructures, la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques, le renforcement des capacités de la société civile et le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale.

A la différence du précédent document, le CSCR fait le lien avec le cadrage macroéconomique au travers du Cadre Budgétaire à Moyen Terme. Le renforcement du lien entre le cadre macroéconomique, le budget et le CSCR est l'un des acquis majeur de la nouvelle stratégie gouvernementale.

33 Enquête Globale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition CE/PAM sept. 2006.

Le CSRP se fonde sur un scénario optimiste de croissance économique moyenne de 7% par an afin de ramener l'incidence globale et rurale de la pauvreté à respectivement 51,2% et 61% en 2011.

Si, lors du premier CSLP, la priorité avait été mise sur l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs sociaux, le CSCR 2007-2011 projette, tout en préservant ces secteurs, de mettre l'accent sur le financement des réformes structurelles et du Budget Spécial d'Investissement pour soutenir le développement de la production rurale, des infrastructures et des mines.

Conformément aux conclusions de l'étude prospective Mali 2025, le CSCR place le secteur rural au cœur de la dynamique de développement du pays. Les interventions projetées en matière d'accroissement, de sécurisation et de diversification des productions agricoles visent l'atteinte de la sécurité alimentaire (envisagée sous l'angle de la disponibilité des ressources agricoles), thème emblématique de la communication gouvernementale autour de sa stratégie.

Le CSCR réaffirme également la volonté nationale de poursuivre et de renforcer la décentralisation reconnue comme élément principal de l'amélioration des performances du service public. La mise en cohérence des stratégies nationales et des priorités locales sera recherchée afin d'améliorer les conditions de production des zones rurales et de favoriser l'émergence de pôles de développement attractifs atténuant l'exode rural et l'émigration, notamment celles des jeunes. Le renforcement de la déconcentration de l'action publique est identifié comme une condition forte de succès de cet axe et est inscrit comme tel dans le plan de modernisation et de gestion des finances publiques.

Au titre des réformes administratives, le gouvernement a renouvelé sa volonté de promouvoir le développement du secteur privé notamment par un renforcement de la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'environnement réglementaire, et la crédibilisation du système judiciaire. Dans ce contexte, un engagement politique fort, accompagné d'actions visibles, sera nécessaire.

Intégrant les conclusions de l'évaluation des politiques passées, les problématiques de l'éducation et de la santé adressent, outre l'accès, les problématiques de qualité et de pérennité du système. Ceci est particulièrement vrai pour la politique éducative qui intègre la question de l'adaptation des formations dispensées au marché de l'emploi national dans un souci de résorption d'un chômage endémique des jeunes.

Très ambitieux, le CSCR demeure actuellement faiblement analytique et donc peu priorisé. Il intègre les questions sensibles comme celles des inégalités sociales et spatiales, du genre, du renforcement judiciaire et de la lutte contre la corruption. Des progrès restent encore à faire dans des domaines tels que la maîtrise de la croissance démographique et l'environnement, malgré l'adoption par le Gouvernement d'une politique nationale de population et l'existence d'un plan national d'action environnementale. Par ailleurs, la mise en cohérence entre les stratégies sectorielles et le document cadre n'apparaît pas clairement. Bien que le dispositif institutionnel prévoie l'implication de la société civile dans le processus de suivi évaluation, il reste à définir des mécanismes précis pour une participation effective des acteurs non étatiques, y compris celle des ONG. Contrairement à la précédente version, le gouvernement a décidé d'offrir au CSCR une vocation évolutive afin d'intégrer progressivement les réflexions et conclusions d'évaluation futures.

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Une des principales interrogations relatives aux politiques en cours porte sur le degré d'identification et d'exploitation des gisements de croissance pro pauvres pour une contribution significative de la croissance économique à la réduction de la pauvreté. Les

politiques actuelles pourraient ainsi ne pas contribuer efficacement à endiguer la croissance des inégalités naissantes entre les différentes couches de la société.

La réussite du processus de décentralisation constitue la condition clé de viabilité des politiques actuelles. Le renforcement de la décentralisation implique en effet de nombreux changements aussi bien au niveau de la formulation des politiques que de leur mise en œuvre. Le transfert progressif de nouvelles compétences aux collectivités territoriales implique que ces collectivités soient en mesure, techniquement et financièrement, de prendre le relais de l'Etat dans les domaines concernés. Ceci nécessitera un renforcement parallèle de la déconcentration des missions et crédits publics, un des défis résidant dans la disponibilité et la formation du personnel au niveau régional pour respecter les règles d'exécution des dépenses.

Le train de réformes structurelles actuellement en cours (CMDT, BIM, restructuration de la BHM et de la Caisse de Retraite du Mali), nécessaire à la santé économique du pays, accumule des retards qui ne sont pas sans danger pour l'équilibre des finances publiques.

L'accroissement de l'offre énergétique, essentielle pour l'accélération de la croissance économique, sous contrainte tarifaire serrée et dans le contexte flou de la gestion d'EDM, handicape fortement les chances de succès de la stratégie de croissance élaborée par le gouvernement.

La question démographique pèse également sur les chances de succès des politiques en cours. Le profil démographique permet clairement d'anticiper l'accroissement massif de la population et une urbanisation que le système de service public et le marché de l'emploi pourraient peiner à absorber.

La problématique des ressources humaines se devra d'être adressée tant en termes de qualité de l'enseignement dispensé et de formation professionnelle qu'en matière d'acquisition des compétences de gestion dans la conduite des affaires publiques comme privées.

L'évolution du secteur cotonnier constitue un des principaux défis que le pays doit relever. La tendance à la baisse des cours érode la rentabilité de l'activité des unités paysannes et de la filière dans son ensemble qui présente en outre des dysfonctionnements internes. C'est pourquoi la restructuration de la filière est un enjeu clé pour le Mali en termes de réduction de la pauvreté et de compétitivité. La reconversion des unités notamment les moins rentables dans une autre spéculation suppose toutefois l'émergence de filières offrant les mêmes avantages (en termes d'accès aux intrants et au marché) que celle du coton.

La participation du Mali au processus d'intégration régionale offre des perspectives intéressantes en termes de croissance. Toutefois cela suppose un engagement plus fort du pays sur la voie des réformes. L'enjeu est d'autant plus important pour l'économie malienne du fait de son enclavement et de l'étroitesse de son marché ne lui permettant pas de générer les économies d'échelle nécessaires au renforcement de sa compétitivité.

Ainsi, un des défis que doit relever l'économie malienne face à l'APE a trait à la fourniture d'éléments clés facilitant l'insertion de ses entreprises dans une économie ouverte et concurrentielle. Les capacités commerciales du Mali sont en effet érodées par la persistance d'obstacles dans les domaines du transport et du transit. Les coûts de transport des importations représenteraient 30% de la valeur à la livraison³⁴ et ceux du coton 15% à 20% de sa valeur FOB. La mise en œuvre du programme régional de facilitation du transport et du transit de la CEDEAO permettrait de réduire ces surcoûts.

Aux mesures prévues dans ce cadre, pourraient être ajoutées l'amélioration des terminaux et l'accroissement de leur débit, le renforcement de l'administration des douanes et des

34 A titre de comparaison, 21,5% pour le Burkina Faso et 14,5% pour le Niger. (FMI/CNUCED).

procédures de dédouanement, le renforcement de la professionnalisation des transporteurs, le développement de la formation professionnelle et la gestion de la qualité des biens produits.

L'ajustement de la fiscalité intérieure du pays sera également nécessaire pour compenser la perte de recettes douanières. Les recettes fiscales du Mali s'avérant très sensibles à un élargissement même modéré de l'assiette fiscale, c'est sur l'élargissement de cette base que devrait ainsi se fonder la stratégie de réforme fiscale.

CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

III. 1. Le bilan de la coopération CE-Mali

Représentant près d'un quart des financements totaux, la CE constitue le premier bailleur de fonds du Mali. Le 9^{ème} FED, dont la dotation globale après revue à fin parcours s'élève à 460.236.859 € (enveloppes A et B), a concentré ses interventions dans les deux secteurs suivants: les infrastructures (35%) et la décentralisation et la réforme de l'Etat (25%), complétés par l'appui macro-économique aux objectifs du CSLP (29%). Plusieurs programmes hors concentration (11%) dans les domaines agricole, environnemental, hydraulique, de l'appui à la société civile et de la culture ont complété le dispositif. Prenant en compte l'héritage des FED successifs, quatre domaines majeurs de coopération émergent avec (i) le soutien macroéconomique élargi aux secteurs sociaux, (ii) les infrastructures routières, (iii) l'appui à la réforme de l'Etat, avec le soutien à la décentralisation et (iv) le développement rural. L'appui du FED a été mis en œuvre par tous les instruments disponibles allant de l'approche projet classique à l'appui budgétaire global ou sectoriel; ce dernier instrument ayant été privilégié (50% du 9^{ème} FED).

III.1.1. Le programme d'infrastructures routières

Le processus d'intégration régionale implique un renforcement significatif du réseau routier international qui s'avère stratégique pour le Mali en tant que pays fortement enclavé. Les fonds des 8^{ème} et 9^{ème} FED alloués aux infrastructures routières s'élèvent à 228,4 M€, les interventions ayant été centrées sur les corridors régionaux.

L'enveloppe du 9^{ème} FED (145,33M€) a fortement contribué au désenclavement extérieur: travaux sur les accès vers Dakar par le nord avec Diéma - Didiéni et par le sud avec Kati-Kita, accès vers Nouakchott avec Diéma- Nioro et accès vers Niamey avec Gao-Ansongo-Labezanga pour un total de 642 km. Un volet substantiel d'appui institutionnel et des actions relatives aux aspects transversaux ont complété l'intervention sectorielle.

La crise ivoirienne a confirmé la pertinence des choix stratégiques en termes de diversification des accès aux facilités portuaires essentielles pour la viabilité du pays. L'économie malienne, dont 75% des exportations et importations s'acheminaient par Abidjan, avait momentanément été asphyxiée par cette crise. Depuis l'ouverture de la route Bamako-Dakar aux véhicules lourds, et bien qu'encore en travaux, le transfert du trafic s'est concrétisé avec actuellement près de 70 % des tonnages empruntant ce corridor. Cette route qui est la première voie bitumée à désenclaver la région de Kayes a eu un impact économique et social important pour cette région.

Au delà de sa pertinence pour le développement du Mali, le secteur des infrastructures routières a une réelle capacité d'absorption financière qui s'explique par la présence d'entreprises performantes intéressées par les grands marchés de travaux du FED. Cependant la lenteur des réformes institutionnelles et surtout les retards dans l'application des

législations existantes (charge à l'essieu notamment) et dans la mobilisation des fonds nécessaires à l'entretien routier entraînent des dégradations importantes inacceptables. Ces questions, désormais posées comme préalables fermes à la mobilisation de futurs appuis dans le secteur, sont un thème récurrent du dialogue politique avec les autorités maliennes. La mise en œuvre de la politique d'entretien a finalement été initiée en 2002, avec la mise en place et une dotation de ressources (encore insuffisantes) de l'autorité routière et le démarrage en 2006 des activités de l'Agence d'Exécution des travaux d'Entretien Routiers (AGEROUTE). En outre, une campagne a été menée pour l'information et la sensibilisation des usagers au contrôle des charges à l'essieu et aux péages routiers dont les applications effectives, maintes fois reportées, interviendront en principe en octobre 2007.

III.1.2. Le soutien à la décentralisation et à la réforme de l'Etat

Cette réforme essentielle a d'abord bénéficié d'un appui communautaire sous approche projet avec le projet d'Appui au démarrage des communes (8^{ème} FED) d'un montant total de 45,8 M€. Un nouvel appui de 72 M€ sur 9^{ème} FED a été consenti, sous approche sectorielle et incluant un appui budgétaire, avec le programme d'Appui à la Réforme de l'Administration et Décentralisation (PARAD). Le programme ADERE-Nord (6 M€), prévoit un appui particulier pour les 3 régions du Nord et pilote une nouvelle approche qui vise le renforcement des assemblées régionales et un appui à la mise en œuvre des plans de développement régionaux sous forme de subventions aux investissements structurants et à caractère productif. A cette fin, un fonds d'investissements de 8 M€ a été mis à disposition des régions à travers l'Agence National d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT).

Le soutien de la CE a permis d'agréger les apports de plusieurs partenaires. N'étant pas ciblé, il a permis de répartir les moyens d'investissements sur l'ensemble du territoire et des domaines d'intervention, à l'inverse des autres appuis focalisés sur des régions et/ou des secteurs d'intervention. Le passage à l'appui budgétaire s'avère pertinent. L'ANICT utilise des procédures locales efficaces assurant à la fois la fluidité des opérations, leur appropriation par les acteurs locaux et la sécurisation requise des fonds.

L'appui à la décentralisation a permis de consolider le processus, de lui donner des moyens d'intervention confortant l'existence effective des collectivités, amenant les élus à devenir les acteurs de leur propre développement. Il contribue à raffermir les efforts de bonne gouvernance. Ce programme a permis un développement accéléré des équipements, en fonction des besoins effectivement ressentis par les populations. Après 5 ans d'existence, 3500 projets ont pu être réceptionnés par les collectivités³⁵. Par la multiplication des marchés, il a permis l'essor d'activités susceptibles de générer la création de micro entreprises et de professionnels dans les communes. L'échelon local et régional apparaît donc comme pertinent dans l'émergence et la multiplication d'activités rémunératrices et donc dans la lutte contre la pauvreté.

Le processus de décentralisation, bien que politiquement bien ancré, est cependant loin d'être complètement achevé et consolidé. Les structures territoriales sont techniquement faibles et financièrement encore peu viables, le transfert de ressources et de compétences inachevé, les services de l'administration très insuffisamment déconcentrés et leur interaction avec les autorités locales souvent peu claire. Les outils d'appui technique et financier aux CT mises en place pour l'appui au démarrage des communes ont besoin d'être développés pour faire face aux défis d'une phase de consolidation et de pérennisation.

35 A l'exception d'une seule commune.

Le PARAD, en cours jusqu'à 2010, a pour objectif d'appuyer cet approfondissement de la réforme. Compte tenu de l'immensité et la complexité de la tâche, il sera nécessaire d'appuyer ce processus de décentralisation/déconcentration au delà de cette date.

III.1.3. L'appui au CSLP et le soutien macroéconomique

Le CSLP 2002-2006 fait l'objet d'un soutien macroéconomique sous forme d'appui budgétaire, le Programme Pluriannuel d'Appui Budgétaire (PPAB). D'un montant de 148,5 M€ sur six ans, ce programme est complété par un appui institutionnel de 5,5 M€ aux politiques sectorielles du CSLP, à son suivi-évaluation ainsi que l'appui aux finances publiques et au système statistique. Ce programme vise à encourager les politiques sectorielles à l'aide d'indicateurs issus du CSLP, en matière de recettes, d'allocation, d'exécution budgétaire et de performance dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'entretien routier. Il a bénéficié du bon avancement de la réforme des finances publiques. Il s'est traduit jusqu'ici par un niveau de décaissement satisfaisant, assurant un flux significatif de trésorerie au profit du budget. Le programme a également permis à titre exceptionnel d'absorber pour partie les chocs liés à la crise en Côte d'Ivoire, à la chute des prix du coton et au renchérissement des produits pétroliers, supportés par le budget. Le programme a joué un rôle non négligeable dans l'effort consenti par l'administration malienne dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et du plan d'action pour l'amélioration des finances publiques. Le système de tranche variable a, sans conteste, permis de progresser dans la rationalisation et la cohérence de l'information statistique au Mali.

Toutefois, plusieurs réserves s'imposent : la chaîne de la dépense souffre de lacunes importantes principalement liées à la faiblesse institutionnelle des ministères dépensiers, du système de passation des marchés publics, le contrôle juridictionnel ex-post des comptes publics est inexistant et l'examen des recettes fiscales laisse apparaître d'importants potentiels de ressources non exploités. L'appui budgétaire général, par son poids et sa prévisibilité, risque de jouer malgré lui un rôle démobilisateur dans l'effort de mobilisation des ressources intérieures.

III.1.4. Domaines hors concentration

Toutes les interventions de développement rural sont réalisées sous approche projet, hormis le programme d'appui au secteur du coton, pour lequel 8,7 M€ sur 15M€ sont prévus sous forme d'appui budgétaire. Les actions en faveur du secteur rural concernent le programme d'appui à la filière riz (8^{ème} FED), l'hydraulique villageoise, l'environnement (lutte contre la désertification et contre l'ensablement) et la filière coton. Des fonds de l'enveloppe B ont été mobilisés pour faire face à l'invasion acridienne de 2004 et à l'insécurité alimentaire persistante. L'évaluation du soutien à la filière riz s'est avérée très positive, notamment au niveau des actions en faveur de l'extension des périmètres irrigués qui confirment le caractère pro pauvres de la filière.

Au niveau de la mise en œuvre, les appuis au développement rural demandent cependant des approches de proximité qui s'avèrent très difficiles à gérer avec les instruments financiers du FED. Les interventions qui en tirent la leçon, recherchent donc plutôt une approche via des contrats de subventions à des ONG ou une concentration sur des investissements en infrastructures et leur accompagnement par des interventions d'Etats Membres de l'UE.

Au-delà des éléments de soutien au secteur rural, plusieurs domaines hors concentration ont été couverts dans le cadre du 9^{ème} FED. L'hydraulique représente un des secteurs les plus avancés en matière de décentralisation et de transfert des compétences, s'appuyant sur une déconcentration effective des services techniques. Deux programmes soutiennent ce secteur:

le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'accès à l'Eau potable et l'Assainissement (PACTEA 20,2 M€) et une enveloppe additionnelle de 5 M€ en appui au Programme Régional Solaire II. Le secteur de la culture fait également l'objet d'un appui significatif de 4,9 M€, avec le programme de soutien aux initiatives culturelles (PAVIA) qui constitue un élément essentiel du paysage culturel du Mali.

Les Acteurs Non Etatiques bénéficient d'un programme d'appui à la société civile (ARIANE) de 7M€, lancé en 2005. Enfin un appui institutionnel est fourni à l'Ordonnateur National du FED, dont la fonction est assurée au Mali par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

III.1.5. Utilisation de l'enveloppe B

L'enveloppe B du 9^{ème} FED a été initialement dotée de 81 M€. Outre le transfert de 30 M€ en faveur de l'enveloppe A décidé lors de la revue a mi parcours, l'enveloppe a été mobilisée pour un complément de 32,9 M€ au PPAB, des soutiens à ECHO (3,6 M€), un apport de 5,7 M€ à un programme régional de lutte antiacridienne, un versement de 1,1 M€ au titre du programme FLEX³⁶ et 2 M€ alloués à la lutte contre la grippe aviaire. Une augmentation de 2 M€ a été accordée pour un programme de sécurité alimentaire, dont la mise en œuvre se fait sous forme de subvention à des projets d'ONG.

III.1.6. Autres instruments

Afin de valoriser les ressources minières et de créer les conditions favorables pour attirer l'investissement, le projet SYSMIN de 15 M€ a financé des actions pour produire les informations géologiques de base et établir un programme de développement sectoriel, permettant au Mali de s'insérer durablement dans l'économie minière internationale.

Le Mali bénéficie de plusieurs programmes régionaux comportant des volets nationaux, avec notamment le PRSII pour 10,4 M€ et les travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kidira sur le couloir Bamako-Dakar pour un montant de 29 M€. Cependant l'action européenne en faveur de la dimension régionale a été principalement focalisée sur le Programme d' Appui Régional à l'Intégration (PARI II), clôturé fin 2005, et qui a permis l'exécution d'appuis institutionnels visant principalement le secteur des douanes et les impôts.

Au titre de la Facilité pour l'eau (1^{er} appel à propositions), une seule action concernant le Mali a été sélectionnée avec Action contre la Faim (ACF) pour une contribution de 1,2 M€. Six actions régionales et/ou tous ACP incluant le Mali ont été retenues pour un montant de 7 M€.

Les lignes budgétaires ont été déconcentrées en mai 2004. A la fin de 2006, les lignes budgétaires financent 35 projets (subvention à ONG) sur les trois lignes déconcentrées (Sécurité alimentaire, ONG-PVD, Santé) pour un montant total de 28 M€ d'apports communautaires.

Pour ce qui concerne les financements de la Direction Général Recherche de la Commission Européenne, des équipes maliennes ont été mobilisées dans 64 propositions de recherche internationale dans le 6^{ème} Programme Cadre de recherche (2002-2006). 18 participations ont obtenu des financements dans différents domaines de coopération scientifique internationale (sécurité alimentaire, santé et santé publique, gestion durable des écosystèmes) ainsi que dans des thématiques liées à l'environnement et au développement durable et la santé. La participation des équipes maliennes a été financée pour un montant d'environ 2 millions d'euros sur une valeur totale des projets de 86,7 millions d'euros; sans mentionner l'accès à une connaissance et une expertise internationale.

36 Au lieu des 11 M€ auxquels le Mali était éligible.

Le Mali reçoit en outre des appuis de sept projets "COOPENER" un programme européen qui soutient les initiatives portant sur la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays en voie de développement.

ECHO a réalisé courant 2005, deux opérations en relation avec la dernière crise alimentaire pour un montant de 2 M€.

A la fin de l'année 2005, le portefeuille de projets actifs (non-remboursés) de la Banque européenne d'Investissement (BEI) comprenait 9 prêts pour un montant total signé de 38,5 M€ dans des secteurs variés tels que l'électricité (transport et production), le coton (CMDT et Fitina), l'industrie (huilerie HUICOMA et fabrication de piles sèches PILAO) et le secteur financier (Crédit Initiative et Kafo Jiginew).

Avec 2 projets actifs à fin 2005 pour un montant signé de 13,7 M€, les projets dans le secteur du coton occupent une place importante et concernent l'égrenage (CMDT), et la production de filés (FITINA). Ainsi, en 1992, la CMDT a bénéficié d'un prêt de 10 M€, actuellement en cours de remboursement. En 2001, le projet de filature FITINA a bénéficié d'un concours de la Banque de 37 M€. Cependant la société connaît de graves difficultés et n'a jamais pu assurer le service de la dette. La Banque reste dans l'attente de recevoir un plan d'affaires qui pourrait permettre la restructuration de la dette de FITINA et le rétablissement de la société. La BEI est actionnaire d'un établissement financier issu d'un ancien projet FED d'appui au secteur privé (Crédit Initiative), actuellement sous administration provisoire et en restructuration. Enfin, la BEI est intervenue dans un projet industriel de fabrication de piles salines (PILAO) à travers un prêt de 1M€. La société se trouve en difficulté malgré une première restructuration financière, une deuxième restructuration est en cours qui exige un suivi rapproché de la BEI.

La BEI reste intéressée par la poursuite des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Les investissements s'avèrent toutefois difficiles tant que la restructuration d'EDM ne permet pas une meilleure visibilité des équilibres financiers.

III.2. L'expérience des Etats membres et des autres donateurs³⁷ et les progrès dans le processus d'harmonisation

Les actions des Etats Membres et des autres donateurs s'inscrivent, comme celles de la Commission, dans le cadre du CSLP. S'agissant des Etats membres, sont présents à Bamako, l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et l'Espagne, ces deux derniers ayant ouvert des Ambassades en 2006.

Selon la matrice des donateurs réalisée par la DCE en début 2006, l'axe prioritaire 1 du CSLP relatif au *développement institutionnel, à l'amélioration de la gouvernance et de la participation* recueille 18% des appuis recensés (base engagements totaux). Les principaux PTF dans ce domaine sont la CE, USAID ainsi que le PNUD, la Banque mondiale, le Canada et l'Allemagne. L'axe prioritaire 2 qui concerne le *développement humain durable et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base* (santé, éducation, eau en particulier) rassemble de nombreux bailleurs et 25% des engagements. Les principaux PTF sont, la Banque mondiale, la Suède et Norvège, la BAD, USAID, le Canada, la France, les Pays-Bas et la CE, hors soutien macroéconomique. L'axe prioritaire 3 portant *développement des infrastructures de base et des secteurs productifs* (infrastructures routières et développement

³⁷ Les interventions de chacun des Etats Membres et des autres PTF sont décrites en annexe. La répartition est présentée sur la base des secteurs du CSRP.

rural notamment) est de loin le mieux doté avec 48% des appuis provenant principalement de la Banque mondiale, de la CE, de la BAD et de l'Allemagne. L'axe préalable portant appui budgétaire général ne concentre que 12% des apports financiers. La CE en fournit les deux tiers, complétés par les appuis de la Suède et de la Norvège, de la France, des Pays-Bas, de la Banque Mondiale et du FMI.

Dispersion et concentration de l'aide sont variables selon les secteurs. Certains secteurs font l'objet d'appuis de nombreux bailleurs, comme la santé, l'éducation, le développement rural, la décentralisation ou l'eau/assainissement. Par contre d'autres secteurs ou thématiques relèvent d'un nombre restreint de PTF, comme la formation professionnelle, le genre, l'enfance ou la culture, mais aussi les infrastructures de communication.

Concernant le secteur rural, l'appui est multiforme et considéré par l'ensemble des PTF comme bénéfique. Le soutien est essentiellement fourni selon une approche par filière, les projets fournissant infrastructures, équipements, intrants et savoir faire, avec un accent important sur la maîtrise de l'eau et sur les organisations paysannes. L'hydraulique est un secteur très soutenu, tant au niveau institutionnel que des collectivités locales. Des programmes faisant appel aux énergies renouvelables ont été développés dans les zones isolées. Le secteur des infrastructures routières a reçu des appuis importants de la Banque Mondiale, de la BAD et la CE. L'appui au développement du secteur privé très insuffisant par le passé, commence de nouveau à attirer l'attention de beaucoup de PTF avec l'appui le plus important provenant de la Banque Mondiale pour un projet d'appui aux sources de croissance et un programme de soutien au secteur financier.

Le soutien au développement des ressources humaines est très important et les secteurs bénéficient d'une bonne concertation des PTF sous le leadership des ministères sectoriels. Les apports dans ces secteurs se développent actuellement vers de réels appuis sectoriels sous formes d'appuis budgétaires avec la signature d'un arrangement cadre pour l'éducation et la santé par les Pays-Bas et la Suède.

III.2.1. Les modes de faire

En dehors des appuis macroéconomiques de la CE, l'appui budgétaire pluriannuel comme instrument de mise en œuvre des politiques est encore peu pratiqué au Mali. La Banque Mondiale n'instruit son premier CSCRP qu'en fin 2006. La CE vient d'initier une première expérience d'appui budgétaire sectoriel avec le PARAD, et les Pays-Bas et la Suède ont initié des appuis sectoriels pour la santé et l'éducation. Dans le cadre de l'appui à la décentralisation, une expérience d'appui budgétaire régional entre la Coopération belge et la région de Koulikoro vient d'être engagée.

En dépit des difficultés de démarrage, les expériences des ABS démontrent que les conditions pour cette approche sont réunies, surtout en ce qui concerne les secteurs où l'Etat est l'acteur majeur, comme l'éducation ou la santé. C'est le cas également pour les financements à destination des collectivités territoriales, qui sont mis à disposition à travers l'Agence d'Investissement des Collectivités Territoriale (ANICT). A l'inverse, dans les secteurs de l'agriculture ou des infrastructures, les acteurs sont privés, les bénéficiaires sont très nombreux et peu organisés et les PTF ont souvent développé un réel savoir faire dans la gestion d'opérations complexes. L'approche projet s'avère alors plus efficace pour beaucoup de partenaires. Ceci n'est pas le cas pour les appuis communautaires dont les procédures ne sont pas adaptées à des approches de proximités, à exception des fonds mis en œuvre par des subventions à des ONG. En ce qui concerne les grands infrastructures, les PTF et entreprises impliqués dans ce secteur sont de l'avis que les procédures budgétaires et de passation de marché nationaux ne soient pas encore adaptées à la mise en œuvre de grands investissements qui ont besoin d'un suivi rapproché sous forme de projet.

III.2.2. Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

Suite à la table ronde de 2004, les PTF qui inscrivent leurs appuis dans le cadre du CSLP ont mis en place un système de coordination de réunions mensuelles au niveau des décideurs et de chefs de missions qui fonctionne en présidence tournante. Au niveau sectoriel, 18 groupes thématiques réunissent les bailleurs impliqués autour de thèmes spécifiques et animent les cadres de concertation, avec une implication très diverse des autorités maliennes, allant de très structurée et régulière comme dans le cas de l'éducation à virtuellement inexistante dans le cas de l'équipement. Une commission mixte de concertation entre PTF et gouvernement, sous tutelle du Ministre de Finance et de l'Economie et animée par la Cellule de Coordination du CSLP doit assurer le dialogue autour du suivi de la mise en œuvre du CSLP. Compte tenu de la faiblesse de la structure de coordination et du faible cadre de suivi du CSLP, cette commission ne remplit que très insuffisamment sa fonction.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Paris, une cellule de coordination des PTF a été mise en place au niveau de la Présidence de la République. Cette cellule reste cependant détachée de la coordination de l'aide au niveau opérationnel qui se voit fortement handicapée par la dispersion des responsabilités et des points d'ancrage des différents PTF au sein de l'administration malienne³⁸. Cette dispersion amplifie sans doute la faiblesse du leadership exercé par les autorités maliennes et explique, en partie, le fait que de nombreux flux d'aide et activités de PTF ne sont pas recensés dans les statistiques du Ministère de Plan.

Le rapport de la mise en œuvre de la déclaration de Paris (août 2006) met en évidence les progrès relativement faibles de l'harmonisation. L'appropriation³⁹ de l'aide demeure modérée et le CSLP a encore peu de lien avec le budget de l'Etat. L'alignement a fait des progrès avec la signature en mars 2006 d'un arrangement cadre sur les appuis budgétaires signé par 7 PTF. Cependant, de nombreux flux d'aide échappent au budget national comme au système national de marchés publics. Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales, le développement des capacités fait l'objet de soutiens coordonnés mais les appuis budgétaires demeurent l'exception. L'harmonisation se renforce mais demeure limitée.

L'évaluation conjointe des coopérations communautaire et française a mis toutefois en évidence les bonnes pratiques en dehors du cadre du CSLP. Les complémentarités entre partenaires sont nombreuses et actives mais essentiellement de type intra-sectoriel sur base d'approche filière (exemples du riz ou du coton). On peut relever que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies ont fait l'objet d'une coordination croissante mais les effets sur la complémentarité et les synergies demeurent perfectibles. Toutefois la coordination et la complémentarité sont largement facilitées dans les secteurs dotés d'un cadre politique cohérent et d'une structure de dialogue efficace.

III.3. Autres politiques de la CE

La politique agricole de l'Union a un impact sur la performance des exportations agricoles. Bien que les effets réels sur l'économie malienne soient très limités, le système communautaire de subvention à la production agricole est mal perçu. Cette perception est particulièrement aigüe dans le secteur du coton. Même si la production cotonnière de l'UE est

38 Ainsi la coordination du CSLP et les appuis de la BM, du FMI et de la BAD relèvent du Ministère de Finances, les appuis de la CE et des bailleurs bilatéraux du Ministère des Affaires Etrangères, le Millenium Challenge Account de la Primature, la statistique et le suivi du budget d'investissement du Ministère du Plan et le suivi de la déclaration de Paris de la Présidence.

39 Source : Enquête OCDE août 2006.

modeste et n'a quasiment pas d'impact sur les marchés internationaux, l'existence même d'un schéma de subvention est vue comme un obstacle au développement du principal produit d'exportation du Mali⁴⁰. Une étude récente⁴¹ conclut que, dans un des scénarios les plus favorables aux pays en développement l'augmentation du prix mondial de la fibre consécutive à la suppression de toutes les aides est de 9% dont les ¾ sont imputables à la suppression des seules aides américaines. Comparée aux fluctuations annuelles des cours du coton (de -27% à +33% sur les périodes 1994/1995 – 2005/2006) l'augmentation des cours qui résulterait de la suppression totale des aides américaines et européennes apparaît donc modeste. Le Mali n'a pas bénéficié du mécanisme de compensation FLEX au titre du secteur coton, par contre il a été éligible pour la perte de recettes d'exportation dans le domaine des extractions minières.

Les standards sanitaires appliqués par l'UE constituent aussi des obstacles à l'exportation dans le secteur des produits d'origine animale et de l'élevage. Il faut aussi noter que les exportations communautaires de certains produits d'origine animale et végétale sont en concurrence avec les exportations maliennes vers les pays côtiers de la sous région. Avec les négociations pour un APE UE-AO, ces obstacles sont devenus un thème plus central. A travers les appuis prévus dans le programme régional, la Commission s'est efforcée d'apporter son assistance au Mali en vue de lui permettre de satisfaire progressivement aux normes européennes, et de renforcer sa compétitivité à l'exportation.

Les politiques migratoires restrictives observées par certains Etats membres de l'UE ont eu pour effet de cristalliser l'attention sur les aspects de clandestinité, d'illégalité et de criminalité de la migration alors qu'ils n'occupent qu'une place très marginale en termes de quantité. Les autorités maliennes collaborent à l'identification et au rapatriement des migrants illégaux bien que cette collaboration les mette parfois dans une situation très difficile vis-à-vis de leur population pour qui les migrations font partie des stratégies de survie. De plus, les Maliens en Europe sont très rarement impliqués dans des activités criminelles et le rapatriement d'un compatriote qui a vécu et travaillé pendant des années sans problèmes en Europe est difficilement compris et accepté par les autorités. Dans ce contexte, l'ouverture des consultations au titre de l'article 13 de l'Accord de Cotonou en septembre 2006 a été saluée positivement. Ces consultations ont permis une réflexion commune autour de la relation migration-coopération-développement qui s'inscrit dans la lignée du dialogue entre la France et le Mali sur les migrations et qui devra permettre une meilleure compréhension du phénomène et une coopération au profit des deux parties.

III.4. Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Le dialogue politique entre l'UE et le Mali est ouvert et franc sur tous les thèmes, y compris les plus sensibles, comme par exemple ceux relevant des droits de la femme, des migrations ou de la corruption. (Toutefois les progrès dans la mise en œuvre des réformes sont limités)

Ce dialogue est encore peu structuré et peu régulier, tout comme la coordination européenne dont la qualité et la régularité dépendent encore trop de la représentation de la présidence sur place. Cependant, les consultations au titre de l'art 13 de l'Accord de Cotonou sur les Migrations, tenue à Bamako le 26 septembre 2006, semble avoir marqué un point de départ d'un dialogue politique plus régulier, tel que prévu par l'art. 8 du même accord.

40 Si les Etats-Unis sont le premier pays par le volume des aides accordées aux producteurs de coton, l'Union Européenne occupe la première place en ce qui concerne le montant unitaire (par kilogramme produit) des subventions accordées aux producteurs.

41 L'impact des aides américaines et européennes sur le marché du coton : résultats d'un modèle d'équilibre partiel dynamique – Cerdi – mai 2006.

Dans le même sens, l'élaboration du profil de gouvernance dans le cadre de la programmation du 10^e FED a donné lieu à une étroite concertation entre Etats Membres de l'UE. Il est prévu que le suivi du plan de gouvernance, annexé à ce même programme, puisse être la base d'un dialogue régulier de suivi entre les Chefs de Mission de l'UE et l'Ordonnateur National.

Depuis le début de l'année 2006, la DCE et la BM, qui partagent un même calendrier et une même structure de document de stratégie, avaient décidé d'harmoniser au maximum le processus (dans la recherche des économies pour tous) et de partager les documents. La DCE a élaboré une matrice des donateurs et initié un travail sur les complémentarités dans le cadre du CSLP (voir annexe). En juin 2006, les Directeurs de Coopération des Etats Membres de l'UE ont proposé le Mali comme pays pilote pour une programmation conjointe et six Etats Membres ont exprimé leur intérêt de participer. L'approche a révélé très vite ses limites dans le contexte du Mali, du fait de problèmes de calendrier. Ainsi, les partenaires ont décidé de travailler, dans le cadre de la programmation 10^e FED, de manière conjointe, toutes les patries d'analyse et de continuer, par la suite, un approfondissement de la stratégie de réponse, globale et sectorielle afin d'aboutir, vers mi 2007 à un document de stratégie effectivement partagé. Un leadership malien plus fort et une participation malienne plus volontariste et performante sont cependant deux conditions essentielles. La préparation et l'adoption, en Conseil des Ministres en mars 2007, du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris est à saluer. Bien qu'il soit encore faiblement opérationnel ce Plan d'action national marque la volonté du Gouvernement de s'impliquer activement dans le processus d'alignement et d'harmonisation de l'aide. Un plan de travail du Gouvernement, déclinant en activités précises le Plan d'action national, est actuellement en cours de préparation.

CHAPITRE IV: LA STRATEGIE DE REPONSE

IV.1. Les déterminants de la stratégie de réponse

Partant des constats de l'analyse économique et sociale et des leçons de la coopération passée, la stratégie de réponse de la coopération communautaire se base sur les principes suivants:

- **Maintenir des interventions dans les secteurs du CSCRП où la CE a des avantages comparatifs:** Les deux secteurs de concentration du 9^e FED (appui au secteur du transport et à la mise en œuvre de la politique de décentralisation) restent au cœur des priorités du gouvernement malien. (cf. Orientation stratégique 1 et 2 du CSCRП). L'avantage comparatif de la CE porte sur les compétences acquises, la possibilité d'appuyer les grandes réformes par des appuis budgétaires importants dans le cas de la décentralisation et la possibilité de financer de grandes infrastructures par des dons (donc sans endettement supplémentaire du pays) et avec des procédures particulièrement adaptées à la réalisation des infrastructures.
- **Accompagner l'orientation du CSCRП pour la croissance en développant des appuis aux secteurs productifs porteurs** (secteur rural, secteur de la culture) autour de pôles de développement régionaux afin de prendre en compte la dimension spatiale de la croissance. Cette orientation de l'aide communautaire doit tenir compte des options ouvertes par l'émergence de nouveaux acteurs au niveau régional (gouvernements régionaux et services déconcentrés) ainsi que du potentiel et de l'importance stratégique des ressources du delta du Niger.
- **Prendre en compte l'effet de levier des instruments et des modalités d'appui:** l'appui budgétaire général est un levier important pour faire avancer les réformes, notamment

dans des domaines où la CE n'intervient pas directement (orientation stratégique 3 CSCRP, par exemple). Il en est de même de l'appui à la décentralisation qui permet des investissements sociaux et productifs.

- **Assurer les complémentarités avec la programmation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et les besoins liés à la mise en œuvre des accords de partenariat économique.** Dans ce contexte, les possibilités d'appui de la BEI devront également être prises en compte. Ainsi, la stratégie de réponse facilitera l'intégration économique par la mise en place d'infrastructures pour améliorer l'interconnectivité et des mesures d'accompagnement pour l'accord de partenariat économique. Des mesures d'appui pour la mise à niveau des entreprises sont requises, dans le cadre de l'APE, pour améliorer la compétitivité du Mali et répondre aux exigences de qualité des pays importateurs, dont ceux de l'Union européenne.

Un choix plus sélectif dans les domaines d'intervention du 10^e FED est possible en recherchant la complémentarité avec les interventions financées par d'autres partenaires au développement. Ainsi, la concertation avec les États membres de l'Union européenne, la Banque mondiale et le Canada tout au long de la préparation du 10^e FED a permis de conforter le choix de domaines d'intervention et de renforcer les complémentarités.

En plus, les partenaires se sont engagés à poursuivre les efforts de programmation conjointe lancés autour de la programmation du 10^e FED afin d'élaborer, d'ici la fin 2007, une stratégie de soutien cohérente des PTF aux priorités du CSCRP.

Les risques éventuels qui pourraient influencer sur cette stratégie de soutien, sont liés à des insuffisances en matière de gouvernance, en particulier concernant la mise en œuvre des réformes, à l'environnement des affaires et à la capacité des nouveaux acteurs au niveau régional d'élaborer et de piloter leurs appuis aux secteurs productifs. Pour faire face à ces risques, le gouvernement devra accorder une priorité particulière à l'application de la réforme de l'État, au respect des engagements pris en matière de gouvernance et à la poursuite de sa politique de dialogue et réconciliation afin de préserver la stabilité et la paix sociale. L'évolution démographique et celle environnementale actuelles constituent des facteurs de risque additionnels.

D'autres risques sont constitués par des chocs exogènes, tels que l'évolution des prix mondiaux des matières premières, l'évolution du taux de change du dollar et des phénomènes naturels comme les aléas pluviométriques. Une diversification de la production des biens et services, une amélioration de la compétitivité et du climat des affaires et une meilleure maîtrise de la gestion des ressources en eau contribueront à en atténuer les effets.

IV.2. Présentation synthétique de la stratégie de coopération: objectifs, axes et modalités

Sur la base de ces constats, la CE propose de soutenir le gouvernement dans ses efforts i) de réduction de la pauvreté, ii) de développement de son secteur productif, en structurant les interventions de l'aide communautaire autour de deux domaines de concentration:

- a) appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'Etat. Ce domaine correspond à l'orientation stratégique 2 du CSCRP et concerne essentiellement des mesures visant à améliorer la gouvernance;
- b) appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger. Ce domaine correspond à l'orientation stratégique 1 et 3 du CSCRP relatif au développement des secteurs productifs.

IV.2.1. Domaine de concentration 1: Gouvernance: appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État

Ce domaine, qui correspond à l'orientation stratégique 2 du CSCR, intègre des appuis qui visent à accompagner le Mali dans la conduite de réformes clé en matière de gouvernance à plusieurs niveaux (national, régional et local), afin d'améliorer l'efficacité de la dépense publique et des services de l'État pour lutter contre la pauvreté. Dans ce contexte, un accent doit être mis sur le renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi des politiques du CSCR.

En plus de ces objectifs principaux, l'appui communautaire visera l'amélioration de la capacité du Mali de gérer les migrations tant en ce qui concerne les flux migratoires que la valorisation des apports financiers et techniques de la diaspora malienne.

Les appuis dans ce domaine pourront être orientés autour de deux axes:

Axe 1: Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'État

L'appui à la mise en œuvre des réformes prévues dans le document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND) et le programme de développement institutionnel (PDI) fera suite au programme d'appui à la réforme de l'État et à la décentralisation (PARAD) financé sur le 9^e FED. Il visera l'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration par un transfert effectif des ressources et l'amélioration des compétences au niveau régional et local. Un accent sera mis sur la réforme de l'état civil, condition clé pour la gestion sécurisée des registres d'état civil et des fichiers électoraux.

Les objectifs spécifiques poursuivis visent à:

- améliorer les capacités des administrations déconcentrées et locales à concevoir, piloter et coordonner les politiques et actions de développement, ainsi qu'à remplir leurs missions de service aux populations;
- accroître l'efficacité de la fiscalité locale et améliorer la gestion des finances publiques au niveau régional et local;
- accroître la capacité et la qualité des investissements des CT;
- améliorer la gestion des registres civils et des fichiers électoraux à travers une réforme de l'état civil.

Cet axe sera mis en œuvre au moyen d'un appui budgétaire sectoriel et des appuis institutionnels.

Axe 2: Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne

Actuellement, les questions migratoires sont intégrées dans la politique de population de 1991; révisée en 2004, une nouvelle politique est en cours de préparation. Les conclusions des consultations au titre de l'article 13 de l'accord de Cotonou (sept 2006) ainsi que la déclaration conjointe signée par le Mali, la CEDEAO, la CE, la France et l'Espagne (février 2007) fixent le cadre de coopération dans le domaine des migrations. Les parties prenantes ont notamment décidé la mise en place d'un centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM) sur les reliquats consolidés des enveloppes B régionales du 9^e FED. Les objectifs poursuivis à ce niveau visent i) une meilleure connaissance des flux migratoires du Mali, à l'intérieur du pays, dans la sous-région ainsi que vers l'Europe et le reste du monde, ii) l'élaboration et la conduite des politiques d'orientation des migrants, iii) le développement de la capacité d'intégration et de réinsertion des migrants de retour, iv) la valorisation du capital humain financier et technique de la diaspora.

Les interventions s'appuieront sur les acquis du projet CIGEM qui sera lancé fin 2007. Une partie des ressources pourra être utilisée pour des actions de codéveloppement qui visent à améliorer l'efficacité des apports financiers et techniques de la diaspora malienne. Ces actions pourraient, le cas échéant, faire l'objet des programmes communs (via une convention de délégation) avec des appuis similaires de la coopération française, espagnole et d'autres États membres. D'autres interventions dans le secteur migration/emploi/développement pourront être envisagées sur la base de l'évaluation du projet CIGEM.

IV.2.2. Domaine de concentration 2: appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger

L'objectif global au niveau de ce domaine, qui appuie les orientations stratégiques 1 et 3 du CSCRP, est de contribuer au développement économique des régions du Nord et du delta du Niger comme un facteur important de stabilité et de paix dans la sous-région et à la création d'emplois et de revenus susceptibles d'absorber la main-d'œuvre des jeunes générations et de répondre aux besoins de migrants.

Les objectifs spécifiques concernent:

- Le désenclavement et l'amélioration des infrastructures structurantes comme facteur primordial du développement des activités économiques.
- La création d'emplois ruraux durables et l'augmentation de la production et productivité agricole dans les périmètres irrigués de la zone de l'Office du Niger.
- La mise en œuvre des plans régionaux de développement des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti et Ségou.

Un appui aux infrastructures de transport et l'aménagement du territoire dans les régions du Nord et du delta du Niger, un appui spécifique à l'application du schéma directeur de la zone Office du Niger et un appui au financement des plans régionaux des régions du Nord et du delta du Niger, constitueront les trois axes d'intervention de ce domaine.

Axe 1: Appui au programme sectoriel de transport et aux infrastructures dans les régions du Nord et du delta du Niger

Les transports ont un rôle structurant sur l'économie locale en permettant d'améliorer l'accès aux services publics essentiels et aux marchés et de lutter contre l'insécurité alimentaire. Le désenclavement de ces régions et la réduction des coûts et des délais de transport permettront de développer et de commercialiser de nouvelles productions, en les intégrant au marché intérieur et aux marchés régionaux.

Les interventions porteront sur la réalisation d'axes routiers de première importance pour le désenclavement des zones de Niono – Tonka – Tombouctou disposant d'un haut potentiel pour l'agriculture irriguée et le tourisme. En deuxième lieu, les appuis communautaires contribueront à améliorer l'axe transsaharien Gao-Kidal, en prolongation de l'axe Gao-Ayorou réalisé sur financement du 9^e FED. Des investissements complémentaires dans les infrastructures de base (eau, électricité) le long de ces axes et en profitant des économies d'échelle des grands chantiers viseront à renforcer les effets structurants de ces interventions dans les zones desservies.

D'autres interventions concernent des domaines tels que l'utilisation pérenne des investissements routiers (notamment le contrôle des charges), la sécurité routière, l'intégration de la dimension environnementale dans les transports, la professionnalisation de l'activité de transporteur et la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA. L'importance de prévoir et minimiser les impacts environnementaux sur certains tronçons routiers passant

dans des zones de haute biodiversité est soulignée. Des mesures de renforcement des capacités des administrations en charge des transports et des infrastructures seront également programmées.

Les interventions communautaires prévues dans ce volet sont complémentaires des actions d'autres bailleurs (Banque Mondiale, USA⁴², BAD, BOAD). Une concertation avec la Banque mondiale devra permettre d'organiser un dialogue soutenu sur l'amélioration des conditions cadres dans le secteur (respect des réglementations déjà en place relatives aux charges à l'essieu, financement de l'entretien routier, mesures de facilitation).

Les investissements en infrastructures et les programmes d'accompagnement seront réalisés en utilisant les procédures du FED, en s'inscrivant dans une approche sectorielle rendue possible par l'adoption en 2004 (révisée en 04/2007) de la lettre de politique sectorielle et l'élaboration d'un cadre des dépenses à moyen terme. En effet, la CE est d'avis que les grands travaux d'infrastructures de transports, qui resteront un domaine prioritaire d'intervention des aides communautaires compte tenu de la masse critique financières importante exigée, nécessitent un suivi particulier et ne peuvent pas encore être exécutés à travers les mécanismes du budget national.

Axe 2: Appui au développement de la zone Office du Niger

En accueillant 150 000 familles supplémentaires au cours des dix dernières années, les aménagements hydroagricoles de l'Office du Niger ont contribué significativement à une meilleure maîtrise des migrations internes et externes du Mali. La filière riz a connu de forts gains de productivité, pour répondre à une demande en forte croissance au plan national (+ 8% par an) et régional. Elle se révèle être un cadre approprié pour une croissance en faveur des pauvres. La zone de l'Office du Niger dispose d'un important potentiel non encore exploité de production sous maîtrise totale de l'eau. En conséquence, un appui financier spécifique sera destiné à soutenir la mise en œuvre du «Schéma directeur de la zone Office du Niger». Les interventions communautaires prévues dans ce domaine seront concertées et coordonnées avec d'autres bailleurs de fonds, en particulier les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Banque mondiale et les États-Unis.

Axe 3: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger

Un appui sera apporté à la mise en œuvre et à l'accompagnement des plans de développement des régions du Nord et du delta du Niger. Cet appui constituera une suite du programme ADERE Nord (Kidal, Tombouctou et Gao) et son extension aux régions du delta du Niger. Il apportera un soutien aux investissements productifs et structurants issus des plans de développement des régions, élaboré avec le soutien des programmes du 9^e FED (ADERE et PARAD). Une composante «gestion des ressources naturelles» sera également envisagée afin de permettre de consolider les acquis des programmes antérieurs.

La mise en œuvre de cette enveloppe se fera sous forme d'appui budgétaire en ce qui concerne la suite du programme ADERE. L'extension du programme à d'autres régions se fera en complémentarité avec des programmes similaires des États membres de la CE, éventuellement via une convention de délégation. Les investissements dans les infrastructures importantes s'appuieront sur des procédures du FED, tandis que les appuis institutionnels pourraient s'exécuter éventuellement via un appui budgétaire.

42 Millenium Challenge Account.

IV.2.3. Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre du CSCRP

La CE continuera de financer, à travers une aide budgétaire non ciblée, une partie du déficit global des opérations financières de l'État et à couvrir les besoins de financement. Cette aide soutiendra l'application des réformes prévues dans le cadre des programmes convenus entre le gouvernement et les IBW.

La mise en œuvre des appuis budgétaires sera axée de manière indicative sur les résultats suivants:

- L'accès aux services sociaux de base notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable.
- L'efficacité de la dépense et la transparence de la gestion des finances publiques par la mise en œuvre effective du PAGAMFP⁴³
- L'amélioration de la capacité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des politiques du CSCRP, notamment par la reconstitution de l'appareil statistique
- L'amélioration de l'environnement des affaires à travers l'amélioration du cadre réglementaire et juridique et l'émergence d'une fiscalité d'entreprise conforme aux meilleures pratiques.

L'appui macroéconomique a un effet de levier sur l'ensemble du processus de réformes dans les secteurs clé du CSCRP, en particulier dans les secteurs sociaux et les transports. La mise en place récente d'un accord cadre réunissant le gouvernement, les EM de l'UE, la CE et la Banque mondiale accroît encore l'effet de l'appui macroéconomique dans le dialogue politique.

Les actions qui seront lancées à ce niveau sous forme d'appui budgétaire et d'appuis institutionnels porteront sur: i) un soutien budgétaire pluriannuel en appui au CSCRP ii) un soutien à l'amélioration de la gestion des finances publiques (PAGAMGFP) iii) ainsi que d'autres appuis institutionnels visant la réforme de la fiscalité pour amortir l'incidence de l'APE sur les recettes fiscales, l'amélioration du climat des affaires, la production des statistiques, un appui à la Cour des comptes et au ministère des finances.

Les risques liés à l'appui macroéconomique concernent: i) les capacités opérationnelles des ministères techniques, ii) l'incertitude de la stabilité macroéconomique due à la lenteur de mise en œuvre des réformes structurelles (énergie et coton) et iii) les possibles effets d'éviction sur les recettes fiscales.

IV.2.4. Domaines hors concentration

Les domaines hors concentration considérés portent sur:

- Le soutien au secteur de la culture avec un accent particulier à l'industrie culturelle génératrice d'emplois. Le patrimoine culturel du Mali est certainement l'une de ses principales richesses, il s'exprime dans de nombreux domaines artistiques et artisanaux. Le secteur de la culture, traditionnellement appuyé par le FED, représente un facteur d'attractivité et d'image pour le pays à l'échelle internationale. En plus d'être un facteur de stabilité sociale dans un contexte multiculturel très riche, il représente une ressource économique et un gisement d'emplois largement sous-exploité.
- Un appui à la société civile. Cet appui visera entre autres à renforcer la gouvernance au niveau local, régional et national, et à permettre un meilleur contrôle citoyen par l'implication effective de la société civile dans les processus politiques.

43 Plan d'action gouvernemental d'amélioration de modernisation de la gestion des finances publiques.

- Un appui à la sécurité alimentaire (prévention et gestion des crises alimentaires). La sécurité alimentaire est un préalable au développement, particulièrement pour des pays comme le Mali qui est enclavé et exposé de façon récurrente aux aléas climatiques. La CE appuie le dispositif de sécurité alimentaire national depuis longtemps et a créé un réseau de partenariat actif avec les différents acteurs qui interviennent dans ce domaine. Un appui dans ce secteur est aussi envisagé comme complément au nouvel instrument «ligne thématique sécurité alimentaire».
- L'appui aux secteurs de production dans le cadre des APE. Le Mali est associé au processus d'intégration régionale de la CEDEAO et à la négociation d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'UE, qui entraînent une insertion progressive dans la mondialisation économique. Dans ce cadre, un apport sera fourni pour le renforcement du secteur productif malien, pour l'amélioration de l'environnement des affaires et pour la définition de plans d'actions stratégiques nationaux dans le secteur privé.
- La contribution au financement de la deuxième station de pompage d'eau potable à Bamako. En effet, vu la forte croissance de population à Bamako et la pénurie d'eau potable qui touche une partie des quartiers les plus défavorisés de la ville, le gouvernement du Mali a fait appel aux contributions des PTF pour construire une deuxième station de pompage et potabilisation d'eau qui viendrait augmenter la capacité d'approvisionnement qui repose, en ce moment, sur une seule station, sollicitée en permanence au-delà de sa capacité.
- L'appui à l'ON et la TCF afin d'apporter un soutien aux services de l'ordonnateur national pour la gestion de l'aide communautaire.

PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF

1. INTRODUCTION

Sur base de la stratégie de coopération présentée et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif est établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque domaine, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration (y inclus l'appui macroéconomique) et d'autres programmes.

Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

Afin d'assurer une meilleure efficacité de l'aide, le gouvernement du Mali s'engage à améliorer:

- la coordination de l'aide publique au développement,
- la cohérence entre la programmation budgétaire et le financement du CSCR, P,
- l'appropriation de l'aide communautaire au moyen de l'internalisation des structures de gestion et leur intégration au processus CSCR.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Mali sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif.

2.1. 10^e FED, enveloppe A, 533 Mio EUR

Cette enveloppe globale servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier:

| Domaines | Allocation indicative (Mio EUR) | % | Modalité de mise en œuvre |
|---|--|--------------|---|
| Gouvernance: Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État | 60 | 11 % | Appui budgétaire sectoriel et aide projet |
| Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger | 266 | 50 % | Appui budgétaire sectoriel et aide projet |
| Appui budgétaire général à la mise en œuvre du CSCR | 150 | 28 % | Appui budgétaire général |
| Autres programmes y compris: - Appui au secteur de la culture, - Appui à la société civile - Sécurité alimentaire - Appui aux APE - Station d'eau potable de Kabala - Appui à l'ON et TCF | 57 | 11 % | Aide projet Et appui budgétaire |
| Total | 533 | 100 % | |

2.2. 10^e FED, enveloppe B, 26,3 Mio EUR

Cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence (lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire), des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. Conformément à l'article 3, point 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

2.3. Facilité d'investissement et les ressources propres de la BEI

Outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable, le 10^e FED comprend également la «Facilité d'investissement», instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. Cette Facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Au Mali, la BEI compte explorer des possibilités de financement de projets dans les secteurs financier, de l'eau, de l'électricité et de la production sucrière. Le secteur minier est également éligible aux financements de la BEI si des possibilités se présentent.

Le secteur financier est un domaine d'intervention possible dans le cas où le crédit initiative peut être converti, selon un schéma prédéfini, en fonds de garantie et en société d'appui aux PME, ce qui permettrait la mise en place d'un prêt global par la BEI.

Au niveau des secteurs de l'eau et de l'électricité, la construction de la station hydroélectrique de Felou (signé en novembre 2006) et la station de pompage d'eau de Kabala (voir ci-dessous) retiendront l'attention de la BEI. Pour les projets d'infrastructures à caractère régional, tels que l'interconnexion électrique avec le Burkina Faso et le Ghana et avec la Côte

d'Ivoire, la BEI pourrait intervenir à travers le Trust Fund, en complémentarité avec les actions prévues dans le PIN.

Les projets financés par la BEI peuvent, le cas échéant, bénéficier d'un appui du centre de développement des entreprises (CDE) pour le financement des études de faisabilité ou pour de l'assistance technique.

2.4. 10^e FED, programme indicatif régional

Une enveloppe sera allouée spécifiquement au programme indicatif régional. Elle servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de l'Afrique de l'Ouest. Cette enveloppe ne fera pas partie du programme indicatif national, mais pourra cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Mali aux programmes envisagés dans le cadre régional.

2.5. Autres instruments financiers

D'autres activités spécifiques peuvent être soutenues par le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité de fonds et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument pour la coopération au développement tels que les programmes thématiques «investir dans les personnes», «acteurs non étatiques pour le développement», «migration et politiques d'asile», «environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont énergie» et «sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

2.6. Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) dans le cadre de ce DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'effet de la coopération communautaire avec le Mali mise en œuvre au moyen du PIN ou d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau pays pourra être entreprise conjointement avec des États Membres de l'UE et éventuellement avec d'autres bailleurs.

Le présent Programme Indicatif Nationale mise sur l'harmonisation et la coopération des partenaires en appui à un nouveau CSLP volontariste à la mesure des énormes enjeux du Mali en termes de lutte contre la pauvreté et progrès vers les OMD. En outre d'un engagement fort du Gouvernement sur ce programme, il présuppose une adaptation des ressources humaines des institutions députées à son suivi et mise en œuvre au niveau de la cellule de l'Ordonnateur National et de la Délégation.

3. DOMAINES DE CONCENTRATION

3.1. Domaine 1 - Gouvernance: Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État

3.1.1. Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'État

Les **objectifs spécifiques** suivants sont poursuivis:

- Améliorer les capacités des administrations nationales, déconcentrées et locales à concevoir, piloter et coordonner les politiques et actions de développement, ainsi qu'à remplir leurs missions de service aux populations.
- Accroître l'efficacité de la fiscalité locale et améliorer la gestion des finances publiques aux niveaux régional et local.
- Accroître la capacité et la qualité des investissements des collectivités territoriales.
- Soutenir la réforme de l'état civil, condition clé pour la gestion sécurisée des registres civils et des fichiers électoraux.

Les principales **actions prévues** sont :

- Appui à la mise en œuvre des réformes prévue dans le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) et du Programme de Développement Institutionnel (PDI) qui comprennent notamment : l'amélioration de l'accès des populations aux services de base et aux équipements publics, le renforcement de la démocratie locale, la création des richesses locales, la création et le maintien des emplois locaux, la réorganisation de l'Etat central, l'amélioration des méthodes et procédures de gestion des affaires publiques, la valorisation et le renforcement des ressources humaines, la communication et les relations avec les usagers
- Appui à l'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration par un transfert effectif des ressources humaines et financières au niveau des services déconcentrés et des collectivités territoriales (renforcement de la Fonction Publique Territoriale, accompagnement du processus de déconcentration des administrations, promotion des contrats plans entre l'Etat et les Régions, prise en compte des compétences transférées dans les programme sectoriels, développement de la fiscalité partagée et locale) et l'amélioration des compétences au niveau régional et local (appui au Centre national de formation des collectivités territoriales, à l'Ecole Nationale d'Administration et soutien au Fonds d'appui technique) .
- Appui à la réforme de l'état civil au travers du renforcement du fichier central population, de l'équipement des centres d'état civil, de la formation des agents d'état civil dans les communes et de l'information aux populations bénéficiaires)

À titre indicatif, environ 10 % de l'enveloppe globale seront réservés à ce programme. L'instrument principal de mise en œuvre des actions sera l'appui budgétaire sectoriel (autour de 90 %) et des appuis institutionnels.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, concernent la poursuite des réformes prévue dans le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) et le Programme de Développement Institutionnel (PDI). Il est attendu un engagement politique fort se traduisant par des transferts financiers significatifs du

budget de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (liés aux transferts de compétences et à la fiscalité partagée), un renforcement de la fiscalité locale et une stratégie de renforcement des capacités des ressources humaines des services déconcentrés et des trois niveaux des collectivités territoriales.

3.1.2. Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne.

Les **objectifs spécifiques** suivants sont poursuivis:

- Améliorer la connaissance des flux migratoires du Mali, à l'intérieur du pays, dans la sous-région ainsi que vers l'Europe et le reste du monde.
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'orientation des migrants.
- Accroître le développement de la capacité d'intégration et de réinsertion des migrants de retour.
- Valoriser le capital humain, financier et technique de la diaspora.

Les principales actions envisagées sont:

- Appui aux capacités de pilotage du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine et à ses activités d'information, y compris le financement d'études pour une meilleure connaissance du phénomène migratoire.
- Financement d'actions de codéveloppement (en coordination avec les États membres actifs dans le secteur).
- Appui au programme d'assistance à la réintégration des rapatriés.

Les actions s'appuieront sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du CIGEM. À titre indicatif, environ 1 % de l'enveloppe globale seront réservés à ce programme. L'instrument principal de mise en œuvre des actions sera, en principe, l'aide projet. L'utilisation éventuelle de l'instrument d'appui budgétaire sectoriel - si les conditions de mise en œuvre des programmes d'appui aux politiques sectorielles sont remplies - dépendra aussi des montants additionnels éventuellement dévoués à ce secteur par d'autres bailleurs. Certaines actions pourront faire l'objet d'un programme commun (via une convention de délégation) avec les appuis similaires des États membres de l'UE.

Les mesures principales à prendre par le gouvernement pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur concernent la poursuite du dialogue politique avec l'UE sur la question de la migration, l'élaboration d'une véritable politique de migration, le maintien et renforcement des ressources humaines et financières de l'institution appelé à jouer le rôle d'une agence de migration.

3.2. Domaine 2 - Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger

Ce domaine de concentration appuie les orientations stratégiques 1 et 3 du CSCR en ce qui concerne le développement des infrastructures et du secteur productif et la création d'emplois. L'appui est concentré sur les régions du centre et du nord du Mali. Les interventions majeures concerneront les infrastructures de désenclavement et la mise en valeur du potentiel économique de ces régions. Les collectivités locales au niveau des régions joueront un rôle central dans l'identification des programmes à réaliser.

3.2.1. Appui au programme sectoriel des transports et aux infrastructures dans les régions du Nord et du Delta du Niger

Ce programme fournira un appui au programme sectoriel des transports en visant, notamment, l'amélioration des performances du secteur, la réduction des coûts et des retards dans les transports, la baisse des coûts d'entretien du réseau routier et l'amélioration de la sécurité routière.

Les principales actions prévues sont:

- La réalisation d'axes routiers de première importance pour le désenclavement des zones de production (Nord du Delta), pour la cohésion nationale et pour faciliter les importations et exportations de la région (route Goma-Coura / Léré / Tonka / Tombouctou).
- Une contribution à la réalisation de l'axe transsaharien du Grand Nord (route Gao-Kidal), en prolongation de l'axe Gao-Ayorou (Niger) réalisé au titre du 9^e FED. L'amélioration de cette liaison constitue une priorité pour la cohésion sociale du pays et fait partie du plan de développement du Nord établi lors du Forum de Kidal suite aux accords d'Alger sur la paix au Nord du Mali.
- Des investissements complémentaires dans les infrastructures de base (eau, assainissement, énergie) le long de ces axes, en profitant des économies d'échelle rendues possibles par la présence de grands chantiers routiers (voir également 3.2.3: appuis aux investissements productifs dans cinq régions).

Des appuis dans le domaine de l'entretien routier (notamment le contrôle des charges), la sécurité routière, l'intégration de la dimension environnementale dans les transports, les mesures de facilitation, la professionnalisation du secteur des transports, la sensibilisation au VIH/SIDA et la prévention.

À titre indicatif, environ 37 % de l'enveloppe A seront réservés à ce domaine.

Tout en s'inscrivant dans une approche sectorielle, les investissements en infrastructures et les programmes d'accompagnement seront réalisés en utilisant une approche projet.

Les mesures principales à prendre par le gouvernement pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur concernent:

- L'accélération de la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle.
- L'amélioration de la politique sectorielle pour garantir la libération des entraves «non physiques» à la libre circulation des biens et des personnes (mesures de facilitation).
- Le renforcement des contrôles des réglementations relatives aux charges à l'essieu, aux normes techniques des véhicules et à la sécurité routière.
- La réalisation de campagnes de sensibilisation des usagers et riverains des infrastructures routières, pour le respect du patrimoine collectif et la sécurité routière.
- L'augmentation du financement de l'entretien routier via les ressources propres du FER.
- La définition du réseau routier prioritaire ayant un intérêt économique reconnu. Ce réseau prioritaire défini pourra servir d'assiette pour certains indicateurs sectoriels.
- La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique du secteur des transports, éventuellement en concertation avec d'autres pays de la sous-région.

3.2.2. Appui au développement de la zone Office du Niger

Les objectifs suivants sont poursuivis:

- Améliorer la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production et la productivité agricole dans les périmètres irrigués de la zone de l'Office du Niger.
- Créer des emplois et des revenus afin d'absorber la main d'œuvre des jeunes de la zone et d'accueillir une partie des flux migratoires provenant d'autres régions.
- Améliorer la gestion économique, sociale et environnementale des ressources naturelles par l'Office du Niger (eau, terre, plantes, animaux) dans le respect des autres usages et usagers en amont et en aval de la zone (optimisation des ressources et prévention des conflits potentiels).
- Favoriser l'émergence de synergies entre les divers acteurs présents dans la zone Office du Niger (autorités régionales, collectivités territoriales, producteurs, secteur privé, etc.)

Les principales actions prévues sont:

- Le renforcement de la gestion de l'Office, en particulier la gestion de l'eau et des terres.
- La réhabilitation/extension des infrastructures d'irrigation et de drainage.
- Un appui à la recherche agricole.

L'enveloppe indicative prévue pour la mise en œuvre de cet axe est de 5,6 % de l'enveloppe globale. Après les études préalables (rentabilité, impact environnemental, etc.), les investissements dans les infrastructures (réhabilitation, drainage) devraient être exécutés suivant une approche projet, tandis que l'appui à la mise en œuvre du contrat plan de l'Office du Niger (entre 20 et 50 % de ce volet) pourra être éventuellement exécuté, si les conditions sont remplies, par un appui budgétaire.

Pour obtenir des résultats dans cet axe d'intervention, les principales mesures à prendre par le gouvernement et par l'Office du Niger sont les suivantes:

- L'adoption formelle et la mise en œuvre effective du schéma directeur de l'Office du Niger.
- L'établissement de jeux d'indicateurs communs (ON-Gouv-PTF) permettant de suivre les engagements politiques et techniques majeurs (schéma directeur, contrat-plan, etc.).
- L'intégration des questions d'impact environnemental dans les programmes de l'Office du Niger et leurs conséquences sur la valorisation du fleuve en aval.
- Le suivi et contrôle des niveaux globaux des prélèvements d'eau dans le fleuve, surtout au moment de l'étiage.
- La réhabilitation et le renforcement des systèmes d'irrigation et de drainage sous sa responsabilité directe.
- La mise en place d'un schéma d'attribution des terres dans la zone de l'Office du Niger.
- L'établissement de cadres de concertation avec les autres acteurs de la zone de l'Office du Niger.

3.2.3. Appui au développement économique des régions

Les objectifs suivants seront poursuivis:

- Mettre en valeur les potentialités économiques des régions du Nord et du Delta du Niger sur la base des plans de développement régionaux.
- Valoriser les potentialités de développement afin qu'ils puissent mieux absorber la croissance démographique ainsi qu'une part des flux migratoires.

Les actions prévues (environ 7,5 % de l'enveloppe globale) visent à compléter les interventions contribuant aux objectifs de ce domaine, déjà commencées par le programme ADERE Nord (Appui au développement des régions du Nord) financé par le 9^e FED et son extension à la zone de Mopti et Ségou. Les actions productives seront identifiées par les régions mêmes dans leurs plans de développement. Une composante «gestion des ressources naturelle » pourrait être également envisagée afin de permettre de consolider les acquis des programmes antérieurs.

La mise en œuvre de cette enveloppe se fera sous forme d'appui budgétaire (jusqu'à 90 % de ce volet), si les conditions sont remplies, et/ou d'appui projet/programme pour des infrastructures d'une certaine importance. L'extension du programme à la zone de Ségou et Mopti se fera en complémentarité avec des programmes similaires mis en œuvre par les États membres de l'UE, éventuellement via une convention de délégation. Dans ce sens, un accent particulier sera mis sur la coordination et la synergie au niveau régional entre les structures déconcentrées de l'État, les PTF et les différents intervenants dans le domaine du développement (ONG, coopérations décentralisées, etc.).

Les mesures principales à prendre par le gouvernement pour contribuer à mettre en œuvre la stratégie de réponse dans ce secteur sont:

- La poursuite du processus de décentralisation et de déconcentration.
- L'élaboration et l'adoption des plans régionaux de développement et leur financement par des fonds propres.

4. APPUI BUDGETAIRE GENERAL (ABG) A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Cet appui vise les objectifs spécifiques suivants:

- Contribuer à maintenir un cadre macroéconomique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale.
- Améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques par la mise en œuvre effective du PAGAMFP.
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable.
- Améliorer la capacité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des politiques du CSCRP, notamment par la reconstitution de l'appareil statistique.
- Améliorer l'environnement des affaires par l'amélioration du cadre réglementaire et juridique et l'émergence d'une fiscalité d'entreprise conforme aux meilleures pratiques.
- Appuyer la réforme de la fiscalité pour amortir l'effet de l'APE sur les recettes fiscales.

À titre indicatif, environ 28 % de l'enveloppe globale seront réservés à ce domaine. L'instrument principal de mise en œuvre sera l'appui budgétaire général accompagné d'appuis institutionnels. Cet appui sera mis en œuvre par un ou deux programmes pluriannuels.

Afin de contribuer à atteindre ces résultats, le gouvernement du Mali s'engage à prendre des mesures appropriées qui portent sur le maintien de la stabilité économique, la mise en œuvre du programme de réforme des finances publiques et du CSCRP et le renforcement de ses structures de pilotage et de suivi.

5. AUTRES PROGRAMMES

À titre indicatif, environ 11 % de l'enveloppe A sont réservés aux domaines hors concentration, en particulier pour le développement du secteur de la culture, l'appui aux acteurs non étatiques, le soutien à la prévention et gestion des crises alimentaires, l'appui aux secteurs de production dans le cadre des APE, la contribution à la réalisation d'une deuxième station de production d'eau potable à Bamako, l'appui à l'Ordonnateur national du FED et à la facilité de coopération technique. Selon la nature des actions et si les conditions sont remplies, 15 % environ des actions hors concentration pourraient être mises en œuvre via des appuis budgétaires.

5.1. Appui au développement du secteur de la culture

Les objectifs spécifiques suivant seront poursuivis:

- Mise en valeur de la culture comme facteur d'identité et cohésion sociale.
- Structuration et développement des filières porteuses de la culture malienne à travers le soutien des initiatives génératrices de revenus et d'emploi et à vocation d'industries culturelles.
- Professionnalisation des jeunes talents et formation et perfectionnement des cadres culturels.
- Protection des œuvres artistiques et lutte contre le piratage.
- Protection et mise en valeur du patrimoine culturel en relation avec les professions du tourisme.

5.2. Appui à la société civile

Les actions en appui à la société civile viseront le renforcement de la gouvernance au niveau local, régional et national, ainsi que l'amélioration du contrôle citoyen et les capacités de plaider de la société civile dans les processus politiques. Les acteurs non étatiques sont éligibles au financement selon l'article 6 de l'Accord de Cotonou et l'article (1) (d) de l'annexe IV de l'accord révisé. En fonction de leur mandat, l'appui aux acteurs non étatiques, sous leurs différentes formes d'organisation et sans but lucratif, pourra porter, entre autres, sur le renforcement des capacités, le plaidoyer, la recherche, la conscientisation, le suivi et la prestation des services à la population. Pour appuyer les acteurs non étatiques, la Communauté peut appliquer l'article 15 (5) qui lui permet d'être l'autorité contractante.

5.3. Sécurité alimentaire

Les actions sectorielles axées sur le développement rural ont une incidence positive en matière de réduction de l'insécurité alimentaire structurelle. Il n'est pas prévu de programme spécifique de lutte contre l'insécurité alimentaire structurelle au niveau global du pays. En revanche, la réduction de l'insécurité alimentaire chronique sera recherchée par d'autres voies, parmi lesquelles:

- L'assistance au gouvernement pour l'adaptation des politiques et programmes sectoriels en vue d'y intégrer une dimension de sécurité alimentaire et le rapprochement entre les instances chargées de la nutrition et de la sécurité alimentaire.
- L'amélioration des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire (SISA).
- L'amélioration de la coordination des ONG et des bailleurs de fonds en matière de sécurité alimentaire.

- L'assistance technique et financière aux collectivités territoriales et aux communautés de base pour l'intégration de la dimension de sécurité alimentaire dans leur plan de développement, y compris les mesures de prévention et d'atténuation de crises ainsi que les actions de réhabilitation.

Les ONG pourraient être associées à l'exercice de renforcement des capacités des collectivités locales pour la prévention et la gestion des crises alimentaires et pour la planification des actions de renforcement de la sécurité alimentaire.

Les questions d'aide alimentaire seront coordonnées avec ECHO.

5.4. Appui aux secteurs de production dans le cadre de l'APE

Le secteur privé est confronté à des problèmes structurels importants qui se caractérisent par i) l'insuffisance des investissements public et privé, ii) une faiblesse de la rentabilité des investissements, iii) la faiblesse de l'intermédiation financière, iv) un environnement des affaires peu propice à l'investissement, v) une fiscalité qui pèse lourdement sur le secteur formel, vi) un manque de main-d'œuvre qualifiée.

Outre l'appui en matière de gouvernance des affaires et des finances publiques, l'appui de la CE aux secteurs de production (qui interviendra en complément aux actions des autres partenaires techniques et financiers) aura pour but de promouvoir le développement de secteurs ou filières compétitifs et de favoriser l'investissement direct étranger. Un appui sous forme de conseil devrait permettre aux acteurs du secteur privé de mieux tirer profit de l'intégration régionale et des APE.

5.5. Contribution à la station d'eau potable de Kabala

Les besoins en eau potable de la population de Bamako, qui croît à un rythme de plus de 4 % par an, sont en constante augmentation et certains quartiers de la ville souffrent d'une pénurie chronique qui conduit les habitants à utiliser les puits traditionnels, ce qui a des conséquences négatives sur la santé. Ce problème affecte particulièrement les zones périphériques de la ville, où des populations nombreuses et défavorisées se sont installées. Le renforcement de la production d'eau et l'acheminement vers des nœuds stratégiques du réseau sont une étape incontournable du développement urbain de la capitale. Le projet envisagé serait composé d'une station de pompage sur le fleuve Niger en amont de Bamako, une usine de potabilisation (filtration et traitement chimique), des canalisations mères, des réservoirs, des canalisations de jonction et de maillage et, éventuellement, une extension de certaines lignes de distribution.

Le projet est techniquement achevé et son coût total est estimé à 72 Mio EUR. Le financement est prévu par le concours de plusieurs PTF, entre autres la Belgique, la BEI et l'AFD. Si on ajoute cette somme aux intentions de cofinancement déjà exprimées, la contribution sous forme de don prévue au titre du 10^e FED permettrait un bouclage financier et allégerait significativement le service de la dette résultant des prêts nécessaires concédés par d'autres bailleurs.

5.6. Appui à l'ON et TCF

Comme dans le cadre du 9^e FED, des ressources sont réservées à la poursuite du soutien aux services de l'Ordonnateur national chargé de la gestion de l'aide communautaire et à une facilité de coopération technique.

6. CADRE D'INTERVENTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1. Domaine de concentration 1: Gouvernance: Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État

| Axe 1.1: Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'état | | | |
|--|---|--|--|
| Objectifs nationaux | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| -Renforcement de la démocratie locale, de la maîtrise d'ouvrage des CT et approfondissement de la déconcentration par un transfert effectif des ressources et compétences | -Taux du budget national transféré effectivement aux collectivités et aux régions -Taux de recouvrement fiscal au niveau des collectivités -Taux de participation aux élections communales -Classement du Mali dans le rapport «Indice de perception de la corruption» de Transparency International | -Direction nationale du budget -Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique -Rapports nationaux sur les élections -Rapport de Transparency International | -Volonté politique de déconcentration |
| Objectifs de l'intervention | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| -Accompagner la mise en œuvre du PDI afin d'améliorer les capacités des administrations nationales et locales à concevoir, piloter et coordonner les politiques et actions de développement ainsi qu'à remplir leurs missions de service aux populations -Accroître l'efficacité de la fiscalité locale et améliorer la gestion des finances publiques au niveau régional et local -Accroître la capacité et la qualité des investissements des collectivités territoriales -Soutenir la réforme de l'état civil, condition clé pour la gestion sécurisée des registres civils et des fichiers électoraux | -Nombre d'agents qualifiés de l'État dans les services déconcentrés (h/f) -% des crédits de fonctionnement des services déconcentrés/budget national -Conformité et cohérence des plans d'aménagements du territoire régionaux avec les politiques des ministères techniques et les plans de développement local -Taux de mobilisation du guichet du FNACT -Taux de comptes administratifs produits par les communes -Taux de sessions des conseils communaux tenues (avec quorum) | -Documents de stratégie des ministères -Budget national -Rapport de mise en œuvre des assemblées régionales -Base OISE, ANICT -DNCT/CDI | -Volonté politique de favoriser les postes déconcentrés -Ressources financières globales suffisantes -Disponibilité des plans régionaux -Transfert concomitant de ressources et de compétences aux CT |
| Résultats attendus | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| -Les réformes prévues dans le document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND) et du programme de développement institutionnel (PDI) sont mises en œuvre. -La décentralisation et la déconcentration sont effectives à travers un transfert des ressources et l'amélioration des compétences au niveau régional et local. -Les citoyens participent à la gestion des affaires locales et la démocratie locale est renforcée. -La réforme de l'état civil est effective. | -% d'agents qualifiés dans les CT par rapport au nombre d'agents -Taux de recettes locales / recettes de l'État -Nombre d'investissements productifs d'envergure régionale réalisés: · services marchands, plateformes de service · nombre d'adductions d'eau · nombre d'équipements électriques -% de sessions ordinaires tenues effectivement en public par les conseils communaux -Nombre de communes disposant d'un fichier électoral réformé | -CDI -Rapports de suivi Missions DCE -Rapports des régions -Base OISE -Rapports nationaux sur les élections | -Disponibilité des plans régionaux -Capacité d'encadrement de la mise en valeur des infrastructures -Existence de projet de développement local |

| Axe1.2: Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne | | | |
|--|--|---|---|
| Objectifs nationaux | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| -Politique nationale spécifique en cours de définition. Objectifs du gouvernement: i) créer des emplois dans les principales zones d'émigrations, ii) améliorer la connaissance des flux migratoires, iii) sensibiliser les Maliens aux risques des migrations illégales, iv) valoriser le capital humain, financier et technique de la diaspora. | | | -Poursuite du dialogue politique avec l'UE sur la question de la migration -Élaboration d'une politique des migrations -Fonctionnalité du CiGEM |
| Objectifs de l'intervention | Indicateurs de performance | Sources de vérification | |
| -Appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre d'une politique migratoire adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales, avec un accent particulier sur le lien entre migrations et développement. -Renforcer les acquis du projet CIGEM | -Données statistiques sur les flux migratoires (nombre de migrants dans la sous-région, vers l'Europe et vers le monde, nombre de migrants de retour, flux financier de la diaspora) -Nombre de PTFs et de partenaires nationaux associés au CIGEM | -Base de données statistiques sur les flux migratoires -Rapports du CIGEM | |
| Résultats attendus | Indicateurs de performance | Sources de vérification | |
| -Le ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine est renforcé et pilote la mise en œuvre de la politique migratoire. -Les informations relatives aux phénomènes migratoires sont mises à jour et analysées -Un dispositif de valorisation du capital technique de la diaspora est fonctionnel et élargi -La diaspora participe aux projets de développement local -Un dispositif d'accompagnement des migrants de retour volontaire permet leur réinsertion socio—économique au Mali -Les Maliens sont informés sur les risques des migrations illégales -Un dispositif permet de répondre aux demandes de migrations de travail | -Taux de fréquentation du CIGEM -Existence d'une base de données et de rapports sur les phénomènes migratoires -Nombre d'actions de sensibilisation sur les risques des migrations illégales -Nombre de projets de développement local financés par la diaspora -Nombre de missions d'appuis techniques faites par la diaspora -Existence d'un dispositif d'accueil et d'insertion pour les migrants de retour - | -Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine -Rapports du CIGEM | |

6.2. Domaine de concentration 2: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger

| Axe 2.1: Appui au programme sectoriel des transports et aux infrastructures dans les régions du Nord et du Delta du Niger | | | |
|--|--|---|--|
| Objectifs nationaux | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| -Contribuer au développement des transports favorisant le désenclavement des régions cibles, la croissance économique et la circulation des biens et des personnes | -Taux de croissance sectoriel PIB BTP -Taux de croissance sectoriel PIB transports -Indicateurs entretien routier <ul style="list-style-type: none"> · sur le réseau prioritaire, % du linéaire en bon, moyen ou mauvais état; · montant des ressources du FER; · % en ressources propres du FER. | -Système suivi/évaluation de la mise en œuvre du CSLP, les indicateurs BIP sectoriels visés ne sont pas disponibles actuellement (par ailleurs une part substantielle des activités relèvent de l'informel) -Rapports SDR, AR et OdT | -Sécurité des zones de projets assurée -Pas d'entrave politique et/ou corporatiste (péages routiers et prix carburants adaptés) -Stabilité politique -L'accélération de la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle. - |
| Objectifs de l'intervention | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| 1 Améliorer la performance du secteur des transports par l'amélioration des performances de l'autorité de régulation et du secteur privé concerné | -Opérationnalité des services spécialisés: SDR, OdT, CNREX-BTP, INFET -Nombre et qualité des entreprises et BET du secteur des BTP actif ans le domaine de l'entretien routier -Évolution du nombre d'entreprises de transport -Transparence de gestion de l'Autorité routière/FER et de l'Agéroute -Variation de la vétusté du parc roulant | -Rapports d'activité du MET et des services spécialisés (DNR, DNTTMF, CNREX-BTP, INFET) -Rapports d'activité de l'AR et de l'Agéroute -Diagnostic/audit indépendant -Visite de terrain, suivi externe -Rapport d'activités des organismes de contrôle technique | -Les formations sont de qualité et les bénéficiaires motivés. Budgets en place -Les budgets affectés aux services concernés sont compatibles avec les tâches -Le climat des affaires permet le développement du secteur privé -La corruption au quotidien diminue significativement |
| 2 Améliorer la performance du secteur des transports par l'extension et l'amélioration de la qualité du réseau routier | -Nombre de communes et population accessibles dans les zones d'intervention: Goma-Coura / Léré / Tonka / Tombouctou et Bourem-Kidal -Nombre d'ha de potentiel agricole désenclavés -Réduction significative du temps NET de parcours sur les routes concernées par les interventions -Augmentation significative des chiffres de trafic entre la situation avant et après. -Nombre d'accidents /véhicules x Km | -Système suivi/évaluation de la mise en œuvre du CSLP -Statistiques nationales et sectorielles (Direction des statistiques, CPS, DNTTMF). -Rapport d'activité de l'AR, de l'Agéroute et du SDR. -Statistique de la sécurité routière. -Visite de site, suivi externe. | -Entreprise et BET performants -Saison des pluies normale -Matériaux à coût économique -Sécurité assurée sur zones de chantier -Volonté politique d'appliquer la lettre de politique sectorielle -Les différents rapports sont de qualité et fiables |

| Résultats attendus | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|---|---|--|
| <p>1.1 L'administration est suffisamment performante / La formation continue des personnels est assurée / Les moyens matériels sont adaptés</p> | <p>-Niveau d'application des règlements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'axes en surcharge (contrôle à l'essieu) • Vétusté des véhicules (contrôle technique) • Temps de rotation sur les corridors internationaux (facilité douanière) • Nombre de points de contrôle formel et informel par 100 km sur les 4 principaux corridors internationaux <p>-Nombre et qualité des rapports d'activités des services et des rapports statistiques.</p> | <p>-Rapports SDR et OdT -Rapport d'activité du MET et des services spécialisés -Rapport de l'AR et de l'Agéroute. -Enquête indépendante, visite de terrain, suivi -Rapport d'activités des organismes de contrôle technique</p> | <p>-Les administrations disposent de ressources suffisantes et les personnels sont motivés -La volonté politique est consolidée et les corporatismes contrôlés -Les stations de pesage sont opérationnelles -Les conditions économiques ne se dégradent pas</p> |
| <p>2.1 La liaison Goma-Coura / Léré / Tonka / Tombouctou permet le désenclavement du contour nord du delta du Niger et de la zone de Tombouctou</p> <p>2.2 La route Bourem-Kidal désenclave le grand Nord et assure la cohésion nationale</p> <p>2.3 Les performances du secteur des transports se sont améliorées et l'effet sur les coûts de transport et la rapidité est perceptible pour les axes Ségou / Léré / Tombouctou & Bourem / Kidal</p> | <p>-Routes prévues / réalisées suivant les normes techniques admises -Respect des délais et budgets attribués</p> <p>-Prix du transport en FCFA/tonne x km -Volume des échanges de marchandises -Nombre de passagers et coût des trajets -Durée du parcours par type de véhicule</p> | <p>-Rapport d'avancement des missions de surveillance -Certificats de réception provisoire et définitive -Visite de terrain et suivi externe -Statistiques du SDR et de l'OdT</p> <p>-Statistiques du SDR et de l'OdT -</p> | <p>-Les entreprises et les BET sélectionnés sont performants -Les conditions climatiques sont normales -Les coûts des intrants sont raisonnables. -Les conditions de sécurité sont assurées dans les zones de projet</p> <p>-Les conditions économiques globales ne se dégradent pas -Le climat des affaires pour le secteur privé est favorable</p> |

Domaine de concentration 2: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger

| Objectifs nationaux | Indicateurs de performance ⁴⁴ | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique -Renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaire -Améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales -Protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles | <ul style="list-style-type: none"> -Productions céréalières (mil, riz, sorgho et maïs) -Valeur et part de l'agriculture dans le PIB -Consommation céréalière apparente par habitant -Incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté (nationale et rurale) -Superficies (ha) reboisées/ déboisées | <ul style="list-style-type: none"> -CPS Agriculture, observatoire du marché agricole (OMA) -Ministère agriculture/dispositif de sécurité alimentaire -Revues CSLP/CPS agriculture -Revues CSLP/DNCN | <ul style="list-style-type: none"> -Niveau satisfaisant de la pluviométrie -Stabilité dans la sous région -Officialisation du SIFOR |
| Axe 2.2: Appui au développement de la zone Office du Niger | | | |
| Objectifs de l'intervention | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| -Appuyer la mise en œuvre du schéma directeur de la zone Office du Niger | Indicateurs du schéma directeur de l'Office du Niger | <ul style="list-style-type: none"> -Office du Niger -IER -Études ad hoc | <ul style="list-style-type: none"> -Adoption et mise en œuvre effective du schéma directeur de l'Office du Niger |
| Résultats attendus | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| <ul style="list-style-type: none"> -La production et la productivité agricole dans les périmètres irrigués de la zone de l'Office du Niger augmentent. -Des emplois et des revenus sont créés afin d'absorber la main-d'œuvre des jeunes de la zone et d'accueillir une partie des flux migratoires provenant d'autres régions. -Les règles et modalités de gestion de l'eau sont respectées, afin d'éviter les effets négatifs sur ses utilisations en aval du fleuve et prévenir des conflits potentiels. -Les autorités régionales sont impliquées pour l'appropriation, à terme, de l'Office du Niger dans le patrimoine social, culturel et économique des régions. | <p>Les indicateurs seront déterminés par la coordination sous-sectorielle pour l'Office du Niger, sur la base des documents de référence (schéma directeur, contrat-plan, etc.)</p> <p>À titre indicatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Variation de la productivité du riz -Rendement/ha du riz par récolte -Nombre de parcelles délimitées -Efficacité et efficience de l'utilisation physico-chimique de l'eau -Litres d'eau/ha et ou /tonne de riz -Suivi des débits hydrauliques à l'étiage -Taux de recouvrement des redevances <p>Tenue des réunions paritaires ON/PTF en présence des régions</p> | <ul style="list-style-type: none"> -CPS agriculture, observatoire du marché agricole (OMA) -Ministère agriculture/dispositif de sécurité alimentaire -Revues CSLP/CPS agriculture -Revues CSLP/DNCN -IER Niono -Cellule Vision -Études ad hoc | <ul style="list-style-type: none"> -Intégration des questions d'impact environnemental dans les programmes de l'Office du Niger -La mise en place d'un système de facturation de l'eau en fonction de la consommation. -Le suivi et contrôle des niveaux globaux des prélèvements d'eau dans le fleuve surtout au moment de l'étiage. -La réhabilitation et le renforcement des systèmes de drainages -La mise en place d'un schéma d'attribution des terres dans la zone de l'Office du Niger -Respect des engagements régionaux et internationaux pour l'exploitation du fleuve |

⁴⁴ Les indicateurs identifiés pour les axes 2.2 et 2.3 pourront varier sur la base de la consultation sectorielle pour les secteurs de production et environnement.

| Axe 2.3: Appui au développement des régions | | | |
|---|--|---|--|
| Objectifs de l'intervention | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en valeur les potentialités économiques des régions sur la base des plans de développement régionaux -Appuyer la réalisation d'investissements structurants -Valoriser les potentialités locales afin qu'elles puissent mieux absorber la croissance démographique ainsi qu'une part des flux migratoires | <ul style="list-style-type: none"> -Indicateurs des plans de développement des régions -PIB/hab/région | <ul style="list-style-type: none"> -Assemblée régionale -MEF et ministère du plan et de l'aménagement du territoire -Études ad hoc | <ul style="list-style-type: none"> -Poursuite du processus de décentralisation et déconcentration -Disponibilité et mise en œuvre des plans de développement régionaux -Existence de modalités de coopération interrégionale |
| Résultats attendus | Indicateurs de performance | Sources de vérification | Hypothèses |
| <ul style="list-style-type: none"> -Certaines composantes des plans de développement régionaux sont mises en œuvre -À titre indicatif: -Les infrastructures structurantes sont mises en œuvre -La production agricole est accrue et diversifiée -Les ressources naturelles sont gérées d'une manière durable -L'ensablement du fleuve ainsi que la stabilisation des dunes sont mieux maîtrisés | <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'infrastructures réalisées -Variation de la production céréalière et non céréalière -Consommation de ressources ligneuses pour les besoins domestiques -Existence de la coordination des partenaires de développement au niveau régional. -Nombre de programmes conjoints | <ul style="list-style-type: none"> -Assemblées régionales -CRO -OMA, CPC, ON, étude ad hoc -Directions nationales et régionales du génie rural, PRMC -CPC, SIFOR, SE DNCN, études ad hoc -DNCN, DRCN, ABFN, ... | <ul style="list-style-type: none"> -Approche participative de la programmation -Mécanismes de révision des plans efficaces -Canevas et horizon de planification compatibles entre les régions -Base juridique adaptée à la décentralisation -Bonne coordination régionale des acteurs du développement - |

6.3. Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

| Objectifs nationaux de long terme | Indicateurs | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|--|---|---|
| -Croissance durable bénéficiant aux pauvres -Réduction de la pauvreté | -Taux de croissance réel du PIB -Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté - | -Rapport annuel de mise en œuvre du CSCRP -Enquêtes sur l'incidence de la pauvreté et le budget des ménages (EMEP-ELIM) -ODHD / DNSI -DNPD -DNB | -Conditions climatiques favorables -Cours des matières premières stables -Stabilité politique -Niveau de financement du CSCRP mobilisé |
| Objectifs de l'intervention | Indicateurs | Source | Hypothèses |
| 1 Maintien d'un cadre macroéconomique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO | -critères structurels du FMI -critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA: • Solde budgétaire de base positif > 0 • Taux d'inflation moyen < 3 % • Encours de la dette intérieure et extérieure < 70 % | -Mémoire de politique économique gouvernement /FMI) et conclusions du C.A du FMI -Rapport de surveillance multilatérale UEMOA | -Cours des matières premières stables -Volonté politique d'intégration régionale |
| 2 Consolidation et poursuite des réformes en matière de gestion des finances publiques - Efficacité, transparence et contrôle budgétaires renforcés - Élargissement de l'assiette fiscale et amélioration du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales | -Conclusion positive des revues annuelles du plan d'action pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques -Taux de réalisation des recettes budgétaires | -Ministère de l'économie et des finances (MEF) -PEFA -Direction générale du budget (DNB) / MEF -CARFIP | -Respect des engagements du gouvernement en matière d'amélioration de la qualité du système de gestion des finances publiques (mise en œuvre effective du PAGAMGFP) |

| Objectifs de l'intervention | Indicateurs | Source | Hypothèses |
|---|---|---|---|
| <p>3 Amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base</p> <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du financement du secteur de la santé, notamment dans le cadre du processus de décentralisation - Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité (disponibilité de l'offre) <p>Éducation (**)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du financement du secteur de l'éducation, notamment du primaire, dans le cadre du processus de décentralisation - Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité (disponibilité de l'offre) <p>Eau potable</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Part du budget récurrent du secteur de la santé dans le budget récurrent de l'État -Taux d'exécution du budget récurrent du secteur de la santé -Pourcentage des ressources récurrentes transférées aux services déconcentrés dans l'exécution du budget (n-1) -Taux couverture vaccinale DTPC3 chez les enfants de moins de un an -Taux d'accouchements assistés -Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale (OMD) <ul style="list-style-type: none"> -Part du budget récurrent alloué au secteur de l'éducation dans le budget récurrent de l'État (FTI) -Pourcentage des ressources récurrentes transférées aux services déconcentrés dans l'exécution du budget (n-1) (FTI) -Taux d'exécution du budget récurrent pour l'éducation (total éducation, et éducation de base) (FTI) -Taux brut de scolarisation 1^{er} cycle (OMD) selon le sexe -Taux d'accès au 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental, par sexe et par région (FTI) -Taux d'achèvement en 6^e année pour l'année (n), par sexe et par région (FTI) -Proportion de la population urbaine et rurale ayant un accès durable à une source d'eau potable (OMD) | <ul style="list-style-type: none"> -Projet de loi de finances -Rapport financier -MS / DNS - SNIS -SNIS -CPS Santé <ul style="list-style-type: none"> -Projet de loi de finances -DGB -Annuaire CPS / modèle simulation / RESEN CPS éducation / MEN -CPS éducation / CNDIFE -CPS éducation / MEN -Revue des dépenses publiques -Statistiques DNH | <ul style="list-style-type: none"> -Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté -Mise en œuvre d'une politique sectorielle durable -Flux réguliers d'aide extérieure -Absence de tensions de trésorerie sur le budget national |

| Objectifs de l'intervention | Indicateurs | Source | Hypothèses |
|--|---|---|--|
| <p>5 Appui institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la capacité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du CSLP et appui à la reconstruction de l'appareil statistique -Appui à l'amélioration de l'environnement des affaires -Appui à la réforme de la fiscalité pour amortir l'impact de l'APE | <ul style="list-style-type: none"> -Qualité des revues annuelles conjointes de la mise en œuvre du CSCR -Alignement entre les priorités du CSLP III et le budget de l'État -Amélioration du taux d'investissement privé et public (FBCF/PIB) | <ul style="list-style-type: none"> -Rapport annuel de suivi évaluation du CSCR -Processus d'élaboration du CSLP III -CSLP III -DNSI -DNP | <ul style="list-style-type: none"> -Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté -Mise en œuvre d'une politique sectorielle durable -Flux réguliers d'aide extérieure |

7. CALENDRIER DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS INDICATIFS

7.1. Calendrier indicatif des engagements globaux

| | Montant indicatif | 2008 | | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | |
|--|-------------------|------|-----|------|----|------|---|------|---|------|---|------|---|
| | | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Domaine de concentration 1: Gouvernance: Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 1.1: Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'État | 55 Mio EUR | | | | 55 | | | | | | | | |
| Axe 1.2: Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne | 5 Mio EUR | | | | | | 5 | | | | | | |
| Domaine de concentration 2: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 2.1: Appui au programme sectoriel des transports et aux infrastructures dans les régions du Nord et du Delta du Niger | 196 Mio EUR | | | 196 | | | | | | | | | |
| Axe 2.2: Appui au développement de la zone Office du Niger | 30 Mio EUR | | | 30 | | | | | | | | | |
| Axe 2.3: appui au développement économique des régions | 40 Mio EUR | | | | | 25 | | 15 | | | | | |
| Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté | 150 Mio EUR | | 150 | | | | | | | | | | |
| Domaine hors concentration | | | | | | | | | | | | | |
| Appui au développement du secteur de la culture | 15 Mio EUR | 4 | | | | 11 | | | | | | | |
| Appui à la société civile | 7 Mio EUR | | | | 7 | | | | | | | | |
| Sécurité alimentaire | 5 Mio EUR | | | | | 5 | | | | | | | |
| Appui aux secteurs de production dans le cadre de l'APE | 5 Mio EUR | | | 5 | | | | | | | | | |
| Contribution à la station d'eau potable de Kabala | 18 Mio EUR | | | | | 18 | | | | | | | |
| Appui à l'ON | 2 Mio EUR | | | | | 2 | | | | | | | |
| Facilité de coopération technique | 5 Mio EUR | | | | 5 | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------------|---|------|------|------|------|------|------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Total des engagements: | 533 Mio EUR | 4 | 150 | 231 | 67 | 61 | 5 | 0 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des engagements cumulatifs: | 533 Mio EUR | 4 | 154 | 385 | 452 | 513 | 518 | 518 | 533 | 533 | 533 | 533 | 533 |
| % des engagements | | | 28,9 | 72,2 | 84,8 | 96,3 | 97,2 | 97,2 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

7.2. Calendrier indicatif des déboursements

| | Montant indicatif | 2008 | | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | | 2014 | 2015 |
|--|-------------------|------|------|------|------|-------|-----|------|------|------|-----|------|------|------|------|
| | | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Domaine de concentration 1: Gouvernance: Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 1.1: Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'État | 55 Mio EUR | | | | | 10 | | 10 | | 10 | | 10 | | 10 | 5 |
| Axe 1.2: Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne | 5 Mio EUR | | | | | | | | 1,5 | | 2 | | 1,5 | | |
| Domaine de concentration 2: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 2.1: Appui au programme sectoriel des transports et aux infrastructures dans les régions du Nord et du Delta du Niger | 196 Mio EUR | | | 0 | 36 | 48 | 26 | 25 | 21 | 20 | 10 | 10 | | | |
| Axe 2.2: Appui au développement de la zone Office du Niger | 30 Mio EUR | | | | | 3 | 3 | 5 | 5 | 5 | 5 | 4 | | | |
| Axe 2.3: appui au développement économique des régions | 40 Mio EUR | | | | | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | |
| Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté | 150 Mio EUR | | | 25 | | 25 | | 25 | | 25 | | 25 | | 25 | |
| Domaine hors concentration | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui au développement du secteur de la culture | 15 Mio EUR | | 1 | 1 | 1 | 3 | | 3 | | 3 | | 3 | | | |
| Appui à la société civile | 7 Mio EUR | | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | |
| Sécurité alimentaire | 5 Mio EUR | | | | | | 2 | | 2 | | 1 | | | | |
| Appui aux secteurs de production dans le cadre de l'APE | 5 Mio EUR | | | 2 | | 2 | | 1 | | | | | | | |
| Contribution à la station d'eau potable de Kabala | 18 Mio EUR | | | | | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | | |
| Appui à l'ON | 2 Mio EUR | | | | | | 0,5 | | 0,5 | | 0,5 | | 0,5 | | |
| Facilité de coopération technique | 5 Mio EUR | | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | |
| Total des décaissements: | 533 Mio EUR | 0 | 1 | 28 | 37,5 | 100,5 | 41 | 78,5 | 39,5 | 72,5 | 28 | 58,5 | 7,5 | 35,5 | 5 |
| Total des décaissements cumulatifs: | | | 1 | 29 | 66,5 | 167 | 208 | 287 | 326 | 399 | 427 | 485 | 493 | 528 | 533 |
| % des décaissements | | | 0,19 | 5,4 | 12,5 | 31,3 | 39 | 53,8 | 61,2 | 74,8 | 80 | 91 | 92,4 | 99,1 | 100 |

8. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

| | Montant indicatif | 2008 | | | | 2009 | | | | 2010 | | | |
|--|-------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Domaine de concentration 1: Gouvernance: Appui à la poursuite des réformes du secteur public et à l'organisation des services de l'État | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 1.1: Appui à la consolidation du processus de décentralisation et à la déconcentration des services de l'État | 55 Mio EUR | | | EF | EF | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x |
| Axe 1.2: Appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne | 5 Mio EUR | | | | | | | | | EF | PF | DF | DF |
| Domaine de concentration 2: Appui au développement économique des régions du Nord et du Delta du Niger | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 2.1: Appui au programme sectoriel des transports et aux infrastructures dans les régions du Nord et du Delta du Niger | 196 Mio EUR | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x | x | x | x | x |
| | | | EF | EF | EF | PF | PF | DF | DF | x | x | x | x |
| Axe 2.2: Appui à la mise en œuvre du schéma directeur de la zone Office du Niger | 30 Mio EUR | EF | EF | PF | PF | DF | DF | x | x | x | x | x | x |
| Axe 2.3: appui au développement économique des régions | 40 Mio EUR | | | EF | EF | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x |
| Appui budgétaire général (ABG) à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté | 150 Mio EUR | PF | DF | DF | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Domaine hors concentration | | | | | | | | | | | | | |
| Appui au développement du secteur de la culture | 15 Mio EUR | DF | x | x | x | x | x | x | x | | | | |
| | | | | | EF | PF | PF | DF | DF | x | x | x | x |
| Appui à la société civile | 7 Mio EUR | | | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x | x | x |
| Sécurité alimentaire | 5 Mio EUR | | | | EF | PF | PF | DF | DF | x | x | x | x |
| Appui aux secteurs de production dans le cadre de l'APE | 5 Mio EUR | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Contribution à la station d'eau potable de Kabala | 18 Mio EUR | | | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x | x | x |
| Appui à l'ON | 2 Mio EUR | | | | | EF | PF | DF | DF | x | x | x | x |
| Facilité de coopération technique | 5 Mio EUR | | | | EF | PF | DF | x | x | x | x | x | x |

EF: Étude de faisabilité

PF: Proposition de financement

DF: Décision financière

x: Mise en œuvre du programme/projet

Annexes

- Annexe 1: Un aperçu pays
- Annexe 2: Matrice des partenaires techniques et financiers
- Annexe 3: Profil environnemental du Mali
- Annexe 4: Profil des migrations du pays
- Annexe 5: Processus d'élaboration du Document Stratégie Pays
- Annexe 6: Feuille de route pour l'harmonisation
- Annexe 7: Situation du Mali au regard des principales conventions internationales
- Annexe 8: Analyse de la viabilité de la dette
- Annexe 9: Gouvernance: Engagements du Gouvernement du Mali
- Annexe 10: Gouvernance: propositions du plan d'action des engagements du Gouvernement

Annexe 1

Un aperçu pays

Indicateurs macro économiques

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 est. | 2006 est. | 2007 proj. |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|--------------|---------------|
| Données de base | | | | | | | | |
| 1 Population (en milliers) | 11,8 | 12,1 | 12,4 | 12,7 | 13,1 | 13,4 | 13,8 | 14,2 |
| 1b Croissance démographique (%) | 2,6 | 2,6 | 2,6 | 2,6 | 2,9 | 2,9 | 2,9 | 2,9 |
| 2a PIB nominal (M€) | | | | 3,924 | 3,980 | 4,316 | 4,782 | 5,179 |
| 2b PIB par habitant (€) | 245 | 279 | 286 | 309 | 304 | 322,1 | 346,5 | 364,7 |
| 2c Variation du PIB/hab. (%) | -5,7 | 10,4 | 0,4 | 4,5 | -0,6 | 2,4 | 2,4 | 5,2 |
| 3 PIB réel (variation annuelle en %) | | | | 7,4 | 2,2 | 6,1 | 5,1 | 5,4 |
| 4 FBCF en % du PIB | 22,3 | 27,0 | 18,5 | 20,4 | 20,7 | 22,4 | 23,5 | 24,2 |
| Transactions internationales | | | | | | | | |
| 5 Exportations de biens et de services (en % du PIB) | 20,4 | 24,0 | 26,8 | 21,0 | 24,6 | 25,6 | 29,9 | 29,9 |
| dont IDE en % du PIB | 2,9 | 3,5 | 7,2 | 3,0 | 1,2 | 1,2 | 0,7 | |
| 6 Balance commerciale (en % du PIB) | | | | -1,5 | -2,6 | -2,5 | 1,0 | 1,7 |
| 7 Balance des opérations courantes | -1,8 | -0,3 | 5,7 | -6,1 | -8,3 | -7,0 | -5,9 | -5,6 |
| 8 Entrées nettes d'IDE (en % du PIB) | | | | | | | | |
| 9 Dette extérieure en % du PIB | 99,2 | 89,4 | 90,2 | 64,0 | 63,1 | 65,6 | 35,7 | 25,5 |
| 10 Service de la dette extérieure (en % des exportations des biens) | 8,5 | 8,5 | 8,5 | 8,5 | 6,4 | 5,7 | 4,3 | 3,7 |
| 11 Réserves de devises étrangères ⁴⁵ | | | | 6,9 | 6,7 | 6 | 6 | 6,1 |
| Gouvernement | | | | | | | | |
| 12 Revenus (en % du PIB) | 18,5 | 17,8 | 19,6 | 20,9 | 21,4 | 22,0 | 56,9 | 22,2 |
| Dont dons (en % du PIB) | 4,7 | 3,7 | 3,7 | 4,5 | 4 | 4,1 | 39,8 | 5 |
| 13 Dépenses (en % du PIB) | 21,5 | 21,1 | 23,2 | 22,2 | 24,0 | 25,2 | 25,7 | 26,0 |
| Dont dépenses en capital (en % du PIB) | | | | 8,5 | 9,3 | 9,5 | 11,4 | 11,2 |
| 14a Déficit budgétaire (en % du PIB) dons inclus | -2,9 | -3,2 | -3,6 | -1,3 | -2,6 | -4,5 | -3,5 | -3,7 |
| 14b Déficit budgétaire (en % du PIB) dons exclus | ND | ND | ND | -5,7 | -6,6 | -7,3 | -8,6 | -8,8 |
| 15 Dette (en % du PIB) | ND | ND | 83,4 | 70,1 | 63,9 | 60,0 | ND | ND |
| Dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale) | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND |
| Autres | | | | | | | | |
| 16 Inflation (CPI) en % | -0,7 | 5,2 | 5,0 | -1,3 | -3,1 | 6,4 | 1,9 | 2,5 |
| 17 Taux d'intérêt pour l'argent (taux annuel en %) | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND |
| 18 Taux de change (FCFA/€) | 655,957 | 655,957 | 655,957 | 655,957 | 655,957 | 655,957 | 655,957 | 655,957 |
| 19 Chômage (en % de la main d'œuvre, définition OIT) | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND |
| 20 Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total) | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND |

Sources : Autorités maliennes, FMI, PNUD.

⁴⁵ En mois d'importations de l'année suivante.

Indicateurs pour les OMD

| | Indicateurs | Source des données | 1990 | 2000 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2015 |
|-----------|---|---|--------|--------------|--------|--------|--------|------------|--------|
| Incidence | 1. Proportion de la population vivant avec moins de 1 USD par jour | | ND | 68,3% (a) | ND | ND | ND | 59% (b) | ND |
| | 2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans) | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS- Santé, EDS Ces indicateurs proviennent des EDS qui sont réalisées tous les cinq ans. Les résultats restent donc valables sur cinq ans jusqu'au calcul d'un autre indicateur suite à une nouvelle EDS. Les données de 2006, 2007 et 2015 sont des estimations. | ND | 33% | 38% | 38% | 35% | 32% | 16% |
| | 3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans | | 249 | 235 | 229 | 229 | 228 | 226 | 217 |
| Résultats | 4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS-Education NC = non calculé ; les données par âge n'étaient pas disponibles pour le calcul de l'indicateur en 1990 et 2000. Les données de 2004 à 2006 proviennent des annuaires statistiques. Celles de 2007 et 2015 sont des estimations. | NC | NC | 53,40% | 56,70% | 56,60% | 58,27% | 73,55% |
| | 5. Taux d'achèvement du cycle primaire | | NC | 32,10% | 41,60% | 43,10% | 44,7% | 46,26% | 61,42% |
| | 6. Rapport filles-garçons dans | | | | | | | | |
| | 6.a. l'enseignement primaire | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS-Education Les données de 1990 à 2006 proviennent des annuaires statistiques. Celles de 2007 et 2015 sont des estimations. | 57,60% | 71,10% | 75,8% | 76,72% | 78,61% | 80,15% | 93,64% |
| | 6.b. l'enseignement secondaire | | 53,60% | 56,40% | 59,8% | 61,31% | 61,28% | 61,79% | 66,07% |
| | 6.c. l'enseignement supérieur | | NC | 25,5% | 26,9% | 34,8% | 35,29% | 35,76% | 39,80% |
| | 7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS-Santé Voir annuaire SLIS 2005, page 52 | ND | 36% | 49% | 53% | ND | 53,00% | 76,40% |
| | 8. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS-Santé Voir annuaire SLIS 2005, page 34 | ND | 53% | 78% | ND | ND | ND | ND |
| | 9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS-Santé. | ND | 1,9% | 1,9% | 2,80% | 2,40% | 2,10% | 0,70% |
| | 10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée | <ul style="list-style-type: none"> Source des données : CPS-Energie, Mine, Eau. | ND | ND | 63,70% | 66,10% | 68,23% | 70,43% | 90,77% |

(a) ELIM 2001

(b) Modèle T21/MME_DNPD

xx Estimations réalisées sur la base des données passées à partir de la formule du Taux Moyen Annuel de croissance (TMA)

Bien que constituant un résultat encourageant, le rythme actuel de diminution de l'incidence de la pauvreté (-0,35% en moyenne annuelle) rend peu vraisemblable le fait que le Mali réussisse à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de sa population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

L'insuffisance pondérale a connu une baisse appréciable entre 1996 et 2001. L'amélioration de cet indicateur est confirmée par la tendance favorable observée au niveau de la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique⁴⁶. Une intensification des efforts entrepris en matière d'autosuffisance et de sécurité alimentaire pourrait permettre de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population souffrant de la faim.

Les résultats de l'enquête EDSM III ont démontré une relative diminution de la mortalité de 10 points pour la mortalité infanto juvénile et de 9 points pour la mortalité infantile. Pour ces deux indicateurs beaucoup reste pourtant encore à faire dans l'optique d'une réduction de 2/3 d'ici 2015. La situation est particulièrement critique pour la mortalité des moins de 5 ans pour laquelle il faudrait passer d'un rythme annuel moyen de -0,4% à celui de -7,3% soit une multiplication par 18. La couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an enregistre pourtant de bons résultats⁴⁷ : 92% pour le BCG, 100% pour le DTCP1 et 91% pour le DTCP3 en 2005. On observe par ailleurs une réduction du taux de déperdition entre le DTCP1 et le DTCP3 de 18% en 2004 à 6% en 2008.

Le taux brut de scolarisation est en progrès constants depuis 2002 et atteint 75% en 2005. Le taux net de scolarisation demeure cependant significativement inférieur compte tenu de la stagnation du taux de redoublement autour de 19%. Cependant les bonnes performances enregistrées en matière de scolarisation semblent dépendre essentiellement de l'amélioration de l'accès au système éducatif et non d'une amélioration de sa qualité. Le taux d'achèvement du primaire demeure en effet inférieur à 50% en 2006, hypothéquant de fait les chances du Mali d'atteindre la scolarisation universelle en 2015. Enfin bien que les disparités filles garçons tendent à se résorber significativement chaque année au niveau national la persistance de blocages régionaux freine le Mali dans sa course à l'égalité.

Selon les résultats de l'EDSM III le taux de mortalité maternelle varie de 500 à 600 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes sur la période 1990-2000. Au Mali une femme court un risque de 1 sur 24 de décéder pour cause maternelle (pendant la période de grosses et d'accouchement) pendant les âges de procréation. Cet indicateur ne connaît toujours pas de variations majeures. La proportion d'accouchements assistés est pourtant en constante amélioration avec 36% en 2000 contre 53% en 2005 et la césarienne est à présent gratuite. Sauf à renforcer significativement son système de référence/évacuation ainsi que son système de soins obstétricaux non couverts et d'urgence il sera impossible pour le Mali de réduire de 2/3 la mortalité maternelle d'ici 2015.

La stagnation de l'indicateur de mortalité maternelle peut également résulter de la persistance de pratiques néfastes telle l'excision qui concernerait encore 97% des femmes maliennes. Le manque et la répartition de personnel compétent peut également être incriminé : Bamako disposerait ainsi d'infirmiers à hauteur de 2,8 fois plus que nécessaire⁴⁸ et concentrerait également la grande majorité des sages femmes. Bien que souvent constaté, le déséquilibre de la répartition des effectifs d'agents sanitaires entre la capitale et le reste du pays ne tend pas à se résorber.

La prévalence du VIH/Sida demeure faible au Mali. La gratuité du traitement des malades par antirétroviraux a été décidée en 2001 et étendue à tous les coûts du traitement en 2005 mais le coût du traitement préventif (suite à une pratique à risque) demeure élevé. La propagation du VIH/Sida aurait également provoqué une recrudescence de la tuberculose.

Concernant la mise en valeur des ressources en eau des progrès importants ont été accomplis en matière d'accès des populations à des sources d'eau potable : 63,7% en 2004 contre 68,2% en 2006. Le rythme d'aménagement des territoires en points d'eau modernes est soutenu depuis les années 90 et le Gouvernement a très tôt élaboré avec les partenaires un Plan national d'accès à l'eau potable (PNAEP 2004-2015) qui devrait permettre au Mali de réduire de moitié la part de sa population privée d'accès à une source d'eau meilleure.

46 Rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD - République du Mali/SNU - novembre 2004.

47 Annuaire statistique de la santé 2005 – Ministère de la Santé.

Les taux de couvertures vaccinales sont à nuancer compte tenu du caractère peu fiable du dénominateur (nombre total des enfants de moins de 1 an).

48 Cadre de dépenses à moyen terme de la santé.

Annexe 2

Matrice des partenaires techniques et financiers

- Annexe 2.1: Décaissements globaux des PTF en euros pour 2004/2005/2006 et prévisions 2007/2008
- Annexe 2.2: Décaissements globaux des PTF en devises pour 2004/2005/2006 et prévisions 2007/2008
- Annexe 2.3: Volumes des décaissements des PTF par Axes du CSLP
- Annexe 2.4: Concentration sectorielle des décaissements par PTF
- Annexe 2.5: Les Appuis Budgétaires des PTF au Mali
- Annexe 2.6: Engagements des PTF selon les axes du CSLP
- Annexe 2.7: Concentration des engagements PTF selon les Axes du CSLP
- Annexe 2.8: Engagements des PTF par secteur du CSLP

**ANNEXE 2.1: DECAISSEMENTS GLOBAUX DES PTF
EN EUROS POUR 2004/2005/2006 ET PREVISIONS 2007/2008***

| DONATEURS | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | |
|----------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | Montant Euros | % | MontantEuros | % | Montant Euros | % | Montant Euros | % | Montant Euros | % |
| Union Européenne | 208.561.093 | 45,9% | 232.392.165 | 46,8% | 251.710.159 | 46,6% | 270.340.046 | 44,9% | 241.738.564 | 45,1% |
| CE* | 92.486.236 | 20,3% | 103.675.535 | 20,9% | 102.166.943 | 18,9% | 109.137.148 | 18,1% | 109.137.148 | 20,3% |
| BEI | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 3.333.333 | 0,6% |
| Allemagne | 18.189.877 | 4,0% | 18.100.727 | 3,6% | 27.541.595 | 5,1% | 30.024.071 | 5,0% | 30.778.709 | 5,7% |
| <i>Allemagne GTZ</i> | 7.262.994 | 1,6% | 6.484.517 | 1,3% | 6.893.122 | 1,3% | 7.408.071 | 1,2% | - | 0,0% |
| <i>Allemagne KfW</i> | 9.275.350 | 2,0% | 9.925.320 | 2,0% | 18.139.700 | 3,4% | 20.000.000 | 3,3% | 20.000.000 | 3,7% |
| <i>Allemagne DED</i> | 1.651.533 | 0,4% | 1.690.890 | 0,3% | 2.508.773 | 0,5% | 2.616.000 | 0,4% | 2.650.000 | 0,5% |
| Belgique* | 2.251.369 | 0,5% | 3.955.119 | 0,8% | 6.503.497 | 1,2% | 12.903.750 | 2,1% | 11.478.048 | 2,1% |
| Danemark * | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4.358.549 | 0,7% | 8.582.988 | 1,6% |
| France* | 50.805.201 | 11,2% | 41.271.735 | 8,3% | 36.842.270 | 6,8% | 36.531.282 | 6,1% | - | 0,0% |
| <i>France SCAC</i> | 14.569.607 | 3,2% | 14.975.995 | 3,0% | 12.513.080 | 2,3% | 9.979.282 | 1,7% | - | 0,0% |
| <i>AFD</i> | 31.305.594 | 6,9% | 26.295.740 | 5,3% | 24.329.190 | 4,5% | 26.552.000 | 4,4% | 20.373.000 | 3,8% |
| Grande Bretagne | 141.134 | 0,0% | 139.975 | 0,0% | 131.975 | 0,0% | 133.633 | 0,0% | - | 0,0% |
| Italie | 194.708 | 0,0% | 4.232.540 | 0,9% | 3.568.671 | 0,7% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Pays-Bas | 33.728.476 | 7,4% | 39.057.220 | 7,9% | 49.100.000 | 9,1% | 50.000.000 | 8,3% | 50.000.000 | 9,3% |
| Suède | 10.764.091 | 2,4% | 21.959.314 | 4,4% | 25.855.207 | 4,8% | 27.251.613 | 4,5% | 28.428.337 | 5,3% |
| Autres Bilatéraux | 67.313.179 | 14,8% | 57.193.362 | 11,5% | 65.830.181 | 12,2% | 95.160.401 | 15,8% | 140.230.550 | 26,1% |
| Canada* | 26.811.127 | 5,9% | 18.003.899 | 3,6% | 33.870.175 | 6,3% | 44.188.516 | 7,3% | 34.853.341 | 6,5% |
| Suisse | 6.410.219 | 1,4% | 8.608.750 | 1,7% | 6.346.561 | 1,2% | 6.721.877 | 1,1% | 6.024.975 | 1,1% |
| Etats-Unis d'Amérique | 34.091.833 | 7,5% | 30.580.713 | 6,2% | 25.613.445 | 4,7% | 44.250.008 | 7,3% | 99.352.234 | 18,5% |
| <i>USAID</i> | 34.091.833 | 7,5% | 30.580.713 | 6,2% | 25.613.445 | 4,7% | 26.638.288 | 4,4% | 32.804.811 | 6,1% |
| <i>MCC</i> | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 17.611.720 | 2,9% | 66.547.423 | 12,4% |
| Bretton Woods | 68.987.244 | 15,2% | 102.208.506 | 20,6% | 89.074.531 | 16,5% | 96.811.846 | 16,1% | 93.728.033 | 17,5% |
| BM | 66.723.068 | 14,7% | 95.315.216 | 19,2% | 84.384.165 | 15,6% | 93.728.033 | 15,6% | 93.728.033 | 17,5% |
| FMI (DTS) | 2.264.176 | 0,5% | 6.893.290 | 1,4% | 4.690.366 | 0,9% | 3.083.813 | 0,5% | - | 0,0% |
| Autres Bailleurs | 57.499.122 | 12,6% | 64.473.375 | 13,0% | 85.481.359 | 15,8% | 84.386.903 | 14,0% | 37.105.008 | 6,9% |
| BAD* | 34.454.711 | 7,6% | 40.511.345 | 8,2% | 67.231.545 | 12,5% | 57.308.161 | 9,5% | 18.942.855 | 3,5% |
| BID | 7.130.910 | 1,6% | 7.779.170 | 1,6% | 1.311.354 | 0,2% | 7.427.680 | 1,2% | 6.731.335 | 1,3% |
| Japon | 11.431.378 | 2,5% | 4.677.294 | 0,9% | 8.823.598 | 1,6% | 5.687.702 | 0,9% | - | 0,0% |
| Fonds Saoudien | 1.071.485 | 0,2% | 1.541.336 | 0,3% | 1.244.459 | 0,2% | 3.769.950 | 0,6% | 1.166.393 | 0,2% |
| Fond Kowéïtien | 503.098 | 0,1% | 6.985.674 | 1,4% | 4.605.808 | 0,9% | 4.569.729 | 0,8% | 2.688.076 | 0,5% |
| BADEA | 2.907.539 | 0,6% | 2.978.555 | 0,6% | 2.264.595 | 0,4% | 5.623.682 | 0,9% | 7.576.349 | 1,4% |
| Systeme des Nations Unies | 52.211.472 | 11,5% | 40.134.154 | 8,1% | 47.666.572 | 8,8% | 55.430.931 | 9,2% | 23.702.753 | 4,4% |
| FAO | 3.402.314 | 0,7% | 2.236.472 | 0,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| OMS | 2.634.109 | 0,6% | 3.488.193 | 0,7% | 1.198.303 | 0,2% | 4.398.774 | 0,7% | - | 0,0% |
| PAM | 15.060.617 | 3,3% | 3.307.455 | 0,7% | 14.974.092 | 2,8% | 20.835.609 | 3,5% | 3.863.262 | 0,7% |
| PNUD | 9.336.858 | 2,1% | 12.758.799 | 2,6% | 14.736.404 | 2,7% | 10.220.437 | 1,7% | - | 0,0% |
| UNESCO* | 621.395 | 0,1% | 621.207 | 0,1% | 515.793 | 0,1% | 504.126 | 0,1% | - | 0,0% |
| UNFPA* | 1.730.743 | 0,4% | 1.448.787 | 0,3% | 1.693.186 | 0,3% | 1.718.347 | 0,3% | 1.718.347 | 0,3% |
| UNICEF | 10.226.452 | 2,2% | 12.779.530 | 2,6% | 14.548.794 | 2,7% | 17.753.638 | 2,9% | 18.121.144 | 3,4% |
| FIDA* | 9.198.984 | 2,0% | 3.493.711 | 0,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| TOTAL | 454.572.110 | 100% | 496.401.562 | 100% | 539.762.802 | 100% | 602.130.127 | 100% | 536.504.907 | 100% |

* NB: N'est pas pris en compte l'apport de la Coopération décentralisée, des Associations, des ONG, et du secteur privé.

* CE: non pris en compte lignes budgétaires. Prise en compte decaissements sur engagements nouveaux 2007. Montant de 2007 reconduit en 2008.

* Belgique: Prise en compte montants prévus Accord en cours 2007 dans cadre du PRODEC PISEII avec déboursements de 4 millions Euros en 2007 et 2008.

* Pour la France, on a pris en compte la contribution du CIRAD/IRD a hauteur de 4 930 000 CFA

* Pour le Danemark, prise en compte Accords dans Pipe Line prévus en 2007 de 13 millions, DKD en 2007, 35 mio en 2008 et 55 mio en 2009.

* Canada: Les données pour le Canada portent sur une année fiscale allant du 1er avril de l'année courante au 31 mars de l'année suivante.

* Pour le MCC: L'année financière court de Juillet a Juin, On a fait l'hypothèse que la moitié des déboursements intervenait dans l'année en cours.

* L'Accord prévisionnel d'appui budgétaire de la BAD à hauteur de 20 millions UC 2008 non pris en compte.

NB1: Les bailleurs suivants n'ont pas encore communiqué leurs chiffres actualisés: UNESCO, UNFPA, FIDA, FAO

ND: Données Non Disponibles

Source: Base de données actualisée en 2007 de l'Etude "Appui à l'harmonisation de l'aide au Mali: Matrice des principaux partenaires Techniques et Financiers du Mali" (mars 2006)

**Annexe 2.2: DECAISSEMENTS GLOBAUX DES PTF EN DEVISES
POUR 2004/2005/2006 ET PREVISIONS 2007/2008***

| Donateurs | Devises | DECAISSEMENTS EFFECTIFS | | | DECAISSEMENTS PREVISIONNELS | |
|------------------------------|----------|-------------------------|-------------|---------------|-----------------------------|-------------|
| | | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Union Européenne | | | | | | |
| CE* | € | 92.486.236 | 103.675.535 | 102.166.943 | 109.137.148 | 109.137.148 |
| BEI | € | - | - | - | - | 3.333.333 |
| Allemagne | € | 18.189.877 | 18.100.727 | 27.541.595 | 30.024.071 | 30.778.709 |
| <i>Allemagne GTZ</i> | € | 7.262.994 | 6.484.517 | 6.893.122 | 7.408.071 | 8.128.709 |
| <i>Allemagne KFW - DEG</i> | € | 9.275.350 | 9.925.320 | 18.139.700 | 20.000.000 | 20.000.000 |
| <i>Allemagne DED</i> | € | 1.651.533 | 1.690.890 | 2.508.773 | 2.616.000 | 2.650.000 |
| Belgique* | € | 2.251.369 | 3.955.119 | 6.503.497 | 12.903.750 | 11.478.048 |
| Danemark* | 1 Krone | ND | ND | ND | 32.500.000 | 64.000.000 |
| France* | € | 50.805.201 | 41.271.735 | 36.842.270 | 36.531.282 | ND |
| <i>France SCAC</i> | € | 14.569.607 | 14.975.995 | 12.513.080 | 9.979.282 | ND |
| <i>AFD</i> | € | 31.305.594 | 26.295.740 | 24.329.190 | 26.552.000 | 20.373.000 |
| Grande Bretagne | £ | 95.698 | 95.698 | 90.000 | 90.000 | ND |
| Italie | € | 194.708 | 4.232.540 | 3.568.671 | ND | ND |
| Pays-Bas | € | 33.728.476 | 39.057.220 | 49.100.000 | 50.000.000 | 50.000.000 |
| Suède | SEK | 98.244.123 | 203.933.538 | 239.413.418 | 247.800.000 | 258.500.000 |
| Autres Bilatéraux | | | | | | |
| Canada* | \$can | 43.341.335 | 27.112.758 | 48.019.532 | 64.384.382 | 50.782.670 |
| Suisse | CHF | 9.897.663 | 13.330.494 | 9.982.804 | 10.716.000 | 9.605.000 |
| Etats-Unis d'Amerique | \$US | 42.357.359 | 38.006.432 | 32.051.105 | 56.653.286 | 127.200.665 |
| USAID | \$US | 42.357.359 | 38.006.432 | 32.051.105 | 34.105.000 | 42.000.000 |
| MCC* | \$US | | | | 22.548.286 | 85.200.665 |
| Bretton Woods | | | | | | |
| BM | \$US | 82.900.000 | 118.460.000 | 105.593.205 | 120.000.000 | 120.000.000 |
| FMI (DTS) | DTS | 1.900.000 | 5.800.000 | 3.996.000 | 2.657.143 | ND |
| Autres Bailleurs | | | | | | |
| BAD* | UC | 28.725.904 | 34.761.751 | 57.900.328 | 49.354.233 | 16.313.734 |
| BID | DIS | 5.983.955 | 6.545.378 | 1.117.220 | 6.400.000 | 5.800.000 |
| Japon | Yens | 1.536.000.000 | 640.000.000 | 1.286.000.000 | 860.000.000 | ND |
| Fonds Saoudien | SAR | 4.992.246 | 7.183.534 | 5.839.650 | 18.100.000 | 5.600.000 |
| Fond Kowétien | Dinars K | 180.813 | 2.644.414 | 1.713.422 | 1.700.000 | 1.000.000 |
| BADEA | | 3.612.469 | 3.701.819 | 2.833.777 | 7.200.000 | 9.700.000 |
| Système Nations Unies | | | | | | |
| FAO | \$US | 4.227.201 | 2.779.540 | 1.236.389 | 510.140 | 116.800 |
| OMS | \$US | 3.272.746 | 4.335.209 | 1.499.483 | 5.631.750 | ND |
| PAM | \$US | 18.712.047 | 4.110.583 | 18.737.667 | 26.675.830 | 4.946.134 |
| PNUD | \$US | 11.600.569 | 15.856.936 | 18.440.238 | 13.085.225 | ND |
| UNESCO* | \$US | 772.051 | 772.051 | 645.433 | 645.433 | ND |
| UNFPA* | \$US | 2.150.360 | 1.800.587 | 2.118.750 | 2.200.000 | 2.200.000 |
| UNICEF | \$US | 12.705.843 | 15.882.702 | 18.205.475 | 22.729.983 | 23.200.500 |
| FIDA* | DTS | 9.198.984 | 3.493.711 | ND | ND | ND |

* NB: N'est pas pris en compte l'apport de la Coopération décentralisée, des Associations, des ONG, et du secteur privé.

* CE: non pris en compte lignes budgétaires. Prise en compte decaissements sur engagements nouveaux 2007. Montant de 2007 reconduit en 2008.

* Belgique: Prise en compte montants prévus Accord en cours 2007 dans cadre du PRODEC PISEII avec déboursements de 4 millions Euros en 2007 et 2008.

* Pour la France, on a pris en compte la contribution du CIRAD/IRD a hauteur de 4 930 000 CFA

* Pour le Danemark, prise en compte Accords dans Pipe Line prévus en 2007 de 13 millions, DKD en 2007, 35 mio en 2008 et 55 mio en 2009,

* Canada: Les données pour le Canada portent sur une année fiscale allant du 1er avril de l'année courante au 31 mars de l'année suivante.

* Pour le MCC: L'année financière court de Juillet a Juin, On a fait l'hypothèse que la moitié des déboursements intervenant dans l'année en cours,

* L'Accord prévisionnel d'appui budgétaire de la BAD à hauteur de 20 millions UC 2008 non pris en compte,

NB1: Les bailleurs suivants n'ont pas encore communiqué leurs chiffres actualisés: UNESCO, UNFPA, FIDA, FAO

ND: Données Non Disponibles

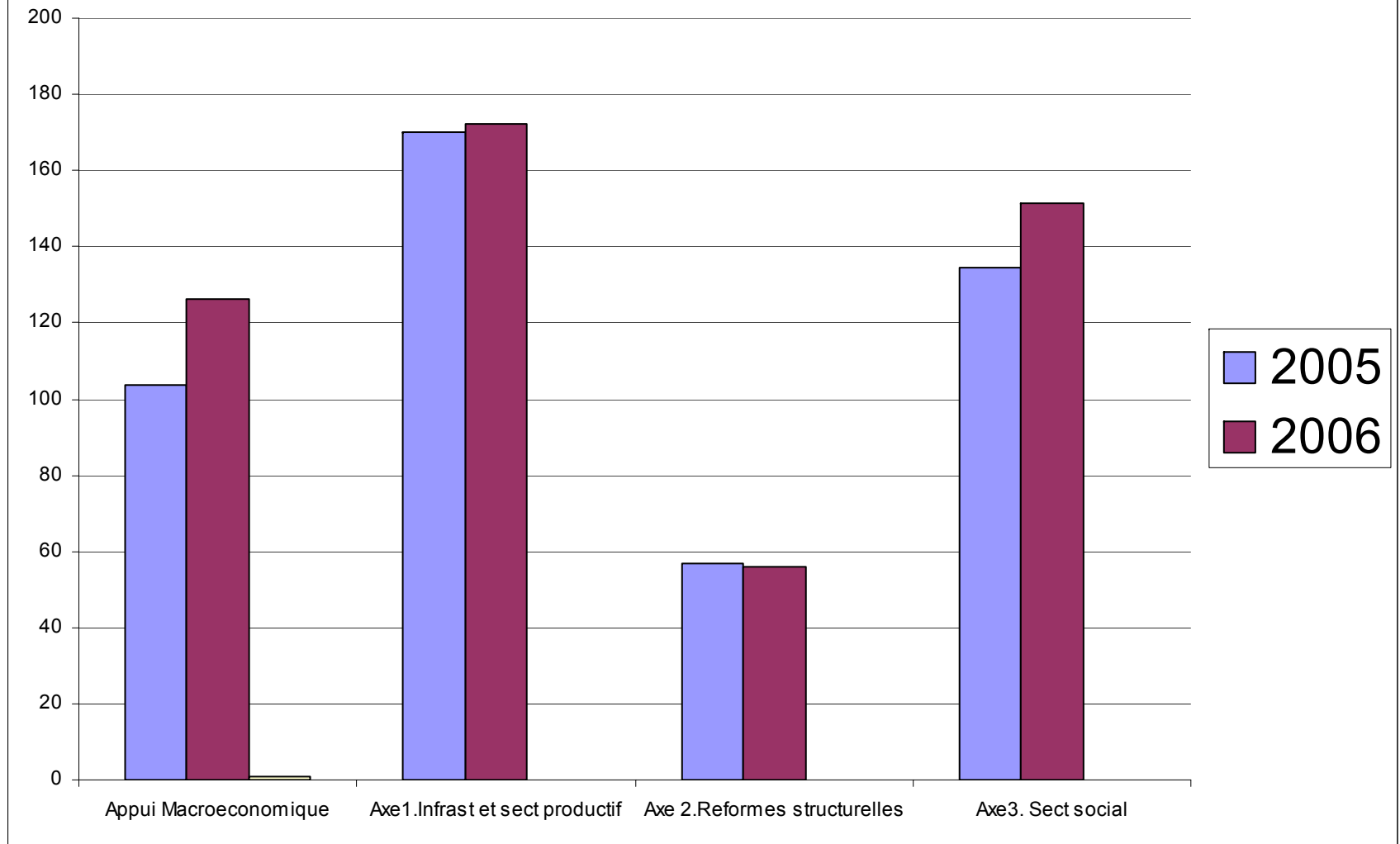
Source: Base de données actualisée en 2007 de l' Etude "Appui à l'harmonisation de l'aide au Mali: Matrice des principaux partenaires Techniques et Financiers du Mali" (mars 2006)

Annexe 2.3: Volumes des Décaissements
des PTF en millions Euros (mio) par Axes du CSLP

| | | Appui Macroeconomique | | Axe1.Infrast et sect productif | | Axe 2.Reformes structurelles | | Axe3. Sect social | | Transversal | | Total | |
|----------|------|--------------------------|-------|-----------------------------------|-------|---------------------------------|-------|-------------------|-------|-------------|-------|-------|-------|
| | | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % |
| AFD | 2004 | 5,5 | 23,7% | 10,4 | 8,6% | 10,2 | 17,8% | 4,6 | 3,4% | 0,0 | 0,0% | 31,3 | 8,7% |
| | 2005 | 9,5 | 9,2% | 5,1 | 3,0% | 2,7 | 4,7% | 8,4 | 6,3% | 0,0 | 0,0% | 26,3 | 5,5% |
| | 2006 | 13 | 10,3% | 3,2 | 1,9% | 0,8 | 1,5% | 6,6 | 4,4% | 0,0 | 0,0% | 24,3 | 4,6% |
| | 2007 | 10 | 19,9% | 2,8 | 1,5% | 2,1 | 3,2% | 11,1 | 6,1% | 0,0 | 0,0% | 26,6 | 5,2% |
| AKDN | 2004 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,03% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,1 | 0,1% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,03% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,0% |
| BAD | 2004 | 0 | 0,0% | 8,1 | 6,7% | 18,0 | 31,3% | 8,4 | 6,1% | 0,0 | 0,0% | 34,5 | 9,5% |
| | 2005 | 10,0 | 9,7% | 19,3 | 11,3% | 8,3 | 14,5% | 3,0 | 2,2% | 0,0 | 0,0% | 40,5 | 8,4% |
| | 2006 | 40,6 | 32,2% | 21,2 | 12,3% | 0,4 | 0,7% | 5,0 | 3,3% | 0,0 | 0,0% | 67,2 | 12,8% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 34,5 | 18,3% | 1,2 | 1,9% | 21,5 | 11,8% | 0,0 | 0,0% | 57,3 | 11,2% |
| BADEA | 2004 | 0 | 0,0% | 2,0 | 1,6% | 0,0 | 0,0% | 0,9 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 2,9 | 0,8% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 2,6 | 1,5% | 0,0 | 0,0% | 0,4 | 0,3% | 0,0 | 0,0% | 3,0 | 0,6% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 2,3 | 1,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,3 | 0,4% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 5,1 | 2,7% | 0,4 | 0,6% | 0,2 | 0,1% | 0,0 | 0,0% | 5,6 | 1,1% |
| Belgique | 2004 | 0 | 0,0% | 0,4 | 0,3% | 0,3 | 0,5% | 1,0 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 2,3 | 0,6% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,6 | 0,4% | 0,2 | 0,4% | 2,3 | 1,7% | 0,0 | 0,0% | 4,0 | 0,8% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 0,4 | 0,2% | 1,7 | 3,1% | 3,3 | 2,2% | 0,0 | 0,0% | 6,5 | 1,2% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,9 | 0,5% | 2,7 | 4,3% | 7,8 | 4,3% | 0,0 | 0,0% | 12,9 | 2,5% |
| BID | 2004 | 0 | 0,0% | 6,2 | 5,2% | 0,0 | 0,0% | 0,9 | 0,6% | 0,0 | 0,0% | 7,1 | 2,0% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 6,6 | 3,9% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 0,9% | 0,0 | 0,0% | 7,8 | 1,6% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 1,3 | 0,8% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,3 | 0,3% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 6,7 | 3,6% | 0,0 | 0,0% | 0,7 | 0,4% | 0,0 | 0,0% | 7,4 | 1,5% |
| BM | 2004 | 0 | 0,0% | 40,7 | 33,9% | 6,3 | 10,9% | 19,7 | 14,4% | 0,0 | 0,0% | 66,7 | 18,5% |
| | 2005 | 20,1 | 19,4% | 47,0 | 27,7% | 12,9 | 22,6% | 15,3 | 11,4% | 0,0 | 0,0% | 95,3 | 19,8% |
| | 2006 | 20,8 | 16,4% | 45,5 | 26,4% | 1,5 | 2,7% | 11,3 | 7,5% | 0,0 | 0,0% | 79,1 | 15,1% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 3,0 | 2,5% | 6,2 | 10,7% | 16,4 | 12,0% | 0,1 | 2,0% | 26,8 | 7,4% |
| Canada | 2004 | 0 | 0,0% | 2,3 | 1,3% | 4,6 | 8,1% | 10,1 | 7,5% | 0,1 | 4,3% | 18,0 | 3,7% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 4,4 | 2,6% | 6,8 | 12,2% | 15,2 | 10,0% | 0,7 | 52,5% | 27,9 | 5,3% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 3,0 | 1,6% | 19,8 | 31,3% | 43,3 | 23,8% | 1,4 | 83,0% | 68,8 | 13,5% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 2,7 | 2,2% | 12,5 | 48,0% | 43,9 | 28,4% | 1,5 | 92,6% | 61,2 | 18,3% |
| CE | 2005 | 39,6 | 38,2% | 38,9 | 22,9% | 5,6 | 9,8% | 3,7 | 2,7% | 0,0 | 0,0% | 89,5 | 18,6% |
| | 2006 | 28,7 | 22,7% | 42,7 | 24,8% | 22,6 | 40,2% | 4,6 | 3,0% | 0,0 | 0,0% | 101,7 | 19,4% |
| | 2007 | 18,5 | 36,7% | 70,5 | 37,4% | 14,8 | 23,4% | 1,3 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 109,1 | 21,4% |
| Danemark | 2006 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,04% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,0% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,9 | 0,5% | 0,8 | 1,3% | 2,7 | 1,5% | 0,0 | 0,0% | 4,4 | 0,9% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 2,9 | 2,5% | 0,3 | 1,0% | 5,4 | 3,5% | 0,0 | 0,0% | 8,6 | 2,6% |
| DED | 2004 | 0 | 0,0% | 0,6 | 0,5% | 1,0 | 1,8% | 0,3 | 0,2% | 0,1 | 1,3% | 2,0 | 0,6% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,6 | 0,4% | 1,0 | 1,8% | 0,4 | 0,3% | 0,1 | 4,4% | 2,1 | 0,4% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 0,7 | 0,4% | 1,0 | 1,8% | 0,4 | 0,3% | 0,1 | 5,5% | 2,1 | 0,4% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,7 | 0,3% | 1,0 | 1,5% | 0,4 | 0,2% | 0,1 | 3,2% | 2,1 | 0,4% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 3,8 | 3,2% | 0,7 | 2,5% | 0,4 | 0,3% | 0,1 | 3,5% | 4,9 | 1,5% |
| FAO | 2004 | 0 | 0,0% | 3,4 | 2,8% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 3,4 | 0,9% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 2,2 | 1,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,2 | 0,5% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 1,0 | 0,6% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,0 | 0,2% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,4 | 0,2% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,4 | 0,1% |
| FIDA | 2004 | 0 | 0,0% | 0,1 | 0,1% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,0% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 11,0 | 9,1% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 11,0 | 3,0% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 4,2 | 2,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,2 | 0,9% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 4,2 | 2,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,2 | 0,9% |
| FKD | 2004 | 0 | 0,0% | 0,5 | 0,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,5 | 0,1% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 7,0 | 4,1% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 7,0 | 1,5% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 4,6 | 2,7% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,6 | 0,9% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 4,6 | 2,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,6 | 0,9% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 2,7 | 2,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,7 | 0,8% |
| FMI | 2004 | 2,3 | 9,7% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,3 | 0,6% |
| | 2005 | 6,9 | 6,6% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 6,9 | 1,4% |
| | 2006 | 4,7 | 3,7% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,7 | 0,9% |
| | 2007 | 3,1 | 6,1% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 3,1 | 0,6% |

| Annexe 2.3 (suite): Volumes des Decaissements en millions Euros (mio) par Axes du CSLP | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|-------------|-------|-----------------------------|-------|----------------------------|-------|-------------------|-------|-------------|-------|-------|-------|
| | | Appui Macro | | Axe1.Infrast sect productif | | Axe 2.Reform structurelles | | Axe3. Sect social | | Transversal | | Total | |
| | | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % |
| FSD | 2004 | 0 | 0,0% | 1,1 | 0,9% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,1 | 0,3% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 1,5 | 0,9% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,5 | 0,3% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 1,2 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 0,2% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 3,8 | 2,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 3,8 | 0,7% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 1,2 | 1,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 0,3% |
| GB | 2004 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,05% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,03% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,05% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,02% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,04% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,03% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,02% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,03% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,03% |
| GTZ | 2004 | 0 | 0,0% | 3,1 | 2,6% | 3,1 | 5,4% | 1,0 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 7,2 | 2,0% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 3,4 | 2,0% | 2,6 | 4,5% | 0,7 | 0,5% | 0,0 | 0,0% | 6,6 | 1,4% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 3,1 | 1,8% | 3,1 | 5,6% | 1,0 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 7,2 | 1,4% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 3,6 | 1,9% | 3,4 | 5,4% | 0,4 | 0,2% | 0,0 | 0,0% | 7,4 | 1,5% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 4,3 | 3,6% | 3,3 | 12,8% | 0,5 | 0,3% | 0,0 | 0,0% | 8,1 | 2,4% |
| Italie | 2004 | 0 | 0,0% | 0,2 | 0,2% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,2 | 0,1% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 3,5 | 2,0% | 0,0 | 0,0% | 0,8 | 0,6% | 0,0 | 0,0% | 4,2 | 0,9% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 2,6 | 1,5% | 0,0 | 0,0% | 1,0 | 0,6% | 0,0 | 0,0% | 3,6 | 0,7% |
| Japon | 2004 | 0 | 0,0% | 0,4 | 0,4% | 0,0 | 0,0% | 10,9 | 7,9% | 0,0 | 0,0% | 11,4 | 3,2% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,7 | 3,5% | 0,0 | 0,0% | 4,7 | 1,0% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 0,2 | 0,1% | 0,0 | 0,0% | 8,6 | 5,7% | 0,0 | 0,0% | 8,8 | 1,7% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 5,7 | 3,1% | 0,0 | 0,0% | 5,7 | 1,1% |
| KFW | 2004 | 0 | 0,0% | 1,2 | 1,0% | -1,2 | -2,1% | 4,2 | 3,1% | 4,7 | 79,9% | 8,9 | 2,5% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,2 | 0,1% | 2,6 | 4,6% | 5,8 | 4,3% | 0,3 | 18,8% | 8,9 | 1,9% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 4,5 | 2,6% | 2,1 | 3,7% | 8,7 | 5,7% | 0,0 | 0,0% | 15,6 | 3,0% |
| MCC | 2007 | 0 | 0,0% | 13,8 | 7,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 17,6 | 3,5% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 59,7 | 50,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 66,5 | 19,9% |
| OMS | 2004 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,1 | 1,5% | 0,0 | 0,0% | 2,6 | 0,7% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,8 | 2,0% | 0,0 | 0,0% | 3,5 | 0,7% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,9 | 0,6% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 0,2% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 3,2 | 1,8% | 0,0 | 0,0% | 4,4 | 0,9% |
| PAM | 2004 | 0 | 0,0% | 3,4 | 2,8% | 0,0 | 0,0% | 11,7 | 8,5% | 0,0 | 0,0% | 15,1 | 4,2% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 1,5 | 0,9% | 0,0 | 0,0% | 1,8 | 1,3% | 0,0 | 0,0% | 3,3 | 0,7% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 11,6 | 6,8% | 0,0 | 0,0% | 3,3 | 2,2% | 0,0 | 0,0% | 15,0 | 2,9% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 17,6 | 9,3% | 0,0 | 0,0% | 3,3 | 1,8% | 0,0 | 0,0% | 20,8 | 4,1% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 1,4 | 1,2% | 0,0 | 0,0% | 2,5 | 1,6% | 0,0 | 0,0% | 3,9 | 1,2% |
| Pays Bas | 2004 | 10 | 43,0% | 4,7 | 3,9% | 1,2 | 2,1% | 18,1 | 13,2% | 0,0 | 0,0% | 33,9 | 9,4% |
| | 2005 | 10 | 9,6% | 4,6 | 2,7% | 2,4 | 4,3% | 21,8 | 16,2% | 0,0 | 0,0% | 38,8 | 8,1% |
| | 2006 | 10 | 7,9% | 6,8 | 4,0% | 2,1 | 3,7% | 29,4 | 19,4% | 0,0 | 0,0% | 49,4 | 9,4% |
| | 2007 | 10 | 19,9% | 6,0 | 3,2% | 2,0 | 3,2% | 28,3 | 15,5% | 0,0 | 0,0% | 48,5 | 9,5% |
| | 2008 | 10 | 47,6% | 4,3 | 3,7% | 1,3 | 5,2% | 28,3 | 18,3% | 0,0 | 0,0% | 46,4 | 13,9% |
| PNUD | 2004 | 0 | 0,0% | 2,8 | 2,3% | 4,3 | 7,5% | 0,9 | 0,7% | 0,7 | 11,9% | 9,3 | 2,6% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 4,1 | 2,4% | 4,4 | 7,7% | 2,4 | 1,8% | 0,8 | 47,9% | 12,8 | 2,6% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 4,4 | 2,6% | 5,6 | 10,0% | 4,3 | 2,8% | 0,5 | 39,7% | 15,0 | 2,9% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 3,6 | 1,9% | 6,0 | 9,6% | 0,7 | 0,4% | 0,2 | 10,1% | 10,7 | 2,1% |
| SCAC | 2004 | 0 | 0,0% | 0,9 | 0,7% | 1,1 | 2,0% | 3,5 | 2,6% | 0,0 | 0,0% | 17,7 | 4,9% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 1,1 | 0,7% | 1,4 | 2,4% | 4,5 | 3,3% | 0,0 | 0,0% | 15,0 | 3,1% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 1,1 | 0,7% | 0,7 | 1,3% | 2,1 | 1,4% | 0,0 | 0,0% | 11,5 | 2,2% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,4 | 0,2% | 0,1 | 0,2% | 1,8 | 1,0% | 0,0 | 0,0% | 10,0 | 2,0% |
| Suède | 2004 | 5,5 | 23,6% | 0,1 | 0,1% | 0,5 | 0,9% | 4,7 | 3,4% | 0,0 | 0,0% | 10,8 | 3,0% |
| | 2005 | 7,5 | 7,3% | 0,1 | 0,1% | 1,9 | 3,4% | 12,4 | 9,2% | 0,0 | 0,0% | 22,0 | 4,6% |
| | 2006 | 8,6 | 6,8% | 0,2 | 0,1% | 2,5 | 4,4% | 14,6 | 9,6% | 0,0 | 0,0% | 25,9 | 4,9% |
| | 2007 | 8,8 | 17,5% | 0,6 | 0,3% | 2,8 | 4,5% | 15,0 | 8,2% | 0,0 | 0,0% | 27,3 | 5,3% |
| | 2008 | 11,0 | 52,4% | 0,9 | 0,7% | 0,0 | 0,0% | 16,6 | 10,7% | 0,0 | 0,0% | 28,4 | 8,5% |
| Suisse | 2004 | 0 | 0,0% | 1,7 | 1,4% | 1,1 | 2,0% | 1,1 | 0,8% | 0,0 | 0,0% | 5,6 | 1,5% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 2,9 | 1,7% | 2,1 | 3,7% | 1,9 | 1,4% | 0,0 | 1,8% | 7,9 | 1,6% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 1,4 | 0,8% | 1,6 | 2,9% | 2,0 | 1,3% | 0,0 | 2,3% | 6,3 | 1,2% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 2,1 | 1,1% | 1,3 | 2,1% | 2,1 | 1,2% | 0,1 | 3,6% | 6,7 | 1,3% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 1,7 | 1,5% | 0,6 | 2,3% | 2,5 | 1,6% | 0,1 | 3,9% | 6,0 | 1,8% |
| UNESCO | 2004 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,6 | 0,5% | 0,0 | 0,0% | 0,6 | 0,2% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,6 | 0,5% | 0,0 | 0,0% | 0,6 | 0,1% |
| UNFPA | 2004 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,4 | 1,1% | 0,3 | 4,9% | 1,7 | 0,5% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,1 | 0,8% | 0,4 | 22,8% | 1,4 | 0,3% |
| UNICEF | 2004 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,7 | 3,0% | 8,5 | 6,2% | 0,0 | 0,0% | 10,2 | 2,8% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,1 | 2,0% | 11,6 | 8,6% | 0,0 | 0,0% | 12,8 | 2,7% |
| | 2006 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 2,1% | 13,4 | 8,8% | 0,0 | 0,0% | 14,5 | 2,8% |
| | 2007 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,3 | 3,7% | 15,4 | 8,5% | 0,0 | 0,0% | 17,8 | 3,5% |
| | 2008 | 0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 2,3 | 8,9% | 15,8 | 10,3% | 0,0 | 0,0% | 18,1 | 5,4% |
| USAID | 2004 | 0 | 0,0% | 14,3 | 11,9% | 3,5 | 6,1% | 16,3 | 11,9% | 0,0 | 0,0% | 34,1 | 9,4% |
| | 2005 | 0 | 0,0% | 10,3 | 6,1% | 3,1 | 5,5% | 17,1 | 12,7% | 0,0 | 0,0% | 30,6 | 6,4% |

Decaissements 2005-2006 par axes du CSLP



Annexe 2.4: Concentration sectorielle des Décaissements par PTF

| Code | Artisanat | | | | Communications | | | | Culture | | | | Dev rural et sec alimentaire | | | | Energie | | | |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | |
| | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % |
| AFD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,70 | 3,4% | 2,12 | 2,2% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| AKDN | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 20,28 | 25,6% | 33,70 | 35,4% | 0,24 | 2,1% | 0,84 | 100% |
| BADEA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,26 | 2,9% | 2,03 | 2,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Belgique | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,42 | 0,5% | 0,88 | 0,9% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,21 | 0,3% | 3,37 | 3,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 15,10 | 19,1% | 0,00 | 0,0% | 8,39 | 70,9% | 0,00 | 0,0% |
| BOAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Canada | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,38 | 5,5% | 2,99 | 3,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| CE | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,80 | 89,1% | 1,71 | 83% | 1,45 | 1,8% | 5,81 | 6,1% | 3,08 | 26,1% | 0,00 | 0,0% |
| Danemark | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,67 | 0,7% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| DED | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,15 | 0,2% | 0,15 | 0,2% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FAO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,94 | 1,2% | 0,40 | 0,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FIDA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FKD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,61 | 5,8% | 4,57 | 4,8% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FMI | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FSD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| GB | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,03 | 0,04% | 0,03 | 0,03% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| GTZ | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,24 | 0,3% | 0,80 | 0,8% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Italie | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,73 | 0,9% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Japon | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,20 | 0,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| KFW | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,20 | 0,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| MCC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 8,58 | 9,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| OMS | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| PAM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 11,65 | 14,7% | 17,59 | 18,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Pays Bas | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,34 | 10,9% | 0,36 | 17,4% | 4,68 | 5,9% | 3,39 | 3,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| PNUD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,12 | 1,0% | 0,00 | 0,0% |
| SCAC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,12 | 1,4% | 0,38 | 0,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Suède | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Suisse | 0,44 | 100% | 0,44 | 100% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,77 | 1,0% | 1,46 | 1,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNESCO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNFPA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNICEF | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| USAID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,60 | 100% | 0,58 | 100% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 7,03 | 8,9% | 6,28 | 6,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Grand Total | 0,44 | 100% | 0,44 | 100% | 0,60 | 100% | 0,58 | 100% | 3,14 | 100% | 2,07 | 100% | 79,17 | 100% | 95,18 | 100% | 11,83 | 100% | 0,84 | 100% |

Annexe 2.4 (suite1): Concentration sectorielle des Décaissements par PTF

| Code | Environnement et GRN | | | | PME/PMI | | | | Transport | | | | Adm et Dev Institutionnel | | | | Decentralisation | | | |
|-------------|----------------------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-----------|-------|-------|-------|---------------------------|-------|-------|-------|------------------|-------|-------|-------|
| | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | |
| | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % |
| AFD | 0,54 | 3,6% | 0,64 | 4,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,20 | 0,6% | 1,27 | 4,9% |
| AKDN | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,65 | 1,1% | 0,00 | 0,0% | 0,41 | 7,5% | 1,23 | 5,9% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BADEA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,05 | 4,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Belgique | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,05 | 24,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,58 | 4,8% | 2,00 | 7,8% |
| BID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,10 | 1,9% | 3,37 | 4,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BM | 0,96 | 6,3% | 0,00 | 0,0% | 0,56 | 16,5% | 0,00 | 0,0% | 20,46 | 35,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BOAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Canada | 0,04 | 0,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,98 | 35,9% | 17,09 | 81,6% | 0,50 | 1,5% | 0,70 | 2,7% |
| CE | 2,97 | 19,6% | 4,44 | 30,9% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 32,37 | 55,5% | 58,52 | 78,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 22,53 | 67,9% | 14,70 | 57,2% |
| Danemark | 0,00 | 0,0% | 0,20 | 1,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| DED | 0,08 | 0,5% | 0,08 | 0,5% | 0,08 | 2,2% | 0,08 | 37,2% | 0,35 | 0,6% | 0,35 | 0,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,77 | 2,3% | 0,73 | 2,9% |
| FAO | 0,05 | 0,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FIDA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FKD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FMI | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FSD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,24 | 2,1% | 3,77 | 5,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| GB | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| GTZ | 2,82 | 18,6% | 2,76 | 19,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,59 | 10,7% | 0,55 | 2,6% | 2,54 | 7,7% | 2,88 | 11,2% |
| Italie | 1,87 | 12,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Japon | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| KFW | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,35 | 69,4% | 0,00 | 0,0% | 1,96 | 3,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,07 | 6,2% | 0,00 | 0,0% |
| MCC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 5,24 | 7,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| OMS | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| PAM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Pays Bas | 1,57 | 10,3% | 1,98 | 13,8% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,24 | 0,4% | 0,30 | 0,4% | 0,95 | 17,2% | 1,10 | 5,2% | 0,72 | 2,2% | 0,76 | 3,0% |
| PNUD | 3,93 | 25,9% | 3,49 | 24,3% | 0,40 | 11,8% | 0,08 | 38,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,84 | 15,2% | 0,83 | 4,0% | 0,63 | 1,9% | 1,36 | 5,3% |
| SCAC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,75 | 13,5% | 0,14 | 0,7% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Suède | 0,15 | 1,0% | 0,62 | 4,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Suisse | 0,20 | 1,3% | 0,19 | 1,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,62 | 4,9% | 1,30 | 5,1% |
| UNESCO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNFPA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNICEF | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| USAID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Grand Total | 15,19 | 100% | 14,39 | 100% | 3,38 | 100% | 0,20 | 100% | 58,38 | 100% | 74,59 | 100% | 5,52 | 100% | 20,94 | 100% | 33,16 | 100% | 25,71 | 100% |

Annexe 2.4 (suite 2): Concentration sectorielle des Décaissements par PTF

| Code | Gouvernance démocratique | | | | Intégration régionale | | | | Sect Financier | | | | Société civile | | | | Eau et Assainissement | | | | Education | | | |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-----------------------|-------|-------|-------|----------------|--------|-------|-------|----------------|-------|-------|-------|-----------------------|-------|-------|-------|-----------|-------|-------|-------|
| | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | |
| | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % |
| AFD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,63 | 23,0% | 0,78 | 48,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,20 | 6,3% | 4,53 | 27,7% | 4,12 | 5,5% | 5,25 | 5,6% |
| AKDN | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,46 | 7,7% | 4,96 | 30,4% | 1,97 | 2,6% | 0,97 | 1,0% |
| BADEA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,39 | 24,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,16 | 1,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Belgique | 0,13 | 1,2% | 0,71 | 6,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,65 | 13,9% | 2,33 | 14,3% | 0,01 | 0,01% | 4,00 | 4,3% |
| BID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,70 | 4,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,52 | 55,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,95 | 6,6% | 0,00 | 0,0% |
| BOAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Canada | 3,57 | 31,0% | 1,40 | 12,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,35 | 12,6% | 0,38 | 23,7% | 0,42 | 16,4% | 0,21 | 8,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 11,68 | 15,6% | 29,53 | 31,4% |
| CE | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,02 | 3,5% | 0,06 | 4,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,08 | 0,4% | 0,56 | 3,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Danemark | 0,00 | 0,0% | 0,80 | 7,2% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,07 | 0,4% | 2,01 | 12,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| DED | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,23 | 8,8% | 0,23 | 9,0% | 0,14 | 0,7% | 0,14 | 0,8% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FAO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FIDA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FKD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FMI | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FSD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| GB | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,03 | 0,04% | 0,03 | 0,03% |
| GTZ | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,03 | 1,4% | 0,42 | 0,4% |
| Italie | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,96 | 5,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Japon | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,07 | 16,1% | 0,00 | 0,0% | 5,55 | 7,4% | 5,69 | 6,0% |
| KFW | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 6,74 | 35,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| MCC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| OMS | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| PAM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,97 | 4,0% | 2,90 | 3,1% |
| Pays Bas | 0,10 | 0,9% | 0,07 | 0,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,24 | 8,9% | 0,06 | 3,6% | 0,05 | 2,1% | 0,05 | 2,0% | 2,70 | 14,2% | 0,85 | 5,2% | 22,00 | 29,4% | 23,00 | 24,4% |
| PNUD | 3,58 | 31,1% | 2,65 | 23,9% | 0,54 | 96,5% | 1,19 | 95,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,64 | 0,9% | 0,39 | 0,4% |
| SCAC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,67 | 0,9% | 0,78 | 0,8% |
| Suède | 0,60 | 5,2% | 0,77 | 6,9% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,88 | 72,7% | 2,06 | 80,9% | 0,00 | 0,0% | 0,11 | 0,7% | 10,80 | 14,4% | 11,00 | 11,7% |
| Suisse | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,74 | 1,0% | 0,63 | 0,7% |
| UNESCO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNFPA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNICEF | 1,19 | 10,4% | 2,33 | 21,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,12 | 5,5% | 4,57 | 4,9% |
| USAID | 2,33 | 20,2% | 2,37 | 21,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,47 | 4,6% | 4,92 | 5,2% |
| Grand Total | 11,52 | 100% | 11,11 | 100% | 0,56 | 100% | 1,24 | 100% | 2,74 | 100,0% | 1,61 | 100% | 2,59 | 100% | 2,54 | 100% | 19,07 | 100% | 16,33 | 100% | 74,74 | 100% | 94,07 | 100% |

Annexe 2.4 (suite 3): Concentration sectorielle des Décaissements par PTF

| Code | Emploi et Formation Prof | | | | Sante et dev social | | | | VIH/SIDA | | | | Genre | | | | Total | | | |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|---------------------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|--------|-------|
| | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | | 2006 | | 2007 | |
| | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % | mio E | % |
| AFD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,29 | 2,6% | 1,35 | 2,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 24,33 | 4,6% | 26,55 | 5,2% |
| AKDN | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| BAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,47 | 3,0% | 12,44 | 19,1% | 0,10 | 1,2% | 3,18 | 58,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 67,23 | 12,8% | 57,31 | 11,2% |
| BADEA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,26 | 0,4% | 5,62 | 1,1% |
| Belgique | 0,00 | 0,0% | 0,13 | 8,5% | 0,65 | 1,3% | 1,37 | 2,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 6,50 | 1,2% | 12,90 | 2,5% |
| BID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,31 | 0,3% | 7,43 | 1,5% |
| BM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 2,96 | 6,1% | 0,00 | 0,0% | 3,44 | 42,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 79,12 | 15,1% | 0,00 | 0,0% |
| BOAD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| Canada | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,41 | 7,0% | 13,81 | 21,2% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,67 | 54,9% | 1,44 | 83,0% | 27,90 | 5,3% | 68,75 | 13,5% |
| CE | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,48 | 9,2% | 0,73 | 1,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 101,65 | 19,4% | 109,14 | 21,4% |
| Danemark | 0,00 | 0,0% | 0,67 | 45,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,07 | 0,01% | 4,36 | 0,9% |
| DED | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,28 | 3,5% | 0,28 | 5,2% | 0,07 | 5,7% | 0,06 | 3,2% | 2,14 | 0,4% | 2,09 | 0,4% |
| FAO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,99 | 0,2% | 0,40 | 0,1% |
| FIDA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| FKD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,61 | 0,9% | 4,57 | 0,9% |
| FMI | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,69 | 0,9% | 3,08 | 0,6% |
| FSD | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,24 | 0,2% | 3,77 | 0,7% |
| GB | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,03 | 0,1% | 0,03 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,13 | 0,03% | 0,13 | 0,03% |
| GTZ | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 7,22 | 1,4% | 7,41 | 1,5% |
| Italie | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,57 | 0,7% | 0,00 | 0,0% |
| Japon | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 8,82 | 1,7% | 5,69 | 1,1% |
| KfW | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,68 | 3,4% | 0,00 | 0,0% | 0,24 | 3,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 15,64 | 3,0% | 0,00 | 0,0% |
| MCC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 17,61 | 3,5% |
| OMS | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,77 | 1,6% | 3,06 | 4,7% | 0,09 | 1,1% | 0,14 | 2,7% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,20 | 0,2% | 4,40 | 0,9% |
| PAM | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,36 | 0,7% | 0,35 | 0,5% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 14,97 | 2,9% | 20,84 | 4,1% |
| Pays Bas | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 4,68 | 9,6% | 4,44 | 6,8% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 49,42 | 9,4% | 48,48 | 9,5% |
| PNUD | 0,05 | 9,7% | 0,05 | 3,3% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,57 | 43,7% | 0,28 | 5,1% | 0,45 | 36,9% | 0,18 | 10,1% | 14,96 | 2,9% | 10,65 | 2,1% |
| SCAC | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 1,41 | 2,9% | 1,04 | 1,6% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 11,46 | 2,2% | 9,98 | 2,0% |
| Suède | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 3,78 | 7,8% | 3,90 | 6,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 25,86 | 4,9% | 27,25 | 5,3% |
| Suisse | 0,47 | 90,3% | 0,63 | 42,6% | 0,79 | 1,6% | 0,89 | 1,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,03 | 2,4% | 0,06 | 3,6% | 6,35 | 1,2% | 6,72 | 1,3% |
| UNESCO | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNFPA | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% |
| UNICEF | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 8,79 | 18,0% | 9,32 | 14,3% | 0,45 | 5,5% | 1,54 | 28,4% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 14,55 | 2,8% | 17,75 | 3,5% |
| USAID | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 12,19 | 25,0% | 12,49 | 19,1% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 0,00 | 0,0% | 25,61 | 4,9% | 26,64 | 5,2% |
| Grand Total | 0,52 | 100% | 1,47 | 100% | 48,73 | 100% | 65,22 | 100% | 8,17 | 100% | 5,42 | 100% | 1,22 | 100% | 1,74 | 100% | 523,81 | 100% | 509,52 | 100% |

Annexe 2.5: Les Appuis Budgetaires des PTF au Mali en Euros

| Donor | Modalité d'Appui | Decaissements Effectifs | | Previsions Indicatives | | | |
|---|--|-------------------------|--------------------|------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| | | 2005 Euros | 2006 Euros | 2007 Euro | 2008 Euros | 2009 Euros | |
| BAD* | Appui Budgetaire General | 10.221.085 | 41.081.787 | | 23.211.499 | 23.211.499 | (pluriannuel) |
| Delegation Commission Europeenne | Appui Budgetaire General | 40.140.000 | 25.679.000 | 17.150.000 | 10.684.800 | | (pluriannuel) |
| | Appui Budgetaire General** | | 6.411.101 | | | | (pluriannuel) |
| | Soutien Budgetaire Sectoriel PARAD | | 20.000.000 | 14.100.000 | 12.025.000 | | (pluriannuel) |
| | Soutien Budgetaire Sectoriel PARC (cotton) | | | 8.000.000 | 700.000 | | (pluriannuel) |
| Canada | Soutien Budgetaire Sectoriel Education | | | 10.294.853 | 8.922.206 | 7.549.559 | (pluriannuel) |
| | Soutien budgetaire Sectoriel Sante | 0 | | 4.804.265 | 9.608.529 | 9.608.529 | (pluriannuel) |
| | Soutien Budgetaire sectoriel PAGAM | 0 | | 2.745.294 | 2.058.971 | 2.058.971 | (pluriannuel) |
| | Soutien Budgetaire Sectoriel PDI | | | 1.921.706 | 1.921.706 | 7.549.559 | (pluriannuel) |
| Pyas Bas | Appui Budgetaire General | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 | (Annuel) |
| | Soutien Budgetaire Sectoriel Education | 13.300.000 | 22.000.000 | 22.000.000 | 25.000.000 | | (pluriannuel) |
| | Soutien budgetaire Sectoriel Sante | 5.600.000 | 4.000.000 | 4.000.000 | 4.000.000 | 4.000.000 | (pluriannuel) |
| France | Appui Budgetaire General | 9.500.000 | 13.000.000 | 10.000.000 | 6.000.000 | | (pluriannuel) |
| | Soutien Budgetaire Sectoriel Education | | | 3.000.000 | 3.000.000 | | (pluriannuel) |
| Suede*** | Appui Budgetaire General | 7.537.515 | 8.639.518 | 8.797.938 | 10.997.423 | 21.994.845 | (pluriannuel) |
| | Soutien Budgetaire Sectoriel Education | 8.614.302 | 10.799.398 | 10.997.423 | 10.997.423 | | (pluriannuel) |
| | Soutien budgetaire Sectoriel Sante | 3.768.757 | 3.779.789 | 3.849.098 | 3.849.098 | 3.849.098 | (pluriannuel) |
| Banque Mondiale** | Appui Budgetaire General | 20.115.485 | 19.978.597 | 35.148.012 | 35.148.012 | 35.148.012 | (pluriannuel) |
| Total Appui Budgetaire General | | 97.514.085 | 118.378.902 | 81.095.950 | 96.041.734 | 90.354.356 | |
| Total Appui Budgetaire Sectoriel | | 31.283.060 | 60.579.187 | 85.712.638 | 82.082.932 | 34.615.715 | |

*Les previsions appuis budgetaires BAD pour 20 millions en 2008 et 2009 pris en compte

** PAS V et compensation pour les pertes exportations

***Suede: La Suede prévoit un nouvel accord de 200 Millions de SEK en 2009 (pris en compte)

** *inclus les fonds Norvegiens

***Le PRSC de la Banque Mondiale pris en compte pour 2007- 2008-2009

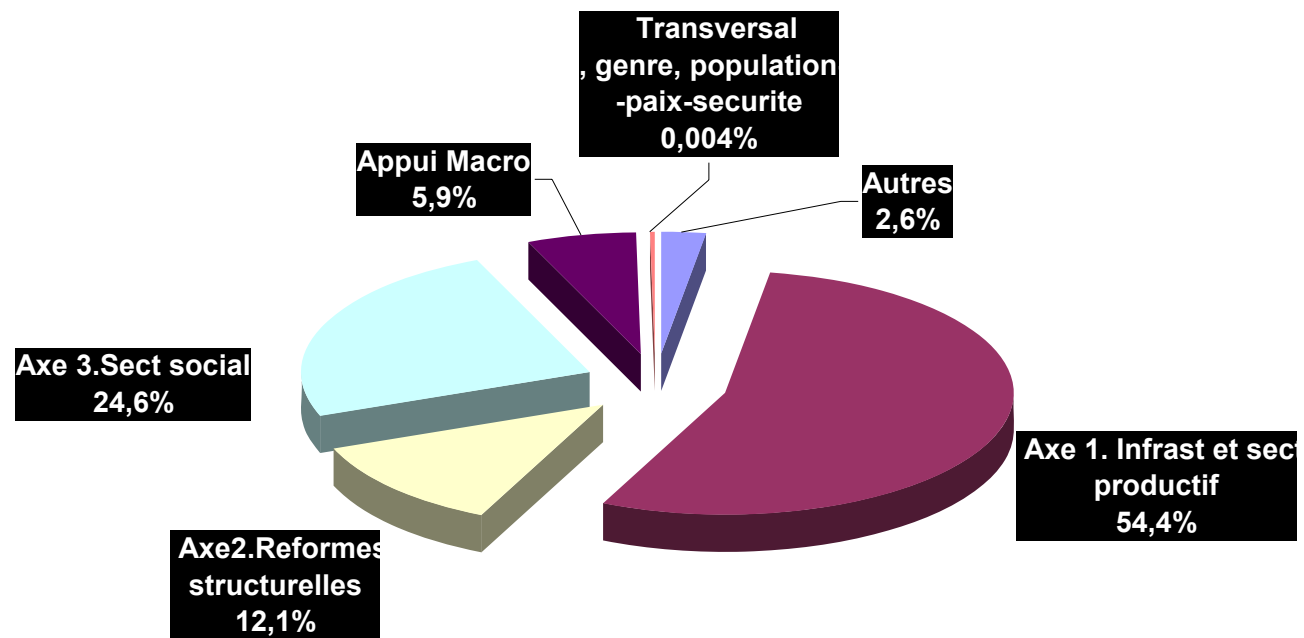
Source: Donnees PTF actualisee sur base entretiens actualisation matrice donateurs 2007

Annexe 2.6: Engagements* des PTF selon les axes du CSLP en millions Euros (mio)

| | Autres | | Axe 1. Infrast et sect productif | | Axe2.Reformes structurelles | | Axe 3.Sect social | | Appui Macro | | Transversal (genre, population, paix-securite) | | Total | |
|----------|--------|-------|----------------------------------|-------|-----------------------------|-------|-------------------|-------|-------------|-------|--|-------|---------|-------|
| | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % |
| AKDN | - | 0,0% | 0,9 | 0,05% | 0,2 | 0,1% | 0,1 | 0,01% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,2 | 0,04% |
| BAD | - | 0,0% | 104,6 | 5,5% | 25,5 | 6,0% | 52,7 | 6,1% | 10,0 | 4,8% | - | 0,0% | 192,8 | 5,5% |
| Belgique | 7,0 | 7,8% | 11,4 | 0,6% | 10,1 | 2,4% | 17,0 | 2,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 45,5 | 1,3% |
| BID | - | 0,0% | 57,8 | 3,0% | - | 0,0% | 9,1 | 1,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | 66,9 | 1,9% |
| BM | - | 0,0% | 338,4 | 17,8% | 16,8 | 4,0% | 50,3 | 5,8% | - | 0,0% | - | 0,0% | 405,6 | 11,6% |
| BOAD | - | 0,0% | 69,4 | 3,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 69,4 | 2,0% |
| Canada | 4,2 | 4,7% | 24,8 | 1,3% | 72,9 | 17,3% | 80,9 | 9,4% | - | 0,0% | 5,6 | 40,7% | 188,4 | 5,4% |
| CE | 19,7 | 22,1% | 350,2 | 18,4% | 126,8 | 30,0% | 37,5 | 4,4% | 122,4 | 58,9% | - | 0,0% | 656,6 | 18,8% |
| FAO | - | 0,0% | 9,2 | 0,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 9,2 | 0,3% |
| FIDA | - | 0,0% | 52,2 | 2,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 52,2 | 1,5% |
| FKD | - | 0,0% | 28,7 | 1,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 28,7 | 0,8% |
| FMI | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 16,1 | 7,7% | - | 0,0% | 16,1 | 0,5% |
| FSD | - | 0,0% | 59,0 | 3,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 59,0 | 1,7% |
| GB | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,00% | - | 0,0% | 0,1 | 0,01% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,2 | 0,0% |
| Italie | - | 0,0% | 6,8 | 0,4% | - | 0,0% | 4,4 | 0,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | 11,2 | 0,3% |
| Japon | 0,1 | 0,1% | 0,6 | 0,03% | - | 0,0% | 20,1 | 2,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | 20,9 | 0,6% |
| OMS | 1,4 | 1,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | 6,2 | 0,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | 7,6 | 0,2% |
| PAM | - | 0,0% | 36,1 | 1,9% | - | 0,0% | 17,5 | 2,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 53,6 | 1,5% |
| Pays Bas | 8,1 | 9,1% | 47,0 | 2,5% | 10,4 | 2,5% | 148,9 | 17,3% | 10,0 | 4,8% | - | 0,0% | 224,4 | 6,4% |
| PNUD | 0,6 | 0,7% | 15,3 | 0,8% | 29,1 | 6,9% | 8,7 | 1,0% | - | 0,0% | 1,5 | 10,8% | 55,1 | 1,6% |
| Suède | - | 0,0% | 4,9 | 0,3% | 6,9 | 1,6% | 56,2 | 6,5% | 18,4 | 8,8% | - | 0,0% | 86,3 | 2,5% |
| Suisse | 2,1 | 2,4% | 7,5 | 0,4% | 5,4 | 1,3% | 6,8 | 0,8% | - | 0,0% | 0,1 | 0,9% | 21,9 | 0,6% |
| UNESCO | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,2 | 0,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,2 | 0,04% |
| UNFPA | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,5 | 0,5% | - | 0,0% | 1,0 | 7,0% | 5,5 | 0,2% |
| UNICEF | - | 0,0% | - | 0,0% | 5,2 | 1,2% | 30,3 | 3,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | 35,5 | 1,0% |
| USAID | - | 0,0% | 96,2 | 5,1% | 42,2 | 10,0% | 153,8 | 17,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | 292,2 | 8,4% |
| MCC | 33,8 | 37,8% | 334,4 | 17,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 368,3 | 10,5% |
| Danemark | - | 0,0% | 20,8 | 1,1% | 1,5 | 0,3% | 33,5 | 3,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | 55,8 | 1,6% |
| BADEA | - | 0,0% | 55,8 | 2,9% | 2,6 | 0,6% | 5,2 | 0,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | 63,5 | 1,8% |
| GTZ | - | 0,0% | 27,1 | 1,4% | 25,3 | 6,0% | 2,4 | 0,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | 54,8 | 1,6% |
| KFW | - | 0,0% | 37,2 | 2,0% | 10,2 | 2,4% | 28,0 | 3,3% | - | 0,0% | 5,0 | 36,5% | 80,5 | 2,3% |
| DED | - | 0,0% | 2,1 | 0,1% | 4,8 | 1,1% | 1,1 | 0,1% | - | 0,0% | 0,6 | 4,1% | 8,6 | 0,2% |
| AFD | 2,5 | 2,8% | 101,7 | 5,3% | 23,8 | 5,6% | 70,8 | 8,2% | 31,0 | 14,9% | - | 0,0% | 229,8 | 6,6% |
| SCAC | 9,8 | 11,0% | 1,9 | 0,1% | 2,6 | 0,6% | 13,5 | 1,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | 27,9 | 0,8% |
| Total | 89,5 | 100% | 1.902,2 | 100% | 422,3 | 100% | 861,0 | 100% | 207,8 | 100% | 13,7 | 100% | 3.496,6 | 100% |

*Engagements actifs au 31.03.07

Engagements des PTF par axes du CSLP



Annexe 2.7: Concentration des engagements des PTF selon les Axes du CSLP

| Code | Axe1. Infrastr et sect productif | | Axe2. Reformes structurelles | | Axe3. Sect social | | Appui Macro | | Transversal (genre, population, paix) | | Autres | | Total | |
|--------------|----------------------------------|--------------|------------------------------|--------------|-------------------|--------------|--------------|-------------|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|
| | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % |
| AKDN | 0,9 | 71,2% | 0,2 | 19,2% | 0,1 | 9,5% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 100% |
| BAD | 104,6 | 54,3% | 25,5 | 13,2% | 52,7 | 27,3% | 10,0 | 5,2% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 192,8 | 100% |
| Belgique | 11,4 | 25,1% | 10,1 | 22,3% | 17,0 | 37,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 7,0 | 15,4% | 45,5 | 100% |
| BID | 57,8 | 86,4% | 0,0 | 0,0% | 9,1 | 13,6% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 66,9 | 100% |
| BM | 338,4 | 83,4% | 16,8 | 4,1% | 50,3 | 12,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 405,6 | 100% |
| BOAD | 69,4 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 69,4 | 100% |
| Canada | 24,8 | 13,2% | 72,9 | 38,7% | 80,9 | 43,0% | 0,0 | 0,0% | 5,6 | 3,0% | 4,2 | 2,2% | 188,4 | 100% |
| CE | 350,2 | 53,3% | 126,8 | 19,3% | 37,5 | 5,7% | 122,4 | 18,6% | 0,0 | 0,0% | 19,7 | 3,0% | 656,6 | 100% |
| FAO | 9,2 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 9,2 | 100% |
| FIDA | 52,2 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 52,2 | 100% |
| FKD | 28,7 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 28,7 | 100% |
| FMI | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 16,1 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 16,1 | 100% |
| FSD | 59,0 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 59,0 | 100% |
| GB | 0,1 | 29,9% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 59,8% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 10,3% | 0,2 | 100% |
| Italie | 6,8 | 60,7% | 0,0 | 0,0% | 4,4 | 39,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 11,2 | 100% |
| Japon | 0,6 | 2,9% | 0,0 | 0,0% | 20,1 | 96,5% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,6% | 20,9 | 100% |
| OMS | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 6,2 | 81,8% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,4 | 18,2% | 7,6 | 100% |
| PAM | 36,1 | 67,3% | 0,0 | 0,0% | 17,5 | 32,7% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 53,6 | 100% |
| Pays Bas | 47,0 | 20,9% | 10,4 | 4,6% | 148,9 | 66,3% | 10,0 | 4,5% | 0,0 | 0,0% | 8,1 | 3,6% | 224,4 | 100% |
| PNUD | 15,3 | 27,7% | 29,1 | 52,7% | 8,7 | 15,8% | 0,0 | 0,0% | 1,5 | 2,7% | 0,6 | 1,1% | 55,1 | 100% |
| Suède | 4,9 | 5,7% | 6,9 | 8,0% | 56,2 | 65,1% | 18,4 | 21,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 86,3 | 100% |
| Suisse | 7,5 | 34,0% | 5,4 | 24,8% | 6,8 | 30,9% | 0,0 | 0,0% | 0,1 | 0,6% | 2,1 | 9,8% | 21,9 | 100% |
| UNESCO | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 100,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 1,2 | 100% |
| UNFPA | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 4,5 | 82,5% | 0,0 | 0,0% | 1,0 | 17,5% | 0,0 | 0,0% | 5,5 | 100% |
| UNICEF | 0,0 | 0,0% | 5,2 | 14,6% | 30,3 | 85,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 35,5 | 100% |
| USAID | 96,2 | 32,9% | 42,2 | 14,5% | 153,8 | 52,6% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 292,2 | 100% |
| MCC | 334,4 | 90,8% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 33,8 | 9,2% | 368,3 | 100% |
| Danemark | 20,8 | 37,3% | 1,5 | 2,6% | 33,5 | 60,1% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 55,8 | 100% |
| BADEA | 55,8 | 87,8% | 2,6 | 4,0% | 5,2 | 8,2% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 63,5 | 100% |
| GTZ | 27,1 | 49,5% | 25,3 | 46,1% | 2,4 | 4,3% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 54,8 | 100% |
| KFW | 37,2 | 46,3% | 10,2 | 12,7% | 28,0 | 34,8% | 0,0 | 0,0% | 5,0 | 6,2% | 0,0 | 0,0% | 80,5 | 100% |
| DED | 2,1 | 24,5% | 4,8 | 55,7% | 1,1 | 13,3% | 0,0 | 0,0% | 0,6 | 6,5% | 0,0 | 0,0% | 8,6 | 100% |
| AFD | 101,7 | 44,3% | 23,8 | 10,3% | 70,8 | 30,8% | 31,0 | 13,5% | 0,0 | 0,0% | 2,5 | 1,1% | 229,8 | 100% |
| SCAC | 1,9 | 7,0% | 2,6 | 9,5% | 13,5 | 48,4% | 0,0 | 0,0% | 0,0 | 0,0% | 9,8 | 35,1% | 27,9 | 100% |
| Total | 1902,2 | 54,4% | 422,3 | 12,1% | 861,0 | 24,6% | 207,8 | 5,9% | 13,7 | 0,4% | 89,5 | 2,6% | 3496,6 | 100,0% |

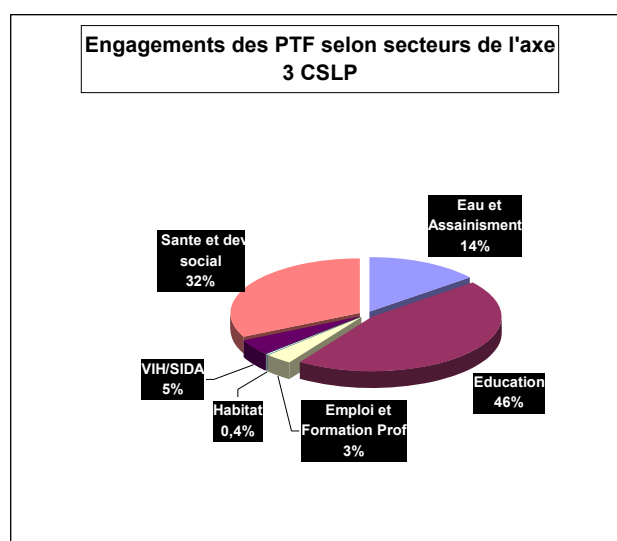
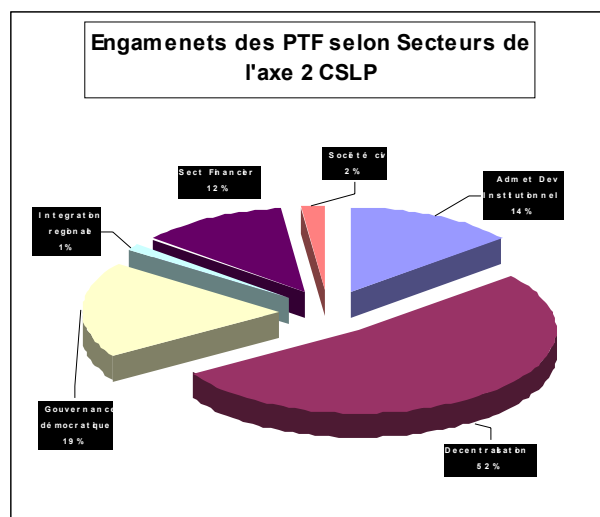
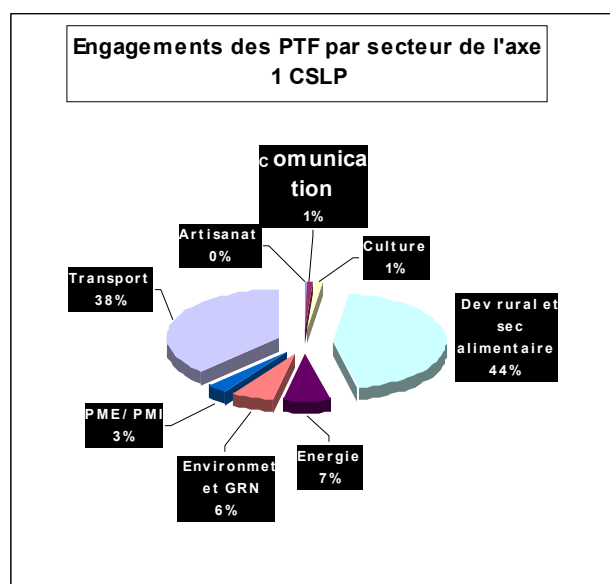
Annexe 2.8: Engagements des PTF par secteur du CSLP en millions Euros (mio)

| Code | Infrast et sect productif | | | | | | | | | | | | | | Reformes structurelles | | | | | | | |
|----------|---------------------------|-------|-----------------|-------|---------|-------|------------------------------|-------|---------|-------|---------------------|-------|---------|-------|------------------------|-------|---------------------------|-------|------------------|-------|--------------------------|-------|
| | Artisanat | | Communi-cations | | Culture | | Dev rural et sec alimentaire | | Energie | | Environnemet et GRN | | PME/PMI | | Transport | | Adm et Dev Institutionnel | | Decentralisation | | Gouvernance démocratique | |
| | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % |
| AKDN | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,6 | 3,3% | 0,3 | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BAD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 91,1 | 10,9% | 1,0 | 0,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | 12,5 | 1,7% | 12,6 | 21,5% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Belgique | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 8,8 | 1,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,6 | 5,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 8,1 | 3,7% | 2,0 | 2,6% |
| BID | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 23,4 | 2,8% | 4,1 | 3,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 30,3 | 4,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BM | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 119,8 | 14,3% | 31,3 | 23,2% | 12,5 | 10,9% | 44,0 | 86,5% | 130,9 | 18,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BOAD | 5,3 | 78,5% | 9,9 | 59,5% | - | 0,0% | 6,2 | 0,7% | 10,7 | 7,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | 37,3 | 5,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Canada | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 23,2 | 2,8% | - | 0,0% | 1,6 | 1,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | 31,0 | 53,1% | 14,1 | 6,4% | 11,0 | 13,9% |
| CE | - | 0,0% | - | 0,0% | 17,0 | 90,1% | 28,1 | 3,4% | 6,6 | 4,9% | 31,1 | 27,3% | - | 0,0% | 267,3 | 37,1% | - | 0,0% | 123,8 | 56,2% | - | 0,0% |
| FAO | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,3 | 0,3% | - | 0,0% | 6,9 | 6,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FIDA | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 52,2 | 6,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FKD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 28,7 | 3,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FMI | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FSD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 59,0 | 8,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| GB | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,1 | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Italie | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,1 | 0,1% | - | 0,0% | 5,7 | 5,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Japon | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,6 | 0,07% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| OMS | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| PAM | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 36,1 | 4,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Pays Bas | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,2 | 6,6% | 37,8 | 4,5% | - | 0,0% | 6,9 | 6,1% | - | 0,0% | 1,0 | 0,1% | 4,2 | 7,3% | 4,7 | 2,1% | 0,2 | 0,2% |
| PNUD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,7 | 1,2% | 13,0 | 11,4% | 0,6 | 1,1% | - | 0,0% | 3,8 | 6,6% | 8,3 | 3,8% | 15,2 | 19,2% |
| Suède | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,9 | 4,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,7 | 2,1% |
| Suisse | 1,5 | 21,5% | 0,6 | 3,8% | - | 0,0% | 4,1 | 0,5% | - | 0,0% | 1,3 | 1,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 5,4 | 2,5% | - | 0,0% |
| UNESCO | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| UNFPA | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| UNICEF | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 5,2 | 6,6% |
| USAID | - | 0,0% | 6,1 | 36,7% | - | 0,0% | 90,1 | 10,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 42,2 | 53,5% |
| MCC | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 187,5 | 22,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 147,0 | 20,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Danemark | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 20,1 | 2,4% | - | 0,0% | 0,7 | 0,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,5 | 1,9% |
| BADEA | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 29,7 | 3,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 26,1 | 3,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| GTZ | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 5,0 | 0,6% | - | 0,0% | 22,1 | 19,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,2 | 7,1% | 21,1 | 9,6% | - | 0,0% |
| KFW | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 24,0 | 2,9% | 3,7 | 2,7% | - | 0,0% | 3,5 | 6,8% | 6,1 | 0,8% | - | 0,0% | 10,2 | 4,6% | - | 0,0% |
| DED | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,2 | 0,2% | 0,2 | 0,4% | 1,7 | 0,2% | - | 0,0% | 3,6 | 1,7% | - | 0,0% |
| AFD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 16,8 | 2,0% | 76,2 | 56,4% | 7,2 | 6,3% | - | 0,0% | 1,5 | 0,2% | - | 0,0% | 20,8 | 9,4% | - | 0,0% |
| SCAC | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,9 | 0,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,6 | 4,5% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Total | 6,8 | 100% | 16,7 | 100% | 18,9 | 100% | 839,1 | 100% | 135,2 | 100% | 114,1 | 100% | 51 | 100% | 720,6 | 100% | 58,5 | 100% | 220,2 | 100% | 79,0 | 100% |

Annexe 2.8bis: Engagements des PTF par secteur du CSLP en millions Euros (mio)

| Code | Reformes structurelles | | | | Sect social | | | | | | | | | | | | Appui Macro | | Transversal | | | |
|----------|------------------------|-------|----------------|-------|-----------------------|-------|-----------|-------|--------------------------|-------|---------|------|----------|-------|---------------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|------------------|-------|
| | Sect Financier | | Société civile | | Eau et Assainissement | | Education | | Emploi et Formation Prof | | Habitat | | VIH/SIDA | | Sante et dev social | | Appui Macro | | Genre | | Paix et Securite | |
| | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % | mio € | % |
| AKDN | 0,2 | 0,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,0 | 0,01% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,0 | 0,1% | 0,1 | 0,02% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BAD | 12,9 | 24,9% | - | 0,0% | 11,2 | 9,1% | 21,5 | 5,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | 7,1 | 17,9% | 12,9 | 4,6% | 10,0 | 4,8% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Belgique | - | 0,0% | - | 0,0% | 8,5 | 6,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 8,4 | 3,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BID | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,2 | 3,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,9 | 1,8% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BM | 16,8 | 32,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | 30,0 | 7,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | 20,4 | 51,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BOAD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Canada | 15,8 | 30,5% | 0,9 | 11,5% | - | 0,0% | 56,7 | 14,6% | - | 0,0% | 3,5 | 100% | - | 0,0% | 20,7 | 7,4% | - | 0,0% | 5,6 | 72,3% | - | 0,0% |
| CE | - | 0,0% | - | 0,0% | 20,2 | 16,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 17,3 | 6,2% | 122,4 | 58,9% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FAO | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FIDA | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FKD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FMI | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 16,1 | 7,7% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| FSD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| GB | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,1 | 0,02% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,1 | 0,02% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Italie | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,7 | 2,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,7 | 0,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Japon | - | 0,0% | - | 0,0% | 8,7 | 7,1% | 11,5 | 2,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| OMS | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,9 | 4,9% | 4,3 | 1,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| PAM | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 14,9 | 3,8% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,6 | 0,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Pays Bas | 0,6 | 1,1% | 0,8 | 9,5% | 6,0 | 4,9% | 112,8 | 29,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 30,1 | 10,8% | 10,0 | 4,8% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| PNUD | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 3,8 | 1,0% | 0,2 | 0,7% | - | 0,0% | 4,7 | 11,9% | 0,1 | 0,03% | - | 0,0% | 1,2 | 15,2% | 0,3 | 5,8% |
| Suède | - | 0,0% | 5,2 | 64,8% | 4,9 | 4,0% | 32,4 | 8,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 18,9 | 6,8% | 18,4 | 8,8% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Suisse | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,8 | 0,2% | 2,6 | 9,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | 3,4 | 1,2% | - | 0,0% | 0,1 | 1,6% | - | 0,0% |
| UNESCO | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 1,2 | 0,3% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| UNFPA | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,5 | 1,6% | - | 0,0% | 0,3 | 3,7% | - | 0,0% |
| UNICEF | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,5 | 2,1% | 12,4 | 3,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 15,3 | 5,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| USAID | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 49,3 | 12,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 104,4 | 37,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| MCC | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Danemark | - | 0,0% | - | 0,0% | 8,7 | 7,1% | - | 0,0% | 24,8 | 90,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| BADEA | 2,6 | 4,9% | - | 0,0% | 5,2 | 4,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| GTZ | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 2,4 | 0,6% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| KFW | - | 0,0% | - | 0,0% | 10,7 | 8,7% | 4,6 | 1,2% | - | 0,0% | - | 0,0% | 4,7 | 11,9% | 8,0 | 2,9% | - | 0,0% | - | 0,0% | 5,0 | 94,2% |
| DED | - | 0,0% | 1,1 | 14,2% | 0,5 | 0,4% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,7 | 1,7% | - | 0,0% | - | 0,0% | 0,6 | 7,3% | - | 0,0% |
| AFD | 3,0 | 5,8% | - | 0,0% | 28,9 | 23,5% | 31,4 | 8,1% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 10,5 | 3,8% | 31,0 | 14,9% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| SCAC | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 3,8 | 1,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% | 9,7 | 3,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,0% |
| Total | 51,9 | 100% | 8,0 | 100% | 122,9 | 100% | 389,7 | 100% | 27,6 | 100% | 3,5 | 100% | 39,5 | 100% | 277,8 | 100% | 207,8 | 100% | 7,7 | 100% | 5,3 | 100% |

ENGAGEMENTS DES PTF PAR SECTEURS ET PAR AXES DU CSLP



Annexe 2.9: CONCENTRATION DES ENGAGEMENTS DES PTF PAR SECTEURS DU CLSP EN MILLIONS EUROS (mio)

| | Artisanat | Communi- cations | Culture | Dev rural et sec alitaire | Energie | Envir- nement et GRN | PME/P MI | Transport | Adm et Dev Institutio nnel | Decentra- lisation | Gouver nance démocr atique | Integra- tion regnale | Sect Fincier | Société civile | Eau et Assainis- sement | Education | Emploi et Form Prof | VIH/SI DA | Sante et dev social |
|----------|-----------|---------------------|---------|---------------------------------|---------|----------------------------|-------------|-----------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|-------------------|-------------------------------|-----------|---------------------------|--------------|---------------------------|
| | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % |
| AKDN | 0,0% | 0,0% | 50,7% | 20,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 19,2% | 0,0% | 0,0% | 1,6% | 0,0% | 3,4% | 4,5% |
| BAD | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 47,3% | 0,5% | 0,0% | 0,0% | 6,5% | 6,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 6,7% | 0,0% | 5,8% | 11,2% | 0,0% | 3,7% | 6,7% |
| Belgique | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 19,4% | 0,0% | 0,0% | 3,7% | 0,0% | 0,0% | 17,8% | 4,4% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 18,8% | 0,0% | 1,9% | 0,0% | 18,5% |
| BID | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 35,0% | 6,1% | 0,0% | 0,0% | 45,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 6,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 7,3% |
| BM | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 29,5% | 7,7% | 3,1% | 10,8% | 32,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 4,1% | 0,0% | 0,0% | 7,4% | 0,0% | 5,0% | 0,0% |
| BOAD | 7,7% | 14,3% | 0,0% | 8,9% | 15,4% | 0,0% | 0,0% | 53,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Canada | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 12,3% | 0,0% | 0,9% | 0,0% | 0,0% | 16,5% | 7,5% | 5,8% | 0,0% | 8,4% | 0,5% | 0,0% | 30,1% | 0,0% | 0,0% | 11,0% |
| CE | 0,0% | 0,0% | 2,6% | 4,3% | 1,0% | 4,7% | 0,0% | 40,7% | 0,0% | 18,9% | 0,0% | 0,5% | 0,0% | 0,0% | 3,1% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,6% |
| FAO | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 25,1% | 0,0% | 74,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| FIDA | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| FKD | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| FMI | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| FSD | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| GB | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 29,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 29,9% | 0,0% | 0,0% | 29,9% |
| Italie | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 9,5% | 0,0% | 51,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 24,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 15,3% |
| Japon | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 41,6% | 54,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| OMS | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 25,5% | 56,3% |
| PAM | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 67,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 27,9% | 0,0% | 0,0% | 4,8% |
| Pays Bas | 0,0% | 0,0% | 0,6% | 16,8% | 0,0% | 3,1% | 0,0% | 0,5% | 1,9% | 2,1% | 0,08% | 0,0% | 0,2% | 0,3% | 2,7% | 50,3% | 0,0% | 0,0% | 13,4% |
| PNUD | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 3,0% | 23,6% | 1,0% | 0,0% | 7,0% | 15,0% | 27,6% | 3,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 6,8% | 0,3% | 8,5% | 0,1% |
| Suède | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 5,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,0% | 0,0% | 0,0% | 6,0% | 5,6% | 37,5% | 0,0% | 0,0% | 21,9% |
| Suisse | 6,7% | 2,9% | 0,0% | 18,6% | 0,0% | 5,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 24,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 3,6% | 11,7% | 0,0% | 15,5% |
| UNESCO | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| UNFPA | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 82,5% |
| UNICEF | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 14,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 7,2% | 35,0% | 0,0% | 0,0% | 43,2% |
| USAID | 0,0% | 2,1% | 0,0% | 30,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 14,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 16,9% | 0,0% | 0,0% | 35,7% |
| MCC | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 50,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 39,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Danemark | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 36,1% | 0,0% | 1,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 15,6% | 0,0% | 44,5% | 0,0% | 0,0% |
| BADEA | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 46,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 41,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 4,0% | 0,0% | 8,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| GTZ | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 9,1% | 0,0% | 40,4% | 0,0% | 0,0% | 7,6% | 38,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 4,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| KFW | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 29,8% | 4,6% | 0,0% | 4,3% | 7,5% | 0,0% | 12,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 13,3% | 5,7% | 0,0% | 5,8% | 9,9% |
| DED | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,6% | 2,5% | 19,4% | 0,0% | 42,4% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 13,3% | 5,3% | 0,0% | 0,0% | 8,0% | 0,0% |
| AFD | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 7,3% | 33,2% | 3,1% | 0,0% | 0,7% | 0,0% | 9,0% | 0,0% | 0,0% | 1,3% | 0,0% | 12,6% | 13,7% | 0,0% | 0,0% | 4,6% |
| SCAC | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 7,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 9,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 13,6% | 0,0% | 0,0% | 34,8% |
| Total | 0,2% | 0,5% | 0,5% | 24,0% | 3,9% | 3,3% | 1,4% | 20,6% | 1,7% | 6,3% | 2,3% | 0,1% | 1,5% | 0,2% | 3,5% | 11,1% | 0,8% | 1,1% | 7,9% |

Annexe 2.9: "Matrice de complémentarité des donateurs"⁴⁹

Travail préliminaire qui doit être approfondi afin de développer les complémentarités

- + Intérêt pour le secteur/thème
 X Financement dans le secteur/thème
 ■ Chef de file d'un groupe thématique PTF
- ◇ Expertise et financement significatifs dans secteur/thème
 * Rôle déterminant dans le secteur/ thème, forte expertise permanente, conduite du dialogue avec les autorités

| PTF | Allemagne | Belgique | Danemark | Espagne | France | Luxembourg | Pays-Bas | Suède | CE | BM | Canada | Suisse | USAID/MCA |
|---|-----------|----------|----------|---------|--------|------------|----------|-------|----|----|--------|--------|-----------|
| Axes/secteurs | | | | | | | | | | | | | |
| Appui budgétaire général | * | | | | ◇ | | x | x | * | ■ | + | | |
| Développement du secteur productif | | | | | | | | | | | | | |
| Développement du secteur rural | | X | | | + | | | | + | + | | + | |
| . Agriculture | * | | + | | | | | | | | x | | |
| . coton | | | | | ■ | | x | | x | x | | | |
| . riz (ON) | * | | | | ◇ | | ■ | | x | x | | | x |
| . autres filières | X | X | | | | | | | | | | | |
| - Elevage | X | X | | | | | | | * | | | | |
| - Hydraulique rurale | | | | | | | * | | x | | | | |
| - Financement rural | * | | | | * | | | | | | | | |
| - Sécurité alimentaire | + | X | | | + | | | | * | + | x | | |
| Développement du secteur privé | x | | | | x | | x | | X | * | | x | x |
| Services, Culture | x | | | | | | x | | * | | | | |
| Environnement | + | | | | x | | x | * | x | x | + | x | |
| Poursuite de la consolidation des réformes structurelles | | | | | | | | | | | | | |
| Décentralisation | ◇ | ◇ | | | x | | x | x | ■ | x | x | x | |
| Déconcentration de l'Etat et réforme des finances publiques | ◇ | | | | x | | + | + | x | ■ | x | x | |
| Cadre des affaires | + | | | | x | | x | | x | * | | x | |
| Lutte contre la corruption et Réforme de la justice | + | | | | x | | | | | + | ■ | | |
| Infrastructures | | | | | x | | | | | | | | x |
| . routes | | | | | + | | | | * | x | | | x |
| . autres infrastructures | x | | | | | | | | | | | | x |
| . énergie | X | | | | | | | | | | | | |
| . télécommunications | | | | | | | | | | | | | |
| Secteur financier | | | | | | | | | | | | | |
| . système bancaire | | | | | | | | | | * | | | |
| . microfinance | ■ | | | | + | + | + | | | + | x | | |
| . assurances et protection sociale | | | x | | | | | | | | | | |
| Intégration régionale | | | | | | | | | * | | | | |
| Renforcement du secteur social | | | | | | | | | | | | | |
| Emploi et Formation professionnelle | | + | | | ◇ | + | | | | x | | * | |
| Education | + | x | | | ◇ | | ◇ | x | x | x | ◇ | + | |
| Santé | | ◇ | | | x | + | x | x | x | x | ■ | x | |
| Lutte contre le VIH/Sida | | | | | x | | x | x | + | x | | | |
| Eau & assainissement, Habitat | ■ | x | + | | * | | x | x | x | + | | x | |
| Hors axes | | | | | | | | | | | | | |
| Genre | x | | + | | | | | | | | * | x | |
| Protection des enfants | | | | | | | | * | | | | | |

49 La matrice a été établie sur la base de différents travaux conduits conjointement avec les Etats membres et d'autres partenaires dans le cadre de la programmation du 10^{ème} FED.

Annexe 3

Profil environnemental du Mali

Environnement physique et humain

Couvrant 1 241 238 km², le Mali est un vaste pays enclavé du Sahel situé entre les 10^{ème} et 25^{ème} parallèles de latitude Nord. Le climat est de type soudano-sahélien avec quatre grandes zones agroclimatiques: la zone soudano-guinéenne, la zone soudanienne, la zone sahélienne qui couvre l'essentiel du Delta Intérieur du Niger constituant une zone agroécologique séparée, et la zone saharienne. Au cours des trente dernières années, l'aridité climatique s'est accrue et les isohyètes se sont déplacés d'environ de 200 km vers le Sud.

Le pays est caractérisé par la prédominance de plateaux gréseux ou basaltiques, de plaines partiellement ensablées et des vastes plaines alluviales dans le delta intérieur du Niger. En général les sols subissent une dégradation inquiétante et continue causée par les érosions hydriques et éoliennes, l'occupation et la surexploitation des sols ayant pour conséquences la diminution de la ressource et la perte de fertilité.

41% de la superficie totale du Mali fait partie du désert de Sahara, cependant le pays partage avec ses voisins ouest-africains deux fleuves d'importance majeure, dont il tire une grande partie de sa richesse hydrique: le fleuve Sénégal et le fleuve Niger. Un bon tiers des eaux écoulées par le fleuve Niger est perdu par évaporation dans le Delta Intérieur et la zone lacustre. Les fleuves apportent, avec leurs affluents, la vie dans des régions qui, sans eux, seraient désertiques. La majorité de la population vit le long des deux fleuves qui constituent une importante source d'alimentation en eau et qui ont une grande importance commerciale et agricole. La menace sur les ressources en eau est multiple et les causes sont d'origines climatique et anthropique : sécheresse récurrente, ensablement des cours d'eau, gestion inappropriée, sédimentation, et différents types de pollution.

La flore du Mali présente une grande variété d'espèces. La faune est également diversifiée et comprend 136 espèces de mammifères dont 70 espèces de grands mammifères. Certaines de ces espèces sont actuellement en régression, voire en disparition totale. On dénombre au moins 640 espèces d'oiseaux et 143 espèces de poissons. Les sites les plus riches en biodiversité ont obtenu les différents statuts de protection depuis les années 1950 mais le patrimoine riche et varié est menacé. Si des actions vigoureuses ne sont pas entreprises dès maintenant, l'essentiel des espèces fauniques dont les grands mammifères pourrait disparaître avant l'an 2020 en raison de la dégradation de leur habitat et des prélèvements illicites et abusifs.

Le domaine forestier couvrait 100 millions d'ha mais uniquement 21 millions (17% du territoire national) ont une réelle production forestière. Le bois-énergie est la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments et les besoins énergétiques secondaires, et contribue à plus de 90% dans le bilan énergétique national. Selon les estimations, les prélèvements annuels correspondent à un déboisement de près de 600 000 ha. Moins de 10 % de ce bois exploité provient des plantations et est contrôlé par les services forestiers. Un véritable secteur économique s'est constitué en professionnalisant les activités d'exploitation, de transport et du commerce du bois-énergie. Les zones d'approvisionnement des centres urbains s'étendent jusqu'à 200 km autour de Bamako et 150 km autour de Ségou.

L'économie repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui occupe 80% de la population et qui contribue à 44% du PIB. Environ 37% du territoire national (surtout dans le Sud) sont cultivés (culture et jachère). Le pâturage est pratiqué sur environ 79% du territoire. La culture cotonnière et l'élevage contribuent

fortement à la balance des exportations du Mali. Ces deux sous-secteurs vitaux sont cependant très vulnérables aux risques de catastrophes naturelles qui affectent le pays. A l'inverse, la croissance démographique élevée, l'extension des zones cultivées, l'augmentation des cultures industrielles et le déplacement progressif de la zone pastorale vers le Sud en raison du phénomène de désertification amplifient la surexploitation des sols entraînant leur appauvrissement, leur érosion et leur ensablement progressifs. La dégradation des sols est un des facteurs majeurs de l'appauvrissement de la population en milieu rural. Avec un cheptel estimé à 6,5 millions de têtes de bovins et 16 millions d'ovins et caprins, le besoin en fourrager dépasse largement la capacité des zones écologiques. Ce surpâturage provoque une diminution des couvertures végétales naturelles et favorise l'érosion et la dégradation des sols. La dégradation des ressources végétales est fortement amplifiée par les feux de brousse. Selon les estimations, la superficie brûlée chaque année s'élèverait à plus de 9 millions d'ha (soit 7,4% du territoire national).

Le secteur de la pêche regroupe près de 500.000 personnes. La pêche au Mali est uniquement artisanale et est faite sur tous les plans d'eau. La production couvre globalement la demande intérieure et le pays exporte en moyenne 5.600 tonnes par an vers les pays voisins. En règle générale, on peut considérer que la zone deltaïque (80% de la production potentielle) est aujourd'hui pleinement exploitée. Néanmoins, les ressources halieutiques sont menacées par la perte d'habitat à cause de l'ensablement progressif des milieux aquatiques en raison de l'érosion et de la pollution d'origine diverse des eaux.

Il existe d'importantes ressources minérales et le secteur minier représente un réel atout pour le pays. Les exploitations de l'or et des phosphates sont les plus importantes. Toutefois l'exploitation des mines peut présenter des impacts sur l'environnement et la santé: déchets, pression sur les terres cultivables, utilisation du cyanure et mercure (orpaillage). Des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) sont réalisées pour l'exploitation minière depuis 2003.

Globalement, les ressources en eau du Mali ne sont pas rares mais difficiles à mobiliser. La ressource en eau renouvelable est estimée à environ 10 000 m³ par an et par habitant. Cette abondance globale cache des disparités assez fortes, entre le Nord et le Sud; mais aussi entre les bassins sédimentaires et les zones de socles où le taux de succès des campagnes de forage peut être très faible. Au Mali, des progrès importants ont été effectués ces dernières années dans la mise en valeur des ressources en eau et l'accès des populations. Malgré de gros efforts en matière d'équipement, d'approvisionnement en eau potable, en 2004 plus de 2 226 villages n'avaient pas encore accès à l'eau potable de qualité. Le taux d'accès à l'assainissement reste faible hormis dans les grandes villes et la demande en matière d'assainissement gagnerait à être mieux étudiée. Une autre caractéristique importante du pays sur le plan de l'usage des ressources en eau est l'importance de l'irrigation (270 000 ha de superficie équipée). En comparaison avec l'irrigation et l'élevage, l'industrie malienne consomme peu d'eau (environ 4 millions de m³ par an), mais constitue en revanche un souci majeur en termes de pollution des milieux aquatiques. Les problèmes environnementaux majeurs liés à l'eau sont la variabilité climatique, la qualité et l'accès.

Le potentiel énergétique (naturel (hydroélectrique) et renouvelable (solaire, éolien)) du Mali est très important mais est largement sous-exploité notamment à cause des contraintes d'investissement matériel élevées pour les populations et l'insuffisance d'une politique incitative qui permettrait de développer une source d'énergie alternative importante en milieu rural. Le Mali a cependant adopté une politique/programme de promotion des énergies nouvelles et renouvelables et une agence spécialisée pour le développement de l'énergie domestique et de l'électrification rurale (Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale - AMADER) a été mise en place.

Le bilan énergétique national montre qu'environ 90% de l'énergie provient des énergies traditionnelles, 8,4% de produits pétroliers et 1,2% de l'électricité (hydroélectrique et thermique). Il n'y a pas de production d'énergie fossile. Les produits pétroliers sont en totalité importés. Le secteur de l'énergie domestique est d'une importance capitale : l'énergie provenant en quasi-totalité de sources d'énergie traditionnelles (bois de chauffe et charbon de bois), crée une dépendance par rapport à des ressources forestières et constitue une des causes importantes de la déforestation, entraînant sécheresse et désertification à la longue. Les combustibles de substitution (briquettes combustibles, gaz butane et pétrole lampant) sont encore peu utilisés pour la cuisine par les ménages. La consommation d'énergie des ménages est une des premières sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du Mali.

La consommation du bois comme principale source d'énergie de chauffage, et surtout celle des combustibles fossiles, dans les unités industrielles, par les automobiles et autres engins à moteur sont à l'origine du rejet dans l'atmosphère d'importants polluants. En milieu urbain, la qualité de l'air est liée aux émissions atmosphériques amplifiées par les inversions climatiques et des facteurs anthropiques. A Bamako, le parc véhiculaire est en forte augmentation et est ancien, la population s'accroît rapidement et la consommation d'hydrocarbures au cours des cinq dernières années s'est accrue de façon très significative. L'ensemble de ces facteurs, les inversions climatiques et la combustion de bois et des déchets montrent très clairement que les émissions de polluants augmentent et entraînent des risques pour la santé publique (maladies des voies respiratoires notamment). Il est également noté l'absence de contrôle des polluants atmosphériques (absence de normes nationales sur les polluants). Il est important que des mesures soient prises rapidement pour réduire les facteurs principaux de cette dégradation importante de la qualité de l'air dans la capitale.

La population actuelle du Mali est estimée selon les différentes sources entre 11 et 13 millions. Plus de 80% est concentré sur environ 40% du territoire au Sud du pays. La population est jeune et s'accroît rapidement (selon les estimations entre 2,2% et 2,7% par an). Elle présente une grande mobilité spatiale, notamment en direction des centres urbains qui connaissent une forte croissance (+5% par an). Si cette dynamique se poursuit, il est estimé qu'en 2020, le taux d'urbanisation sera de 44,6% en 2020 contre 24,6% en 1996. La forte croissance démographique amplifiée par la rapide urbanisation non contrôlée accélère la pression sur les ressources naturelles (terre, végétation naturelle, eau...) surtout dans le voisinage des zones urbaines. Malgré l'évolution remarquable au niveau macro-économique, cette dynamique ne se traduit pas par une amélioration des conditions de vie de toute la population: en effet, plus de 71,6% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de scolarisation a augmenté et a atteint 67,7% en 2003. Mais la proportion d'analphabètes, surtout en milieu rural et chez les femmes est particulièrement élevée. Les indicateurs de santé sont tout aussi faibles que ceux de l'éducation.

La capacité des services de l'Etat en matière de suivi environnemental (y compris le suivi de la qualité des eaux) est extrêmement faible au Mali (manque de matériel, de personnel, de normes etc.).

Le CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté) constitue le cadre de référence unique dans lequel devait s'inscrire la totalité des efforts de développement et de réduction de la pauvreté. Le CSLP actuel n'intègre que faiblement les questions environnementales. Le CSLP2, en cours de finalisation, prend en compte ces questions et propose la mise en œuvre d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables. Les défis majeurs identifiés sont: (i) la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles et dans le processus de planification du développement au niveau national, régional et local, (ii) la lutte contre la désertification et l'ensablement des

lits des cours d'eau, notamment le Niger, (iii) la protection de la faune et des espèces aquatiques.

Le CSLP2 a recentré la lutte contre la pauvreté autour de la croissance et du renforcement du système productif. Une vigilance particulière restera de mise pour éviter que ces initiatives se déroulent au détriment de la gestion durable des ressources naturelle.

L'intégration des aspects environnementaux dans les politiques de développement est confrontée aux problèmes liés à la nature transversale du thème: la perception de la notion d'environnement à travers les seuls domaines des ressources forestières, l'insuffisance des indicateurs environnementaux et l'ignorance du rôle de l'environnement dans l'économie et dans la lutte contre la pauvreté.

Politique et législation environnementales

Le Mali a placé la lutte contre la désertification parmi ses préoccupations majeures et a clairement manifesté sa volonté d'intégrer la dimension environnementale dans toutes ses politiques macro-économiques, transversales et sectorielles. Pour concrétiser cette volonté, le Gouvernement malien a adopté en 1998 le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) ainsi que neuf Programmes d'Actions Nationaux (PAN), les Programmes d'Action Régionaux (PAR) et les Programmes d'Action Locaux (PAL).

Cet ensemble constitue la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) et concerne à la fois l'environnement rural, le milieu urbain et les institutions chargées de la gestion des problèmes environnementaux. Sa mise en œuvre doit s'effectuer à travers les collectivités décentralisées qui sont appelées désormais à prendre en charge leur patrimoine notamment dans le domaine des ressources naturelles. La gestion intégrée des ressources naturelles est inscrite dans les différentes politiques de développement (notamment les secteurs eau, agriculture, forêts et élevage).

Depuis l'adoption de la PNPE en 1998, le cadre législatif et réglementaire s'est enrichi de nouveaux textes de lois pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans le processus de développement. L'instauration d'une procédure d'EIE a été rendue obligatoire par décret (juillet 1999, modifié en décembre 2003) et permet de faire intervenir les administrations concernées au processus de prise de décision en amont, pendant et après l'installation et la mise en œuvre d'une entreprise ou activité. Le processus d'évaluation environnementale en vigueur au Mali respecte des normes minimales dans ce domaine mais montre deux faiblesses: la revue des préoccupations du public et les dispositions de suivi environnemental. Des initiatives à travers le projet PADELIA (Partenariat pour le Développement du Droit de l'Environnement en Afrique) devraient doter prochainement le Mali d'un code de l'environnement. Concernant la biosécurité, un cadre national a été validé en 2005 et des projets de textes de lois sont en préparation.

De plus, le Mali a signé et ratifié une trentaine de conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement. Conscient des enjeux de la problématique de la gestion des zones humides et de leurs ressources, des principes du droit international et de ses engagements internationaux, le pays a adhéré aux organisations et programmes sous-régionaux. Mais les textes internationaux ne sont pas tous intégrés dans la législation malienne. Pour la mise en œuvre de la convention UNCCD (Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification), on constate certains résultats encourageants. Par ailleurs, la mise en œuvre des autres conventions et notamment celle relative à la biodiversité, est encore très faible.

Bien que de nombreux textes législatifs existent dans l'ensemble des domaines relatifs à l'environnement, les caractères sectoriels, les problèmes de capacités organisationnelles et

de leur stabilité, l'insuffisance des ressources humaines de certaines structures surtout aux niveaux régional et local et le non transfert de la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales rendent difficile leur application correcte. On relève qu'ils sont mal adaptés, difficiles à appliquer et à faire respecter par les populations à cause du déficit de formation à la citoyenneté, de la gestion trop centralisée et à tendance anti-démocratique des ressources naturelles. L'administration judiciaire n'a pas reçu toutes les formations adéquates afin de mieux jouer son rôle dans le système de protection de l'environnement.

Cadre institutionnel en matière d'environnement

« *Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est un devoir pour tous et pour l'Etat* » - disposition de l'article 15 de la Constitution du 25 février 1992, de la République du Mali est la base de toute la logique de la protection de l'environnement au Mali.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la Lutte contre la désertification et pour atteindre les trois objectifs de la PNPE, a été créé par décret en 1998, le Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (CIGQE) composé d'un Comité Interministériel (présidé par le Ministre en charge de l'environnement), d'un Comité Consultatif (composé de représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile) et d'un Secrétariat Technique Permanent (STP). Le STP est la structure technique en charge de suivre la mise en œuvre des PAN et des décisions des deux comités et veiller à la cohérence des mesures à prendre pour la sauvegarde de l'environnement, promouvoir et évaluer les actions de recherche, de formation et de communication sur la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification, assurer la coordination des activités de mise en œuvre de la PNPE, et promouvoir et faciliter la mobilisation des ressources financières. Le décret fixant le CIGQE en constitue la base légale et permet l'intégration de l'environnement dans la politique malienne.

En mai 1999, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) a organisé une table ronde des bailleurs de fonds au cours de laquelle a été présenté un programme d'actions prioritaires. Puis par décret en janvier 2000, le Gouvernement a créé la Commission paritaire regroupant le Gouvernement et les bailleurs de fonds pour le suivi des recommandations de la table ronde et le financement de l'environnement. Les bailleurs de fonds ont alors organisé un groupe thématique spécifique pour l'environnement dont le chef de file est l'Allemagne. Les PTF avaient pu s'engager lors de la table pour couvrir l'ensemble des problématiques environnementales au Mali, la situation générale est moins réjouissante aujourd'hui. En effet, le MEA a, ces dernières années changé de tutelle à différentes reprises avant de devenir un Ministère indépendant fin 2002 seulement. Des réunions plus ou moins régulières des PTF et du MEA apportent un peu une réponse à cette situation.

Pour des raisons multiples, les deux organes de pilotage n'ont pas pu fonctionner à hauteur des souhaits. De 1998 à 2005, malgré les multiples tentatives, le Comité Interministériel ne s'est réuni qu'une seule fois, quant au Comité Consultatif, il ne s'est réuni que trois fois sur quatorze.

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau est caractérisé par plusieurs intervenants. L'ensemble du secteur de l'eau est placé sous la responsabilité de la Direction Nationale de l'Hydraulique (Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau) mais l'assainissement est sous la responsabilité du MEA. En milieu urbain, il existe un régulateur formel du secteur de l'eau, la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Energie (CREE), compétent pour l'eau et l'électricité.

Il n'existe pas à proprement dit de structure de gestion des catastrophes naturelles. Suivant leur nature, elles sont gérées par des institutions sectorielles. Une coordination intersectorielle sous la supervision de la Primature est mise en place pour mieux assurer les actions d'urgence. Le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile – Direction Générale de la Protection Civile est l'organe coordinateur des actions de prévention et de gestion des secours.

Les efforts visant la conservation et l'aménagement des aires protégées restent très modestes par rapport à l'ampleur de leur dégradation. L'engagement politique des autorités en faveur des aires protégées est très faible malgré la signature des conventions internationales. L'évolution de la dégradation est inquiétante et sans l'application d'une politique et stratégie efficaces de protection, le déclassement de plusieurs aires protégées semble être indiqué dans les années à venir en raison de leur niveau de la dégradation.

Moteur de changement des organisations et des méthodes, la décentralisation a été engagée comme un processus d'adaptation de l'Etat. Les fondements de cette réforme reposent sur la responsabilisation des acteurs; citoyens et société civile, l'instauration de nouvelles relations de partenariat avec l'Etat, la participation des citoyens, des partis politiques, des acteurs de développement (ONG, associations). Les maires et les conseillers municipaux, élus démocratiquement, sont maintenant responsables du développement local.

Les collectivités territoriales sont les premiers responsables de la mise en œuvre des plans locaux du développement économique social et culturel (PDESC), viable et durable basé sur l'exploitation des ressources naturelles. L'esprit des textes de la décentralisation offrirait un cadre spatial et institutionnel idéal d'appropriation de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement par les communautés. Les communes disposent depuis 2001 d'une ouverture pour le financement des investissements dans des infrastructures socio-économiques, services sociaux, et d'initiatives dans le domaine de la protection et la gestion des ressources naturelles (FICT). Le Programme Communal d'Actions Environnementales, outil de planification pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les PDESC, est en cours de vulgarisation dans toutes les communes. Le transfert de compétences dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique a été rendu effectif. Mais la gestion décentralisée des ressources naturelles ne l'est pas encore. En l'absence de transfert, les ressources naturelles sont fortement dégradées et continuent d'être exploitées entraînant des conflits intra et intercommunautaires. Le contrôle de l'accès au foncier et aux ressources naturelles est un enjeu important.

Le Mali possède aujourd'hui une société civile dynamique, ce qui s'est notamment traduit par la mise en place d'associations, d'ONG et de l'Union des exploitants. La plupart des ONG sont organisées en réseaux. Malgré la volonté politique d'intégrer la société civile, l'application connaît plusieurs problèmes et faiblesses, notamment le stade embryonnaire des ONG nationales par rapport à l'autofinancement et la faible intégration des autres structures de la société civile (Université, instituts de recherche) en dehors des ONG.

Intégration de l'environnement dans les principaux secteurs d'intervention

La PNPE de 1998 est la première politique du Gouvernement pour l'intégration transversale des aspects environnementaux dans tous les secteurs. Depuis 2003, les EIE ont été rendues obligatoires pour toutes les activités et projets ayant un impact potentiel sur l'environnement (notamment les projets routiers).

Une des priorités de la politique sectorielle en matière de santé est le respect et la protection de l'environnement. La nécessité de l'éducation environnementale est prise en compte par le Gouvernement à travers des programmes financés par les bailleurs de fonds.

Les stratégies sectorielles nationales et des codes, intégrant les aspects environnementaux, ont été élaborés entre 2001 et 2005 pour l'agriculture, l'élevage, l'énergie, le reboisement, l'eau...mais un code de l'environnement n'a pas été élaboré à ce jour. Le code forestier a été révisé plusieurs fois. En dehors des stratégies sectorielles, le Gouvernement n'a pas encore élaboré de stratégie nationale pour le développement durable (document abordant les principaux enjeux environnementaux) suite à son engagement à Rio en 1992 et l'Agenda 21 (actuellement, seul un pays africain, le Burkina Faso, a participé à cette initiative).

Coopération de l'UE et des autres bailleurs avec le Pays en matière d'environnement

Les programmes environnementaux sont appuyés surtout par la coopération bilatérale de l'Allemagne, de la France, de la Suède et des Pays-Bas. Un grand nombre de programmes/projets environnementaux ou avec un impact indirect sur l'environnement sont financés par les bailleurs hors UE, notamment Banque Mondiale, FEM, PNUE, FAD, BOAD, BID, coopération Suisse, USAID et coopération Canadienne. Les aspects environnementaux sont pris en compte soit par des projets spécifiques soit comme composante intégrée dans les programmes sectoriels ou régionaux.

Du côté PTF le groupe sectoriel "environnement" est coordonné par l'Allemagne qui joue le rôle de chef de file. Les réunions de coordination des PTF alternent avec des réunions de coordination mixtes avec les services gouvernementaux. Des efforts particuliers ont été déployés pour traduire en actes concrets la mise en application de la déclaration de Paris. Les questions de réformes institutionnelles sont abordées à la lumière des défis soulevés par les conditions d'éligibilité aux appuis budgétaires.

Un groupe de coordination du sous-secteur forestier, dont la plupart des membres prennent part aux travaux de la coordination sectorielle environnement, a été mis sur pied sous l'impulsion de la Suède, afin de progresser plus rapidement sur des dossiers techniques impliquant un cercle de partenaires plus restreints. **La thématique** fer de lance autour de laquelle sont fédérés la plupart des travaux concerne la gestion décentralisée des forêts.

La Délégation de la Commission européenne s'associe à l'ensemble de ces consultations et coordinations du secteur environnement et du sous-secteur forestier. Les ajustements de programmes communautaires sont effectués en conséquence.

Jusqu'au 8^{ème} FED les programmes environnementaux ont été financés par la coopération UE – Mali notamment au travers de programmes récents tels que le programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles - AGIR (clôturé en 2006) et le programme environnemental d'appui à la lutte contre la désertification (PEALCD: volets éducation environnementale, stratégie énergie domestique, lutte contre l'ensablement). A partir de 9^{ème} FED, la coopération UE – Mali s'est concentrée sur les secteurs suivants: transports et infrastructures routières, appui au renforcement institutionnel et à la décentralisation et l'aide budgétaire macro - économique. Le 9^{ème} FED rappelle de façon transversale, l'importance de la prise en compte de la dimension environnementale dans les différentes interventions. Un renforcement budgétaire de 1,5 M€ pour le programme PEALCD a été prévu pour la prolongation du programme jusqu'en 2009.

Les projets d'infrastructures particulièrement prennent en compte les aspects environnementaux afin de limiter et d'atténuer les impacts directs éventuels. Deux EIE ont été effectuées par la DCE pour les routes financées par le 8^{ème} et quatre pour les projets du 9^{ème} FED. Au niveau de la réalisation, on constate certaines faiblesses au niveau de la neutralité de l'étude, de la prise en compte d'impact à long terme, de la participation des riverains et du respect du cahier des charges.

Décentralisation et appui à la réforme de l'Etat : Concernant le transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles, actuellement aucun décret d'application de la loi n'existe. Les Centres de Conseil Communaux (CCC), qui appuient les communes dans la conception et la mise en œuvre des PDESC, assistent et forment les communes pour l'intégration des aspects environnementaux dans leurs programmes. Un Fonds de lutte contre l'ensablement a été mis à la disposition des CT pour la mise en œuvre directe d'action dans ce domaine. Les résultats de la première expérience de ce Fonds sont fortement nuancés.

Appui budgétaire global: s'agissant d'une ressource financière considérable dont l'utilisation finale n'est à priori pas connue, il s'avère difficile de mesurer son impact sur l'environnement. L'appui budgétaire communautaire est lié à certains indicateurs du CSLP, qui ne comprennent pas les aspects environnementaux.

La coordination sectorielle environnement, avec l'appui particulier de l'Allemagne et du MEA, travaille à l'intégration d'indicateurs environnementaux pertinents dans le CSLP 2007 – 2011.

Les impacts environnementaux de la coopération UE: l'EES (Evaluation Environnementale Stratégique) au niveau de la DCE est en programmation pour les premier mois de l'année 2008.

Conclusions

L'accroissement démographique, le faible niveau d'éducation et la pauvreté générale restent des facteurs aggravant la dégradation de l'environnement. L'état de l'environnement se détériore malgré la bonne connaissance et la compréhension des processus de dégradation dans la plupart des domaines (notamment les facteurs de la désertification). Il n'existe que très peu d'éléments quantitatifs au niveau national de l'évolution de l'état de l'environnement. Le PEALCD reste la seule initiative qui jusqu'au présent a initié la réactualisation des connaissances quantitatives sur le patrimoine ligneux (inventaire forestier de trois régions et mise sur pied du système d'information forestier).

Le CSCRP

Une grande partie des stratégies nationales, lois et décrets nécessaires dans le secteur de l'environnement a déjà été élaborée de façon sectorielle. Cependant, il manque un code de l'environnement permettant la mise en œuvre efficace et transversale des textes législatifs sur le terrain. Le Gouvernement n'a pas encore élaboré une stratégie nationale pour le développement durable (NSSD) pouvant faciliter l'intégration transversale de l'environnement dans tous les secteurs.

L'élaboration des divers documents nationaux et les différentes réunions sectorielles occupent en grande partie les cadres des ministères au niveau central. Cependant, on constate le manque d'une vision concertée/intégrée entre les différents ministères concernés par les questions environnementales et notamment le non fonctionnement du Comité Interministériel. De plus, la mise en œuvre efficace des politiques, stratégies, plans d'actions et des accords internationaux est extrêmement réduite.

Les différentes structures étatiques sont caractérisées par des restructurations récurrentes. Ceci est la cause de plusieurs problèmes actuels notamment: le manque de 'mémoire institutionnelle' et le manque de clarté des missions, rôles et tâches entraînant confusion et parfois duplication. Les capacités du Ministère de l'Environnement de l'Assainissement sont extrêmement faibles en ce qui concerne les ressources humaines et financières, et surtout pour le suivi-évaluation-contrôle et l'intégration transversale des aspects environnementaux avec les autres secteurs.

L'ensemble des activités, des programmes nationaux et de l'appui international s'inscrit dans la politique nationale de la décentralisation qui responsabilise les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des programmes. La décentralisation a de fortes potentialités et risques pour la gestion des ressources naturelles. Le processus de déconcentration et du transfert des compétences dans ce domaine est beaucoup trop lent. A moyen et long termes, après un transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles au niveau des collectivités territoriales, un système de cogestion et la mise en place de conventions locales respectant un cadre législatif clairement formulé sont susceptibles d'améliorer la gestion de l'environnement.

Annexe 4

Profil des migrations du pays

1. Chiffre et informations

| | Effectif | Unité | Année | Sources |
|--|----------|------------|--------|---------------------------|
| Immigrés | | | | |
| Population Immigrée | 167,41 | milliers | 1998 | RGPH ⁽¹⁾ |
| - Part des immigrés dans la population totale | 1,70 | % | 1998 | RGPH |
| Réfugiés | 13,07 | milliers | 2004 | UNHCR ⁽²⁾ |
| Immigrés permanents | ND | | | |
| Immigrés saisonniers | ND | | | |
| Population immigrée de sexe féminin | 80,97 | milliers | 1998 | RGPH |
| - Part de la population immigrée de sexe féminin | 48,4 | % | 1998 | RGPH |
| Population immigrée de moins de 15 ans | 66,12 | milliers | 1998 | RGPH |
| - Part des immigrés âgés de moins de 15 ans | 46,1 | % | 1998 | RGPH |
| Personnes déplacées | 0 | | 2005 | UNHCR |
| Principaux pays de provenance | | | | |
| - Côte d'Ivoire | 44 | % | 1998 | RGPH |
| - Burkina Faso | 12,7 | % | 1998 | RGPH |
| - Guinée | 9,2 | % | 1998 | RGPH |
| - Sénégal | 6,7 | % | 1998 | RGPH |
| Montant des transferts des immigrés | ND | | | |
| Emigrés | | | | |
| Population émigrée | 2,67 | millions | 2001 | DME ⁽³⁾ |
| - Part des émigrés dans la population totale | 25 | % | | |
| - Emigrés maliens en Côte d'Ivoire | 1,7 | millions | | |
| - Emigrés maliens en France | 70 -100 | milliers | 2001 | DME |
| Statut des émigrés | | | | |
| - Réfugiés | 0,87 | milliers | 2005 | UNHCR |
| Part de la population émigrée de sexe féminin | 0,35 | % | 1999 | RGPF ⁽⁴⁾ |
| | (0,25) | (%) | (1993) | (EMMU) ⁽⁵⁾ |
| Part des mineurs dans la population émigrée | 7,06 | % | 1999 | RGPF |
| Principaux secteur d'activités des émigrés | | | | |
| <i>Côte d'Ivoire</i> | | | 2004 | HCME ⁽⁶⁾ |
| - Agriculteurs/Éleveurs | ND | | | |
| - Entrepreneur | ND | | | |
| - Commerçants | ND | | | |
| - Manœuvre | ND | | | |
| <i>France</i> | | | 1999 | RGPF |
| - Services aux entreprises/aux particuliers | ND | | | |
| - Education, santé, services sociaux | ND | | | |
| - Commerce | ND | | | |
| - Construction | ND | | | |
| Nombre de migrants de retours ⁽⁷⁾ | 41 824 | | 1998 | RGPH |
| Montant des transferts des migrants | 180 | Millions € | 2004 | FNCE/CODEV ⁽⁸⁾ |
| % du PNB | 4,40 | % | 2004 | FNCE/MINFI ⁽⁹⁾ |

Notes et définitions

(¹) Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH), Bureau Central du Recensement, 2001

(²) Rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNCHR) : Réfugiés – Tendances mondiales en 2005, juin 2006.

(³) Données fournies par la Délégation des Maliens de l'Extérieur. Estimation effectuée à partir du Recensement à caractère électoral (RACE) réalisé en 2001.

(⁴) Recensement Général de la Population Française (RGPF), INSEE, 1999. Population immigrée de sexe féminin vivant en France.

(⁵) Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU) réalisée en 1992-1993, Rapport national, nov. 1996. Population immigrée malienne de sexe féminin vivant dans l'un des pays frontaliers du Mali (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Niger).

(⁶) Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) : « Renseignement sur la communauté malienne vivant à l'étranger », juillet 2004.

(⁷) Les données du recensement de 1998 ne permettent pas de calculer le taux de migrations de retour défini comme le rapport des migrants de retour à la population émigrée à la date de la résidence antérieure.

(⁸) Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE) : « Etude sur la valorisation de l'épargne des migrants maliens en France », Etude réalisée dans le cadre du Projet Codéveloppement-Mali, octobre 2004.

NB : D'autres montants circulent mais leur mode de calcul n'a pas été documenté. Citons par exemple :

- 154 millions de dollars en 2004 (3% du PNB), Division de la Population des Nations Unies – *International Migration Report*, octobre 2006.
- 2 364 mds de FCFA en 2002 (3,7 % du PIB), Bureau International du Travail, « Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest », RAF/02/312/EEC, mars 2005.

(⁹) La part des transferts dans le Produit National Brut a été calculée à partir des données fournies par le Ministère de l'Économie et des Finances Malien : PNB pour 2004 = 2 700 mds de FCFA.

Commentaires

Le bilan de ces sources est décevant, tant sur le plan quantitatif (peu de données) que qualitatif (en particulier, données anciennes); certains événements des années récentes (crise ivoirienne, fermeture des frontières des pays du Nord) ont forcément eu des répercussions sur le système migratoire malien.

Immigration

D'après le recensement malien de 1998, la population étrangère résidant au Mali représenterait 167 406 personnes. Elle aurait doublé depuis 1976, mais n'aurait été que de 58 279 en 1987. Le Mali n'accueille pas un nombre très important d'étrangers : ceux-ci, en 1998, ne représentaient que 1,7 % des 9,8 millions de personnes recensées. Cette immigration est très majoritairement africaine (97%) ; elle provient surtout de Côte d'Ivoire (ce qui n'était pas le cas jusqu'en 1987), puis des autres pays de la région : Burkina Faso, Guinée, Sénégal, Mauritanie, Niger.

Emigration

Le Recensement à caractère électoral (RACE) organisé par le Ministère de l'administration territoriale en 2001 est la seule source existante pour mesurer le nombre de Maliens résidant à l'étranger. La Délégation générale des Maliens de l'Extérieur propose une estimation de 2,67 millions, qui demanderait à être validée. Les trois derniers recensements de Côte d'Ivoire fournissent les chiffres suivants : 353 458 résidents maliens en 1975, ce nombre passe à 712 513 en 1988 et à 792 258 en 1998. Dans ces conditions, l'estimation souvent avancée pour 2003 de 4 millions de Maliens vivant à l'étranger (dont 3,5 millions en Afrique et 2 à 2,5 millions en Côte d'Ivoire) semble exagérée.

Flux migratoires maliens

Concernant les flux migratoires maliens, la seule enquête ayant fourni des données de ce type au Mali est l'Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU), qui date de 1992-93. Le Mali était un pays de moyenne émigration (312 000 émigrants en 5 ans), mais qu'il connaissait aussi un petit flux d'immigration (187 000). La "balance migratoire", de - 125 000, soit - 25 000 par an, était de faible importance, surtout comparée à l'accroissement naturel (de l'ordre de 300 000). La Côte d'Ivoire était, de loin, le principal pays de destination (53% des flux d'émigrants) et d'origine (63% des flux d'immigrants) ; ces flux concernaient très probablement des migrants maliens, et l'on voit bien ainsi l'importance de la "circulation" qui existait entre les deux pays. Les autres flux migratoires concernaient surtout les pays voisins, et l'Afrique dans son ensemble représentait 84% des sorties et 93% des entrées.

L'étranger constitue une destination privilégiée pour la région de Kayes : plus de 70% de l'émigration de cette région est orientée vers l'extérieur du Mali, dont une moitié vers les pays extérieurs à l'Afrique. Dans cette région, la migration internationale concerne presque deux ménages sur trois et touche 5 à 6% de la population en âge de travailler.

D'après le recensement français de 1999, il y avait 46 000 maliens en France (dont 10 000 naturalisés). Le recensement par sondage de 2004 fournit un chiffre de 50 000. De son côté, le Ministère de l'intérieur français indique qu'en 2003, il y avait 41 590 cartes de séjour valides de Maliens. On cite souvent une estimation de 120 000, soit quelque 70 000 clandestins, quand ce n'est pas 300 000, ce qui impliquerait une population clandestine de 250 000 !

La composition de cette diaspora malienne en France a évolué au cours du temps. Dans les années 60, l'immigration malienne était d'abord composée de jeunes hommes, d'origine rurale qui, au fur et à mesure, sont remplacés par leurs jeunes frères ou enfants. Dans les années 70, les séjours s'allongent et on assiste à une immigration permanente, avec les regroupements familiaux. Cet allongement de la durée de séjour est lié à des facteurs politiques. Déjà en 1986, on notait que la tendance chez les migrants à prolonger leur séjour jusqu'à l'âge de la retraite était due au changement de la politique migratoire qui a mis fin à la migration tournante (un retour au pays était compensé par un départ) adoptée jusque là et a considérablement augmenté la durée de séjour des migrants.

Concernant la structure démographique de la population malienne résident en France, les derniers chiffres disponibles datent du recensement de la population de 1999. On observe une féminisation de cette population : leur nombre est passé de 3 808 en 1982 à 12 536 en 1999 alors que la population immigrée n'a augmenté que de 36 % durant la période intercensitaire. Malgré cette féminisation, la part des hommes reste encore largement supérieure et s'élève à près de 65%.

2. Historique

Les mouvements migratoires sont au cœur de l'histoire malienne. L'espace occupé par l'actuelle République du Mali a été le lieu où se sont développées plusieurs entités géopolitiques. L'Empire du Ghana a dominé cet espace à partir du Ve siècle. Il a été relayé tour à tour par le Royaume Songhay, l'Empire du Mali, le Royaume de Ségou, le royaume du Macina. Ces régimes politiques, aux limites souvent mouvantes, ont engendré de grands mouvements de populations soit par les activités de commerce qu'elles ont développé, soit par les multiples guerres. Ces grands ensembles ont aussi favorisé l'émergence de villes, et notamment de capitales, qui exerçaient un fort pouvoir d'attraction.

La partition des frontières coloniales lors de la Conférence de Berlin a abouti à une séparation de populations identiques dans des pays différents. L'administration coloniale française a généré de fortes perturbations dans la mobilité des populations, en particulier dans les communautés villageoises Soninké.

La sécheresse des années 1968-1974 va intensifier ces mouvements de population. Ainsi, Abidjan va voir sa population malienne quintupler entre 1963 et 1975 (respectivement 16 200 et 83 507) et au Sénégal, le nombre de Maliens recensés va fortement augmenter pour atteindre plus de 26 000. On retrouve aussi de nombreux maliens au Burkina Faso (22% de la population étrangère), en Gambie (10%), au Ghana, etc. Parallèlement à ce mouvement, on assiste à un flux grandissant de Maliens originaires de Kayes migrant vers la France dès la fin des années 50. Ce courant a été favorisé par la mise en place des premiers réseaux migratoires ainsi que par une politique migratoire française très favorable.

Le durcissement de la politique migratoire en 1975 et l'appel migratoire provoqué par la régularisation de 1982, se sont traduits par l'augmentation de la migration clandestine. Les immigrés se concentrent principalement dans la région parisienne et dans les villes de Rouen et du Havre, où ils occupent des emplois peu qualifiés dans l'industrie, les services et dans le bâtiment et les travaux publics.

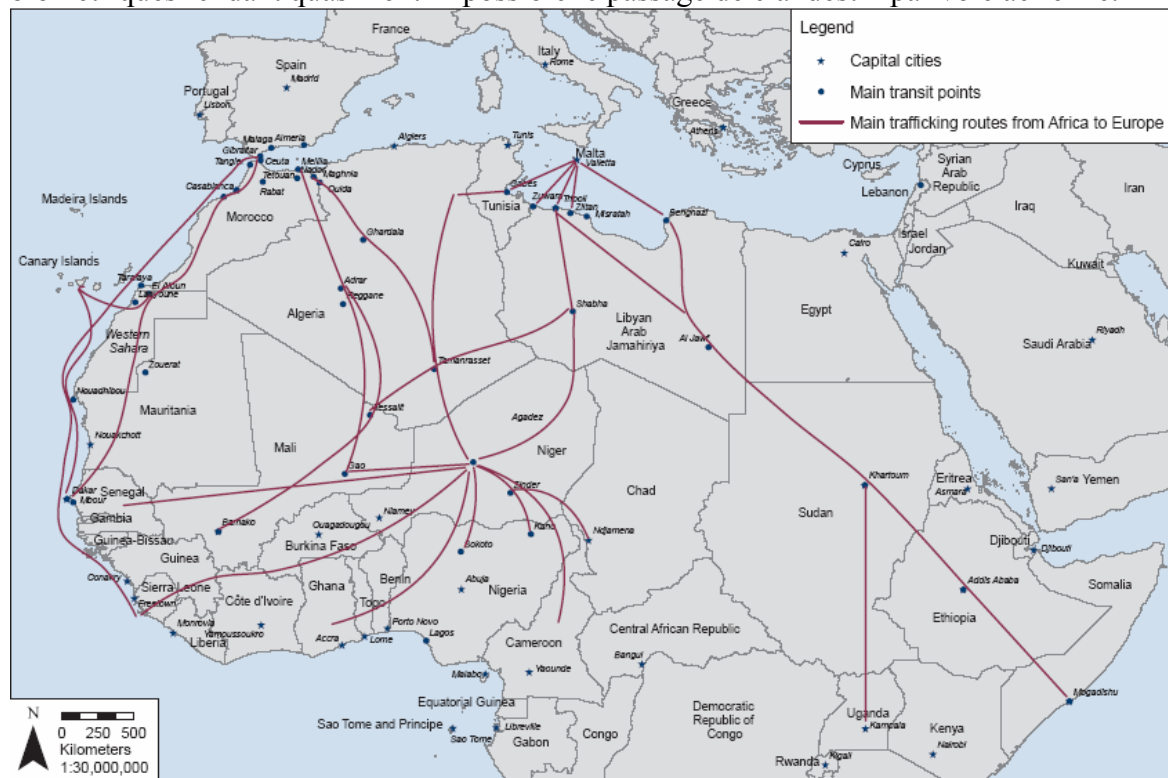
3. Les routes de migration clandestine vers l'Europe

Depuis que les contrôles aéroportuaires ont été renforcés, les voies terrestres et maritimes de migrations clandestines se sont développées.

Le trajet traditionnellement emprunté par les Africains candidats au départ passe par la ville de Gao. De là, ils empruntent quatre ou cinq itinéraires différents. L'une des voies passe par l'Ouest, dans la région de Tombouctou avant de déboucher sur Tessalit puis Borg. Un autre chemin conduit à Kidal pour déboucher sur la localité Algérienne de Tinzaouatine, sur l'axe qui mène à Tamanrasset. Les filières de passeurs sont bien organisées et coexistent avec d'autres trafics.

La voie maritime via les Canaries semble avoir pris de l'importance si l'on en croit l'augmentation des arrestations de clandestins. Une autre possibilité est de voyager comme passager clandestin sur les navires qui font escale dans les ports du Sénégal, du Liberia, du Nigeria et de la Côte-d'Ivoire.

Les autorités espagnoles estiment à 2 800 le nombre de Maliens arrêtés sur les côtes espagnoles entre janvier et août 2006. Cette augmentation fait suite à l'instauration des visas biométriques rendant quasiment impossible le passage de clandestin par voie aérienne.



Clandestinité et insécurité

Le constat est général : la migration irrégulière, quelle que soit sa forme, est source d'insécurité. Cette insécurité concerne, d'abord le pays de départ, le(s) pays de transit et le(s) pays de destination.

Le Mali attire des candidats au départ de toute l'Afrique, notamment d'Afrique centrale. Il concentre ainsi une population marginalisée sujette à la délinquance ou la prostitution. Par ailleurs, nombreux sont les témoignages ayant signalé l'existence d'un trafic de faux passeports maliens de grande ampleur.

Pour les pays de transit, principalement la Lybie, le Maroc et l'Algérie, l'immigration clandestine engendre violence des passeurs, des policiers ou des militaires. Lorsque des migrants ont la chance de trouver un emploi, leurs conditions de travail sont proches de l'esclavage le plus dur.

Enfin, l'immigration clandestine est génératrice d'insécurité pour les pays de destination. Il est tout à fait probable qu'une intensification des contrôles occasionnera une consolidation des filières clandestines et l'exportation de cette grande délinquance à l'intérieur des pays de destination. Le renforcement des frontières entraînera une hausse du prix du passage rendant ainsi obligatoire pour le migrant l'appel à une filière. Ce prix ayant peu de chance d'être payé lors du voyage, le migrant devra s'en acquitter une fois sur place par la réalisation, pour le compte de ces filières, d'actes délictueux.

Le processus migratoire liant le migrant à son milieu de départ sera remplacé par une relation migrant –filière clandestine, pervertissant ainsi totalement la logique migratoire

La meilleure façon de lutte contre ce fléau est de détruire ce qui le nourrit : la clandestinité. Partant de l'hypothèse empiriquement vérifiée qu'il existe une relation positive entre durcissement des politiques migratoires et le développement des réseaux clandestins, l'une des pistes à recommander serait un assouplissement significatif des conditions d'entrées en Europe, notamment par une meilleure évaluation des besoins de main-d'œuvre immigrée.

4. Les projets de codéveloppement

Le Mali a été un laboratoire avec la mise en place en 2002 du *projet codéveloppement* financé par la France et placé sous la tutelle du Ministère malien de l'Economie et des Finances. Il part du principe que l'action des migrants a un impact positif sur le développement.

Le projet codéveloppement comprend trois composantes : **le développement local et régional** (aide à la conception de programmes et de projets de développement pour des collectivités locales, des associations ou des organisations professionnelles), **le développement de l'appareil productif** (Développement de l'entreprise, notamment des petites entreprises) et **le développement des échanges sociaux et culturels entre les deux espaces** (Projets portés par des jeunes issus de l'immigration.).

L'intérêt du projet codéveloppement est qu'il s'appuie sur de nombreux acteurs (élus, associations communautaires, représentants des migrants, etc.) pour créer des synergies entre le milieu de départ et le milieu d'accueil. En ce sens, les activités réalisées avec cofinancement sont structurantes car elles renforcent les relations entre les différents acteurs. En résumé, le projet codéveloppement joue un rôle très intéressant de facilitateur plutôt que de bailleurs.

Le principe du programme TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) est de permettre aux migrants hautement qualifiés, installés de façon permanente à l'étranger, de mettre à disposition de leur pays d'origine leur expérience et expertise par des

consultations de courte durée. Le programme TOKTEN couvre près de 50 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Il poursuit quatre objectifs majeurs principaux : i) faire bénéficier les pays en développement des compétences de leurs cadres installés à l'étranger ; ii) élaborer une base de données des cadres nationaux installés à l'étranger ; iii) identifier les institutions nationales susceptibles de bénéficier de l'expertise des cadres expatriés ; iv) établir un lien direct entre les cadres expatriés et leurs collègues nationaux.

Le programme TOKTEN est mis en œuvre au Mali depuis 1998. Il a permis la constitution d'un répertoire de 276 cadres volontaires au 1^{er} novembre 2006 et la réalisation de 309 missions d'enseignement. Ces missions prennent la forme de cours magistraux, de conférences scientifiques, d'encadrement de thèses, formations continues et ont été effectuées par près de 150 nationaux expatriés. Par ailleurs, 16 accords de coopérations interuniversitaires ont été signés dans les domaines de la recherche et l'enseignement, valorisation de la médecine traditionnelle et échanges de chercheurs. Le budget de ce programme s'élevait en 2005 à 263 000 euros.

L'idée du programme TOKTEN de valoriser l'expérience des migrants qualifiés à partir des actions de renforcement des capacités du milieu de départ, s'inscrit tout à fait dans une perspective de codéveloppement. De plus, il répond à un véritable manque en matière de formations supérieures.

Cependant, plusieurs limites doivent être relevées. Premièrement, alors que ce programme couvre près de 50 pays, on constate que les échanges d'expérience avec les autres pays sont quasi-inexistants. Deuxièmement, la réalisation des missions de formations ne doit pas être une fin en soi ; elles doivent s'inscrire dans une logique de structuration du système éducatif malien. Troisièmement, les missions réalisées semblent plus le fait d'actions de bonne volonté de la part des migrants que d'une relation institutionnelle entre l'Université de Bamako et ses homologues étrangères. Enfin, il serait sans doute pertinent d'élargir le champ d'intervention du programme à la formation professionnelle, voire à la réalisation de projets techniques de développement.

5. Les migrants et la position du gouvernement

Lors du « dialogue de haut niveau » qui s'est tenu au siège des Nations Unies (New-York) (octobre 2006), le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration a réaffirmé avec force la relation positive entre migration et développement. Les migrants constituent une richesse, non seulement pour le pays de départ mais aussi pour le pays d'accueil. L'histoire des migrations internationales récente a montré que des pays de forte émigration pouvaient devenir rapidement des pays d'immigration. Par ailleurs, la migration a construit les nations européennes et, plus récemment, les Etats-Unis. La migration est donc une chance pour tous qu'il ne faut pas sous-estimer.

Sachant que l'essentiel des flux migratoires est dirigé vers l'Afrique, le cœur du débat n'est pas la lutte contre l'immigration irrégulière, qui représente à peine 1% du total des flux, mais la gestion de l'immigration de travail pour faire face aux besoins de main-d'œuvre des pays occidentaux. Autrement dit, le premier objectif d'une politique migratoire devrait être celui de la promotion de l'immigration régulière.

Plusieurs pistes sont à explorer tels que la mise en œuvre d'une véritable politique de codéveloppement, le renforcement de la coopération décentralisée, la valorisation des acquis économiques, culturels, scientifique de la diaspora pour son implication dans le développement ; l'introduction des questions migratoires dans les documents orientant les stratégies nationales de développement (DSRP, CLSP).

Il faut mettre en place de grandes campagnes de sensibilisation et d'information pour expliquer le sens réel des migrations. Ces campagnes seraient dirigées vers les pays de départ

mais aussi et surtout vers les pays de destination. Il est aussi nécessaire de réhabiliter l'immigration de travail en instaurant une véritable coopération en matière de gestion partagée et concertée.

La **Délégation des Maliens de l'Extérieur** est créée par ordonnance n°046/P-RM du 25 septembre 2000. Elle a pour mission «... *d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'administration, d'assistance, de protection et de promotion des Maliens de l'Extérieur et d'assurer la coordination des Missions Diplomatiques et Consulaires qui concourent à la mise en œuvre de cette politique* » (article 2). L'ordonnance n°611/P-RM du 07 décembre 2000 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur. La création de ce ministère est un signe fort de la part des autorités maliennes mais plusieurs problèmes peuvent être évoqués. Premièrement, le budget de la délégation est insignifiant empêchant toute activité nécessitant des dépenses (170 millions de FCFA en 2006). Le Délégué a fait part du manque de moyens chronique qui n'a pas permis à la délégation d'atteindre son rythme de croisière. Il est d'ailleurs à noter que la Délégation est encore située très loin géographiquement du Cabinet du Ministère. Un autre problème se pose quant à la délimitation des champs de compétence entre le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Sécurité Intérieure et le Ministère de Solidarité. A titre d'exemple, c'est le Ministère des Affaires Etrangères qui informe la Délégation des Maliens de l'Extérieur lors de l'arrestation de présumés Maliens clandestins.

La Délégation des Maliens de l'Extérieur, malgré le manque de moyens de tous ordres accomplit un travail très appréciable en matière d'identification des présumés Maliens conformément à l'article 13 des Accords de Cotonou, dans la prise de contact avec les associations (tenue d'un répertoire des associations de migrants) et les projets existant, en matière de documentation. Il faut néanmoins que ce département ministériel prenne un véritable envol. Cela passera par une augmentation substantielle de ses moyens.

Le **Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)** fut créé en 1991 lors de la Conférence Nationale. Ses statuts furent profondément modifiés en 2004. Le HCME se fixe comme objectifs principaux de promouvoir l'image du pays en appui aux missions diplomatiques et consulaires, de porter assistance aux Maliens résidant à l'étranger, d'inciter les migrants à orienter leurs envois financiers vers des investissements, de promouvoir les actions culturelles et sportives, de développer des programmes d'information à l'attention des candidats à l'émigration, favoriser la coopération décentralisée.

Le HCME est très bien structuré. Son siège est situé à Bamako et est présent dans 62 pays. Dans chacun des pays le Conseil des Maliens de l'Extérieur dispose d'un bureau composé de 17 membres, soit plus de 1000 membres actifs de part le monde. Le HCME représente les Maliens vivant à l'étranger et à ce titre son influence politique est considérable. Sachant que le nombre de Maliens immigrés est très important, il est tout à fait plausible que les comportements électoraux des membres de leurs familles restés au pays soient proches des leurs. Au poids électoral, s'ajoute la puissance financière de la diaspora. A titre d'exemple, le HCME de Côte d'Ivoire a réussi à collecter en quelques jours 120 millions de FCFA pour le rapatriement des ressortissants maliens lors des événements de 2002.

Il existe une Politique de Population depuis 1991 révisée en 2004. Elle présente des actions concrètes tels que le recensement des maliens résidant à l'étranger et réalisation d'étude spécifiques, l'élaboration et mise en place d'un programme d'assistance à la population migrante, l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les conditions, les avantages et inconvénients de la migration internationale, la Facilitation de la réinsertion des migrants de retour, la création d'un fonds de garantie et d'assistance aux émigrés, le renforcement du mécanisme facilitant le transfert de fonds des émigrés vers le pays.

Annexe 5

Processus d'élaboration du Document Stratégie Pays

Le processus de programmation du 10^{ème} FED s'est déroulé en trois phases principales : lancement, analyses et définition de la stratégie de réponse. Elles ont été pilotées conjointement par l'Ordonnateur national du FED et la DCE selon une approche participative fondée sur la concertation et l'appropriation. Les acteurs au développement ont été associés tout au long du processus selon des modalités diverses (ateliers/ contributions écrites/ travaux bilatéraux...) pour répondre au mieux aux objectifs des différentes étapes.

1. DEFINITION DU CADRE DE PROGRAMMATION (janvier à mars 2006)

1.1 Mise en place de la structure de pilotage malienne : le Comité Technique Restreint - CTR

Un Comité Technique Restreint a été créé dès le début du processus par l'Ordonnateur national du FED (février 2006). Placé sous la présidence du Directeur de la Coopération Internationale, Ordonnateur national délégué du FED, il a réuni régulièrement les représentants de la Cellule d'appui aux services de l'ON (CONFED) et les 11 ministères impliqués particulièrement dans le processus. Le CTR a tenu 11 réunions de février à mai 2006.

Le CTR a joué un rôle central dans le processus de programmation :

- il a permis une forte implication des ministères (réalisation de fiches d'analyses sectorielles, conception de programmes, matrice de financements) garantissant une appropriation du processus
- il a assuré l'adéquation du processus avec les politiques nationales de développement.

1.2 Lancement du Dialogue de programmation

Définition d'une base de Dialogue partagée : Les autorités maliennes et la Délégation de la CE ont produit conjointement en fin février 2006 une note de cadrage, sur la situation et les défis de développement du pays. Ce document a lancé le Dialogue politique autour des enjeux du processus.

Enjeux du Dialogue : L'atelier régional **de** Ouagadougou a défini le contexte politique (Consensus européen pour le Développement, Stratégie pour l'Afrique, Déclaration de Paris) et le cadre régional du 10^{ème} FED (enjeux de l'intégration régionale et des APE). La rencontre bilatérale entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ordonnateur national et le Commissaire européen au Développement a permis d'aborder la gouvernance qui est placée au cœur du 10^{ème} FED. La participation du Mali à ce séminaire a été forte : l'Ordonnateur National, l'Ambassadeur du Mali à Bruxelles et un représentant de l'Assemblée nationale étaient présents.

1.3 Atelier conjoint national de réflexion pour la programmation du 10^{ème} FED

Un atelier conjoint de réflexion a été organisé les 21 et 22 mars 2006 à Bamako.

200 personnes (élus, représentants de l'administration, acteurs non étatiques, partenaires techniques et financiers) ont activement participé aux travaux (séances plénières et ateliers thématiques).

L'atelier visait **4 objectifs majeurs** :

- > Informer la société malienne de la nouvelle approche européenne
- > Ecouter les acteurs et les bénéficiaires des politiques de développement,
- > Appréhender les solutions proposées à la recherche de la croissance et de l'emploi pour une réduction effective de la pauvreté
- > Mesurer les aspirations et les obstacles face aux enjeux de l'ouverture et de la concurrence dans la perspective des APE.

2. PHASE D'ANALYSES PARTAGEES

2.1 Constitution d'une base d'études

Consolidation de l'existant

Environ 150 documents (études et contributions sectorielles) utiles à la préparation des analyses ont été rassemblés par la DCE. Ce recensement a permis de lancer une meilleure coordination dans la gestion de l'information entre PTFs qui se sont engagés à publier les études sur le site web "Country Analytic Work".

Etudes sectorielles complémentaires

L'Ordonnateur national et la DCE ont lancé en 2006 plusieurs études spécifiques :

- *Etude sur la matrice des donateurs et l'harmonisation de l'aide au Mali*, dans l'optique de mieux coordonner l'intervention communautaire et de développer les complémentarités entre PTFs
- *Etude sur la situation des Droits de l'Homme au Mali*, ce diagnostic a appuyé la préparation du Profil de gouvernance
- *Etude sur le Profil environnemental du Mali*
- *Etude sur le Profil des migrations au Mali*

Des études/évaluations sectorielles ont permis d'identifier les enjeux de certains secteurs pour le 10^{ème} FED

- *Etude Mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la culture au Mali*
- *Etude relative au stock national de sécurité alimentaire*
- *Mission d'évaluation et d'identification des appuis de la CE à la filière riz*
- *Mission d'Appui au développement de l'élevage*
- *Evaluation à mi-parcours du Programme Environnemental d'Appui à la Lutte contre la Désertification dans une Perspective de Développement*

Ces études ont donné lieu à des ateliers de restitution participatifs.

Dossiers de programmation sectorielle des Ministères techniques :

Le CTR a sollicité les ministères clés afin qu'ils préparent un dossier de programmation sectorielle présentant la stratégie sectorielle approuvée par les autorités, en phase avec le CSLP, déclinée en politiques et plans d'actions cohérentes, le schéma institutionnel et organisationnel viable et opérationnel, un cadre de dépenses à moyen terme valide, un programme cohérent et pertinent, les préalables particuliers à toute intervention.

La préparation de ces dossiers a duré d'avril à juillet 2006, sur la base de réunions hebdomadaires/mensuelles du CTR et de séances de travail dans les départements techniques.

Onze départements ministériels ont présenté au CTR 13 dossiers sectoriels ou thématiques qui ont fait l'objet d'une consolidation, débattue le 5 juillet au sein du CTR, en présence de tous les départements impliqués dans le processus. Cette consolidation, qui n'impliquait pas de choix ni de priorités à ce stade de l'exercice, a été transmise à la DCE accompagnée des 13 dossiers de programmation sectorielle pour analyse.

2.2 Analyses conjointes PTFs

Les analyses relatives à la situation du Mali (Chapitre 2 du Document de Stratégie Pays) ont été préparées en étroite collaboration avec les Etats membres très intéressés à disposer de documents d'analyses communs. Une feuille de route des différentes analyses à préparer a été établie selon une démarche volontariste de chacun des PTF, chaque PTF proposant de s'impliquer à un degré relatif à ses intérêts, potentialités, disponibilités et capacités. Le calendrier réduit de programmation n'a pas permis la préparation d'analyses par les PTFs, mais une dynamique a été lancée par la GTZ qui contribué activement par une analyse environnementale. La Banque Mondiale a étroitement collaboré à la préparation des analyses économiques et sociales (la préparation du Country Assistance Strategy est concomitante avec la préparation du 10^{ème} FED).

Les analyses réalisées à partir des documents énumérés ci-dessus (2.1) ont fait l'objet de multiples consultations actives et enrichissantes avec les Etats membres ainsi qu'avec la Banque mondiale et le Canada.

2.3 Partage des leçons apprises

Le chapitre III a profité de l'évaluation conjointe de la coopération communautaire et française avec le Mali depuis les années 90 qui s'est terminé en début 2006. En plus, plusieurs ateliers avec les principaux PTF ont été réalisés tout au long de l'exercice pour aborder les questions des avantages comparatifs entre PTF et des expériences acquises par chacun. Sur ces bases et dans le cadre des efforts engagés en faveur d'une programmation concertée, le groupe des PTF a pu progresser vers une vision plus claire des complémentarités inter- et intrasectorielles entre PTF dans le soutien au CSLP.

Cet exercice a en outre été l'occasion d'approfondir le dialogue entre la délégation de la CE et les représentants des Etats Membres et d'asseoir une coordination plus étroite entre eux en vue de renforcer l'approche européenne.

2.4 Préparation du Profil de gouvernance

Les travaux pour la préparation du Profil de Gouvernance ont débuté en juin 2006, ils ont fait l'objet de plusieurs rencontres entre la DCE et les Etats membres élargis à la Banque Mondiale et au Canada. Les PTF impliqués ont tous souligné leur vif intérêt pour ce document qui aborde les multiples aspects de gouvernance.

La DCE a soumis un premier draft puis a consolidé les contributions de tous. Une première version de ce diagnostic a été envoyée au gouvernement malien le 08-09-06 et la version finale le 01-10-06. Le profil de gouvernance a été commenté par le gouvernement du Mali. Egalement le gouvernement malien a élaboré un plan d'engagements assorti d'un plan d'action.

3- PHASE DE FINALISATION DU PROGRAMME

La programmation a consisté en quatre étapes principales: les consultations préliminaires, la préparation d'un projet de stratégie de réponse, les consultations restreintes auprès du Gouvernement, des partenaires au développement, des consultations sectorielles élargies à l'ensemble des acteurs concernés (Autorités maliennes, Partenaires au développement, Acteurs Non Etatiques).

3.1-Les consultations

Plusieurs sessions de travail (Ministères Techniques, CONFED, DCE) ont porté sur l'analyse du CSLP 2, les objectifs de développement de l'UE et les programmes proposés par les Ministères techniques. Quatre angles d'analyse ont été définis : (i) adéquation aux objectifs du CSLP et notamment aux objectifs priorisés par la CE, (ii) recours aux capacités effectives de la CE à soutenir les actions, se fondant sur ses avantages comparatifs, (iii) lien avec l'intégration régionale et (iv) renforcement de la croissance pro-pauvres.

Des échanges avec les PTFs ont été organisés pour leur présenter les objectifs de la CE dans le cadre du CSLP, les propositions de départements techniques et les pistes envisagées par la DCE pour construire le PIN en tenant compte des contraintes formelles (2 domaines de concentration, 50% d'appui budgétaire). Les PTFs ont exprimé leurs attentes concernant l'intervention communautaire dans certains secteurs notamment au regard de l'importance des financements communautaires. Ces rencontres ont également été l'occasion d'engager des réflexions préliminaires quant aux complémentarités ou coopérations intra sectorielles envisageables, ouvrant la voie à d'éventuels cofinancements.

3.2. La préparation de la stratégie de réponse :

Une équipe multisectorielle restreinte sur la base des orientations pour la programmation, des réflexions déjà entamées et des résultats des différentes consultations a élaboré un document de base qui a permis d'entamer les échanges sur la définition de la stratégie de réponse.

Consultations CONFED-DCE : Cet atelier a validé le travail préliminaire, il a été demandé cependant d'approfondir la réflexion sur les questions relatives au développement des régions, dans le cadre du processus de décentralisation/déconcentration.

Consultations restreintes avec les représentants de la Cellule CSLP, du Ministère de l'Economie et des Finances et de la CONFED : Les aspects pertinents qui ont été relevés portent sur l'alignement sur les priorités du CSLP 2, la prise en compte des aspects comme la sécurité alimentaire et l'appui à la société civile.

Consultations restreintes des PTF autour du projet de stratégie de réponse : Cette consultation restreinte a réuni au premier plan, les partenaires avec lesquels la complémentarité est déjà fort avancée. La rencontre a permis de mieux préciser les zones de complémentarité qui se dessinent sur la base du projet de stratégie de réponse.

3.3. Les consultations sectorielles élargies au Gouvernement, aux PTFs et aux Acteurs Non Etatiques

Ces consultations sectorielles ont été organisées par la DCE avec le Gouvernement, les partenaires au Développement et les Acteurs Non étatiques.

Au total de cinq consultations sectorielles ont été organisées dans les domaines suivants: Culture, Transport, Décentralisation/Déconcentration, Développement rural/Gestion des Ressources Naturelles, Appui Macro économique.

D'une manière générale, il ressort des consultations que les choix d'intervention conjointement retenus sont en adéquation avec les priorités du Gouvernement malien. Les participants ont salué en particulier l'alignement du 10^{ème} FED sur le CSLP 2. Les consultations ont permis d'apporter de nombreuses clarifications sur les orientations sectorielles prévues dans le cadre du 10^{ème} FED et des contributions sur les possibilités de mise en œuvre opérationnelles.

En mai 2007, le processus de consultation avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, DCE, PTFs, ANE) s'est clôturé lors d'un atelier d'échanges sur la structure du PIN 10^{ème} FED.

Programmation conjointe PTFs :

Les Directeurs de Coopération des Etats membres de l'UE ont proposé en juin 2006 le Mali comme pays pilote pour une programmation conjointe et six Etats Membres (EM) ont exprimé leur intérêt de participer. L'approche a révélé vite ses limites dans le contexte du Mali du fait de problèmes du calendrier serré de la programmation du 10^e FED et des contraintes de ressources humaines auprès des différents partenaires impliqués.

De ce fait, les partenaires ont décidé de travailler, dans le cadre de la programmation 10^e FED, de manière conjointe, toutes les parties d'analyse et de continuer, par la suite, à un approfondissement de la stratégie de réponse, global et sectorielle afin d'aboutir, vers mi 2007 à un document de stratégie effectivement partagé. Un leadership malien plus fort et une participation malienne plus volontariste et performant en est cependant une condition essentielle.

Les réflexions lancées et les premiers travaux techniques réalisés (la DCE a élaboré une matrice de donateur et initié un travail sur les complémentarités dans le cadre du CSLP) en vue de la programmation du 10^{ème} FED ont créé une nouvelle dynamique. La participation des Etats membres de l'UE aux différentes rencontres liées à la programmation a été active et suivie.

L'élément le plus visible de cette concertation est l'élaboration du Profil de Gouvernance, qui en plus des Etats membres de l'UE a impliqué la Banque Mondiale et le Canada. Il est prévu que le suivi du plan de gouvernance annexé à ce même programme puisse être la base d'un dialogue régulier de suivi entre les Chefs de Mission de l'UE et l'Ordonnateur National.

Les parties analytiques du Document de Stratégie Pays ont été réalisées conjointement. L'Allemagne a préparé une analyse sectorielle sur l'environnement dont les points clés sont repris dans le DSP. La Banque Mondiale, dont le calendrier de programmation coïncide avec celui du FED, a été substantiellement impliquée dans la préparation des analyses économiques et sociales. Toutes les analyses ont profité des contributions et de commentaires des EM et sont à considérer comme des documents conjointes.

Les choix stratégiques sont issus d'une étroite concertation avec les Etats membres et tiennent compte dès le stade de la programmation, des complémentarités inter et intra sectorielles (futurs cofinancements et coopérations).

Implication des Acteurs Non Etatiques au processus de programmation du 10^{ème} FED:

Les Acteurs Non Etatiques ont fortement participé à l'atelier de lancement du processus de programmation. Leurs principales interventions ont porté sur les difficultés que rencontrent le secteur privé et les enjeux de la signature d'un Accord de Partenariat Economique pour le Mali. Compte tenu de l'intérêt de cette question et du manque d'informations dont dispose le secteur privé, un atelier ad hoc a été organisé en avril 2006.

Les ANE ont d'abord été impliqués dans les travaux analytiques. Lors de l'atelier de lancement du processus en mars 2006, 200 personnes dont environ 100 représentants de la société civile étaient présents (10 élus, 45 représentants d'associations et ONG, 30 représentants du secteur privé et des organismes socio-économiques, 15 représentants de la sphère universitaire et journalistique). Ils ont fortement participé aux six ateliers thématiques de réflexion sur (i) le renforcement des problématiques transversales, (ii) les infrastructures au service de la compétitivité, (iii) les opportunités de développement des filières agricoles, (iv) la décentralisation et les initiatives locales, (v) de nouvelles opportunités pour le secteur privé et (vi) gouvernance et croissance ont permis d'identifier les principaux défis et problématiques de chaque secteur. Toutes les composantes de la société malienne comme des PTF ont eu l'occasion de s'exprimer et d'apporter avis et commentaires : les débats ont été animés, francs et approfondis.

Les ANE ont été impliqués dans le processus de préparation du CSLP2 dans lequel la stratégie de réponse communautaire s'insère. Les principaux représentants des ANE et notamment les plateformes d'ONG ont aussi contribué aux 5 rencontres sectorielles de présentation de la stratégie de réponse et de réflexion sur les principales interventions communautaires du 10^{ème} FED (novembre 2006). Leurs contributions ont essentiellement porté sur les modes de faire, l'objectif était de valoriser leurs expériences et savoir faire afin que les interventions communautaires intègrent les "bonnes pratiques" soulevées.

Des mécanismes participatifs sont prévus dans la préparation des projets, les ANE seront consultés pour la définition de la mise en œuvre opérationnelle du Programme Indicatif National.

Par ailleurs, les ANE seront bénéficiaires directs et/ou parties prenantes à la mise en œuvre de plusieurs interventions 10^{ème} FED notamment dans les secteurs de la décentralisation, de la culture, de la gestion des migrations ou de la sécurité alimentaire.

Chronologie du processus de programmation

| ETAPES | DATE |
|--|------------------------------------|
| Mise en place du Comité Technique Restreint | |
| Première réunion du CTR | 15 Février 2006 |
| Préparation Note de cadrage par DCE en association avec autorités maliennes et CTR et transmission à Bruxelles | Fin février 2006 |
| Lancement programmation par le Commissaire européen au développement Séminaire régional Ouagadougou | 6-7 mars |
| Atelier Conjoint de réflexion pour la programmation du 10 ^{ème} FED avec participation de 200 personnes dont 10 élus, 55 acteurs non étatiques | 21-22 mars 2006 |
| Atelier DCE-Etats membres de l'UE afin de déterminer les avantages comparatifs | 27 mars 2006 |
| Etude: "Matrice des donateurs - Appui à l'harmonisation de l'aide au Mali" | Mars 2006 |
| Envoi à Bruxelles Rapport Annuel Conjoint (RAC) 2005 | 3 avril 2006 |
| Consolidation des études et des contributions sectorielles, analyses et rencontres thématiques avec les Ministères techniques | Mai Juin- Juillet |
| Etude "Profil Environnemental" | Mai 2006 |
| "Etude relative au stock national de sécurité alimentaire" | Mai 2006 |
| "Etude d'évaluation et d'identification des appuis de la CE à la filière riz" | Mai 2006 |
| Etude "Mission d'appui au Développement de l'élevage" | Mai 2006 |
| Organisation et tenue de la première revue du CSLP 2002-2005 qui a regroupé les acteurs suivants : services techniques des départements ministériels ; société civile ; secteur privé ; Haut Conseil des Collectivités ; Conseil économique, social et culturel ; Partenaires techniques et financiers. | 8 et 9 juin 2006 |
| Envoi du Issues Paper « issues paper » à Bruxelles | 30 juin 2006 |
| Etude "Situation des Droits de l'Homme au Mali" | Juin 2006 |
| Etude "Evaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali" | Juin 2006 |
| Etude "Evaluation à mi parcours du Programme Environnemental d'Appui à la Lutte contre la Désertification dans une Perspective de Développement" | Juin 2006 |
| Rédaction des analyses de la situation du Mali et des leçons apprises en coordination avec les EM (chapitres II et III du DSP) | Mai-Juin- Juillet 2006 |
| <i>Profil Gouvernance</i> , un profil de gouvernance a été élaboré par la DCE, les Etats membres de l'Union européenne, le Canada et la Banque Mondiale. | Juin- juillet- août-septembre 2006 |
| Analyse et discussion des dossiers de programmation sectoriels préparés par les Ministères techniques au sein du CTR (11 départements ministériels ont présenté au CTR 13 dossiers sectoriels ou thématiques) | 5 Juillet 2006 |
| Atelier sur le partage des leçons de la coopération passée : DCE/Etats membres/ Banque Mondiale/ Canada | 4 septembre 2006 |
| Atelier National de Préparation et de suivi-évaluation du CSLP 2 ^{ème} Génération 2007-2011 avec la participation de 210 personnes représentant, le Gouvernement, certaines Institutions de la République, les Collectivités Territoriales, le Secteur Privé, la Société Civile, les Partenaires Techniques et Financiers | 11-13 septembre 2006 |
| Elaboration Feuille de route "Modalités de la programmation au Mali dans le cadres des complémentarités renforcées" | 20 septembre 2006 |
| Atelier conjoint d'analyse DCE-CONFED une réflexion commune sur (i) l'analyse et le diagnostic de l'économie malienne, (ii) le profil pauvreté tel qu'il peut être arrêté dans l'attente des études en cours et (iii) les filières porteuses de croissance au Mali | 27 septembre 2006 |
| Session de travail avec les PTF a réuni l'ensemble des PTF pour leur présenter les objectifs de la CE dans le cadre du CSLP les propositions de départements techniques et les pistes envisagées par la DCE pour construire le PIN | 6 octobre 2006 |
| Banque Mondiale MALI : Retraite de la Stratégie d'assistance pays Publication du "Country Economic Memorandum" de la Banque Mondiale | 26 octobre 2006 |
| Atelier DCE-CONFED Présentation du projet de stratégie de réponse | 30 octobre 2006 |
| Rencontre avec la Banque Mondiale et l'AFD | 31 octobre 2006 |
| Rencontre avec la Cellule CSLP et des représentants du Ministère Présentation du projet de stratégie de réponse et Echanges discussions | 7 novembre 2006 |
| Consultation sectorielle Appui Macro Economique | 15 novembre 2006 |

| | |
|---|------------------|
| Consultation sectorielle Culture | 16 novembre 2006 |
| Consultation sectorielle Développement rural gestion des ressources naturelles | 16 novembre 2006 |
| Consultation sectorielle Transport | 20 novembre 2006 |
| Tenue de la 22 ^{ème} Réunion de la Commission Mixte PTF et Gouvernement | 20 novembre 2006 |
| Consultation sectorielle Décentralisation/déconcentration | 21 novembre 2006 |
| Etude "Profil Migration" | Novembre 2006 |
| Commentaires du gouvernement sur le profil gouvernance et élaboration d'un plan d'engagements et un plan d'action | Janvier 2007 |
| Atelier d'échanges sur le RAC 2006 et DSP/PIN 10 ^{ème} FED | 17 Mai 2007 |

Annexe 6

Feuille de route pour l'harmonisation

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS

ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT ET LES DONNATEURS AU MALI

Des progrès appréciables ont été accomplis au Mali depuis l'enquête OCDE 2006 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris qui avait mis en lumière les avancées et les efforts à fournir par le Gouvernement malien (GdM) et les partenaires au développement (PTF) pour atteindre les objectifs fixés pour 2010. Le GdM vient de préparer en 2007 un plan d'action 2007/2009 sur l'efficacité de l'aide avec la participation des PTF. Un Secrétariat à l'harmonisation a été mis en place par le GdM. Les PTF également ont pris des engagements en matière d'harmonisation et alignement. Ils ont inscrit comme priorité la préparation d'une stratégie commune d'assistance pays à partir de 2007 qui va porter sur une analyse conjointe des priorités du GdM contenues dans le CSLP, la préparation d'une réponse commune basée notamment sur une analyse de la complémentarité. Ils ont mis en place un Pool Technique pour les assister. Cette Note fait l'état des lieux des actions envisagées par le GdM et les PTF.

| INDICATEURS DECLARATION DE PARIS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE PLAN D'ACTION | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|--|---|--|---|
| <p>Indicateurs 1 Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le GdM a adopté sa deuxième génération de CSLP⁵⁰ pour la période 2007/2011. Le CSLP est associé d'un Cadre budgétaire à moyen terme. • Le Mali dispose par ailleurs de politiques dans plusieurs secteurs (Santé, Education, Agriculture, Décentralisation, Transport) • Les Ministères de la Santé, Education, Développement social disposent de CDMT. Le processus CDMT a été élargi à la réforme de l'Etat, décentralisation, infrastructures, MATD. • L'exercice PEFA de 2006 situe le Mali | <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement annexe au projet de Loi des Finances le rapport de mise en œuvre du CSCRP. • Généraliser les CDMT à tous les ministères et/ ou les secteurs • Assurer la cohérence entre le CSCRP, les programmes, les CDMT et le Budget de l'Etat • Revoir et réduire le nombre des indicateurs de suivi-évaluation consensuels du CSLP seconde génération | <ul style="list-style-type: none"> • Les PTF se sont engagés à appuyer le GdM à travers le renforcement des capacités en matière d'élaboration de CSLP et des CDMT |

⁵⁰ Toute référence au CSLP dans le texte concerne le CSLP de deuxième génération 2007/2011.

| | | | |
|--|--|--|--|
| | au dessus de la moyenne des Pays de la sous région au niveau de la cohérence des politiques publiques avec le budget | | |
|--|--|--|--|

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|---|--|--|--|
| Indicateur 2a Des systèmes nationaux fiables de gestion des Finances Publiques | <ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernement pour remédier aux faiblesses actuelles du système de Gestion des Finances Publiques a adopté en 2005 un "Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration de la gestion des Finances Publiques -PAGAMGFP" La conduite de l'exercice PEFA en 2006 a permis de disposer d'une situation de référence sur la qualité de la gestion des finances publiques. Les PTF ont conduit en 2007, une appréciation conjointe sur la mise en œuvre du PAGAMGFP | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des actions prévues au niveau du cadre logique du PAGAM/GFP Tenir régulièrement des réunions statutaires du comité technique du PAGAM/GFP | <ul style="list-style-type: none"> Appui au PAGAMGFP |
| Indicateur 2b Des systèmes nationaux fiables de passation des Marchés Publics | <ul style="list-style-type: none"> L'amélioration du système de passation des marchés publics fait partie également du PAGAMGFP (Axe 4) L'appréciation conjointe 2007 des PTF sur le PAGAMGFP montre que les efforts dans ce domaine sont insatisfaisants. | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PAGAMGFP Rendre efficace le Comité Technique PAGAM/GFP | <ul style="list-style-type: none"> Appui au PAGAMGFP |
| Indicateur 3 Les Apports d'aide sont alignés sur les priorités | <ul style="list-style-type: none"> Les PTF ont renouvelé leurs engagements à s'aligner sur le CSLP La CE et la BM alignent leurs programmations sur le CSLP Plusieurs bailleurs ont adopté l'aide | <ul style="list-style-type: none"> Généraliser les CDMT au niveau de tous les ministères Favoriser la participation des donateurs aux processus budgétaire (lettre de cadrage, | <ul style="list-style-type: none"> Alignement des PTF sur les axes d'intervention prioritaires du CSLP Les PTF envisagent de conduire une stratégie commune d'assistance pays en 2007 Signature projetée de l'arrangement |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|---|--|---|---|
| nationales | budgétaire (général ou sectoriel) et s'alignent de fait sur les systèmes nationaux (Pays-Bas, la Suède, la France et la CE, BAD, Banque Mondiale) <ul style="list-style-type: none"> • La Belgique et l'Allemagne considèrent la possibilité de s'engager également • Le Canada fournit un appui budgétaire à travers les SWAPs en éducation et santé et projette de passer à une aide budgétaire directe dans ces deux domaines • Les travaux techniques sur l'arrangement spécifique appui budgétaire ont connu une nette avancée en 2006 | CDMT, etc.). <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre d'appui budgétaire général commun | spécifique sur l'appui budgétaire général prévue pour courant 2007 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de SWAP et/ou programmes conjoints dans de nouveaux secteurs |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Les PTF ont observé des écarts entre les montants dans leur budget annuel et les montants dans le budget Etat pour 2005 • L'intégration des financements extérieurs dans le budget de l'Etat fait partie de l'axe 3 du PAGAMGFP | <ul style="list-style-type: none"> • Créer un dispositif de suivi de l'aide extérieure en unifiant le système national de données sur l'aide | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les échanges d'informations entre PTF et Ministère des Finances • S'assurer que les contreparties projets soient bien inscrites dans le budget |
| Indicateur 4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs PTF soutiennent le renforcement des capacités. Mais les actions sont peu coordonnées • Une stratégie de renforcement des capacités a été intégrée dans le CSLP • Des initiatives de coordination existent dans le secteur Education et dans l'appui au PAGAM- GFP | <ul style="list-style-type: none"> • Créer un dispositif de suivi de l'aide extérieure en unifiant le système national de données sur l'aide. • Coordonner les appuis institutionnels en inventoriant les besoins en renforcement de capacités, de programmation et | <ul style="list-style-type: none"> • En 2006, le Canada a financé une étude sur le renforcement des capacités qui explorera les possibilités d'une approche commune des partenaires • Mise en place de mécanismes communs d'appuis au Développement des capacités par secteur et un suivi des progrès |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|---|--|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le GdM développe une stratégie approfondie de renforcement des capacités et prévoit approfondir le volet développement institutionnel dans le CSLP • La trop forte mobilité des ressources humaines au sein du gouvernement représente un obstacle | de suivi et les articuler avec les projets d'appui institutionnel existants (PDI, PAGAM/GFP). | <ul style="list-style-type: none"> • Appui concerté dans le cadre du PAGAM/GFP |
| <p>Indicateur 5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des Finances Publiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme de Développement Institutionnel (PDI) fait l'objet d'un appui conjoint de plusieurs PTF • Dans le domaine de la décentralisation, il existe un Fonds Commun d'Appui | <ul style="list-style-type: none"> • Validation, par le Comité technique PAGAM/GFP, des résultats du programme impliquant une appréciation de la qualité de la gestion des Finances Publiques dans le pays • Tenir régulièrement des réunions statutaires du comité technique du PAGAM/GFP • Favoriser la participation des donateurs aux processus budgétaire (lettre de cadrage, CDMT, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Assister le GdM pour l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités • Mise en place de mécanismes communs d'appuis au Développement des capacités |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs bailleurs au Mali ont adopté l'aide budgétaire et s'alignent de fait sur les systèmes fiduciaires nationaux (Pays-Bas, la Suède, la France et la Commission Européenne, BAD, Banque Mondiale) • La Belgique et l'Allemagne considèrent la possibilité de s'engager également • Le Canada fournit un appui budgétaire à travers les SWAPs en éducation et santé et projette de passer à une aide budgétaire directe dans ces deux domaines • Les obstacles indiqués par les donateurs qui n'envisagent pas l'appui budgétaire dans leur programmation portent sur les délais dans la mise en œuvre des actions du PAGAMGFP et la méconnaissance du système national par certains donateurs | | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre effective par le GdM du Programme d'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques et le renforcement de la bonne gouvernance • Suivi de la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur Général • Signature projetée de l'arrangement spécifique appui budgétaire courant 2007 |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|--|--|--|---|
| Indicateur 5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés | <ul style="list-style-type: none"> • Respect en général des procédures nationales pour les achats de biens et services. • L'application des procédures des donneurs est souvent obligatoire au-delà d'un certain seuil • Certains PTF manquent de confiance au système national et redoutent son inefficience et la lourdeur administrative | <ul style="list-style-type: none"> • Validation, par le Comité technique PAGAM/GFP, des résultats du programme impliquant une appréciation de la qualité de la gestion des Finances Publiques dans le pays • Tenir régulièrement des réunions statutaires du comité technique du PAGAM/GFP | <ul style="list-style-type: none"> • Appui au Gouvernement pour la mise en conformité du système de passation des marchés au Mali avec les dispositions UEMOA • Obtenir que le GdM serve de test sur indicateurs OCDE sur marchés publics • Mise en œuvre plan d'action sur les marchés publics (CPAR) comme volet du PAGAMGFP |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|--|--|---|--------------------------------|
| <p>Indicateur 6 Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des efforts sont réalisés pour réduire le nombre d'unités parallèles en les intégrant dans les structures nationales • Les besoins de structure parallèle sont moindres dans les secteurs où il existe un plan et un leadership gouvernemental • Pour certains PTF, le choix des structures parallèles répond à diverses raisons (historique, manque de confiance aux structures nationales, absence de structures nationales relais) • La tendance est toutefois à la réduction des structures parallèles avec la mise en place des appuis budgétaires | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets (PIU) : <ul style="list-style-type: none"> - inventoirer secteur par secteur les différentes PIU, - mettre en œuvre une stratégie secteur par secteur pour supprimer ou transformer ces PIU • Accroître le nombre de SWAPs (approche sectorielle), de paniers communs de financement et de coopérations déléguées | |
| <p>Indicateur 7 L'aide est davantage prévisible</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des écarts plus ou moins importants relevés entre le montant programmé et décaissé par les PTF et le montant budgétisé par l'Etat • Les problèmes relevés portent sur la non-satisfaction par le GdM des conditions de décaissement et les délais d'approbation des PTF | <ul style="list-style-type: none"> • Les PTF et le Gouvernement s'accordent sur une programmation triennale des flux financiers selon un format établi par le Secrétariat de l'harmonisation de l'aide. Les donateurs hors OCDE et les fonds globaux y sont intégrés. • Mettre en place une base de données qui intègre les chiffres des flux financiers effectivement décaissés par les donateurs et des flux financiers reçus par le Gouvernement. • Les PTF s'engagent à fournir leurs prévisions de financement sur trois ans, en avril de chaque année, pour permettre leur prise en compte dans les CDMT et le budget. • Le Gouvernement et les PTF rendent possible le décaissement de l'appui budgétaire dans le premier trimestre de l'année fiscale • Adopter des modalités d'aide plus claires assorties de conditions de déboursements plus transparentes pour le Gouvernement | |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|--|---|--|--|
| <p>Indicateur 8 L'aide est de plus en plus non liée</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier la situation actuelle (enquête). • Privilégier l'utilisation des systèmes d'appel d'offres non liés dans les nouvelles conventions de financement | |
| <p>Indicateur 9 Utilisation de procédures ou de dispositifs communs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des cadres de dialogue entre donateurs et gouvernement existent (Commission Mixtes, Cadres partenariaux) • Un accord cadre entre le GdM et les PTF relatif aux appuis budgétaires dans la mise en œuvre du CSLP a été signé en mars 2006 par six donateurs au Mali • Des progrès concrets sont relevés avec la signature des arrangements spécifiques pour les appuis budgétaires sectoriels éducation et santé et la mise en place d'un panier commun dans le domaine de la décentralisation qui font appel à des cadres communs (conditionnalités, cadre partenarial, mécanismes de suivi). | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la participation des donateurs aux processus budgétaires (lettre de cadrage, CDMT, etc.). • Favoriser la coopération déléguée dans les négociations bilatérales • Etablir une note sur les bonnes pratiques afin de capitaliser les expériences acquises | <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie commune d'assistance au pays, basée sur les priorités du CSLP. Cette stratégie se base sur les principes de la complémentarité. • Signature de l'arrangement spécifique Appui budgétaire General projetée pour courant mars 2007 • Développer des SWAP permettant la mise en place de cadre d'intervention commun (partage d'analyses et études, missions de revue conjointe, matrice de performance et d'indicateurs commune, mécanismes de financement communs) • Développer la complémentarité entre donateurs dans les interventions sectorielles (coopération déléguée notamment) |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement et les PTF élaborent secteur par secteur, en s'appuyant sur les groupes thématiques fonctionnels, un plan d'harmonisation et de simplification des modalités d'intervention et des procédures : paniers communs, missions conjointes, déclencheurs conjoints, conventions communes. • Etablir un inventaire de l'ensemble des documents relatifs aux politiques et procédures d'aide en vigueur chez les donateurs. | |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|---|--|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Il existe deux arrêtés sur les perdiems (financement budget propre et financement extérieur) qui nécessitent une relecture et harmonisation. • Les taux de per diem ne sont pas harmonisés entre le financement intérieur et le financement extérieur • Le MEF considère un barème applicable aux financements extérieurs pour les appuis budgétaires sectoriels pourtant intégrés au budget donc régis comme tel par les procédures nationales | <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les barèmes de per diem et d'indemnités du Gouvernement et des bailleurs en faisant une relecture de l'arrêté en question | <ul style="list-style-type: none"> • Engager un dialogue avec le MEF sur la question des perdiems notamment pour le cas des appuis budgétaires sectoriels • Initier une réflexion au niveau des PTF sur la question de l'harmonisation des perdiems |
| <p>Indicateur 10 a</p> <p>Missions conjointes</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des missions conjointes ont été effectuées dans certains secteurs (éducation, santé, finances publiques). • Le suivi/évaluation ordonné et planifié du CSLP reste un problème majeur. Il devrait pouvoir se faire de façon conjointe (Mali-PTF) sur base d'un calendrier préétabli et en tenant compte du calendrier budgétaire national | <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les différentes revues sectorielles avec le CSCRP : santé, éducation, finances publiques, décentralisation et Programme de Développement institutionnel et les aligner sur le calendrier budgétaire | <ul style="list-style-type: none"> • Les PTF dans le cadre des Arrangements spécifiques Appuis budgétaires (sectoriels et généraux) ont déjà harmonisé les revues bilatérales (conduite de revues conjointes) • Les PTF sont favorables a la conduite de missions conjointes et envisagent la mise en place de revues conjointes de portefeuille de projets de tous les bailleurs avec le GdM • Dans le cadre de l'arrangement spécifique appui budgétaire général, il est prévu d'instituer également des revues conjointes |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement et les PTF s'accordent sur le principe qu'il n'y aura pas de missions dans la période de préparation du budget. • Chaque groupe sectoriel / thématique fixe des règles déterminant les missions devant être conjointes, puis établit deux fois par an un calendrier prévisionnel des missions et identifie l'ensemble des missions pouvant être réalisées conjointement. | |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|--|---|---|--|
| | | | |
| Indicateurs 10 b Travaux analytiques par pays effectués conjointement | <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de plusieurs initiatives conjointes en 2006 : revue du CSLP, conduite du PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability), échanges plus systématiques lors de débriefings de missions (FMI, BM, UE, etc.). • Publication de documents sur le site www.countryanalyticwork.net. | <ul style="list-style-type: none"> • Chaque groupe thématique de la Commission Mixte établit un calendrier prévisionnel des études et autres travaux analytiques prévus pour les années 2007 et 2008. Les Td R et les rapports des études sont discutés dans ces groupes. | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux et analyses conjointes • Poursuivre la coordination PEFA et réaliser conjointement d'autres exercices similaires • Initier d'autres travaux conjoints avec l'assistance du Pool Technique |
| Indicateurs 11 Cadres orientés vers les résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Listing commun d'indicateurs pour le suivi du CSLP • Listing commun d'indicateurs pour le suivi sectoriel : Santé, Education, Réforme de l'Etat et Décentralisation. • L'exercice PEFA situe le Mali au dessus de la moyenne des Pays de la sous région au niveau de la cohérence des politiques publiques avec le budget • Une rencontre internationale a eu lieu au Vietnam (Hanoi) en février 2007 sur la gestion axée sur les résultats mais le Mali n'a pas participé | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités d'élaboration des CDMT et d'utilisation de la méthode GAR. • Elaborer une méthode d'évaluation commune pour la revue CSCRP et les revues sectorielles qui fait le lien entre les ressources utilisées et les résultats acquis. • Evaluer et améliorer la collecte des informations statistiques. • Utiliser les conclusions des revues annuelles conjointes sectorielles et globales y compris celles des finances publiques pour ajuster les CDMT • Harmoniser les différentes revues sectorielles avec le CSCRP : santé, éducation, finances publiques, | <ul style="list-style-type: none"> • Appui au GdM pour assurer un meilleur lien entre le CDMT et le CSLP • Appui au GdM pour l'élaboration de la matrice et du mécanisme de suivi CSCRP (performance et résultats) • Appui coordonné des PTF pour la mise en place d'un système national performant de suivi -évaluation des progrès du CSLP • Une restitution des résultats de la rencontre de Hanoi sur la GAR et des leçons pour le processus au Mali |

| INDICATEURS | SITUATION ACTUELLE | ACTIONS ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT | ACTIONS ENVISAGEES PAR LES PTF |
|---|---|--|--|
| | | décentralisation et Programme de Développement institutionnel ; et les aligner sur le calendrier budgétaire | |
| Indicateurs 12 Responsabilité mutuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de mécanisme formel d'évaluation de l'efficacité de l'aide. • Le GdM a mis en place un Secrétariat à l'harmonisation • Les PTF ont mis en place un Pool Technique pour les appuyer dans l'harmonisation et l'alignement | <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide • Faire fonctionner le mécanisme de la Commission mixte sous tutelle de laquelle les quatre groupes thématiques et les groupes sectoriels opèrent. • Définir les besoins en assistance du Secrétariat HA et du mécanisme de la Commission mixte. | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et des engagements des PTF par le Pool Technique • Assistance des PTF au secrétariat à l'harmonisation • Mettre en œuvre les actions en matière d'harmonisation, de complémentarité et d'alignement avec l'assistance du Pool Technique |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • En utilisant la méthode de l'OCDE, mettre en place un dispositif d'évaluation conjointe de ce plan d'action : <ul style="list-style-type: none"> - atelier de discussion de la méthode et en particulier de la définition des critères. - par la suite évaluer conjointement et annuellement les efforts entrepris par le Gouvernement et les PTF dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. • Partager les résultats de l'évaluation annuelle avec la société civile et le Parlement. • Réajuster le plan d'action annuellement au regard des résultats de l'évaluation et de l'état d'avancement | |
| <i>SOURCES D'INFORMATIONS</i> | <i>La situation actuelle a été établie à partir de l'enquête 2006 de l'OCDE sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et des résultats de l'appréciation conjointe des PTF de la mise en œuvre du PAGAM/GFP de mars 2007</i> | <i>Les actions du gouvernement ont été reprises du projet de plan d'action harmonisation du GdM du 05 Mars 2007</i> | <i>Les actions des PTF sont reprises des réponses à l'enquête OCDE 2006, du projet plan d'action harmonisation du GdM du 05 Mars 2007, du projet plan d'action harmonisation de la Banque Mondiale dans le cadre de son CAS 2007/2010, du projet de plan de travail du Pool Technique PTF</i> |

Annexe 6.1 : Résultats de l'enquête OCDE 2006 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris au Mali

| Table 23.9: Situation de références et Indicateurs | | | |
|--|--|------------------------|-------------------|
| INDICATEURS | | 2005 | 2010 |
| | | Situation de référence | Cible indicative |
| 1 | Appropriation – SRP Operationnel | C | B or A |
| 2a | Qualité des systèmes de Gestion des Finances Publiques | 4.0 | 4.5 |
| 2b | Qualité des systèmes de Passation de marches | ND | ND |
| 3 | Volume d'aide inscrit dans le budget | 55% | 85% |
| 4 | Coopération Technique Coordinée | 14% | 50% |
| 5a ⁱ | Utilisation des Systèmes de gestion des Finances Publiques (flux d'aide) | 21% | 47% |
| 5a ⁱⁱ | Utilisation des Systèmes de gestion des Finances Publiques (donateurs) | 6 | 90% des donateurs |
| 5b ⁱ | Utilisation des Systèmes de passation des marches (Flux d'aide) | 39% | ND |
| 5b ⁱⁱ | Utilisation des Systèmes de passation des marches (Donateurs) | 7 | ND |
| 6 | Unités Parallèles de mise en œuvre des projets | 73 | 24 |
| 7 | Prévisibilité de l'aide | 72% | 86% |
| 8 | Aide non liée | 78% | Progrès |
| 9 | Utilisation d'approches programmes | 45% | 66% |
| 10a | Missions coordonnées | 13% | 40% |
| 10b | Travaux analytiques coordonnées | 32% | 60% |
| 11 | Cadres d'évaluation des résultats et performance | D | B or A |
| 12 | Revue sur la Responsabilité mutuelle | Non | Oui |
| <i>Source: OECD 2006 Baseline Survey on Monitoring the Paris Declaration</i> | | | |

Annexe 7

Situation du Mali au regard des principales conventions internationales

Textes relatifs à l'interdiction de l'esclavage et de la servitude

- Convention pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui du 2 décembre 1949. Ratifiée par le Mali le 23 décembre 1964
- Convention relative à l'abolition de l'esclavage du 25 septembre 1926, adhésion du Mali le 24 mai 1965
- Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956), entrée en vigueur en 1957, adhésion du Mali le 2 février 1973
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1966) entrée en vigueur en 1969, adhésion du Mali le 16 juillet 1974
- La Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 20 novembre 1963
- La convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid du 30 novembre 1973, adhésion du Mali le 19 août 1977
- Convention internationale contre l'apartheid dans le sport adoptée le 10 décembre 1985. Adhésion le 7 février 1989.

Textes relatifs aux droits des femmes

- Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), entrée en vigueur en 1981, ratifiée le 10 septembre 1985
- Protocole facultatif à la CEDEF (1999), entrée en vigueur en 2000, adhésion du Mali le 5 décembre 2000.
- Convention sur la nationalité de la femme mariée (1957) entrée en vigueur en 1958, adhésion le 2 février 1973
- Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et de l'enregistrement des mariages (1962), entrée en vigueur en 1964, adhésion du Mali le 19 août 1964.
- Convention (n° 3) concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement (1919) entrée en vigueur en 1921 et révisée par la C103 et C193, non ratifiée par le Mali mais intégrée au code du travail (art. 178 - 184)
- Convention (n° 41) concernant le travail de nuit des femmes (1934), entrée en vigueur en 1936, ratifiée par le Mali le 22 septembre 1960
- Convention (n°45) concernant les travaux souterrains des femmes (1935), entrée en vigueur en 1937, non ratifiée par le Mali mais prise en compte dans le code du travail
- Convention (n°100) concernant l'égalité de rémunération entre main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale (1951), entrée en vigueur en 1953, ratifiée par le Mali le 12 juillet 1968.
- Convention (n°103) concernant la protection de la maternité (1952), entrée en vigueur en 1955 et révisée en 2000 par la C183, non ratifiée par le Mali mais intégrée au Code du travail

- Convention des Nations Unies sur les droits politiques de la femme, signée le 20 décembre 1952. Adhésion le 16 juillet 1974
- Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures, signée le 12 octobre 1957, adhésion du Mali le 2 février 1973.
- Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (7 novembre 1967)
- Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, ratifié le 16 septembre 2004

Textes relatifs aux instruments généraux

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) entré en vigueur en 1976, adhésion du Mali le 16 juillet 1974
- Protocole facultatif n° 1 se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adhésion du Mali le 24 octobre 2001.
- Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966) entrée en vigueur en 1976, adhésion du Mali le 16 juillet 1974.
- Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée par la Conférence des chefs d'Etat de l'OUA (1981), entrée en vigueur en 1986, adhésion du Mali le 21 décembre 1981.
- Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), entrée en vigueur en 1987, adhésion du Mali le 26 février 1999.
- Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants du 9 décembre 1975
- Convention de Genève relative aux blessés et malades dans les forces armées en campagne, 12/08/1949, adhésion du Mali le 24 mai 1965
- Convention de Genève relative aux blessés, malades et naufragés des forces armées sur mer, 12/08/1949, adhésion du Mali le 24 mai 1965
- Convention de Genève relative aux prisonniers de guerre, 12/08/1946, adhésion du Mali le 24 mai 1965
- Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, adhésion le 24 mai 1965
- Le protocole additionnel n°1 aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits internationaux du 8 juin 1977 ratifié par la loi n° 88-27 du 28 mars 1988
- Protocole additionnel n°2 aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux du 8 juin 1977 ratifié par la loi n° 88-27 du 28 mars 1988
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948. Adhésion du Mali le 16 juillet 1974
- Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, adhésion du Mali le 2 février 1973
- Protocole relatif au statut des réfugiés, adopté le 31 janvier 1967. Adhésion le 2 février 1973.
- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes qui peuvent être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination du 10 octobre 1980, adhésion du Mali par la loi n°98-002 du 19 janvier 1998

- Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leurs destructions du 13 juin 1993, ratifiée par la loi n°97-003 du 13 janvier 1997
- Convention attributive de compétence aux juridictions nationales pour les infractions commises par les militaires et assimilés engagés dans une action commune de l'accord de Non Agression et d'Assistance en matière de défense (A.N.A.D), ratifiée en 1989
- Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour Internationale de Justice signés à San Francisco le 26 juin 1945
- Convention d'Ottawa sur l'Interdiction et l'Utilisation, l'accumulation, la production et le transfert des mines antipersonnel de 1997, adhésion du Mali par la loi n°98-048 du 3 août 1998
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles additionnels contre la traite des personnes (femmes et enfants) et contre le trafic illicite des migrants ratifiés par la loi n° 019 du 3 juin 2002
- Déclaration d'engagement sur le VIH/Sida, session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, 25-27 juin 2001.
- Statut de la Cour Pénale internationale ratifié le 16 août 2000
- Ratification du protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme portant création de la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples en 2003
- Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique

Textes relatifs aux droits de l'enfant

- Convention relative aux droits de l'enfant (1989) du 20 novembre 1989, ratifiée par le Mali le 20 septembre 1990.
- Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, ratifié par le Mali le 16 mai 2002
- Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratifié par le Mali le 16 mai 2002.
- Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990), entrée en vigueur en 1999, ratification par le Mali le 3 juin 1998
- Convention (n° 6) sur le travail de nuit des enfants (1919), entrée en vigueur en 1921, ratifiée par le Mali le 22 septembre 1960
- Convention (n°182) sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants (1999), entrée en vigueur en 2000, ratifiée par le Mali le 9 août 2000.
- Convention sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale (Convention de la Haye) adoptée le 10 mai 1993, adhésion du Mali le 6 septembre 2001
- Accord de coopération entre la République du Mali et la République de Cote d'Ivoire en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants signé le 1^{er} septembre 2000
- Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959

Textes relatifs au droit au travail

- Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé (1957), entrée en vigueur en 1959, ratifiée par le Mali le 28 mai 1962
- Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé de 1930 ratifié par le Mali le 22 /09 /1960

- Convention (n° 111) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958) entrée en vigueur en 1960, ratifiée par le Mali le 2 mars 1964
- Convention (n°127) concernant le poids maximum des charges pouvant être transportées par un seul travailleur (1967), entrée en vigueur en 1970, non ratifiée par le Mali mais intégrée dans le code du travail (art.189.5)
- Convention (n°138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973), entrée en vigueur en 1976, ratifiée par le Mali le 3 juillet 2001
- Convention (n°155) sur la sécurité et la santé professionnelle (1982), entrée en vigueur en 1983, non ratifiée par le Mali mais prise en compte dans le code de prévoyance sociale
- Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948) ratifiée le 22/09/1960
- Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949) ratifiée le 2/03/1964
- Convention n° 4 sur le travail de nuit (femmes) 1919, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n° 5 sur l'âge minimum (industrie) 1919, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n° 11 sur le droit d'association (agriculture), 1921, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n°13 sur la céruse (peinture), ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n°14 sur le repos hebdomadaire (industrie) 1921, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n°17 sur la réparation des accidents du travail, 1925, ratifiée le 12 juillet 1968
- Convention n°18 sur les maladies professionnelles, 1925, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n°19 sur l'égalité de traitement (accident du travail), 1925, ratifiée le 17 août 1964
- Convention n°26 sur les méthodes de fixation des salaires, 1928, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n° 33 sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n° 52 sur les congés payés 1936, ratifiée le 12 juillet 1968
- Convention n° 81 sur l'inspection du travail, 1947, ratifiée le 2 mars 1964
- Convention n° 95 sur la protection du salaire, 1949, ratifiée le 22 septembre 1960
- Convention n°135 concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder, 1971, ratifiée le 11 juin 1993
- Convention n°141 concernant les organisations des travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social, 1975, ratifiée le 12 août 1993
- Convention n° 151 concernant la protection du droit d'organisation et les procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique, ratifiée le 12 août 1993.
- Convention internationale du travail n° 159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, adoptée à Genève le 20 juin 1983. Ratification le 12 juin 1995
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée à New York le 18 décembre 1996, ratifiée par la loi n°059 /AN/RM du 17 décembre 2002

Textes relatifs au droit de l'environnement

- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination de 1987. Adoptée le 22 mars 1989 et ratifiée le 15 septembre 2000.
- Convention sur les changements climatiques/ Le protocole de Kyoto, adoptée le 9 mai 1992, ratifiée par le Mali le 28/12/1994
- Convention sur la diversité biologique/ Protocole de Cartagena adoptée le 5/06/1992 et ratifiée par le Mali le 29/09/1995. Le protocole a été ratifié le 4 juin 2002.
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification adoptée le 17 juin 1994 et ratifiée le 31/10/1995
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) adoptée le 22/05/2001 et ratifiée le 24/04/2003
- Convention de Vienne/ Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone adoptée en 1985 et ratifiée en 1994 (les amendements de Copenhague et de Montréal ont été ratifiés en janvier 2001, cependant l'amendement de Beijing n'a pas été ratifié.)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction adoptée le 3 mars 1973 et ratifiée le 16 octobre 1994
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage adoptée le 23 juin 1979 et ratifiée le 1er octobre 1987
- Convention sur les zones humides adoptée le 2 février 1971 et ratifiée en septembre 1987
- Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 signée par le Mali le 5 avril 1977
- Convention de Bamako sur le Mouvement des déchets dangereux à travers l'Afrique adoptée le 30 janvier 1991 et ratifiée le 21 février 1996.

Annexe 8

Analyse de la viabilité de la dette

En Juillet 2005, les pays du G8 ont lancé une initiative de poursuite de désendettement des pays en développement les plus pauvres. L'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) a pour objectif de compléter le processus d'allègement de la dette en faveur des PPTE, en fournissant des ressources additionnelles à 42 pays pauvres, dont 33 africains, pour les aider à accomplir des progrès vers la réalisation des OMD.

L'annulation porte sur l'intégralité de la dette due à l'Agence Internationale pour le Développement, au Fonds Monétaire International et au Fonds Africain de Développement, dette représentant en moyenne 73% de l'encours des pays africains post-PPTE (environ 70% pour le Mali). Les 15 pays Africains post-PPTE, dont le Mali, ont été considérés comme immédiatement éligibles à l'initiative.

La date butoir des créances couvertes par l'IADM a été fixée au 31 décembre 2004 pour le FMI et le FAD et au 31 décembre 2003 pour l'AID. Les dates d'entrée en application des annulations ont été fixées au 1^{er} janvier 2006 pour le FMI et le FAD et au 1^{er} juillet 2006 pour l'AID. Conformément à ce qui avait été fixé, la date d'entrée en vigueur effective a été juillet 2006, avec rétroactivité à janvier pour le FAD et le FMI. La mise en œuvre de l'annulation est immédiate pour le FMI, graduelle pour l'AID (40 ans) et le FAD (50 ans).

Pour le Mali, le montant total des annulations au titre de l'IADM atteint 1035,7 milliards de FCFA (1 915 millions de \$ US) dont 64,7 milliards au titre du FMI, 706 milliards FCFA au titre de l'AID et 265 milliards FCFA autre du FAD.

Pour le Trésor Public, l'économie provenant de la restructuration de la dette IADM s'élève à environ 34 milliards de FCFA par an entre 2007 et 2011 soit un gain annuel d'environ 3,4% des dépenses budgétaires.

Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB passerait à 22,6% en moyenne sur la période 2007-2011 contre 64,3% pour 2002-2005.

Le service de la dette par rapport aux exportations se situerait en moyenne à 4,3% en 2007-2011 contre 8,1% sur 2002-2005.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, FMI, OCDE

Annexe 9 Gouvernance: Engagements du Gouvernement du Mali

I- Préambule :

Face aux divers problèmes de développement et aux insuffisances des politiques publiques le gouvernement de la République du Mali a vu la nécessité de prendre en compte certaines dimensions dans le développement telles que : la participation à la gestion des affaires publiques, la responsabilisation des citoyens, l'adhésion aux politiques, l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes de développement, l'obligation de rendre compte des actions publiques de développement posées, la distribution équitable des fruits de la croissance économique, la qualité des prestations des institutions publiques, l'insertion sociale notamment celle des femmes et des enfants, la lutte contre la corruption, le respect de la chose publique, etc.

Par conséquent, la promotion de la bonne gouvernance devient un facteur de développement et est désormais considérée comme tel par les institutions internationales de développement et les Partenaires techniques et financiers.

Pour apporter une réponse à ce défi et suite aux constats sur l'état de la gouvernance au Mali faits par l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Canada et la Suisse, le Gouvernement de la République du Mali a pris un certain nombre d'engagements relatifs au « Profil de gouvernance » et qui sont à mettre en œuvre sur la période 2008-2013, période de mise en œuvre du 10^{ème} FED.

Ces engagements viennent en appui des actions déjà entreprises par le Gouvernement dans sa quête de bonne gouvernance. Parmi ces actions, certaines considérées comme des spécificités de gouvernance du Mali, méritent d'être soulignées. Ces spécificités portent sur :

- le Consensus politique qui fait que les partis politiques de la mouvance présidentielle, les autres partis politiques et la société civile participent à la gestion du pouvoir. Ce qui contribue à apaiser le climat social et politique du pays ;
- l'Espace d'Interpellation Démocratique qui permet à chaque citoyen d'interpeller le Gouvernement devant un Jury d'honneur ;
- l'institution du Bureau du Vérificateur Général, organisme indépendant ayant pour mission de vérifier les organismes publics et d'évaluer les politiques publiques. Cette institution peut être saisie de toutes les questions par les citoyens et peut aussi s'autosaisir des questions relatives à la gestion des deniers publics ;
- l'évaluation de l'activité gouvernementale à travers l'examen des rapports d'activités de chaque département ministériel.

Les priorités sont nombreuses pour les prochaines années et certaines font l'objet d'une attention particulière par le gouvernement pour leur apport à l'amélioration de la croissance économique.

Celles-ci portent sur :

- le Programme de Développement Institutionnel avec un accent particulier sur le processus de décentralisation ;
- le Programme d'actions gouvernementales relatif à l'amélioration et à la modernisation de la gestion des finances publiques ;
- l'amélioration du climat des affaires ;
- l'efficacité de l'aide à travers la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Toujours dans l'optique d'améliorer la qualité de la gouvernance, le Gouvernement du Mali a proposé une série d'engagements dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif national du 10^{ème} FED s'articulant autour des axes suivants :

- Gouvernance Politique / Démocratique
- Gouvernance Politique / Etat de droit : Appareil judiciaire et système répressif ;
- Maîtrise de la corruption ;
- Efficacité du gouvernement ;
- Gouvernance économique ;
- Sécurité intérieure et extérieure ;
- Gouvernance sociale ;
- Contexte international et régional ; et
- Qualité du partenariat.

Un plan d'action a été élaboré en conséquence.

Ce profil de gouvernance donne corps à la vision et à l'ambition du Président de la République pour le Mali en ces termes : « *Assurer le bien être de toutes les Maliennes et de tous les Maliens et faire du Mali un modèle de gouvernance* ».

II- Tableau des Engagements du Gouvernement

| Domaines de gouvernance | Intitulés des engagements | Calendrier (Date échéance) | Indicateurs / Sources de vérifications | Départements concernés |
|---|---|----------------------------|---|---|
| I) Gouvernance politique/ démocratique | | | | |
| A. Droits humains | Dépôt du Projet de Loi du Code des Personnes et de la Famille à l'Assemblée Nationale | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Date de Dépôt du projet de Loi à l'Assemblée Nationale | Ministère de la Justice |
| | Projet de Loi pour l'abolition de la peine de mort | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Dépôt du projet de Loi à l'Assemblée Nationale | Ministère de la Justice |
| | Régionalisation de l'espace d'interpellation démocratique (EID) | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Règlement intérieur de l'EID relu Tenue des éditions régionales | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre de l'assistance juridique | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Personnel judiciaire formé Bureaux de l'assistance judiciaire fonctionnels Nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance judiciaire | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre de la médiation pénale | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Personnel formé Nombre de personnes ayant recours à la médiation pénale | Ministère de la Justice |
| | Renforcement des associations des droits de l'Homme | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Montants alloués Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Renforcement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme - CNDH | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Montants alloués Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Assistance juridique pour l'accès des femmes et des enfants à la justice | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de cliniques juridiques créées (5) | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |

| | | | | |
|---|--|------|--|---|
| B. Libertés fondamentales | Relecture des textes sur le culte en vue d'améliorer le cadre juridique (loi sur les associations de culte et des congrégations religieuses) | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de concertation, ▪ Textes disponibles ▪ Existence d'un cadre de concertation de la pratique religieuse et du culte | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Egalité et équité de l'accès aux médias d'Etat | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de concertation, ▪ Rapports d'étapes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ▪ Ministère communication et Nouvelles Technologies ▪ Organes des Média public ▪ Partis politiques |
| | Adoption d'un nouvel Accord – cadre entre l'Etat et les ONG | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de concertation ▪ Accord cadre signé | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| C. Processus électoral | Transparence / fiabilité du fichier électoral | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat civil fiable ▪ Disponibilité d'un fichier électoral informatisé | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Simplification du dispositif de pilotage des élections | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de création de la direction générale des élections ▪ Réduction du nombre des intervenants dans le processus électoral | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Financement public sur la base du nombre de femmes élues au sein des organes élus | 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de représentation des femmes élues au sein des organes ▪ Taux de représentation des femmes sur les listes électorales à l'issu des scrutins ▪ Taux de participation citoyenne | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| D. Principes de la démocratie institutionnelle | | | | |

| II) Gouvernance politique / Etat de droit : Appareil judiciaire et système répressif | | | | |
|--|--|------|---|-------------------------|
| | Respect des droits humains dans le cadre des actes de police judiciaire | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du Parquet ▪ Rapport d'inspection interne du Ministère ▪ Rapports des associations des Droits de l'Homme ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Adoption d'un projet de loi portant organisation judiciaire et mise en œuvre | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi adoptée ▪ Nouvelle organisation judiciaire effective | Ministère de la Justice |
| | Adoption d'un projet de loi portant création de centres d'accès au droit | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi et décret adoptés ▪ Nombre d'accès de centre mis en place ▪ Nombre de sessions de formation et d'animation ▪ Rapports des centres d'accès au droit | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre du travail d'intérêt général (TIG) | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées ▪ Nombre de personnes ayant recouru au TIG | Ministère de la Justice |
| | Renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Recrutement annuel d'auditeurs de justice, de greffiers, de secrétaires de greffes et parquets | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de recrutement ▪ Nombre de personnes recrutées | Ministère de la Justice |
| | Dotation des juridictions et services centraux en mobiliers et matériels de bureaux | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PV. de réception ▪ Nombre de matériel reçu par juridictions et services | Ministère de la Justice |
| | Constructions des palais de justice de Djenné, Niafunké, Tominian, Macina, TPI Commune I de Bamako | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réception de travaux ▪ Nombre de palais de justice construits | Ministère de la Justice |
| | Constructions des tribunaux administratifs de Bamako, Mopti et le tribunal de commerce de Bamako | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réception de travaux ▪ Nombre de tribunaux administratifs construits | Ministère de la Justice |

| III) Maîtrise de la corruption | | | | |
|---------------------------------------|---|------|--|-------------------------|
| | Renforcement des moyens humains et matériels de l'inspection des services judiciaires et la construction de son siège | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de recrutement ▪ Nombre de personnes recrutées ▪ PV de réception ▪ Nombre de matériel reçu | Ministère de la Justice |
| | Renforcement de la législation nationale de lutte contre la corruption | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes pénaux relus | Ministère de la Justice |
| | Renforcement des moyens humains et matériels des pôles économiques et financiers | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de recrutement ▪ Nombre de personnes recrutées ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées ▪ P.V de réception | Ministère de la Justice |
| | Renforcement de la section des comptes de la Cour Suprême | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant alloué ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Dotations des parquets d'instance et des chambres d'accusation en véhicules pour le contrôle interne du fonctionnement des tribunaux | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ P.V de réception | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre des engagements du Mali relatifs aux conventions internationales de lutte contre la corruption | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées ▪ Nombre d'engagements mis en œuvre | Ministère de la Justice |
| | Organisation de sessions de formation sur la corruption et le respect de la déontologie à l'intention des magistrats et auxiliaires de la justice | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |

| IV) Efficacité du gouvernement | | | | |
|---------------------------------------|--|----------|--|---|
| A. Capacité institutionnelle | Accélération de la mise en œuvre du PDI en assurant le fonctionnement correct des organes d'orientation, de pilotage et de suivi mis en place et la mise en œuvre du plan opérationnel (PO) du PDI | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes ▪ Décrets, arrêt, arrêtés ▪ Rapport d'étapes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions ▪ Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Unification des organes locaux et régionaux d'orientation, de la coordination et du suivi des actions de développement | Fin 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de création des organes de pilotage ▪ PV des réunions | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions ▪ Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ▪ Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire |
| | Maintien de l'effort financier de l'Etat pour le Programme de Développement Institutionnel (PDI) | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de l'Etat ▪ Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Ministère | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Renforcement des capacités du Commissariat de Développement Institutionnel en tant qu'organe de réforme de l'Etat | Fin 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de réorganisation du CDI ▪ Cadre organisationnel ▪ Liste du personnel avec profil de poste | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Définition et mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines | Fin 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de politique adoptés ▪ Rapport annuel du PDI | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Amélioration des ressources financières des collectivités territoriales | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grille des taxes transférées aux collectivités territoriales ▪ Textes, législatifs et réglementaires ▪ Amélioration des ressources financières des collectivités territoriales ▪ Rapport financier ▪ Amélioration des droits de tirage | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ▪ Ministère de l'Economie et des Finances |

| | | | | |
|--|--|------|---|---|
| B. Gestion des Finances Publiques | Mise en cohérence des lois numéros 96-060 relative à la loi des Finances et 96-061 portant principes fondamentaux de la comptabilité publique avec les Directives de l'UEMOA et institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes réglementaires et législatifs | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Adaptation de l'organigramme et cadre organique de Ministère de l'Economie et des Finances | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes réglementaires sur l'organisation | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Cohérence et complémentarité de tous les organes de contrôle et renforcement des capacités | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du cadre de concertation entre les structures de contrôle ▪ Relecture des textes | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Elargissement et maîtrise de l'assiette fiscale | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'atteinte des prévisions de recettes ▪ Pression fiscale | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Augmentation de la qualité de la préparation et de l'exécution du budget | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation du budget programme ▪ Renforcement des capacités des acteurs de la préparation et de l'exécution du budget ▪ Taux d'exécution de la Loi de Finances | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Adoption d'un Code des marchés publics révisés | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret d'adoption | Ministère de l'Economie et des Finances |

| V) Gouvernance économique | | | | |
|---|--|----------|---|--|
| A. Secteur privé / politiques favorables au marché | Elaboration, adoption et mise en œuvre du plan d'action pluriannuel pour l'amélioration de la pratique des affaires au Mali | Fin 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête Doing Business de la Banque Mondiale ▪ Textes sur le guichet unique ▪ Nombre de création d'entreprises | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Meilleure promotion des investissements au Mali | Fin 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de croissance des investissements privés au Mali | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Elaboration, adoption et mise en œuvre du programme décennal de développement du secteur privé | Fin 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes adoptés | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Développement de la zone industrielle de Bamako-Sénou | Fin 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de parcelles disponibles ▪ Nombre d'entreprises installées | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Facilitation de l'accès des PME aux crédits et aux services non financiers | Fin 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de PME bénéficiant de crédits et de services non financiers ▪ Montants des crédits et des services non financiers ▪ Rapport d'exécution du plan d'action de la micro finance | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Accroissement du volume des exportations à travers la mise en œuvre du cadre intégré d'assistance technique liée au commerce | 2011 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques du commerce extérieur par produit et par année | Ministère de l'Industrie et du Commerce |
| | Accroissement des capacités de gestion des femmes entrepreneurs | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du programme de développement de l'entrepreneuriat | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |
| B. Gestion des ressources naturelles | Gestion des ressources forestières par les Collectivités locales | Fin 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret de transfert des compétences ▪ Budget communal ▪ Rapport annuel des collectivités locales | Ministère de l'environnement et de l'Assainissement |
| | Publication des montants des revenus tirés des industries minières | Fin 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel du comité de pilotage de l'ITIE (administration et société civile) | Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau |
| | Adoption du certificat du processus de Kimberley pour permettre la traçabilité des diamants | Fin 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt du certificat au secrétariat exécutif de l'ITIE basé au Canada | Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau |

| VI) Sécurité intérieure et extérieure | | | | |
|--|---|----------|--|---|
| A. Stabilité / conflit intérieur | Réaménagement du dispositif militaire (réouverture et ouverture) des postes militaires dans les régions du Nord du Mali | 2011 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan annuel des activités des forces armées ▪ Nombre de postes militaires au Nord | Ministère de la Défense et des Anciens Combattants |
| | Instauration d'un dialogue permanent sur la sécurité intérieure entre tous et au niveau de tout le territoire | 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation du comité de concertation national, des comités régionaux et locaux de sécurité | Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile |
| | Résolution des conflits intercommunautaires | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de création des comités de gestion régionaux et locaux ▪ Nombre de comités de gestion régionaux et locaux créés ▪ Rapport d'étapes ▪ Rapport annuel | Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales |
| B. Menaces extérieures et sécurité mondiale | Baisse du nombre d'armes légères et des munitions de petit calibre en circulation | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du plan d'action national contre la prolifération des armes légères ▪ Rapports des commissions nationales et régionales ▪ Nombre d'armes légères en circulation | Ministère de la Défense et des Anciens Combattants |
| VII) Gouvernance sociale | | | | |
| | Baisse du taux de prévalence du sida de 1,7% à 1,3% | Fin 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel de l'état de la mise en œuvre du PRODESS | Ministère de la Santé |
| | Augmentation du nombre de personnes ayant accès gratuitement aux ARV | Fin 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes démographiques et de santé des ménages – EDMS (tous les 5 ans) | Ministère de la Santé |

| | | | | |
|--|---|---------------|---|---|
| | Constitution d'une base de données sur le phénomène du travail des enfants | Fin 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats des enquêtes nationales ▪ Rapport annuel de la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Contribution accrue des femmes à la lutte contre la pauvreté | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de centres multifonctionnels créés ▪ Nombre de plates formes multifonctionnelles installées et fonctionnelles ▪ Rapports | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |
| | Maîtrise et diminution de la traite des enfants entre le Mali et les pays frontières | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants rapatriés ▪ Rapports d'activités | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |
| VIII) Contexte international et régional | | | | |
| A. Intégration régionale | Limitation de la charge à l'essieu à 11,5 tonnes pour assurer la durabilité des investissements | Fin 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de postes de pesage installés ▪ Statistiques informatisées au niveau de chaque poste de pesage | Ministère de l'Equipement et des Transports |
| | Création et mise en œuvre de postes de péages opérationnels pour alimenter les ressources de l'Autorité routière | Fin 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de postes de péage installés ▪ Statistiques informatisées au niveau de chaque poste de péage | Ministère de l'Equipement et des Transports |
| | Mise en œuvre du concept de Pays Frontière par le renforcement de la coopération transfrontalière et intégration de proximité | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étapes, conventions, ▪ Nombre d'espaces transfrontaliers intégrés ▪ Nombre de projets ciblés ▪ Nombre de projets intégrateurs réalisés | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| B. Participation aux initiatives régionales sur la gouvernance et mécanismes d'évaluation par les pairs | Evaluation du Mali dans le cadre du MAEP et adoption du plan d'action | Décembre 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumission du rapport final et du programme d'action au forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement | Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et autres départements |

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| C. Migrations | Négociation d'accords sur l'émigration temporaire avec les pays d'accueil | Permanent | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'accords signés ▪ P.V des réunions de négociation d'accords ▪ PV des réunions des Commissions mixtes ▪ Notes verbales | Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et autres départements |
| | Négociations d'accords de codéveloppement | Permanent | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'accords signés ▪ P.V des réunions de négociation d'accords ▪ PV des réunions des Commissions mixtes | Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et autres départements |
| | Exécution du programme d'investissement pour l'équipement et le développement des zones frontalières (stabilisation des populations frontalières) | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'étapes ▪ Nombre d'infrastructures et d'équipements réalisés | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| IX) Qualité du partenariat | | | | |
| A. Dialogue politique | | | | |
| B. Dialogue de programmation | Mise en œuvre du plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ Nombre de réunions | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Economie et des Finances ▪ Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire ▪ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale |
| | 1- Généralisation des CDMT à tous les ministères | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CDMT opérationnels | |
| | 2- Revue des dépenses publiques dans le cadre des revues annuelles du CSLP pour évaluer l'efficacité des dépenses et apprécier l'alignement des apports extérieurs | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclusions des Revues des Dépenses Publiques (RDP) | |
| 3- Formalisation du Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Texte adopté | | |
| C. Acteurs non étatiques | | | | |

Annexe 10: GOUVERNANCE: PROPOSITIONS DU PLAN D'ACTION DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

| Domaines de gouvernance | Intitulés des engagements | Activités à mener pour l'atteinte des engagements | Calendrier | | Indicateurs / Sources de vérifications | Départements concernés |
|---|---|--|----------------------|----------------------|---|---|
| | | | Début | Fin | | |
| I) Gouvernance politique/ démocratique | | | | | | |
| A. Droits humains | Dépôt du projet de Loi du Code des Personnes et de la Famille à l'Assemblée Nationale | <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nombre important de questions telles les droits de la femme dans le mariage, les successions, les mutilations génitales, les violences... | | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Date de dépôt du projet de Loi à l'Assemblée Nationale | Ministère de la Justice |
| | Projet de Loi pour l'abolition de la peine de mort | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la Loi Dépôt de la Loi à l'Assemblée Nationale | | 2009 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Dépôt du projet de Loi à l'Assemblée Nationale | Ministère de la Justice |
| | Régionalisation de l'espace d'interpellation démocratique (EID) | <ul style="list-style-type: none"> Relecture du règlement intérieur relatif à l'EID Organisations des éditions régionales de l'EID | | 2010 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Règlement intérieur de l'EID relu Tenue des éditions régionales | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre de l'assistance juridique | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des textes relatifs à l'assistance judiciaire Formation du personnel judiciaire Mise en place des bureaux de l'assistance judiciaire | 2008 2008 2008 | 2013 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Personnel judiciaire formé Bureaux de l'assistance judiciaire fonctionnels Nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance judiciaire | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre de la médiation pénale | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des textes sur la médiation pénale Formation des magistrats Nomination et formation des médiateurs | 2008 2008 2008 | 2013 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Personnel formé Nombre de personnes ayant recours à la médiation pénale | Ministère de la Justice |
| | Renforcement des associations des droits de l'Homme | <ul style="list-style-type: none"> Appui financier Mise en œuvre de formations | 2008 2008 | 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Montants alloués Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Renforcement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme - CNDH | <ul style="list-style-type: none"> Appui financier pour le fonctionnement Mise en œuvre de formations | 2007 2007 | 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Montants alloués Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Assistance juridique pour l'accès des femmes et des enfants à la justice | <ul style="list-style-type: none"> Assistance juridique Ouverture et équipement de 25 cliniques juridiques des femmes et des enfants d'accès juridiques | 2008 2008 | 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de cliniques juridiques créées (5) | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |

| | | | | | | |
|----------------------------------|--|--|----------------------|----------------------|--|--|
| B. Libertés fondamentales | Relecture des textes sur le culte en vue d'améliorer le cadre juridique (loi sur les associations de culte et des congrégations religieuses) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des cultes ▪ Concertation avec la société civile | | 2008 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de concertation ▪ Textes disponibles ▪ Existence d'un cadre de concertation de la pratique religieuse et du culte | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Egalité et équité de l'accès aux médias d'Etat | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relecture des textes sur le comité d'égal accès aux médias d'Etat | 2008 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de concertation, ▪ Rapports d'étapes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ▪ Ministère communication et Nouvelles Technologies ▪ Organes des Média publics ▪ Partis politiques |
| | Adoption d'un nouvel Accord – cadre entre l'Etat et les ONG | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation avec la société civile ▪ Validation du rapport de concertation | 2007 | 2008 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de concertation ▪ Accord cadre signé | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| C. Processus électoral | Transparence / fiabilité du fichier électoral | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement à vocation d'Etat civil ▪ Codification du fichier électoral | 2008 2008 | 2009 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat civil fiable ▪ Disponibilité d'un fichier électoral informatisé | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Simplification du dispositif de pilotage des élections | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une Direction Générale des élections | 2009 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de création de la direction générale des élections ▪ Réduction du nombre des intervenants dans le processus électoral | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| | Financement public sur la base du nombre de femmes élues au sein des organes élus | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relecture de la loi électorale en vue d'adopter le principe d'équité et du genre ▪ Relecture de la charte des partis pour fonder le financement sur l'amélioration de la représentation nationale et locale et des efforts fournis en matière de promotion du genre ▪ Promotion des droits humains | 2007 2008 2009 | 2008 2009 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de représentation des femmes élues au sein des organes ▪ Taux de représentation des femmes sur les listes électorales à l'issu des scrutins ▪ Taux de participation citoyenne | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |

| D. Principes de la démocratie institutionnelle | | | | | | |
|---|--|--|------|-------|---|-------------------------|
| II) Gouvernance politique / Etat de droit : Appareil judiciaire et système répressif | | | | | | |
| | Respect des droits humains dans le cadre des actes de police judiciaire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des magistrats et des agents de la police judiciaire | 2008 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du Parquet ▪ Rapport d'inspection interne du Ministère ▪ Rapports des associations des Droits de l'Homme ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Adoption d'un projet de loi portant organisation judiciaire et mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du projet de loi et adoption ▪ Mise en œuvre de nouvelle organisation | 2008 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi adoptée ▪ Nouvelle organisation judiciaire effective | Ministère de la Justice |
| | Adoption d'un projet de loi portant création de centres d'accès au droit | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du projet de loi et adoption ▪ Mise en place des centres d'accès aux droits pour l'information et la formation juridique des citoyens | 2008 | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi et décret adoptés ▪ Nombre d'accès de centre mis en place ▪ Nombre de sessions de formation et d'animation ▪ Rapports des centres d'accès au droit | Ministère de la Justice |
| | Mise en œuvre du travail d'intérêt général | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation du personnel judiciaire et de l'administration pénitentiaire | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées ▪ Nombre de personnes ayant recouru au TIG | Ministère de la Justice |
| | Renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de sessions de formation continue | 2008 | 20013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Recrutement annuel d'auditeurs de justice, de greffiers, de secrétaires de greffes et parquets | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des concours de recrutement | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de recrutement ▪ Nombre de personnes recrutées | Ministère de la Justice |
| | Equiperment des juridictions et services centraux en mobiliers, et matériels de bureaux et équipements informatiques | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement | 2008 | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PV. de réception ▪ Nombre de matériel reçu par juridictions et services | Ministère de la Justice |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|--|--|------|------|--|-------------------------|
| | Constructions des palais de justice de Djenné, Niafunké, Tominian, Macina, TPI Commune I de Bamako | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constructions | 2008 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réception de travaux ▪ Nombre de palais de justice construits | Ministère de la Justice |
| | Constructions des tribunaux administratifs de Bamako, Mopti et le tribunal de commerce de Bamako | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constructions | 2009 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réception de travaux ▪ Nombre de tribunaux administratifs construits | Ministère de la Justice |
| III) Maîtrise de la corruption | | | | | | |
| | Renforcement des moyens humains et matériels de l'inspection des services judiciaires et la construction de son siège | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et/ou mise à la disposition de personnel ▪ Equipement ▪ Construction des locaux de l'inspection des services judiciaires | 2008 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de recrutement ▪ Nombre de personnes recrutées ▪ PV de réception ▪ Nombre de matériel reçu | Ministère de la Justice |
| | Renforcement de la législation nationale de lutte contre la corruption | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relecture des textes pénaux | 2008 | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes pénaux relus | Ministère de la Justice |
| | Renforcement des moyens humains et matériels des pôles économiques et financiers | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et/ou mise à la disposition de personnel ▪ Organisation de formation ▪ Equipement | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de recrutement ▪ Nombre de personnes recrutées ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées ▪ P.V de réception | Ministère de la Justice |
| | Renforcement de la section des comptes de la Cour Suprême | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui financier pour le fonctionnement ▪ Mise en œuvre de formations | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant alloué ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| | Dotations des parquets d'instance et des chambres d'accusation de véhicules pour le contrôle interne du fonctionnement des tribunaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement en véhicules | 2009 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ P.V de réception | Ministère de la Justice |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|--|--|--|--|---|--|
| | Mise en œuvre des engagements du Mali relatifs aux conventions internationales de lutte contre la corruption | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de sessions de formation ▪ Application des engagements | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées ▪ Nombre d'engagements mis en œuvre | Ministère de la Justice |
| | Organisation de sessions de formation sur la corruption et le respect de la déontologie à l'intention des magistrats et auxiliaires de la justice | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de sessions de formation | 2008 | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées ▪ Nombre de personnes formées | Ministère de la Justice |
| IV) Efficacité du gouvernement | | | | | | |
| A. Capacité institutionnelle | Accélération de la mise en œuvre du PDI en assurant le fonctionnement correct des organes d'orientation, de pilotage et de suivi mis en place et la mise en œuvre du plan opérationnel (PO) du PDI | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réorganisation Administrative du Territoire (mise en œuvre de la déconcentration) ▪ Règlement des contentieux liés au découpage administratif ▪ Réalisation d'un nouveau découpage ▪ Mise en œuvre effective de transfert de compétences dans les domaines socio-économiques de base ▪ Tenue régulière des réunions statutaires du Comité de suivi de la Réforme de l'Etat, de la Commission de coordination du PDI, du Comité de Pilotage du PARD et du Panel du Développement Institutionnel et de la Décentralisation ▪ Mise en œuvre de la tranche annuelle du PO ▪ Atteinte des indicateurs de performance du PARAD | 2008 2008 2009 2007 2007 2007 | 2009 2009 2013 2013 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes ▪ Décrets, arrêtés, arrêtés ▪ Rapport d'étapes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions ▪ Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |

| | | | | | | |
|--|--|---|----------------------|----------------------|---|---|
| | Unification des organes locaux et régionaux d'orientation, de la coordination et du suivi des actions de développement | <ul style="list-style-type: none"> Création d'organes de pilotage au niveau local et régional | 2008 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> Textes de création des organes de pilotage PV des réunions | <ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire |
| | Maintien de l'effort financier de l'Etat pour le Programme de Développement Institutionnel (PDI) | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un budget prévisionnel et négociation avec le MEF | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Budget de l'Etat Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Ministère | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Renforcement des capacités du Commissariat de Développement Institutionnel en tant qu'organe de réforme de l'Etat | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration et adoption d'un texte de réorganisation du CDI Mise en œuvre et suivi des mesures de réorganisation | 2007 | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> Textes de réorganisation du CDI Cadre organisationnel Liste du personnel avec profil de poste | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Définition et mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines | <ul style="list-style-type: none"> Etudes Définition d'une nouvelle politique Mise en œuvre de la nouvelle politique | 2007 | 2008 2010 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Textes de politique adoptés Rapport annuel du PDI | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Amélioration des ressources financières des collectivités territoriales | <ul style="list-style-type: none"> Relecture des textes de lois afin d'harmoniser avec les code des impôts et de prévoir de nouvelles taxes Accompagnement des collectivités territoriales sur les techniques de mobilisation des impôts et taxes Etude pour l'institution de la taxe sur le foncier bâti et non dans les communes | 2007 2007 2007 | 2008 2008 2008 | <ul style="list-style-type: none"> Grille des taxes transférées aux collectivités territoriales Textes, législatifs et réglementaires Amélioration des ressources financières des collectivités territoriales Rapport financier | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales Ministère de l'Economie et des finances |

| | | | | | | |
|--|--|---|----------------------|----------------------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du potentiel des ressources budgétaires à travers le FICT | 2009 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des droits de tirage | |
| B. Gestion des Finances Publiques | Mise en cohérence des lois numéros 96-060 relative à la loi des Finances et 96-061 portant principes fondamentaux de la comptabilité publique avec les Directives de l'UEMOA et institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude relative à la relecture des textes et élaborer les avants projets de texte | 2007 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Textes réglementaires et législatifs | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Adaptation de l'organigramme et du cadre organique de Ministère de l'Economie et des Finances | <ul style="list-style-type: none"> Exécution de l'audit institutionnel du MEF Adoption des résultats de l'Etude par le Gouvernement Faire préparer les nouveaux textes | 2006 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> Textes réglementaires sur l'organisation | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Cohérence et complémentarité de tous les organes de contrôle et renforcement des capacités | <ul style="list-style-type: none"> Création au niveau du contrôle Administratif d'un cadre de concertation entre les structures de contrôle en vue d'une meilleure coordination Etude sur la création d'un statut des fonctions de contrôle et d'un corps unique de contrôleur Amélioration du système de motivation | 2006 2006 2006 | 2008 2008 2008 | <ul style="list-style-type: none"> Rapports du cadre de concertation entre les structures de contrôle Rapports d'étude | Ministère de l'Economie et des Finances |

| | | | | | | |
|--|--|--|------------------------------|--------------|---|---|
| | Elargissement et maîtrise de l'assiette fiscale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'un plan de mise en œuvre des réformes fiscales ▪ Définition d'un plan de contrôle de la mise en œuvre des réformes fiscales ▪ Formation des agents des services d'assiette sur les lois adoptées ▪ Sensibilisation des contribuables sur les lois adoptées ▪ Evaluation des résultats de la réforme | 2007 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'atteinte des prévisions de recettes ▪ Pressions fiscales | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Augmentation de la qualité de la préparation et de l'exécution du budget | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du cadre organique ▪ Elaboration d'un manuel de procédure de la DGB ▪ Organisation de formation continue en CDMT ▪ Consolidation du budget programme ▪ Renforcement des capacités des acteurs de la préparation et de l'exécution du budget ▪ Interconnexion des bases de données de la chaîne des dépenses | 2006 2006 | 2007 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide de préparation du budget programme ▪ Respect du délai de dépôt des avant-projets de budget ▪ Taux d'exécution de la Loi de Finances ▪ Taux de ressaisie d'informations budgétaires | Ministère de l'Economie et des Finances |
| | Adoption d'un Code des marchés publics révisés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du Code des marchés publics ▪ Réalisation de l'étude pour la réglementation de la passation des marchés pour les collectivités décentralisées ▪ Réalisation de l'audit de le DGMP ▪ Renforcement des moyens logistiques de la DGMP | 2006 2006 2007 2007 | 2008 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret d'adoption | Ministère de l'Economie et des Finances |

| V) Gouvernance économique | | | | | | |
|---|--|--|------|------|---|--|
| A. Secteur privé / politiques favorables au marché | Elaboration, adoption et mise en œuvre du plan d'action pluriannuel pour l'amélioration de la pratique des affaires au Mali | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration et adoption du plan d'action pluriannuel pour l'amélioration de la pratique des affaires au Mali | 2008 | 2012 | <ul style="list-style-type: none"> Enquête Doing Business de la Banque Mondiale Textes sur le guichet unique Nombre de création d'entreprises | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Meilleure promotion des investissements au Mali | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une Agence performante pour la Promotion des Investissements au Mali | 2008 | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> Taux de croissance des investissements privés au Mali | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Elaboration, adoption et mise en œuvre du programme décennal de développement du secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration et adoption du Programme décennal de développement du secteur privé | 2008 | 2009 | <ul style="list-style-type: none"> Textes adoptés | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Développement de la zone industrielle de Bamako-Sénou | <ul style="list-style-type: none"> Développement des infrastructures attractives pour les investisseurs (zones industrielles et économiques) | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de parcelles disponibles Nombre d'entreprises installées | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Facilitation de l'accès des PME aux crédits et aux services non financiers | <ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès des PME aux crédits et aux services non financiers | | | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de PME bénéficiant de crédits et de services non financiers Montants des crédits et des services non financiers Rapport d'exécution du plan d'action de la micro finance | Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises |
| | Accroissement du volume des exportations à travers la mise en œuvre du cadre intégré d'assistance technique liée au commerce | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du cadre intégré d'assistance technique lié au commerce (6 agences partenaires : FMI, CNUCED, BM, PNUD...) | 2008 | 2011 | <ul style="list-style-type: none"> Statistiques du commerce extérieur par produit et par année | Ministère de l'Industrie et du Commerce |
| | Accroissement des capacités de gestion des femmes entrepreneurs | <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de développement de l'entreprenariat féminin | | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> Rapports du programme | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |
| B. Gestion des ressources naturelles | Gestion des ressources forestières par les Collectivités locales | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'études diagnostic complémentaire | 2006 | | <ul style="list-style-type: none"> Décret de transfert des compétences Budget communal Rapport annuel des | Ministère de l'environnement et de l'Assainissement |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Révision des avant-projets et textes réglementaires (Loi n°95-004 du 18/01/1995 fixant les conditions de | 2007 | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--------------|----------------------|---|---|
| | | <p>gestion des ressources forestières ; Loi n°95-003 du 18/01/1995 portant organisation de l'exploitation, du transport et du commerce du bois ; Décrets d'application, arrêtés, décisions...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tests pour s'assurer de leur adaptabilité ▪ Transfert des responsabilités ▪ Suivi de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement (information, formation, sensibilisation des acteurs...) | 2007 | 2008 2008 2013 | collectivités locales | |
| | Publication des montants des revenus tirés des industries minières | | | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel du comité de pilotage de l'ITIE (administration et société civile) | Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau |
| | Adoption du certificat du processus de Kimberley pour permettre la traçabilité des diamants | | | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt du certificat au secrétariat exécutif de l'ITIE basé au Canada | Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau |
| VI) Sécurité intérieure et extérieure | | | | | | |
| A. Stabilité / conflit intérieur | Réaménagement du dispositif militaire (réouverture et ouverture) des postes militaires dans les régions du Nord du Mali | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et/ou équipement de postes militaires dans le Nord du Mali (Taoudénit, Araouane, Anéfis, Abeïbara) | 2007 | 2011 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan annuel des activités des forces armées ▪ Nombre de postes militaires | Ministère de la Défense et des Anciens Combattants |
| | Instauration d'un dialogue permanent sur la sécurité intérieure entre tous et au niveau de tout le territoire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de comités de concertation sur toute l'étendue du territoire | 2007 | 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation du comité de concertation national, des comités régionaux et locaux de sécurité | Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile |
| | Résolution des conflits intercommunautaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des conflits intercommunautaires ▪ Classification selon la cause du conflit ▪ Identification des paramètres pour leur gestion | 2008 2009 | 2010 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes de création des comités de gestion régionaux et locaux ▪ Nombre de comités de gestion régionaux et locaux créés ▪ Rapport d'étapes ▪ Rapport annuel | Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales |

| | | | | | | |
|--|---|---|------|------|--|--|
| B. Menaces extérieures et sécurité mondiale | Baisse du nombre d'armes légères et des munitions de petit calibre en circulation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation à la base et élaboration d'un plan national d'action (impliquant acteurs publics et de la société civile) | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du plan d'action national contre la prolifération des armes légères ▪ Rapports des commissions nationales et régionales ▪ Nombre d'armes légères en circulation | Ministère de la Défense et des Anciens Combattants |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui et encouragement à la politique de récupération des armes légères au travers de projets ou programmes du genre 'armes contre développement' | 2008 | 2013 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la capacité des forces de sécurité, par la création d'une base de données communes à toutes les forces | 2008 | 2009 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et équipement des forces de sécurité dans le domaine du marquage des armes | 2008 | 2013 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des dispositions législatives existantes | 2008 | 2009 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement et identification des fabricants d'armes artisanales | 2008 | 2011 | | |
| VII) Gouvernance sociale | | | | | | |
| | Baisse du taux de prévalence du sida de 1,7% à 1,3% | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en œuvre du cadre stratégique national de lutte contre le sida | 2006 | 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel de l'état de la mise en œuvre du PRODESS | Ministère de la Santé |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au renforcement de capacité de la cellule de coordination (CSLS) et de suivi de l'exécution du plan sectoriel de lutte contre le sida du Ministère de la Santé | 2007 | 2013 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en place des centres de référence et à la décentralisation de la lutte notamment les CCDV et les centres de prise en charge médicale et psychosociale | 2007 | 2009 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités de prise en charge médicale et psychosociale des structures y compris celles du secteur privé et communautaire | 2007 | 2012 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la révision des normes, procédures et standard en prise en charge (élaboration de documents de politiques normes, procédures tous les 2 ans et au besoin en matière de centre de conseil et dépistage volontaire, de lutte contre les IST et prise en charge) | 2007 | 2013 | | |
| | Augmentation du nombre de personnes ayant accès gratuitement aux ARV | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitation des négociations pour l'acquisition des ARV réactifs et médicaments pour infections opportunistes aux prix les plus bas pour pérenniser la | 2007 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes démographiques et de santé des ménages – EDSM (tous les 5 ans) | Ministère de la Santé |

| | | | | | | |
|--|--|---|------------------|------------------|---|---|
| | | gratuité des soins et des produits connexes dans le cadre de la décentralisation des services | | | | |
| | Constitution d'une base de données sur le phénomène du travail des enfants | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une enquête nationale avec l'appui du BIT ▪ Mise en place de la base de données | 2007 | 2008 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats des enquêtes nationales ▪ Rapport annuel de la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants | Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions |
| | Contribution accrue des femmes à la lutte contre la pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du programme de mise en place de centres fonctionnels pour les femmes ▪ Mise en œuvre du programme de mise en place de plateformes multifonctionnelles pour les femmes | 2007 2007 | 2013 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de centres multifonctionnels créés ▪ Nombre de plates formes multifonctionnelles installées et fonctionnelles ▪ Rapports | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |
| | Maîtrise et diminution de la traite des enfants entre le Mali et les pays frontières | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des différents accords de lutte contre la Traite des Enfants | 2006 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants rapatriés ▪ Rapports d'activités | Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille |

| VIII) Contexte international et régional | | | | | | |
|--|---|--|--------------|--------------|---|---|
| A. Intégration régionale | Limitation de la charge à l'essieu à 11,5 tonnes pour assurer la durabilité des investissements | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de 13 postes de pesage <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 postes ○ 8 postes | 2007 2010 | 2010 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de postes de pesage installés ▪ Statistiques informatisées au niveau de chaque poste de pesage | Ministère de l'Équipement et des Transports |
| | Création et mise en œuvre de postes de péages opérationnels pour alimenter les ressources de l'Autorité routière | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de 18 postes de péage <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 postes ○ 10 postes | 2007 2010 | 2010 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de postes de péage installés ▪ Statistiques informatisées au niveau de chaque poste de péage | Ministère de l'Équipement et des Transports |
| | Mise en œuvre du concept de Pays Frontière par le renforcement de la coopération transfrontalière et intégration de proximité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des zones frontalières | 2007 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étapes, ▪ Conventions ▪ Nombre d'espaces transfrontaliers intégrés ▪ Nombre de projets ciblés ▪ Nombre de projets intégrateurs réalisés | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| B. Participation aux initiatives régionales sur la gouvernance et mécanismes d'évaluation par les pairs | Evaluation du Mali dans le cadre du MAEP et adoption du plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoévaluation à partir d'un questionnaire couvrant les quatre domaines d'intérêt du MAEP | 2008 | 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumission du rapport final et du programme d'action au forum des Chefs d'Etat et du Gouvernement | Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et autres départements |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation du pays sous la direction du panel du MAEP | 2008 | 2008 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction du rapport d'évaluation | 2008 | 2008 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumission du rapport final et du programme d'action du pays au forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement | 2009 | 2009 | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation formelle et publique du Rapport approuvé aux principales structures (sous-régionales, régionales et panafricaines) | 2009 | 2009 | | |

| | | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|------|--------------------------------------|--|---|
| C. Migrations | Négociation d'accords sur l'émigration temporaire avec les pays d'accueil | | | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'accords signés ▪ P.V des réunions de négociation d'accords ▪ PV des réunions des Commissions mixtes ▪ Notes verbales | Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et autres départements |
| | Négociations d'accords de codéveloppement | | | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'accords signés ▪ P.V des réunions de négociation d'accords ▪ PV des réunions des Commissions mixtes | Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et autres départements |
| | Exécution du programme d'investissement pour l'équipement et le développement des zones frontalières (stabilisation des populations frontalières) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un programme quinquennal d'exécution d'infrastructures et d'équipements collectifs de base | 2008 | 2013 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'étapes ▪ Nombre d'infrastructures et d'équipements réalisés | Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales |
| IX) Qualité du partenariat | | | | | | |
| A. Dialogue politique | | | | | | |
| B. Dialogue de programmation | Mise en œuvre du plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un projet de plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ▪ Réunion de concertation avec les PTF sur ce projet de plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ▪ Examen du projet de plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en Conseil de Cabinet au niveau de la Primature ▪ Adoption du plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en Conseil des Ministres ▪ Mise en œuvre du plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide | | 2006 2006 2007 2007 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports ▪ Nombre de réunions | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Economie et des Finances ▪ Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire ▪ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale |
| C. Acteurs non étatiques | | | | | | |